



Analyse des profils des quartiers et espaces publics de Conakry

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET D'ASSAINISSEMENT EN GUINÉE
SANITA - Villes durables



ONU HABITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN



Analyse des profils des quartiers et espaces publics de Conakry

Publié par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en collaboration avec le ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire (MVAT).

Tous droits réservés © avril 2020

Clause de non-responsabilité

Les appellations employées dans cette publication et l'exposé des données qui y figurent n'impliquent pas le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou le Gouvernement de la République de Guinée. L'analyse, les conclusions et les recommandations de la charte ne reflètent pas nécessairement les opinions du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, de son Conseil d'administration, du bailleur de fonds en l'occurrence la Délégation de l'Union européenne ou de la République de Guinée.

Le présent rapport peut être reproduit, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support à des fins éducatives mais non lucratives, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteurs, à la condition qu'il soit fait mention de la source. L'ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue, ni utilisée à d'autres fins commerciales, sans autorisation préalable écrite du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

B.P. 30030, Nairobi 00100, Kenya

Tél. : (254) 206 231 20

Télécopie : (254) 2 206 242 66

Site web: www.unhabitat.org

Remerciements

Les rédacteurs remercient l'équipe Projet de ONU-HABITAT à Conakry ainsi que l'équipe de l' ONU -HABITAT à Nairobi qui ont permis la réalisation de cette étude.

Ils témoignent également leur gratitude à la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, qui a bien voulu mettre à la disposition de l'équipe des Consultants, des agents pour effectuer les enquêtes ménages et les enquêtes auprès des espaces publics de Conakry.

Enfin, l'équipe de consultants et d'enquêteurs a bénéficié d'un accueil chaleureux auprès des agents des mairies de Conakry ainsi qu'auprès des ménages enquêtés. Qu'ils en soient remerciés.

Mentions spéciales : Délégation de l'Union européenne en Guinée, Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de Guinée

Auteur : Léandre Guigma

Supervision : Claude Meutchehe Ngomsi, Ibrahima Camara

Coordination de la rédaction : Nene Mariama Balde

Relecture : Sékou Camara (DATU), Alpha Issaga Pallé Diallo (UGANC-CERE), Sine Diakite (ISAU), Leila Khaldi (ONU-Habitat), Fatoumata Binta Sombily DIALLO (CERE)

Édition : Alain Ngono

Photos : Léandre Guigma, David Zouré

Mise en page: Giada Leone

Impression : ONU/Section des services de publication/Nairobi, certifié ISO 14001 : 2004

Financement : Programme Indicatif National (PIN) du 11ème Fonds Européen de Développement (FED)

Sigles et abréviations

CERE	Centre d'Études et de Recherche en Environnement
CES	Coefficient d'Emprise au Sol
DNATU	Direction Nationale de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme
DOCAD	Direction Nationale des Domaines et Cadastre
EDG	Électricité de Guinée
ENABEL	Agence de Développement Belge
FED	Fonds Européen de Développement –
FUNAGUI	Forum Urbain National de Guinée
FUNAGUI	Forum Urbain National de Guinée
GNF	Franc Guinéen
HIMO	Haute intensité de Main d'Œuvre
INS	Institut National de Statistique
ISAU	Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme
MVAT	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
ND	Non déterminé
PAD	Plan d'Aménagement Détaillé
PPAB	Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SANITA	Programme de développement et d'assainissement urbain en Guinée
SDU	Schéma Directeur d'Urbanisme
SEG	Société d'Électricité de Guinée
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNAT	Schéma National d'aménagement du Territoire

Table des matières

Clause de non-responsabilité	3
Remerciements	4
Sigles et abréviations	5
Preface	10
Note liminaire	12
Avertissement.....	12
Liste des cartes	13
Liste des tableaux	14
Liste des figures	16
Introduction.....	18
1. Contexte de la mission.....	18
2. Objectifs de la mission et compréhension des notions mobilisées	19
3. Méthodologie participative d'investigation et de collecte des données urbaines.....	20
3.1. Mission de prise de contact et de premières investigations	21
3.2. Missions d'enquêtes et de collecte de données sur le terrain.....	22
4. Difficultés rencontrées.....	31
4.1.Le temps bref pour la formation à l'utilisation de Kobo Collect et OsmAnd.....	31
4.2.Le collecte des données dans les quartiers dans un contexte de tensions sociales.....	31
4.3.La réticence et la méfiance de certains chefs de ménage enquêtés	31
4.4.L'accessibilité des Iles de Loos	31
4.5.La démarche participative exige du temps	31
5. Structuration du rapport	32
I. Profils des quartiers et espaces publics de Conakry	33
I.I.Analyse de la situation des quartiers et espaces publics au niveau de l'agglomération de Conakry.....	33
I.I.I.Données démographiques et sociales	34
I.I.II.Données spatiales et typologie de l'habitat	34
I.I.III.Données économiques	35
I.I.IV.Constat général sur les espaces publics de Conakry	36
I.II.Analyse de la situation des quartiers précaires.....	36
I.II.I.Qu'est ce qui caractérise un quartier précaire à Conakry ?	36
I.II.II.Les indicateurs de pauvreté des quartiers peuvent-ils être transposés pour mesurer leur précarité ?	38
I.II.III.Caractérisation des quartiers précaires : une combinaison de critères juridiques, techniques et environnementaux.....	38
I.II.IV.Tentative de repérage des quartiers précaires.....	39
I.III.Comparaison des quartiers précaires par commune	42
I.III.I.Les données démographiques et sociales	42

I.III.II.Les données spatiales _____	45
I.III.III.Les données économiques _____	48
I.III.IV.Le niveau de viabilisation _____	50
I.3.5 Les espaces publics des quartiers précaires par commune _____	55
I.IV.Analyse détaillée des quartiers précaires ciblés	69
I.IV.I.Profils des quartiers précaires de la commune de Kaloum _____	69
I.IV.II.Profils des quartiers précaires des îles de Loos _____	73
I.IV.III.Profils des quartiers précaires de Dixinn _____	77
I.IV.IV.Profils des quartiers précaires de Matam _____	82
I.IV.V.Profils des quartiers précaires de Matoto _____	85
I.IV.VI.Profils des quartiers précaires de Ratoma _____	89
I.V.Caractérisation des quartiers étudiés en priorisant les secteurs prioritaires	94
I.V.I.Caractérisation des quartiers précaires étudiés de Kaloum _____	94
I.V.II.Caractérisation des quartiers précaires étudiés des îles de Loos _____	95
I.V.III.Caractérisation des quartiers précaires étudiés des îles de Dixinn _____	96
I.V.IV.Caractérisation des quartiers précaires étudiés de Matam _____	97
I.V.V.Caractérisation des quartiers précaires étudiés de Matoto _____	98
I.V.VI.Caractérisation des quartiers précaires étudiés de Ratoma _____	99
I.V.VII.Synthèse de la caractérisation des quartiers précaires étudiés _____	100
I.VI.Analyse des acteurs intervenant dans les quartiers précaires.....	101
I.VI.I.Les organisations communautaires _____	101
I.VI.II.Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire (MVAT) _____	102
I.VI.III.Municipalité et amélioration des quartiers précaires _____	102
I.VI.IV.Académies et amélioration des quartiers précaires _____	102
I.VI.V.Secteur Privé _____	102
I.VII.Composantes clefs pour l'amélioration et la prévention des quartiers précaires.....	103
I.VII.I.Intervenir sur les critères généraux de caractérisation des bidonvilles _____	103
I.VII.II.Intervenir sur une problématique transversale des quartiers précaires étudiés : l'espace public partagé _____	103
II. Défis liés à la réglementation et à la gouvernance	105
II.I.Analyse et recommandations sur la gouvernance urbaine	105
II.I.I.Ce que dit le Code des collectivités locales _____	105
II.I.II.Ce que disent les résidents des quartiers enquêtés en matière de gouvernance urbaine _____	106
II.I.III.Recommandations sur la gouvernance urbaine _____	107
II.II.Analyse et recommandations sur le régime foncier et les opérations d'urbanisme en milieu urbain	107
II.II.I.Analyse de la réglementation et des pratiques sur la propriété foncière _____	107
II.II.II.Analyse de la réglementation et de la pratique sur les aménagements urbains _____	109
II.II.III.Recommandations sur le régime foncier et les opérations d'urbanisme _____	110
II.III.Analyse et recommandations sur le financement et la construction des logements.....	111
II.III.I.Analyse du financement et de la construction des logements _____	111
II.III.II.Recommandations sur le financement et la construction des logements _____	111
II.IV.Analyse et recommandations sur les services et infrastructures urbaines.....	112

II.IV.I. Analyse des services et infrastructures urbaines	112
II.IV.II. Recommandations sur les services et infrastructures urbaines	113
II.V. Analyse et recommandations sur l'environnement urbain, les espaces publics, les activités économiques et sociales locales	114
II.V.I. Analyse de l'environnement urbain et des espaces publics	114
II.V.II. Analyse des activités économiques et sociales locales sur l'espace public	116
II.V.III. Recommandations sur l'environnement urbain, les espaces publics et les activités économiques et sociales	117
II.VI. Analyse et recommandations sur l'héritage urbain et les liens urbains-ruraux	117
II.VI.I. Analyse de l'héritage urbain et des liens urbains-ruraux	117
II.VI.II. Recommandations sur l'héritage urbain et les liens urbains-ruraux	119
II.VII. Analyse et recommandations sur le genre et la jeunesse	120
II.VII.I. Analyse de la prise en compte du genre et de la jeunesse dans la vie socio-professionnelle	120
II.VII.II. Recommandations sur le genre et la jeunesse	121
III. Vulnérabilité des communautés, niveau d'adaptation et axes stratégiques d'intervention	122
III.I. Vulnérabilité des résidents des quartiers enquêtés	122
III.I.I. Vulnérabilité économique des résidents des quartiers enquêtés	122
III.I.II. Vulnérabilité des résidents face aux changements climatiques, aux risques de maladies et d'insécurité dans les quartiers enquêtés	123
III.II. Mesures d'adaptations	125
III.III. Axes d'interventions prioritaires pour la prévention et l'amélioration des quartiers précaires de Conakry	126
III.III.I. Sur le foncier	127
III.III.II. Sur la voirie, les services de base et les espaces publics partagés	128
III.III.III. Sur les logements	129
III.III.IV. La nécessité d'une politique urbaine globale en amont	130
III.III.V. En guise d'axe transversal, donner place à la problématique genre	132
IV. Dispositif institutionnel et de mobilisation des ressources	133
IV.I. Dispositif institutionnel	133
IV.I.I. Inventaire des acteurs à mettre en synergie	133
IV.I.II. Organisation technique locale proposée au sein des quartiers : les Comités d'amélioration du quartier	134
IV.II. Dispositif de mobilisation des ressources	136
V. Notes conceptuelles de projets participatifs	137
V.I. Projets d'investissements répondant aux sollicitations des résidents	137
V.I.I. Éclairage public solaire	138
V.I.II. Latrines, douches publiques, promotion de puisards et fosses septiques communautaires	140
V.I.III. Kiosque à eau alimenté à l'énergie solaire	141
V.I.IV. Maison du quartier (lieu de rencontre du Comité du quartier et d'activités des jeunes)	142
V.I.V. Plateforme multifonctionnelle ambulante	144
V.II. Espaces de projets intégrés et d'aménagement d'espaces publics intergénérationnels et inter-quartiers	146
V.II.I. Projet intégré d'aménagement de rues	147

V.II.II.Projet intégré d'aménagement de carrefours et de places publiques	151
V.II.III.Projet intégré d'aménagement de plages	153
V.II.IV.Projet intégré d'aménagement de servitudes de rails et haute tension	156
V.II.V.Projet intégré d'aménagement de canal ou d'exutoire naturel	160
V.III.Projets localisés	164
V.III.I.Projet de piétonnisation de la rue KA 019 de Kaloum	165
V.III.II.Projet de restructuration urbaine et de renouvellement urbain de Gbessia Port 2	171
Conclusion	178
Bibliographie	179
Annexes	180
A. Rapport d'analyse des résultats de l'enquête ménage	181
B. Fiche d'enquête ménage	204
C. Fiche d'enquête-espace public	230
D. Termes de référence	238

Preface

La République de Guinée accorde à tous ses citoyens, le droit constitutionnel à la propriété foncière et le droit d'accès aux services sociaux, notamment ceux ayant trait à l'éducation, à la santé, à l'accès aux équipements marchands, culturels, culturels, sportifs et de loisirs. Elle garantit particulièrement la protection et l'assistance aux jeunes, aux personnes âgées et/ou handicapées. Cependant, du fait de l'urbanisation informelle à Conakry et dans les autres villes du pays, certains citoyens ne bénéficient pas de logements décents, d'accès aux services urbains de base, aux infrastructures urbaines et aux équipements socio-collectifs.

Soucieux des conditions de vie urbaine de ses populations, le Gouvernement de Guinée a initié et met en œuvre le Programme de développement et d'assainissement urbain en Guinée (en abrégé SANITA) au bénéfice de ses populations urbaines. Ce Programme, financé par l'Union Européenne (11^{ème} Fonds Européen de Développement – FED), en collaboration avec le Gouvernement de la Guinée vise à améliorer l'accès des populations urbaines des quartiers de Conakry et de Kindia aux infrastructures de voirie et d'assainissement (SANITA Villes Propres), mais également à renforcer la gouvernance urbaine au niveau national et local (SANITA Villes Durables).

Cette étude sur le Profil des quartiers de Conakry s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme SANITA Villes Durables. Soutenue par ONU-Habitat, elle est très attendue aussi bien par les acteurs institutionnels que par les populations locales, actrices et bénéficiaires des futurs aménagements urbains.

Je rappelle que le Programme SANITA Villes Durables de la République de Guinée s'inscrit dans les directives promues par le système des Nations-Unies en matière de développement durable et d'agenda urbain.

En effet, parmi les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies, l'objectif 11 est celui dont la formulation s'accorde directement au programme SANITA Villes Durables est : ***Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.*** De plus, la cible 11.1 implique la prise en compte des quartiers précaires dans la mesure où elle préconise : ***D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.***

Le Nouveau Programme pour les Villes adopté à Quito en 2016 par 197 pays dont la République de Guinée, fixe les orientations du développement urbain des 20 prochaines années. Ce Nouveau Programme pour les Villes est guidé par les principes suivants : ***(a) Ne pas faire de laissés-pour-compte (...)*** ; ***(b) Promouvoir des économies urbaines inclusives et durables (...)*** ; ***(c) Préserver l'environnement (...).***

A cet effet, la République de Guinée dispose d'une Politique nationale de l'habitat « vision Habitat 2021 ». La stratégie définie par la Politique nationale de l'habitat « Vision Habitat 2021 » pour améliorer l'habitat précaire est l'éradication des taudis et autres habitats insalubres des centres urbains, par la restructuration et la rénovation urbaine, l'équipement ainsi que la régularisation foncière. L'ensemble des opérations initiées dans ce sens devrait permettre de ***résorber l'habitat précaire à Conakry d'ici à 2021 et de réduire de 50 % les quartiers irréguliers dans les autres villes.***

Ce rapport sur le Profil des quartiers et espaces publics de Conakry contribue à une meilleure connaissance des quartiers, gage de meilleures actions d'amélioration, de restructuration et de renouvellement urbain à Conakry. Il contribue également à la mise en œuvre de la Vision Conakry 2040 par l'aménagement d'espaces publics sûrs et ouverts à tous, ainsi que par la modernisation et

la densification urbaine à travers la promotion de l'auto-construction assistée et la construction d'immeubles de logements en hauteur.

Aussi, j'invite tous les acteurs du développement urbain, résidents des quartiers, organisations communautaires, secteur privé, établissements financiers, élus municipaux et locaux, services techniques décentralisés et déconcentrés, partenaires techniques et financiers, à poursuivre la réflexion de manière concertée et participative avec les bénéficiaires des aménagements, afin d'aboutir à des opérations concrètes de production d'espaces publics de qualité, de construction d'équipements collectifs et de logements résilients face au changement climatique, pour le bien-être de tous les citoyens de Conakry et particulièrement pour les occupants des quartiers précaires.

Note liminaire

Cette étude sur l'analyse des profils des quartiers et espaces publics de Conakry s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement et d'assainissement urbain en Guinée (en abrégé SANITA). Elle intègre une série de quatre études concomitantes :

1. Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée ;
2. Examen participatif de la mise en œuvre et des résultats du SNAT et des effets sur l'urbanisation et le développement économique des pôles régionaux ;
3. Évaluation de l'état de la mise en œuvre du Plan de Développement Urbain (PDU) intégrant les enjeux du changement climatique et du genre ;
4. Analyse des profils des quartiers et des espaces publics.

Le présent rapport définitif succède au rapport préliminaire qui a introduit la mission de démarrage de l'étude en septembre 2019 et au rapport provisoire déposé le 06 décembre 2019. Il intègre les recommandations du premier Forum urbain national de la Guinée (FUNAGUI), tenu du 03 au 05 décembre 2019 à Conakry.

La présente étude est le fruit d'une démarche participative et d'une réflexion commune entre le maître d'ouvrage (l'Équipe Projet de l'ONU-Habitat), les bénéficiaires au niveau central (la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme) et les bénéficiaires au niveau local (les services techniques des communes de Conakry et les populations résidentes consultées), appuyés par une équipe de consultants nationaux et internationaux.

Avertissement

1. Les résultats d'enquêtes ménages sont mentionnés à titre illustratif pour étayer les tendances observées sur le terrain. Ils seront exprimés sous forme de proportion (un quart, un tiers des ménages, 4 ménages sur 10, par exemple) et non en termes de pourcentage précis, pour garantir une marge de tolérance, du fait de l'échantillonnage de 192 ménages qui ne reflètent pas de manière absolue la réalité et la généralisation de la situation des ménages de Conakry.
2. Les montants seront exprimés en dollars US ou en francs guinéens.

Liste des cartes

Carte 1 : Répartition des ménages enquêtés à Matoto _____	24
Carte 2 : Répartition des ménages enquêtés à Ratoma _____	25
Carte 3 : Répartition des ménages enquêtés à Dixinn _____	26
Carte 4 : Répartition des ménages enquêtés à Matam _____	27
Carte 5 : Répartition des ménages enquêtés à Kaloum _____	28
Carte 6 : Répartition des ménages enquêtés à Kaloum îles de Loos _____	29
Carte 7 : Tentative de repérage et de délimitation de l'habitat précaire _____	41
Carte 8 : Localisation des espaces publics des quartiers enquêtés dans la commune de Ratoma _____	57
Carte 9 : Localisation des espaces publics des quartiers enquêtés dans la commune de Ratoma _____	57
Carte 10 : Localisation des espaces publics dans la commune de Matoto _____	59
Carte 11 : Localisation des espaces publics des quartiers enquêtés dans la commune de Matoto _____	59
Carte 12 : Localisation des espaces publics dans la commune de Dixinn _____	61
Carte 13 : Localisation des espaces publics des quartiers enquêtés dans la commune de Dixinn _____	61
Carte 14 : Localisation des espaces publics dans la commune de Matam _____	63
Carte 15 : Localisation des espaces publics des quartiers enquêtés dans la commune de Matam _____	63
Carte 16 : Localisation des espaces publics dans la commune de Kaloum _____	65
Carte 17 : Localisation des espaces publics des quartiers enquêtés dans la commune de Kaloum _____	65
Carte 18 : Localisation des espaces publics dans les îles de Loos _____	67
Carte 19 : Localisation des équipements et espaces publics des quartiers enquêtés (Kassa) dans les îles de Loos _____	67
Carte 20 : La carte suivante présente la répartition des espaces publics à Conakry _____	68

Liste des tableaux

Tableau 1 : Sélection participative des quartiers à enquêter	22
Tableau 2 : Données démographiques, spatiales et économiques sur Conakry	33
Tableau 3 : Critères de caractérisation de quartiers précaires de Conakry	38
Tableau 4 : Profil des résidents des quartiers précaires de Kaloum	69
Tableau 5 : Ressources financières des résidents des quartiers précaires de Kaloum	70
Tableau 6 : Caractéristiques des terrains de Kaloum	70
Tableau 7 : Caractéristiques des habitations de Kaloum	71
Tableau 8 : Services urbains de base de Kaloum	72
Tableau 9 : Équipements socio collectifs de Kaloum	72
Tableau 10 : Participation à la vie communautaire par les résidents de Kaloum	73
Tableau 11 : Profil des résidents des quartiers précaires de Kassa	73
Tableau 12 : Ressources économiques des résidents des quartiers précaires des îles de Loos.	74
Tableau 13 : Caractéristiques des terrains des quartiers précaires des îles de Loos.	75
Tableau 14 : Caractéristiques des terrains des quartiers précaires des îles de Loos	75
Tableau 15 : Services urbains de base des îles de Loos	76
Tableau 16 : Équipements socio collectifs des îles de Loos	77
Tableau 17 : Niveau de participation à la vie communautaire dans les îles de Loos	77
Tableau 18 : Profil des résidents des quartiers précaires de Dixinn.	78
Tableau 19 : Ressources économiques des résidents des quartiers précaires de Dixinn.	78
Tableau 20 : Caractéristiques des terrains de Dixinn.	79
Tableau 21 : Caractéristiques des habitations de Dixinn.	79
Tableau 22 : Services urbains de base à Dixinn	80
Tableau 23 : Équipements socio collectifs de Dixinn	81
Tableau 24 : Niveau de participation à la vie communautaire par les résidents de Dixinn	81
Tableau 25 : Profil des résidents des quartiers précaires de Matam	82
Tableau 26 : Ressources économiques des résidents des quartiers précaires de Matam	82
Tableau 27 : Caractéristiques des terrains à Matam	83
Tableau 28 : Caractéristiques des habitations à Matam.	83
Tableau 29 : Services urbains de base	84
Tableau 30 : Équipements sociocollectifs à Matam	85
Tableau 31 : Niveau de participation à la vie communautaire à Matam	85
Tableau 32 : Profil des résidents des quartiers précaires de Matoto	86
Tableau 33 : Ressources économiques des résidents des quartiers précaires de Matoto	86
Tableau 34 : Caractéristiques des terrains de Matoto.	87
Tableau 35 : Caractéristiques des habitations de Matoto	87
Tableau 36 : Services urbains de base à Matoto	88

Tableau 37 : Équipements socio-collectifs à Matoto _____	88
Tableau 38 : Niveau de participation à la vie communautaire à Matoto _____	89
Tableau 39 : Profil des résidents des quartiers précaires de Ratoma _____	90
Tableau 40 : Ressources économiques des résidents de Ratoma _____	90
Tableau 41 : Caractéristiques des terrains de Ratoma _____	91
Tableau 42 : Caractéristiques des habitations de Ratoma _____	91
Tableau 43 : Services urbains de base à Ratoma _____	92
Tableau 44 : Équipements socio collectifs à Ratoma _____	93
Tableau 45 : Niveau de participation à la vie communautaire par à Ratoma _____	93
Tableau 46 : Typologie des quartiers précaires étudiés _____	100
Tableau 47 : Précision de la caractérisation des quartiers précaires à partir de la typologie de l'Audit urbain de Conakry ____	101
Tableau 48 : Acteurs à mobiliser pour mettre en œuvre les actions d'intervention dans les quartiers précaires _____	134

Liste des figures

Figure 1 : Répartition du nombre de ménages enquêtés par communes	23
Figure 2 : Structuration de l'étude	32
Figure 3 : Juxtaposition des quartiers précaires et des immeubles modernes de Kaloum	39
Figure 4 : Habitat en bordure d'un exutoire naturel à Dixinn en octobre 2003	40
Figure 5 : Habitat en bordure d'un exutoire naturel à Dixinn en mai 2019	40
Figure 6 : Évolution de la population urbaine vivant dans les quartiers précaires	42
Figure 7 : Provenance des résidents des quartiers précaires de Conakry	43
Figure 8 : Motif d'installation des résidents des quartiers précaires de Conakry	44
Figure 9 : Niveau d'instruction des chefs de ménages des quartiers précaires de Conakry	44
Figure 10 : Superficies des terrains des quartiers précaires de Conakry	45
Figure 11: Mode d'acquisition des terrains dans les quartiers précaires de Conakry	46
Figure 12 : Configuration des logements selon les communes	46
Figure 13 : Maçonnerie des habitations des quartiers précaires de Conakry	47
Figure 14 : Proportion des toitures en fonction des matériaux utilisés et selon les communes	48
Figure 15 : Activités professionnelles principales	48
Figure 16 : Activités professionnelles secondaires	49
Figure 17 : Proportion des ménages enquêtés exerçant une activité au sein de la concession	49
Figure 18 : Typologie des activités exercées dans la cour des ménages enquêtés	50
Figure 19 : Accessibilité des quartiers précaires de Conakry	50
Figure 20 : Moyens de déplacement dans les quartiers de Conakry	51
Figure 21 : Mode d'évacuation des eaux usées dans les quartiers précaires de Conakry	52
Figure 22 : Typologie des latrines dans les quartiers précaires de Conakry	52
Figure 23 : Gestion des ordures ménagères	53
Figure 24 : Mode d'approvisionnement en eau potable dans les quartiers précaires de Conakry	53
Figure 25 : Mode d'éclairage dans les quartiers précaires de Conakry	54
Figure 26 : Vue sur la forêt de Kakimbo (à gauche) et la Maison des jeunes (à droite)	56
Figure 27 : Vue sur un port de pêche artisanale et un terrain de sport aménagé de Matoto	58
Figure 28 : Vue sur la plage Bénares de Matoto	58
Figure 29 : Vue sur les servitudes de rails de Dixinn en partie inondées	60
Figure 30 : Vue sur les activités menées sur les servitudes de certaines rues de Dixinn	60
Figure 31 : Enfant dansant sur une rue de Matam aménagée pour abriter une cérémonie de mariage	62
Figure 32 : Vues sur une plage de Matam	62
Figure 33 : Vue sur l'habitat précaire de Tèménétye	64
Figure 34 : Vue sur des occupations illégales de servitudes à Kaloum	64
Figure 35 : Vue sur les espaces publics naturels de Kassa	66
Figure 36 : Vue sur le débarcadère de Kassa	66
Figure 37 : Leader du quartier	106
Figure 38 : Consultation des résidents avant toute action de la mairie	107

Figure 39 : Comparaison des occupations du sol de Conakry en 1975 et en 2015	118
Figure 40 : Vue sur les îles de Loos	119
Figure 41 : Les raisons de l'inconfort du logement	122
Figure 42 : Les aspects redoutés par les résidents	123
Figure 43 : Élimination des eaux pluviales	124
Figure 44 : Dispositifs d'adaptation des résidents face aux risques d'inondation	126
Figure 45 : Proposition d'organigramme du Comité d'amélioration du quartier	135
Figure 46 : Exemples de plateformes multifonctionnelles ambulantes	145
Figure 47 : Exemple d'occupations actuelles de servitudes de rails	146
Figure 48 : Aménagement de rue à Gbessia	149
Figure 49 : Propositions d'aménagement de rue	149
Figure 50 : Proposition d'aménagement de plage	155
Figure 51 : Exemple d'occupations actuelles et futures de servitudes de rails et de haute tension	158
Figure 52 : Exemple d'occupations actuelles et futures de servitudes des rails et de la haute tension	159
Figure 53 : Exemples d'occupations actuelles des servitudes de canal	162
Figure 54 : Exemples d'occupations actuelles et futures des servitudes de voirie menant à un canal	163

Introduction

La présente introduction est composée de cinq parties :

1. le contexte de la mission
2. les objectifs de la mission
3. la méthodologie participative d'investigation et de collecte des données urbaines
4. les difficultés rencontrées
5. la structuration du rapport.

1. Contexte de la mission

Avec un taux d'urbanisation de 37% en 2014, la Guinée atteindra vraisemblablement 56% en 2050. Cette croissance urbaine a pour corollaire l'étalement urbain, avec des quartiers périphériques précaires, insalubres et dépourvus de services urbains de bases, d'espaces publics aménagés et d'équipements socio-collectifs.

Dans l'optique de contribuer à l'amélioration des conditions de vie urbaine en Guinée, le programme de développement et d'assainissement urbain en Guinée (en abrégé SANITA) a été financé par l'Union Européenne (11ème Fonds Européen de Développement – FED), en collaboration avec le Gouvernement de la Guinée. Il s'exécute en deux volets.

- Le premier volet concerne le renforcement de la gouvernance urbaine au niveau local et national qui sera réalisé avec l'appui technique de l'ONU-Habitat.
- Le deuxième volet consiste à l'amélioration de l'accès des populations urbaines des quartiers de Conakry et Kindia aux services d'assainissement de base avec l'appui de l'Agence de Développement Belge (ENABEL).

Les deux composantes sont complémentaires et doivent être mises en œuvre en synergie.

La composante 2 a été approuvée pour une période de 3 ans et sera placée sous la tutelle du Ministère en charge de la Ville et de l'Aménagement du Territoire. Les activités seront réalisées en collaboration avec ENABEL et avec la participation des institutions publiques ou privées nationales et locales incluant les organisations communautaires ou de la société civile. Un accent sera mis sur l'engagement des femmes et des jeunes. Les résultats attendus de cette composante de SANITA sont les suivants :

- Résultat 1 : Les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et le suivi des documents cadres sont renforcées ;
- Résultat 2 : Une politique urbaine nationale définissant les orientations stratégiques, les rôles et les responsabilités des différents acteurs est élaborée et validée ;
- Résultat 3 : La mise en œuvre du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) de 1991 est évaluée et de nouvelles orientations stratégiques (livre blanc) sont définies et validées;
- Résultat 4 : Les documents de planification urbaine de la ville capitale, assortis de plans d'actions appropriés prenant en compte les aspects du changement climatique, sont élaborés et validés de manière participative ;
- Résultat 5 : Des projets pilotes prioritaires sont élaborés et mis en œuvre à travers la création ou le renforcement d'espaces de concertation inclusifs et de dialogue multi-acteurs.

De plus, le Programme de développement et d'assainissement urbain en Guinée (SANITA) conjointement exécuté par le gouvernement guinéen et l'Union Européenne contribuera à termes, à fédérer d'autres partenaires et acteurs urbains autour d'un programme urbain d'investissements et d'actions coordonnées.

2. Objectifs de la mission et compréhension des notions mobilisées

La mission consiste à l'analyse des profils des quartiers et espaces publics de Conakry.

Les objectifs formulés dans les termes de référence sont les suivants :

- a) Mobilisation et engagement des communautés et des élus locaux à l'identification participative des quartiers précaires, espaces publics et des zones d'extension informelle ;
- b) Démarche du diagnostic territorial au niveau des quartiers et espaces publics en tenant compte des normes et des exigences réglementaires et des principes de l'ONU-Habitat en matière d'analyse des quartiers.

Au regard de la mission et des objectifs poursuivis, les notions suivantes méritent clarification : quartiers, quartiers précaires, espaces publics.

- **La notion de quartier**

Le quartier en milieu urbain se distingue d'une zone urbaine ou d'un espace urbain quelconque. En effet, au-delà de l'espace géographique occupé, le quartier sous-entend une dynamique socio-spatiale et d'interaction de résidents, avec des liens sociaux et des logiques spatiales locales à décoder. Cette étude va analyser cet environnement de quartier, en y décrivant les formes d'habitat, le cadre de vie ainsi que les améliorations techniques apportées par les résidents pour une meilleure offre de sécurité, de qualité des services urbains mais aussi pour une meilleure organisation et animation quotidienne de la vie sociale et communautaire du quartier.

- **La notion de quartier précaire**

La précarité du quartier renvoie à une précarité des résidents en termes juridique, résidentiel ou infrastructurel. La précarité juridique des résidents se manifeste par une absence de titre de propriété et de statut foncier légal des occupants, notamment en zone non lotie. La précarité résidentielle est celle liée à la solidité et à la vulnérabilité du logement face aux intempéries et au temps. Enfin, la précarité infrastructurelle est relative à l'insuffisance de services urbains de base et d'équipements sociaux collectifs dans le quartier.

La notion de « quartier précaire » renvoie à la définition du « bidonville » de l'ONU-Habitat. Selon l'ONU-Habitat (2003, p.12 ; 2016, p.3.), les bidonvilles sont caractérisés par « l'accès inadéquat à l'eau potable, l'accès inadéquat à l'assainissement et aux autres infrastructures, la mauvaise qualité des logements, le surpeuplement et le statut précaire de la résidence ».

Un ménage de bidonvilles est un groupe d'individus vivant sous un même toit dans un milieu urbain, qui manque d'une ou de plusieurs des caractéristiques suivantes¹ :

- a. **Le logement durable (une structure permanente offrant une protection contre les conditions climatiques extrêmes) ;**
- b. **Un milieu de vie suffisant (pas plus de trois personnes partageant une pièce ou 5m² par personne) ;**

¹ UN-HABITAT (2010), state of the World's Cities 2010/2011- Cities for All: Bridging the urban Divide (available at http://www.unhabitat.org/pms/pmss/electronic_books/2917_alt.pdf), cité par le guide pratique de mise en oeuvre du PPAB II, p.6

- c. Le droit à l'eau potable (une eau qui est suffisante, 20 litres d'eau potable par jour et par personne, accessible, et qui peut être obtenue sans effort extrême) ;
- d. L'accès aux facilités sanitaires améliorées (une toilette publique ou privée partagée, avec un nombre raisonnable de personnes), et
- e. Une sécurité de la tenure (de facto ou de jure le statut de la sécurité de la tenure et la protection contre les déguerpissements forcés)².

L'ONU-Habitat estime à plus d'un milliard, le nombre de personnes sur la planète vivant dans des bidonvilles. Si rien n'est fait, les prévisions sont de deux milliards pour 2030 et trois milliards pour 2050.

- **La notion d'espaces publics**

La notion d'espace public se distingue de l'espace privé, par son adjectif. L'espace public est un espace ouvert au public, comprenant aussi bien les espaces bâtis (équipements publics) que non bâtis. Pour cette étude nous privilégierions l'usage du terme « espaces publics » pour les espaces ouverts non bâtis, comportant les rues, les places publiques, les servitudes de voie ferrée, de ligne de haute tension, les berges des canaux ou exutoires naturels, les plages, les espaces verts naturels ou aménagés, les terrains de sport etc. C'est la notion de « vide » et d'usage communautaire ou partagé qui est ici mis en visibilité, contrairement aux espaces bâtis et appropriés à des fins d'usages privés.

Il sera alors question d'observer et de répertorier les différentes fonctions et usages des espaces publics, tels qu'ils sont appropriés par les riverains en fonction des cycles de temps bien définis (matin, après-midi, soir, nuit, weekend, etc.). A ce titre, les usages de l'espace public de la voirie et des servitudes publiques fera l'objet d'investigation, afin de déceler les cohabitations, les tolérances et les conflits d'usages entre les aménagements techniques infrastructurels (chaussées carrossables, systèmes de drainage des eaux pluviales, réseaux divers d'eau potable, d'électricité et d'éclairage public etc.) et les formes de régénération environnementale (plantation d'alignements) ou d'implantation d'activités socioéconomiques qui tissent des liens entre les différents usagers de la rue. En effet, la rue, espace de passage des réseaux urbains (eau potable, électricité, téléphone etc.) et de circulation pour automobilistes, tricycles, cyclistes et piétons est par moment transformée en terrain de jeux de Maracana, en banquet de mariage, en marché de fruits et d'articles diversifiés, en foire, en restaurant, en offre de services divers (coiffure, couture, cordonnerie, etc.). Il s'agit ici d'un « espace partagé », à travers le partage des multiples usages sur l'espace public et le partage de certaines portions de l'espace public affectées à des usages précis. La recherche des usages alternatifs et sécurisés des portions d'espaces publics va dynamiser le processus participatif et collectif d'appropriation et d'exploitation en cours de ces espaces partagés, qui prendront rang d'espace public urbain.

3. Méthodologie participative d'investigation et de collecte des données urbaines

La méthodologie participative d'investigation et de collecte des données urbaines sera décrite à travers les deux principales missions de terrain qui ont ponctué la rédaction du présent rapport :

² Étant donné que les informations sur la sécurité d'occupation ne sont pas disponibles pour la plupart des pays inclus dans la base de données de l'ONU-HABITAT, seuls les quatre premiers indicateurs sont utilisés pour définir les ménages des bidonvilles et estimer la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles, extrait du Guide pratique de mise en oeuvre du PPAB II, p.6

- la mission de prise de contact et de premières investigations
- et la mission d'enquêtes et de collecte de données sur le terrain.

3.1. Mission de prise de contact et de premières investigations

La première mission de terrain du 24 au 30 septembre 2019 a permis de rencontrer les principaux acteurs, de visiter les quartiers et de s'imprégner des conditions de vie des citoyens de Conakry. Des entretiens avec les acteurs institutionnels ont été également effectués par le chef de mission.

- **Acteurs urbains institutionnels rencontrés**

Les acteurs rencontrés au cours de cette mission sont :

- Les structures centrales : DNATU (Division des études, Division urbanisme opérationnel, DOCAD)
- Les structures décentralisées : les directeurs en charge de l'urbanisme des 5 communes (Matoto, Ratoma, Matam, Kaloum, Dixinn, Matam, Dixinn) et les 2 communes périphériques (Dubreka, Coyah)
- Les organisations professionnelles et structures de recherche : ISAU, CERE, Ordre des géomètres, Département de géographie de l'Université Général Lansana CONTE de Sanfonia
- Les partenaires techniques et financiers : ONU-HABITAT, ENABEL (SANITA Villes Propres)

Hormis les entretiens individuels avec les acteurs rencontrés, la discussion avec les structures décentralisées a pris la forme d'une concertation pour définir de manière participative le choix des quartiers prioritaires qui feront l'objet d'enquêtes approfondies dans le cadre de cette étude de profils des quartiers et espaces publics de Conakry.

- **Choix raisonné des quartiers à enquêter**

Lors de la réunion de concertation avec les directeurs en charge de l'urbanisme des communes de Kaloum, de Dixinn, de Matam, de Matoto, de Ratoma, de Coyah et de Dubreka, les critères retenus pour le choix de quartiers à investiguer ont été les suivants :

- Critère d'occupation et de densité : les quartiers habités sont les quartiers à prioriser par rapport aux quartiers peu denses.
- Critère de diversité : les quartiers précaires sont présents dans chaque commune de Conakry sous des formes diversifiées.

Sur la base de ces deux critères, il a été convenu que des quartiers représentatifs de la situation de l'habitat précaire soient proposés pour investigation dans les communes de Kaloum, Dixinn, Matam, Matoto et Ratoma. Il a été également recommandé que les zones où intervient déjà ENABEL en matière de voirie et d'assainissement soient privilégiées, de sorte à créer une synergie d'actions pour plus de visibilité et de répliquabilité des actions programmées.

Étant donné le choix raisonné des quartiers investigués, les résultats obtenus ne peuvent pas être généralisés sur toute la ville de Conakry. Cependant, ils permettent de dégager des tendances dominantes par commune.

Tableau 1 : Sélection participative des quartiers à enquêter

Communes	Proposition et priorisation des quartiers par les Directeurs communaux en charge de l'urbanisme Concertation du 25-09-2019 Visite des sites du 27 au 30 -09-2019	Choix des quartiers par la DNATU et l'UGP SANITA Villes Durables en croisant les critères de visibilité et de synergie d'actions avec ENABEL
KALOUM continental	Tombo, Coronthie Temenetaye	Tombo Coronthie Temenetaye
KALOUM îles de Loos	Kassa	Kassa
DIXINN	Hafia 1 et 2, Dixinn Centre 1et 2 Dixinn Gare, Belle vue école	Hafia 1 et 2
MATAM	Matam, Bonfi routière, Hermakono, Mafonco Centre	Matam, Hermakono
MATOTO	Gbessia Port 2, Yimbaya Port, Dabondy, Sangoya Mosquée, Simbaya Ecole, Simbaya 1	Dabondy, Gbessia Port 2, Yimbaya Port
RATOMA	Koloma 1 et 2, Ratoma Centre, Nongo, Taouyah	Koloma 1 et 2, Ratoma Centre

Source : Mission d'investigation, Conakry, septembre 2019

3.2. Missions d'enquêtes et de collecte de données sur le terrain

La deuxième mission de terrain s'est effectuée du 07 au 15 novembre 2019. Elle a consisté à la formation des enquêteurs et à la collecte des données sur le terrain.

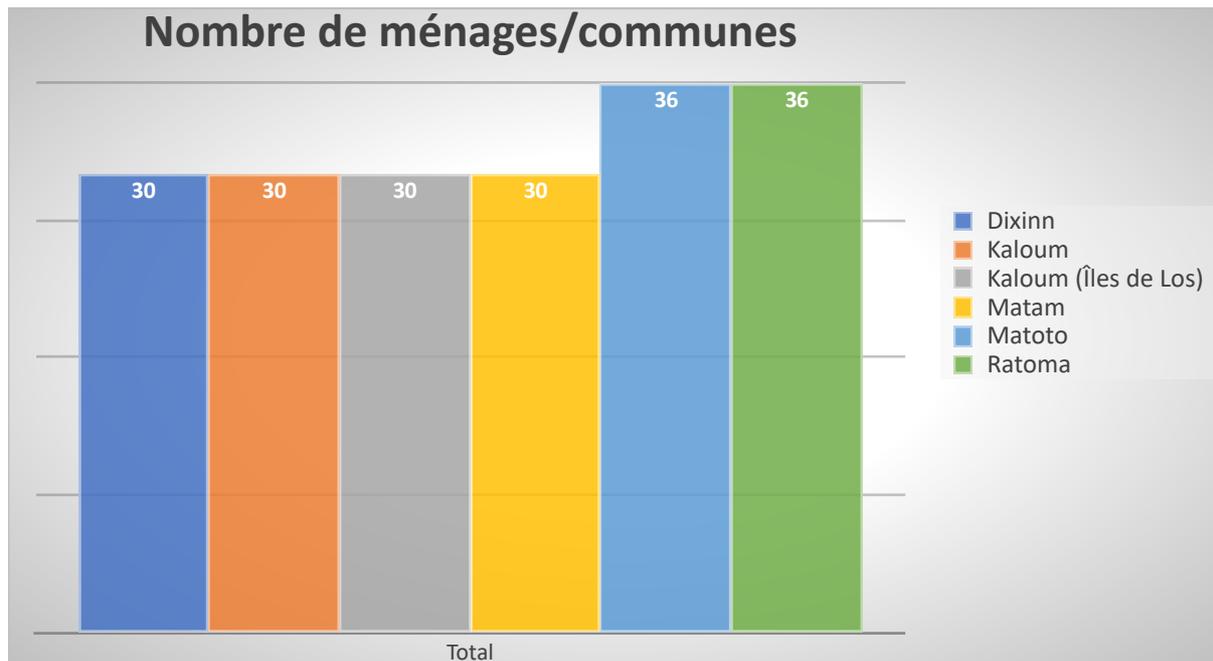
- **Formation des enquêteurs**

La formation des enquêteurs s'est tenue le 08 novembre 2019. Elle a concerné l'équipe de consultants internationaux et nationaux ainsi que sept (07) agents de la DNATU. Elle a consisté à l'explication des deux fiches d'enquêtes (enquête – ménages et enquêtes sur les espaces publics) par les Consultants internationaux et nationaux afin que tous les enquêteurs partagent la même compréhension des questions à poser. Puis, elle a abouti à l'apprentissage de l'utilisation des logiciels Kobo Collect (renseignement d'un questionnaire à l'aide d'un smartphone) et OsmAnd (orientation sur le terrain à l'aide d'un GPS incorporé au smartphone). Les formateurs à cet outil numérique sont deux cartographes animateurs en cartographie numérique et contributeurs de OpenStreetMap.

- **Échantillonnage des ménages à enquêter**

Notre enquête-ménage a concerné un échantillon de 192 ménages répartis en 30 ménages respectivement à Kaloum continental, à Kaloum îles de Loos, à Dixinn et à Matam et 36 ménages respectivement à Matoto et à Ratoma, en raison de leurs plus grandes démographies et superficies.

Figure 1 : Répartition du nombre de ménages enquêtés par communes



Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

Les ménages à enquêter ont été pré-identifiés de manière aléatoire et géoréférencés sur image satellitaire avant d'être répartis par enquêteur. Ce choix des ménages à enquêter a été effectué sur la base de :

- a. la bonne couverture géographique des quartiers à enquêter,
- b. la prise en compte de ménages situés dans des zones d'habitat précaire.

Chaque enquêteur avait six (06) ménages à enquêter par jour. Chaque enquêteur recevait journalièrement la localisation des ménages à enquêter sur son smartphone et se rendait à l'aide du logiciel OsmAnd sur ses différents lieux d'enquête.

- **Déroulement des enquêtes ménages et des enquêtes sur les espaces publics**

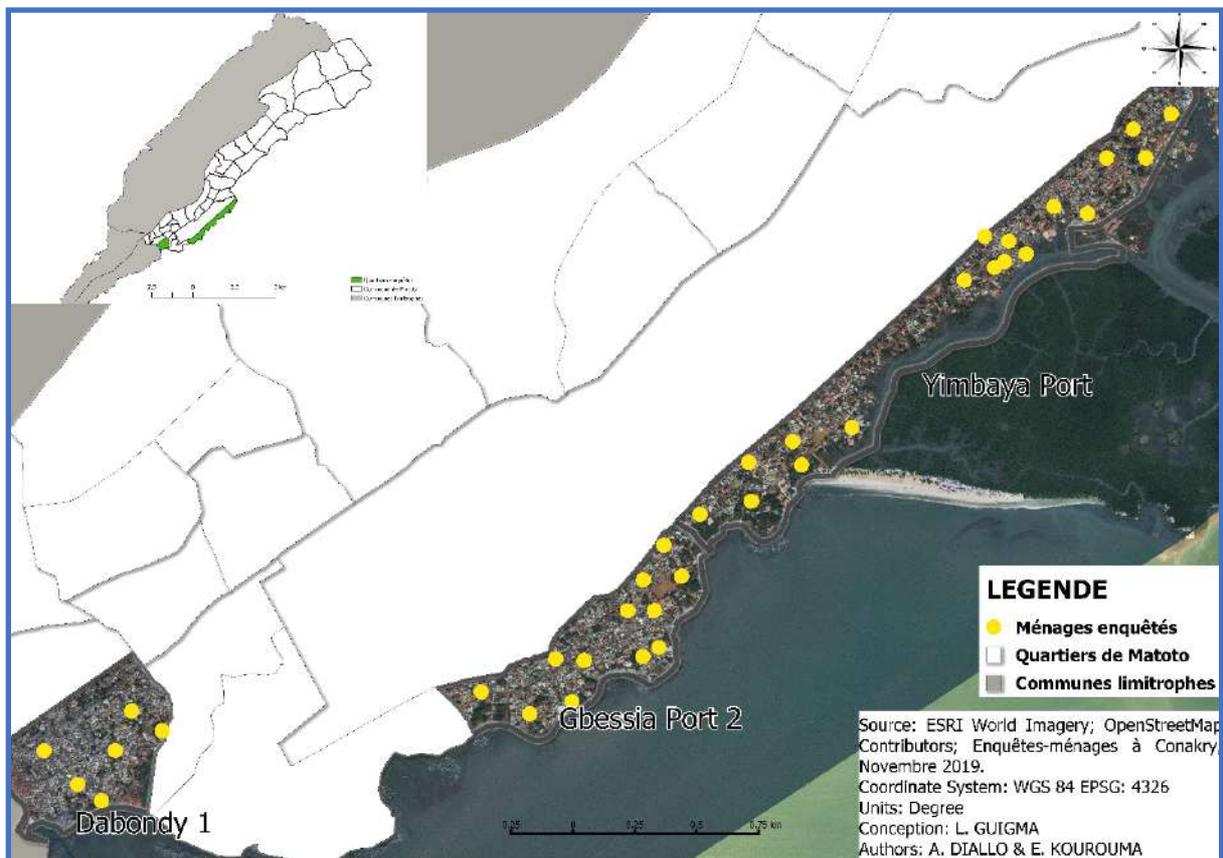
Les enquêtes se sont déroulées en six jours successifs du 09 au 14 novembre 2019, y compris le week-end (samedi et dimanche) où la probabilité que certain(e)s chefs de ménages sont présent(e)s à leur domicile est plus grande. Les enquêteurs disposaient d'un ordre de mission qui a été multiplié au nombre des enquêteurs. L'ordre de mission a été collectivement par un agent de la mairie concernée et individuellement par le chef de quartier ou son représentant.

Le choix chronologique des communes à enquêter a tenu compte du contexte social où des manifestations publiques étaient programmées en fin de semaine. Les communes les plus éloignées (Matoto et Ratoma) difficilement accessibles en cas de manifestations publiques ont été programmées prioritairement le weekend (samedi et dimanche), tandis que les communes peu impactées par les manifestations publiques (Kaloum continental et îles de Loos) ont été programmées pour la fin.

Les tableaux et graphiques suivants présentent la chronologie des communes où les ménages ont été enquêtés et la répartition des ménages enquêtés par quartier sélectionné au sein de chaque commune.

MATOTO : 09/11/2019	
Quartiers	Ménages enquêtés
Dabondy	6
Gbessia Port 2	12
Yimbaya Port	18
Total Matoto	36

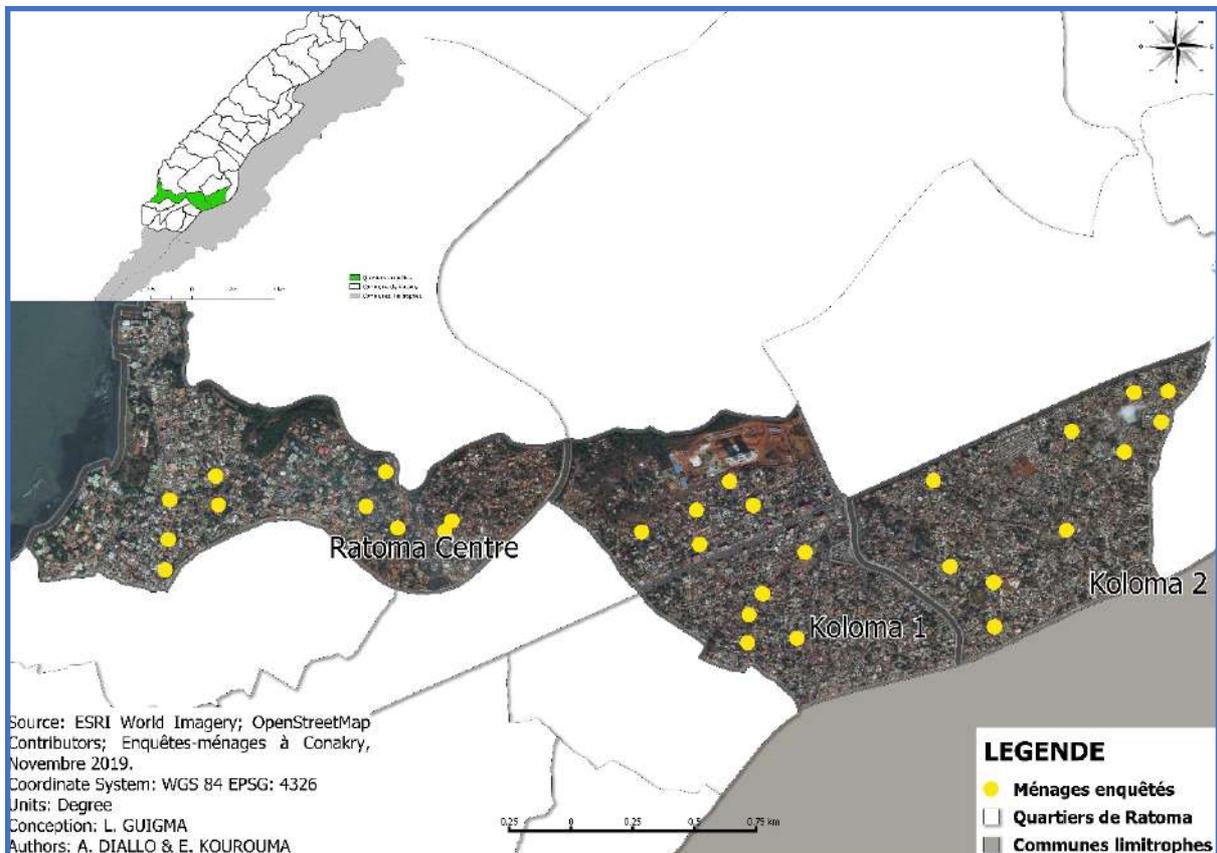
Carte 1 : Répartition des ménages enquêtés à Matoto



RATOMA : 10/11/2019

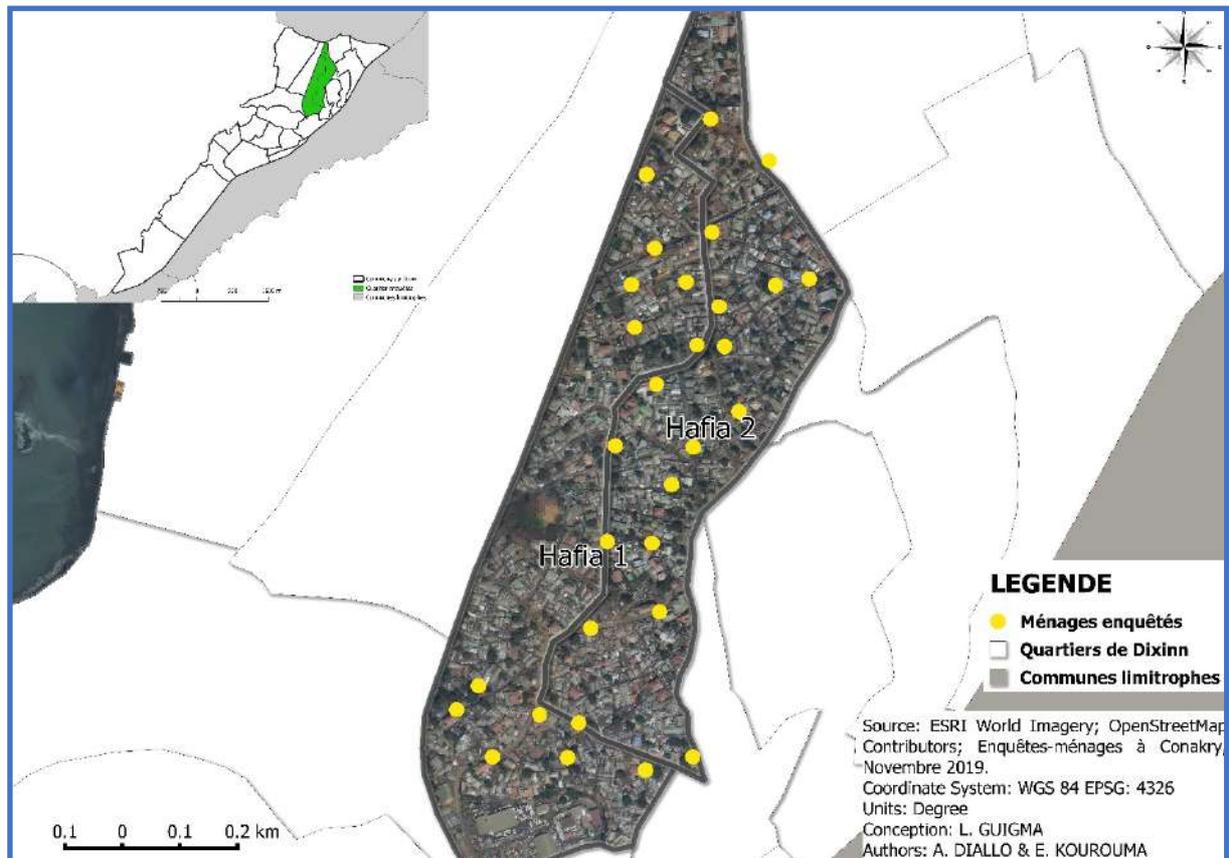
Quartiers	Ménages enquêtés
Koloma 1	14
Koloma 2	12
Ratoma Centre	10
Total Ratoma	36

Carte 2 : Répartition des ménages enquêtés à Ratoma



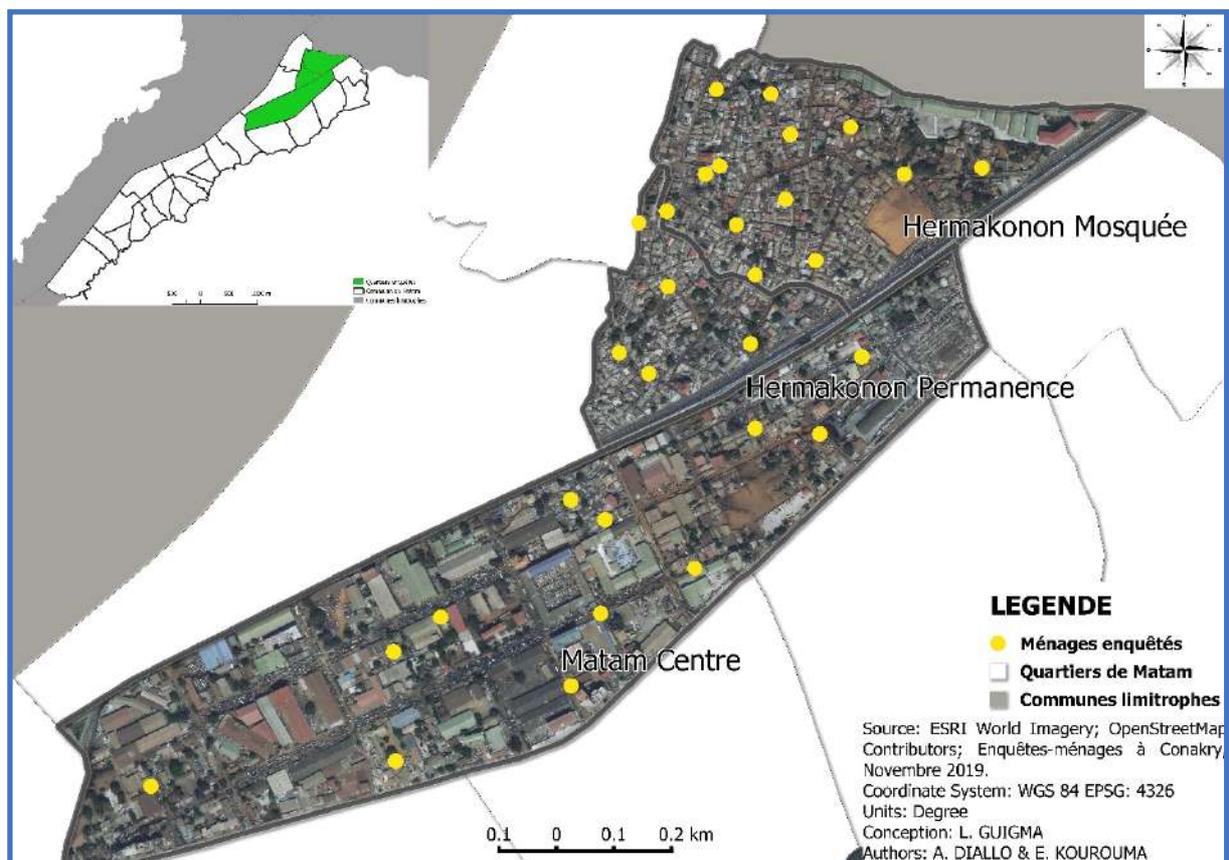
DIXINN : 11/11/2019	
Quartiers	Ménages enquêtés
Hafia 1	12
Hafia 2	18
Total Dixinn	30

Carte 3 : Répartition des ménages enquêtés à Dixinn



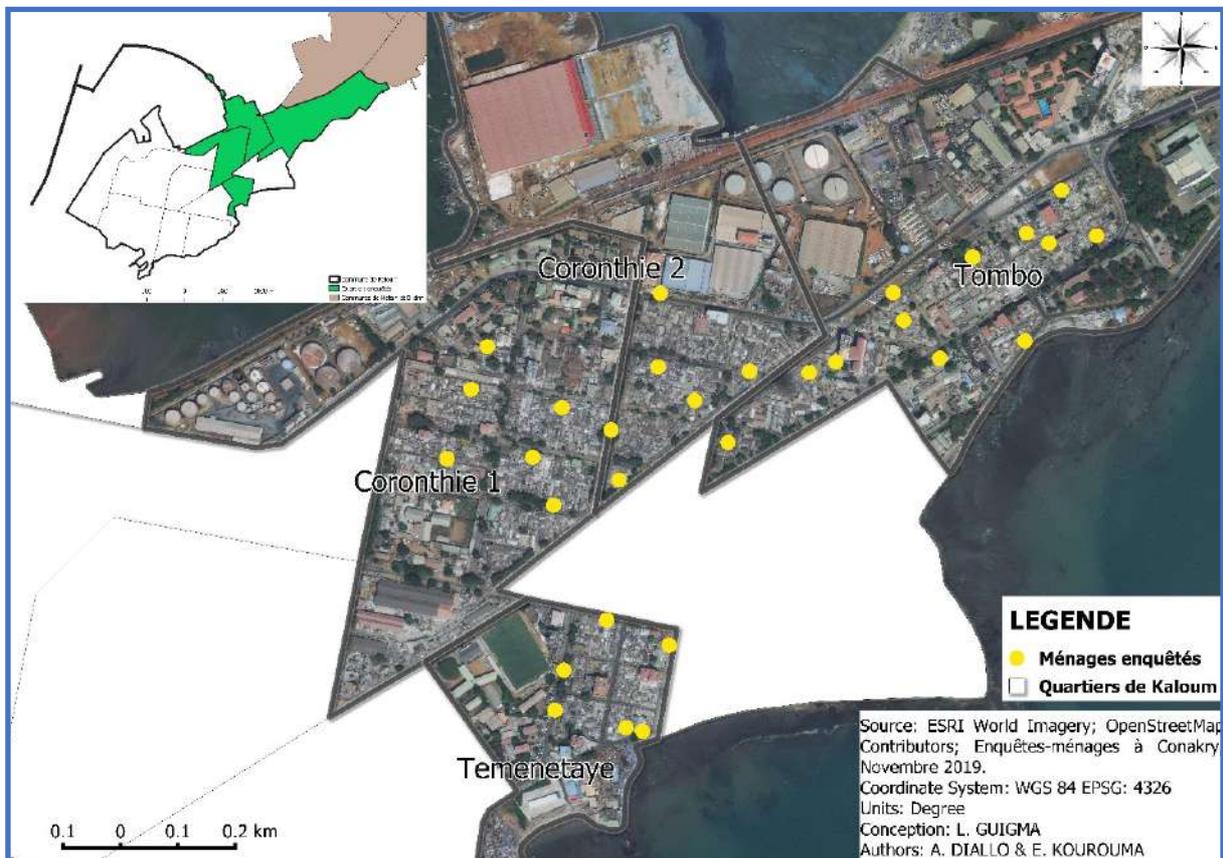
MATAM : 12/11/2019	
Quartiers	Ménages enquêtés
Hermakono Mosquée	14
Hermakono Permanence	4
MatamCentre	12
Total Matam	30

Carte 4 : Répartition des ménages enquêtés à Matam



KALOUM (continental) : 13/11/2019	
Quartiers	Ménages enquêtés
Coronthe 1	7
Coronthe 2	5
Temenetaye	6
Tombo	12
Total Kaloum	30

Carte 5 : Répartition des ménages enquêtés à Kaloum



KALOUM (îles de Loos) : 14/11/2019	
Quartiers	Ménages enquêtés
Kassa	30
Total Kaloum	30

Carte 6 : Répartition des ménages enquêtés à Kaloum îles de Loos



Une équipe de 6 enquêteurs a collecté les informations auprès des ménages des quartiers sélectionnés, à l'aide de smartphone. 30 à 36 ménages par commune ont été enquêtés par jour, soit une moyenne de 5 à 6 ménages par enquêteur et par jour.

L'enquête-ménages³ a porté sur :

1. **Les habitants** : profession, niveau d'études, statut d'occupation du terrain, provenance, motif d'installation du chef de ménage, nombre de personne dans le ménage ;
2. **Les indicateurs socio-économiques du ménage** : revenus (nature, montant) autres apports, dépenses, nombre de téléphones, vélos, voiture, réfrigérateur/congélateur animaux par ménage ;
3. **Le terrain** : superficie, moyen d'acquisition, nombre de ménages dans le terrain, nombre de dépendances, activités dans la cour ;
4. **L'habitation** : fonction, matériaux, nombre d'habitants dans le bâtiment principal, taille et confort de la maison ;
5. **Les infrastructures et gestion de l'environnement** : accessibilité du quartier, aménagement (loti, non loti), moyen de transport, accès à l'électricité, accès à l'eau, eaux usées, nature des toilettes, mode de vidange, gestion des ordures) ;
6. **La vulnérabilité aux aléas climatiques et autres risques d'insécurité** : eaux pluviales, risques ;
7. **L'accès aux équipements socio collectifs** : équipements de santé (nom, localisation, moyen d'accès, satisfaction des services offerts), équipement d'éducation (nom, localisation, moyen d'accès, satisfaction des services offerts), équipements marchands et financiers (nom, localisation, moyen d'accès, satisfaction des services offerts), équipements d'inhumation (nom, localisation, moyen d'accès, satisfaction des services offerts) ;
8. **La participation à la vie communautaire** : organisation de travaux communautaires, associations du quartier (présence, membre), nom et activités de l'association, condition de participation aux travaux communautaire, leader du quartier, bienfaiteurs du quartier et leurs réalisations, consultation avant action de la mairie, satisfaction des actions de la mairie dans le quartier ;
9. **L'appréciation du cadre de vie du quartier** : appréciation des conditions de vie dans le quartier, projet de quitter, destination, problèmes majeurs du quartier, actions d'amélioration du quartier envisagées ;
10. **La perception des espaces publics dans les quartiers enquêtés** : idée d'espaces publics, fréquentation, appréciation des espaces publics existants, détournement d'usages, sécurisation ;
11. **Les coordonnées de géoréférencement** :

L'enquête sur les espaces publics de Conakry s'est déroulée concomitamment que les enquêtes-ménage. Une équipe de 2 enquêteurs a procédé à la géolocalisation des équipements et espaces publics qui ne figuraient pas dans les plans existants (équipements scolaires, sanitaires, marchands, espaces de sports et de loisirs).

L'enquête sur les espaces publics a consisté à repérer les espaces publics de proximité à l'échelle des quartiers enquêtés ainsi que d'autres espaces publics emblématiques à l'échelle de la commune, par d'autres enquêteurs que ceux dévolus aux enquête-ménages. Un accent a été mis sur le repérage d'espaces verts, de plages, de places publiques, de servitudes des berges, des rails, de la haute tension et les usages de ces espaces publics, notamment (bornes fontaines, dépôts d'ordures ménagères, football, commerces etc.).

³ cf. Fiche d'enquête-ménage en annexe.

Les enquêteurs n'avaient donc pas d'espaces publics pré-identifiés hormis ceux disponibles sur la plateforme OpenStreetMap visible sur OsmAnd. La plupart des enquêteurs ont demandé les services d'un guide (membre du comité de quartier ou taxi-moto) pour découvrir, repérer et se renseigner à l'aide d'un formulaire sur Kobo Collect, les espaces publics des quartiers et des communes enquêtés.

Le renseignement des espaces publics⁴ a porté sur le nom, le statut, la fonctionnalité, les activités/ usages originels ou détournés, la fréquentation, l'état d'aménagement, le public qui fréquente les lieux, la prise de photographie, les coordonnées de géoréférencement.

4. Difficultés rencontrées

La mission d'investigation et de collecte des données sur les quartiers et espaces publics de Conakry ne s'est pas déroulée sans difficultés.

4.1. Le temps bref pour la formation à l'utilisation de Kobo Collect et OsmAnd

Les formateurs et les agents de la DNATU qui ont été formés en guise d'enquêteurs ont tous déploré le temps relativement bref de la formation liminaire avant l'enquête proprement dite sur le terrain. Les agents formés étaient de profils différents, géographe, sociologue, historien, juriste, architecte-urbaniste et ne disposaient pas des mêmes prérequis en termes de manipulations de données spatiales. Toutefois, l'engagement et l'assiduité des enquêteurs leur a permis d'assimiler les connaissances nécessaires à la mise en pratique de l'enquêtes. Des formations complémentaires à l'endroit des agents de la DNATU sont souhaitables.

4.2. Le collecte des données dans les quartiers dans un contexte de tensions sociales

L'enquête-ménages et l'enquête sur les espaces publics se sont déroulées dans un contexte de tensions sociales ponctuées par des manifestations publiques. Une programmation réfléchie des sorties de terrain ainsi que des efforts de présentation et d'explication du but de l'enquête par les enquêteurs ont permis de surmonter cette contrainte.

4.3. La réticence et la méfiance de certains chefs de ménage enquêtés

Certains chefs de ménages ont été réticents à répondre aux questions. En utilisant l'expression ONU-Habitat, certains pensaient à un éventuel déguerpissement. D'autres ont refusé de répondre aux questions car selon eux plusieurs enquêtes similaires ont été menées dans leurs quartiers sans résultat.

4.4. L'accessibilité des Iles de Loos

Les enquêteurs se sont rendus à Kassa (une île de Loos) par bateau public, contraints par des horaires bien précises. L'enquête-ménages s'est focalisée sur Kassa parce que la plupart des enquêteurs ont une phobie de la pirogue et des risques de noyades associés. Seul un enquêteur sur les espaces publics s'est rendu en pirogue de Kassa à Room, accompagné d'un gendarme pour repérer quelques espaces publics.

4.5. La démarche participative exige du temps

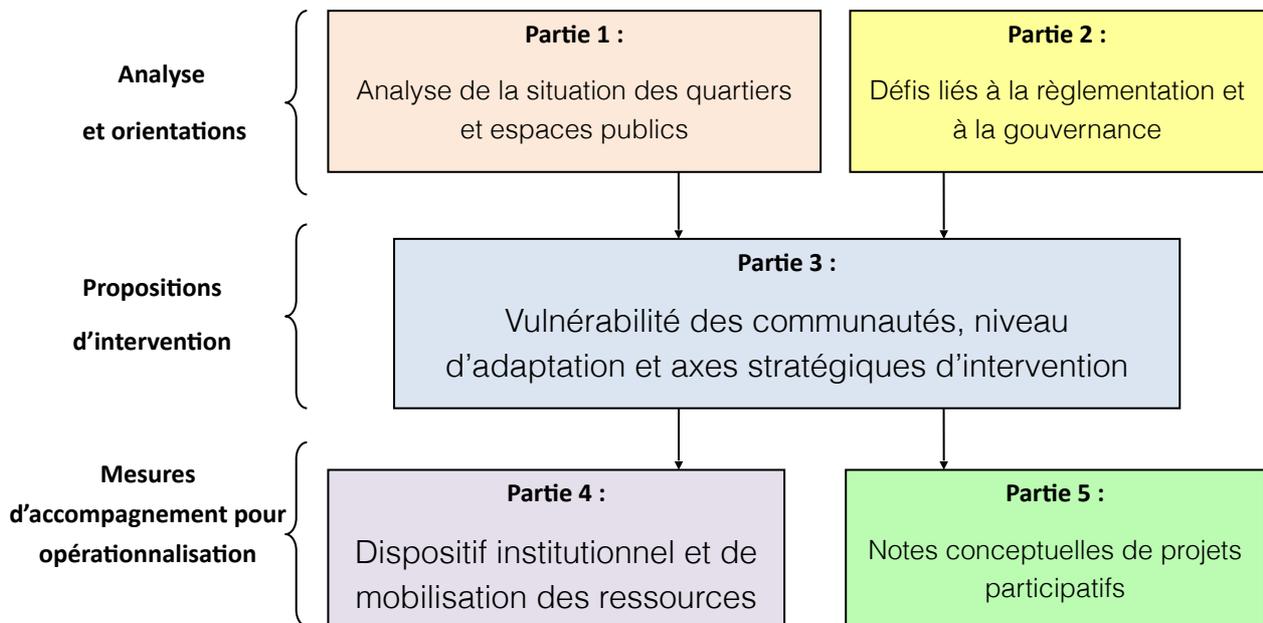
L'approche privilégiée pour le choix des quartiers et pour la méthode d'enquête a permis d'impliquer un grand nombre d'acteurs mais a nécessité un temps plus long que les prévisions, ce qui a impacté le temps nécessaire pour le traitement et l'analyse des données collectées du présent rapport.

⁴ cf. Fiche d'enquête sur les espaces publics en annexe.

5. Structuration du rapport

La structuration du rapport est organisée en cinq composantes indiquées dans le schéma suivant, conformément aux termes de référence.

Figure 2 : Structuration de l'étude



Source : Profils urbain des quartiers et espaces publics de Conakry, 2019

L'analyse des profils de quartiers se compose de cinq parties distinctes et complémentaires :

- Les parties analytiques concernent l'analyse de la situation des quartiers et espaces publics de Conakry (partie 1) ainsi que l'analyse des défis liés à la réglementation et à la gouvernance (partie 2) ;
- Puis, il sera présenté la synthèse des axes d'intervention, en prenant en compte la vulnérabilité des communautés et leur niveau d'adaptation (partie 3) ;
- Enfin, les mesures d'accompagnement pour l'opérationnalisation de la démarche seront présentées à travers un dispositif institutionnel de mobilisation de ressources (partie 4) et des notes conceptuelles de projets participatifs (partie 5).

I. Profils des quartiers et espaces publics de Conakry

I.I. Analyse de la situation des quartiers et espaces publics au niveau de l'agglomération de Conakry

Il sera présenté quelques informations générales sur les quartiers au niveau de l'agglomération de Conakry limitée aux cinq communes de Kaloum, Matam, Dixinn, Matoto et Ratoma. Ces informations concernent :

- les données démographiques et sociales
- les données spatiales
- les données économiques

La situation globale de Conakry sera mise en parallèle avec la situation des quartiers précaires. La difficulté résidera dans le champ de définition des quartiers précaires : il s'agit bien entendu de tous les quartiers habités et non lotis, mais il existe aussi des quartiers précaires parmi les quartiers lotis.

Le tableau suivant présente quelques données démographiques, spatiales et économiques sur Conakry.

Tableau 2 : Données démographiques, spatiales et économiques sur Conakry⁵

Désignation	Ensemble Conakry	Quartiers précaires de Conakry
Population en 2019	1 930 000 hab (100%)	1.138.700 hab (59 %)
Nombre de personnes /ménage	5,5 pers.	7 pers. (entre 1 et 30 pers / ménage)
Superficie	11 816 ha	ND
Densité moyenne	141 hab/ha	ND
Superficie moyenne de terrain/parcelle	400 m ²	400 m ² (compris entre 60 et 1000 m ²)
Superficie moyenne des constructions	160 m ²	200 m ² (compris entre 30 et 300m ²)
Coefficient d'emprise au sol (CES) moyen	40%	50%
Revenu moyen mensuel par ménage	1.850.000 GNF	1.100.000 GNF
Coûts moyens de location des logements	500.000 GNF	350.000 FGN (variant entre 50.000 et 1.500.000)

Source : Croisement de plusieurs résultats RGPH (2004), SDAU de Kaloum et des îles de Loos (2017), Rapport d'audit sur Conakry (2014), enquête-ménages (votresalaire.org, 2013) enquêtes ménages (2019)

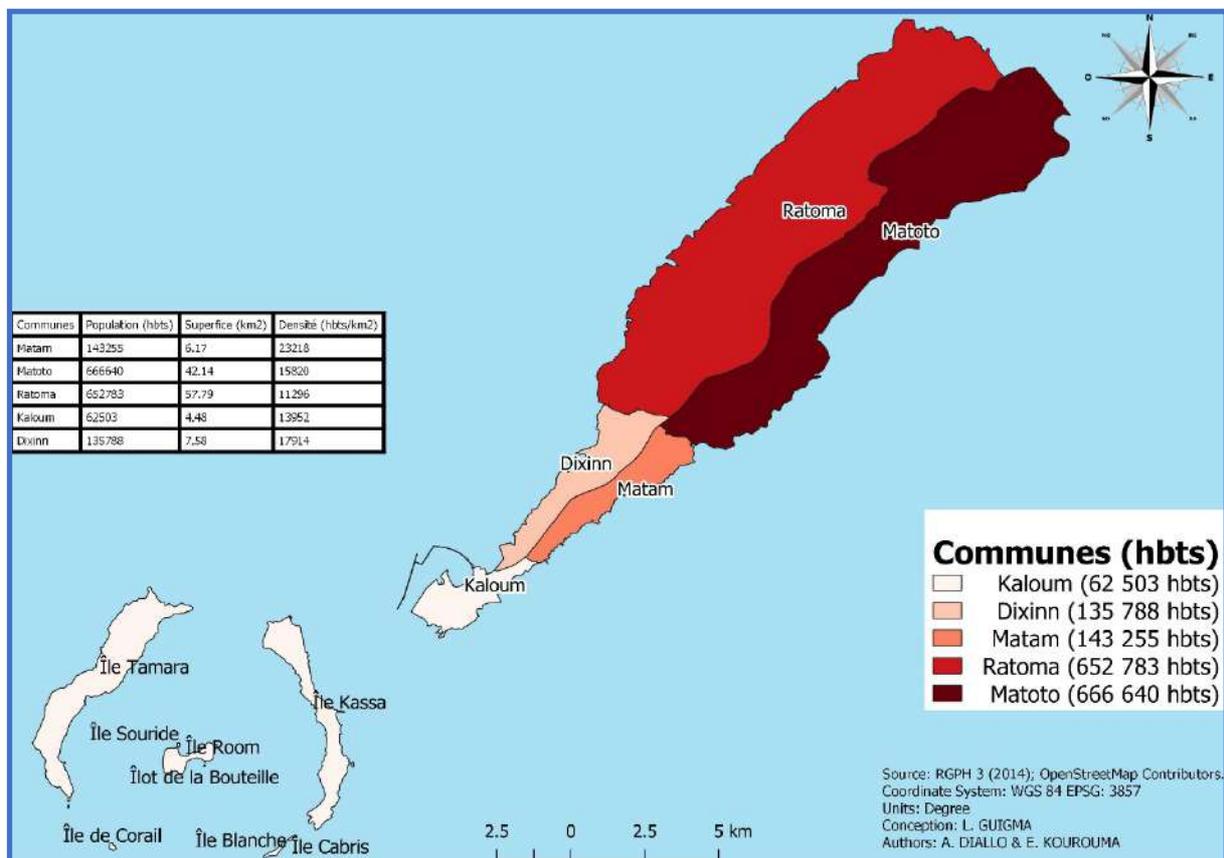
⁵ Les données sur Conakry n'existent pas dans un document unique. Les données spatiales sont celles qui font le plus défaut et dont certains chiffres sont très variables selon les sources. Les principaux et plus récents documents produits dans le domaine urbain concernant les données démographiques, spatiales et économiques sont le Recensement Général de Population et de l'Habitation- RGPH 3 - (dernier recensement 2014), le Schéma directeur d'aménagement de Kaloum et des îles de Loos (2017), l'Audit urbain, organisationnel et financier des communes de Conakry (2007), une enquête sur 150 ménages des cinq communes de Conakry en 2013, <https://votresalaire.org/>, les résultats d'enquêtes ménages menées dans le cadre de cette étude (novembre 2019).

I.1.I. Données démographiques et sociales

Selon le RGPH (2014), le taux de croissance annuel de Conakry est de 3,5%. De ce fait, la population de Conakry en 2019 avoisinerait 2 000 000 d'habitants. La densité de Conakry est de 141 habitants à l'hectare. Cette densité est inégalement répartie sur le territoire des cinq communes qui forment Conakry, comme le montre la carte suivante.

Densité des communes de Conakry :

	Population (hab)	Superficie (ha)	Densité (hab/ha)
Kaloum	62 507	448	140
Dixinn	135 788	758	179
Matam	143 255	617	232
Matoto	666 640	4 214	158
Ratoma	652 793	5 779	113
Total Conakry	1 660 983	11 816	141



I.1.II. Données spatiales et typologie de l'habitat

Les cinq communes de Conakry occupent une superficie de 40 500ha. En s'inspirant de l'Audit urbain, organisationnel et financier des communes de Conakry (2007), l'habitat de Conakry peut être réparti en trois types.

- Un « **habitat évolutif ancien** » ou **habitat ancien en mutation** : Ces quartiers anciens situés au centre-ville de Conakry dans la commune de Kaloum, présentent une trame régulière sous forme de damier, avec des îlots rectangulaires desservis par des voies de 10 à 15 m d'emprise. Ces quartiers sont dotés de tous les réseaux d'infrastructure. Il s'agit des quartiers de Boulbinet, Almamyah, Coronthie, Sandervalia, Tombo. Les parcelles sont grandes (1000 m² en moyenne). L'habitat est en mutation, du type pavillonnaire vers des immeubles à plusieurs étages.
- Un **habitat groupé** : On distingue un habitat groupé économique et un habitat groupé de standing :
 - L'« **habitat groupé économique** » est composé de petites opérations immobilières d'une vingtaine de logements environ à savoir la cité des Douanes, la cité de Coléah, la cité CBG, la cité des Chinois. La plus importante cité est la SIG de Madina constitué de 1000 logements.
 - L'« **habitat groupé de standing** » : Il occupe des zones planifiées aménagées et viabilisées, avec des constructions modernes à l'instar de la cité OUA et de la cité CBG.
- Un habitat de type précaire qui regroupe un « habitat restructuré » et un habitat évolutif récent ainsi qu'un habitat dit « spontané ».
 - L'« **habitat restructuré** » est composé de quartiers précaires qui ont été l'objet d'une restructuration urbaine. Il s'agit de Coléah, Mafanco, Madina, Boussoura, Touguiwondy, Matam dans la Commune de Matam, de Cameroun, Landréah, Dixinn et Belle-vue dans la Commune de Dixinn. Ces quartiers ont été dotés de réseaux de voirie, d'électricité, d'eau. Ils forment un tissu très serré, une trame irrégulière avec des îlots en blocs et des parcelles mal desservies en voirie et réseaux divers. Les nouvelles trames restructurées ne sont pas mises en œuvre sur le terrain
 - L'« **habitat évolutif récent** » ou **habitat précaire loti par des promoteurs informels** : Cet habitat s'est implanté au gré des lotissements sommaires non officiels, ponctuels sans articulation et cohérences les uns avec les autres. L'opération a consisté généralement en l'ouverture de quelques voies d'accès et/ou en la réservation de quelques emprises. Les possesseurs des terrains densifient en implantant le maximum de bâti au sein de leur parcelle pour s'assurer des rentes locatives. Cet habitat se développe au Sud de Ratoma dans les quartiers de Hamdallaye Kipé, Nongo, Taouyah. et au Sud de Matoto à Gbessia,
 - L'« **habitat spontané** » ou **l'habitat précaire aménagé par les habitants** : Ces quartiers qui n'ont connu aucune forme d'intervention des pouvoirs publics ont souvent des difficultés d'accès car la plupart des voies ne sont pas carrossables. On les retrouve surtout dans les communes de Matoto (Dabondy, Dabompa), et Ratoma (Dar-Es-Salam), mais aussi au Nord de Matam (Hermakonon, Carrière) et au Nord de Dixinn (Belle vue, Hafia), Des noyaux traditionnels ou villageois subsistent à l'intérieur ou à la périphérie de la ville.

Il est important de souligner la part importante du logement locatif. A Conakry, 4 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement. La proportion de locataires est la plus élevée du pays : 6 ménages sur 10 sont locataires (RGPH, 2014).

I.I.III. Données économiques

Le salaire minimum interprofessionnel Garanti (SMIG) mensuel à Conakry est de 440.000 GNF. Selon une enquête de 2013 publiée dans 2013, <https://votresalaire.org>, le revenu mensuel moyen d'un ménage à Conakry est de 1 850 000 GNF.

I.I.IV. Constat général sur les espaces publics de Conakry

La ville de Conakry jadis surnommée « perle de l'Afrique » à cause de sa verdure, connaît de nos jours des problèmes de gestion des espaces verts.

Malgré l'existence dans toutes les communes des organismes délégués pour la gestion des espaces verts, le problème de leur conservation reste préoccupant en raison du laxisme des services compétents et de l'ignorance de certains citoyens qui les transforme en garage, en dépotoirs d'ordures et autres usages non conformes (Traoré F., 2012). Selon le même auteur, il n'existe pas de textes juridiques règlementant la gestion rigoureuse et efficace des espaces verts.

En effet, aucune commune de la ville de Conakry n'est dotée d'un document cadre régissant la gestion des espaces publics. La commune de Kaloum qui date de l'époque coloniale est la mieux lotie et dotée de sites aménagés (par endroit) que les autres. Mais, dans cette commune, la problématique de la gestion des espaces verts se pose avec acuité. Les dépotoirs sauvages d'ordures prolifèrent sur les sites réservés pour les espaces verts, au bord de la mer et aux abords des avenues. Les bordures des plages sont débordées par les ordures. La pollution de l'air est consécutive à la présence d'odeur nauséabonde, des poussières et des fumées provenant de l'incinération sauvage et de la décomposition de matières organiques.

Les espaces publics sont rarement aménagés à Conakry. Cela s'explique par le fait que plusieurs quartiers sont habités avant leur lotissement. Ce sont le plus souvent les habitants qui cèdent des parcelles pour construire une mosquée, un centre de santé, etc. Les équipements et services publics sont progressivement mis en place à partir des besoins de la population résidente.

La plupart des espaces publics (terrains de sports, lieux de culte, équipements scolaires, sanitaires etc.) ne sont pas créés en fonction d'une planification stratégique, mais plutôt au gré des besoins dans les quartiers habités.

I.II. Analyse de la situation des quartiers précaires

I.II.I. Qu'est ce qui caractérise un quartier précaire à Conakry ?

Nous avons posé cette question à quelques acteurs institutionnels. Voici leurs réponses.

Selon un cadre de la DNATU (24 septembre 2019),

Un quartier non aménagé est un quartier habité où il manque plus de 80% d'équipements ; il manque aussi la voirie et les réseaux divers.

Selon un cadre du CERE (24 septembre 2019),

Un quartier précaire est un quartier développé de façon anarchique. Il n'y a pas de services urbains de base, pas de voiries et réseaux divers, pas de services de proximité, pas d'équipements socio collectifs. Ce sont des quartiers très peuplés, où règnent une pauvreté aigue et la délinquance.

Selon un membre de l'Ordre des géomètres (26 septembre 2019),

Un quartier précaire est un bidonville en soi.

Selon un cadre de la mairie de Kaloum (28 septembre 2019),

On reconnaît les bidonvilles par leurs toitures : il y a des cailloux et des pneus sur les tôles.

Dans les dires des acteurs institutionnels, la majorité des critères de caractérisation des quartiers précaires font référence à l'accès à la voirie, aux services urbains de base et aux équipements sociocollectifs.

L'audit urbain, organisationnel et financier de Conakry (2007, p.30) propose la prise en compte de 16 indicateurs pour mesurer la pauvreté d'un quartier. Le quartier est classé comme pauvre si la valeur des indicateurs est inférieure à celle de la ville.

Les indicateurs sont calculés sur la base de la présence des éléments suivants dans le quartier comparativement à la proportion moyenne de l'ensemble de la ville :

Critères d'accès aux services urbains de base :

1. robinet à domicile
2. électricité
3. ramassage des ordures

Critères de la qualité des constructions :

4. immeuble ou villa
5. sol carrelé
6. WC
7. nombre moyen de pièces par logement

Critères d'équipements du logement :

8. télévision
9. radio
10. climatiseur
11. ventilateur
12. téléphone
13. voiture

Critère économique :

14. dépense moyenne mensuelle

Critères d'accès aux équipements sociocollectifs :

15. école primaire
16. centre de santé

Sur la base de ces indicateurs, les quartiers sont classés en quatre catégories :

- quartiers très pauvres ;
- quartiers pauvres ;
- quartiers moyens ;
- quartiers aisés.

I.II.II. Les indicateurs de pauvreté des quartiers peuvent-ils être transposés pour mesurer leur précarité ?

Les 16 indicateurs proposés par l'audit urbain sur Conakry (2007) sont diversifiés et prennent en compte au moins 5 sous critères. Ils sont évolutifs car ils se définissaient par rapport à une moyenne générale de tout Conakry qui évolue elle aussi.

Cependant, ces indicateurs présentent quelques limites :

- Ils sont nombreux et difficilement mesurables dans la mesure où la ville ne dispose d'un observatoire urbain ou d'un système d'informations urbaines, à même de fournir des données actualisées sur l'évolution de ces différents indicateurs à Conakry. Pourtant le dynamisme de ces quartiers fait que ces indicateurs évoluent très vite.
- Malgré leur nombre relativement élevé, ils n'abordent pas les critères environnementaux liés à la vulnérabilité des habitants face aux risques d'inondations ou leur vulnérabilité juridique face au risque de déguerpissement.
- L'entité de base pour calculer ces indicateurs est le quartier. Pourtant, un quartier peut contenir à la fois, une partie « pauvre » et une autre « aisée ».

I.II.III. Caractérisation des quartiers précaires : une combinaison de critères juridiques, techniques et environnementaux

Sur la base des observations des quartiers, la combinaison des critères suivants sont proposés pour mesurer la précarité des quartiers de Conakry.

Tableau 3 : Critères de caractérisation de quartiers précaires de Conakry

Critères	Questions	Source de vérification
Critère juridique lié au statut légal des occupants	Le quartier est-il régulièrement loti ? Les occupants disposent-ils de titres ?	Services de l'urbanisme Cadastre
Critère technique lié à la qualité de la desserte en voirie, en services urbains de base et en équipements sociocollectifs	Les quartiers sont-ils accessibles, viabilisés, équipés ?	Services de l'urbanisme Observations sur le terrain
Critère environnemental lié à la résilience de l'habitat face aux intempéries et à l'usure du temps	Les quartiers sont implantés dans une zone inondable ou vulnérable ? La construction est-elle en matériaux définitifs ou précaires ?	Services de l'urbanisme Observations sur le terrain

Source : Profils urbain des quartiers et espaces publics de Conakry

Le respect d'un seul de ces critères suffit à qualifier le quartier de précaire. Au regard de la diversité des situations économiques des ménages résidant dans les quartiers précaires, ce critère ne semble pas pertinent, pour les caractériser. Les quartiers précaires ne sont pas forcément des quartiers pauvres.

Dans les pages suivantes, des informations d'ordre démographique, spatial et économique sur les quartiers précaires seront présentées.

I.II.IV. Tentative de repérage des quartiers précaires

Les critères de repérage sont la promiscuité et la vulnérabilité du terrain face aux inondations

- **Promiscuité des habitations**

A l'aide d'une vue aérienne de Kaloum, on peut reconnaître le tissu urbain dense où la promiscuité des habitations est bien perceptible.

Figure 3 : Juxtaposition des quartiers précaires et des immeubles modernes de Kaloum



Source : Google Earth, Profil des quartiers et espaces publics de Conakry, 2019

- **Habitat en zone inondable**

Les habitations implantées dans les bas-fonds et dans les lots majeurs des cours d'eau sont vulnérables car exposées aux risques d'inondations. C'est le cas des habitations bordant l'exutoire naturel de Dixinn (« Dixinn Bora »).

La comparaison des images satellitaires d'octobre 2003 et de mai 2019 montre bien que la vulnérabilité des riverains est aggravée par les implantations des constructions dans le lit majeur de l'exutoire.

Les images suivantes montrent l'évolution de l'occupation des berges de l'exutoire « Dixinn Bora » en 2003 puis en 2019, où l'on peut constater que la plupart berges (en vert) a été occupé.

Figure 4 : Habitat en bordure d'un exutoire naturel à Dixinn en octobre 2003



Source : Google Earth, Profil des quartiers et espaces publics de Conakry, 2019

Figure 5 : Habitat en bordure d'un exutoire naturel à Dixinn en mai 2019



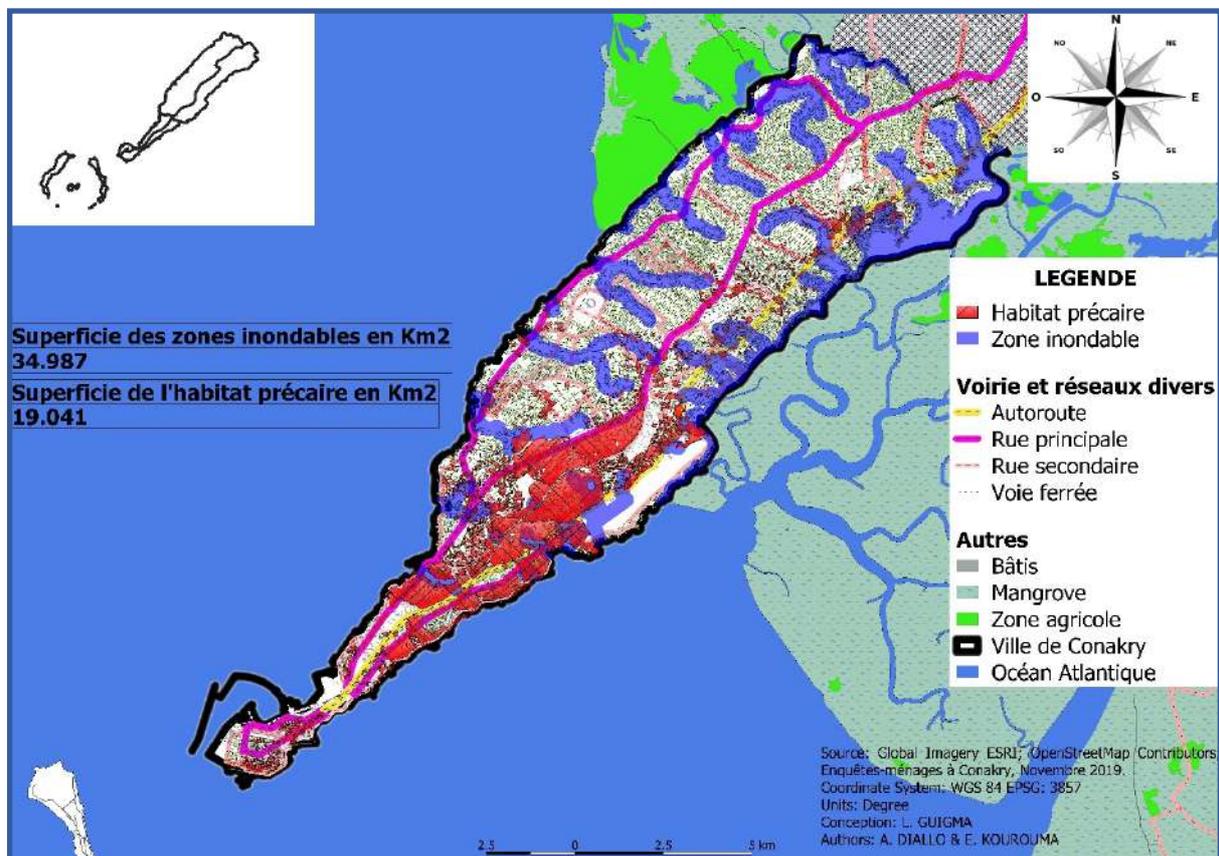
Source : Google Earth, Profil des quartiers et espaces publics de Conakry, 2019

La carte suivante présente une tentative de repérage et de délimitation de l'habitat précaire de Conakry.

L'habitat précaire serait constitué à la fois de l'habitat informel et de l'habitat en zone *non aedificandi*⁶.

- L'habitat informel est constitué des espaces habités mais non lotis (que nous n'avons pas pu cartographier) mais également des espaces lotis ou restructurés ne respectant pas les règles de commodités urbaines : desserte en voirie, forte promiscuité etc. (que nous avons tenté de délimiter en rouge au Sud de Conakry) ;
- L'habitat en zone non aedificandi est constitué à la fois de zones loties ou non loties implanté dans des zones impropres à l'habitation (que nous avons tenté de délimiter en bleu en bordure des bas-fonds et exutoires naturels).

Carte 7 : Tentative de repérage et de délimitation de l'habitat précaire



Source : Profil des quartiers et espaces publics de Conakry, 2019

⁶ *Non aedificandi* est une locution latine indiquant qu'une zone ou une voie n'est pas constructible.

I.III.Comparaison des quartiers précaires par commune

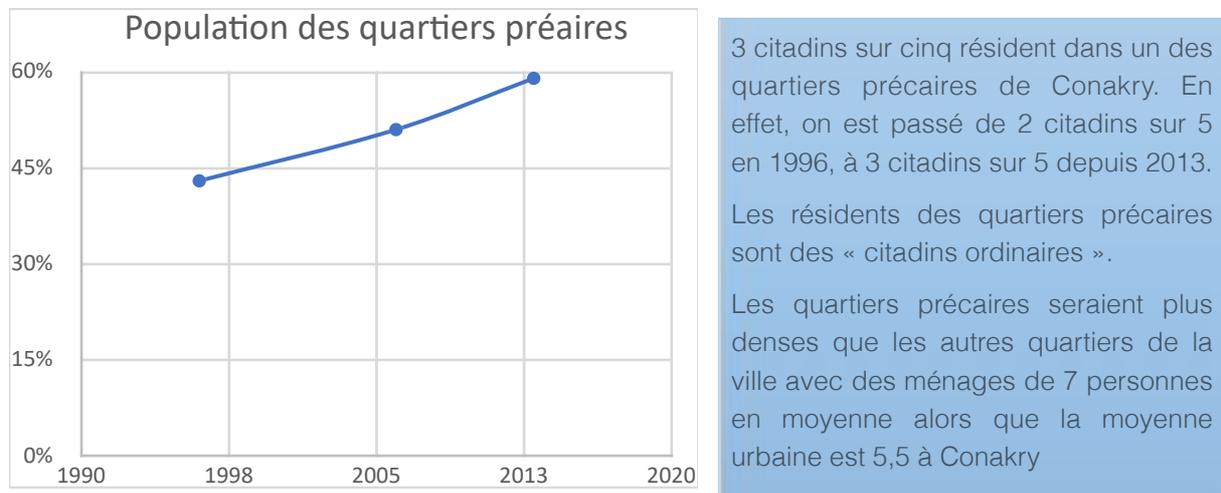
L'ensemble des données collectées au cours des enquêtes ménages a permis non seulement de comparer les quartiers précaires investigués entre eux mais également de les situer par rapport aux informations générales sur l'ensemble de la commune de Conakry décrites plus haut.

I.III.I.Les données démographiques et sociales

- Combien de personnes habitent les quartiers précaires de Conakry?

On estime à plus d'un million d'habitants, la population urbaine de Conakry résidant dans des quartiers précaires. Le tableau suivant présente l'évolution du pourcentage de la population urbaine vivant dans les quartiers précaires.

Figure 6 : Évolution de la population urbaine vivant dans les quartiers précaires



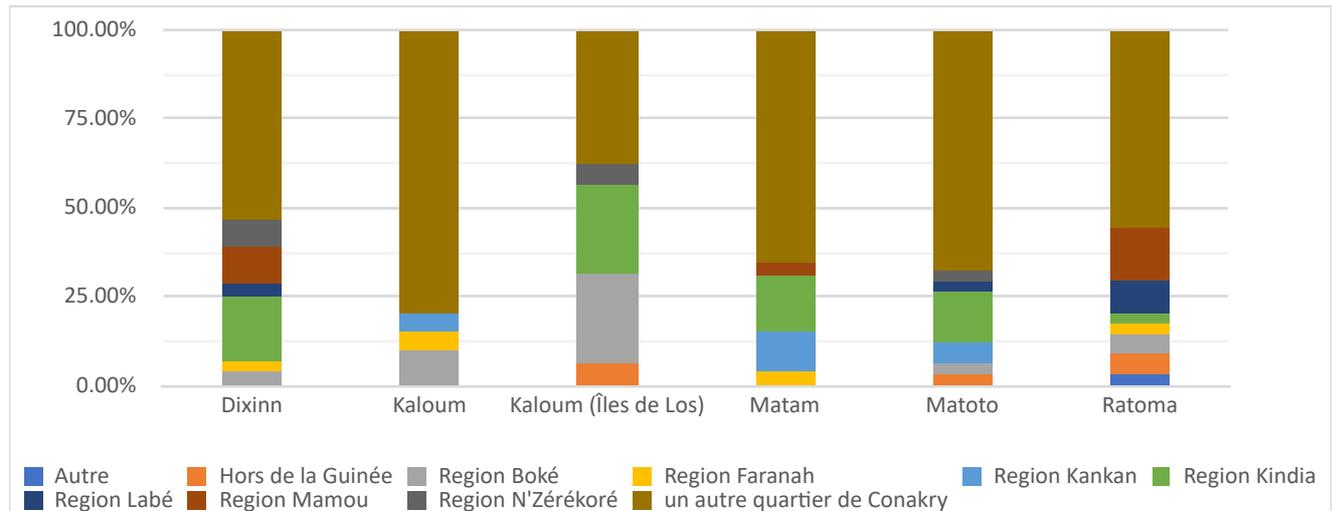
Indicateurs	1996	2006	2013
Population vivant dans les quartiers précaires	43%	51%	59%

Source : Rapport national Habitat III (2016), p.42

- D'où proviennent les résidents des quartiers précaires ?

Le graphique suivant indique la provenance des résidents des quartiers précaires enquêtés.

Figure 7 : Provenance des résidents des quartiers précaires de Conakry



Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

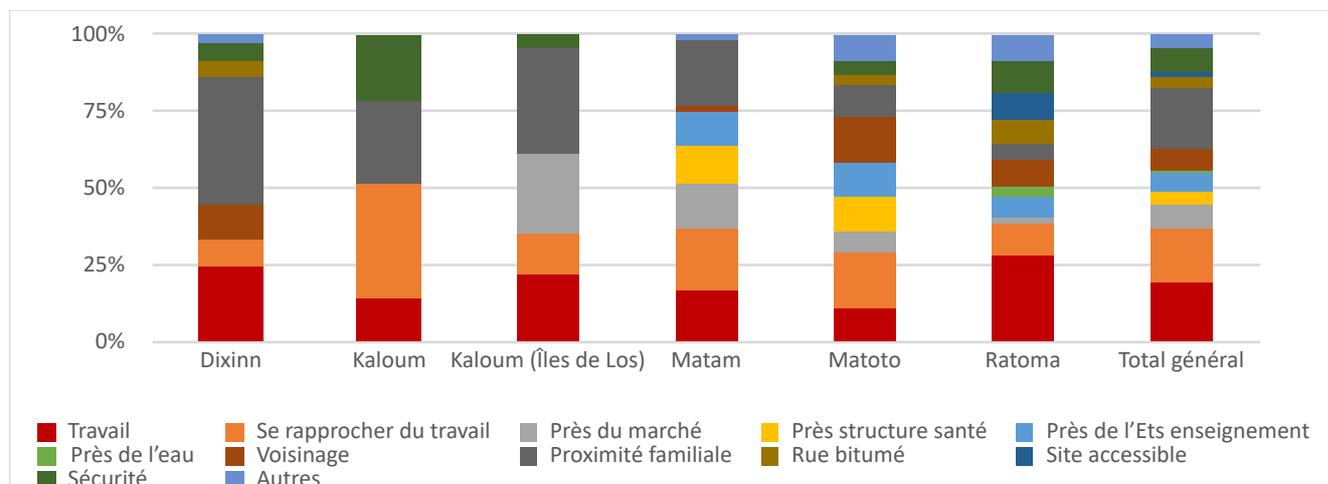
Si dans les années 90, le peuplement des quartiers précaires de Conakry était principalement engendré par l'exode rural, de nos jours la justification de la densification des quartiers précaires par l'exode rural comme principale cause n'est plus exacte. En effet, la majorité des résidents (3 résidents sur 5) provient d'un autre quartier de Conakry. En deuxième position, 1 résident sur 10 provient de la région voisine de Kindia. Cette dominance de provenance urbaine est constatée dans chacune des cinq communes de Conakry y compris dans les îles de Loos.

- **Quel est le motif d'installation des résidents des quartiers précaires ?**

Le principal motif d'installation des populations dans les quartiers précaires est économique. En effet, la moitié des résidents se sont installés dans le quartier « pour le travail » ou « pour se rapprocher de leur travail ». Le tiers des résidents déclare s'être installé dans le quartier pour des raisons familiales. Les autres raisons évoquées sont la proximité avec un équipement collectif et la sécurité du quartier. Certains résidents ont choisi de s'installer dans le quartier non pas par un seul motif mais par plusieurs motifs combinés.

Le graphique suivant présente les motifs d'installation des résidents des quartiers précaires par commune, sur la base des déclarations des chefs de ménages enquêtés.

Figure 8 : Motif d'installation des résidents des quartiers précaires de Conakry



Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

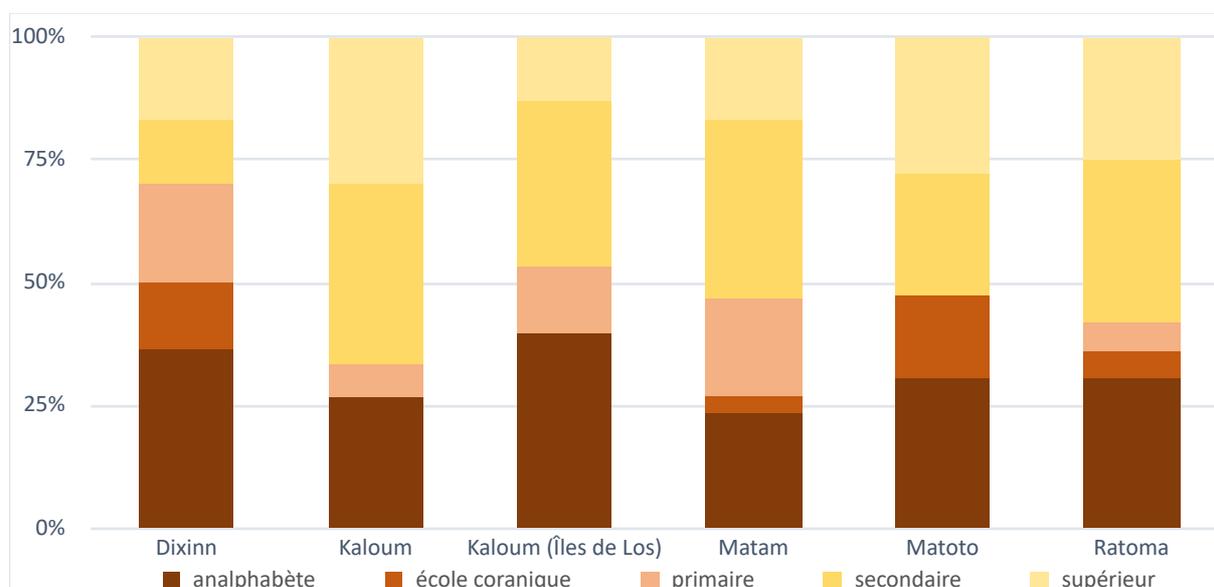
On constate que les mêmes tendances décrites plus haut sont observées dans chaque commune.

- **Quel est le niveau d'instruction des résidents des quartiers précaires ?**

Dans les quartiers précaires, 1 chef de ménage sur 3 est analphabète, mais on note également la même proportion (1 résident sur 3) de chef de ménage qui a le niveau de l'enseignement secondaire. 1 chef de ménage sur 5 a un niveau universitaire. Cette situation témoigne d'une grande variété de niveau d'instruction dans les quartiers précaires de Conakry.

Le graphique suivant présente le niveau d'instruction des résidents des quartiers précaires, selon les cinq communes étudiées et les îles de Loos.

Figure 9 : Niveau d'instruction des chefs de ménages des quartiers précaires de Conakry



Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

Selon les résultats des ménages enquêtés, on note la même tendance dans chaque commune avec une légère dominante d'analphabètes dans les îles de Loos et une légère dominante de résident de niveau supérieur à Kaloum, à Matoto et à Ratoma.

I.III.II. Les données spatiales

Les quartiers précaires de Conakry ne disposent pas d'une morphologie spécifique distincte des autres quartiers. En effet, certains d'entre eux sont lotis avec des trames plus ou moins régulières.

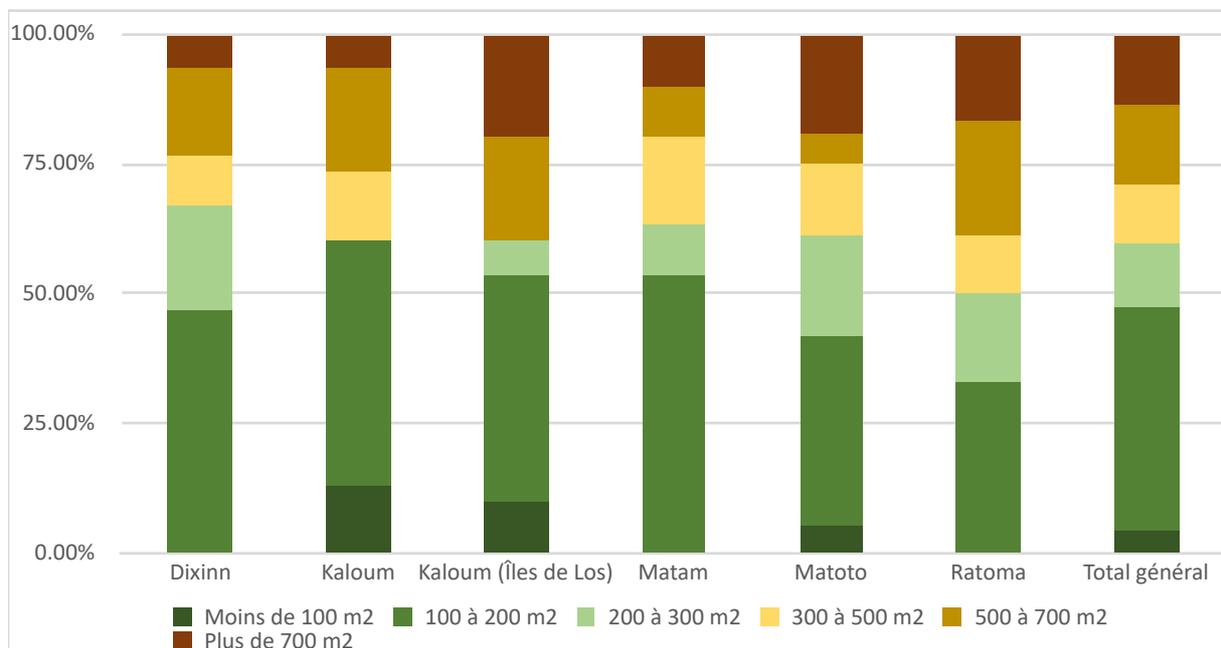
Les données spatiales sur les quartiers précaires porteront sur les terrains (superficie, mode d'acquisition) et les habitations (nombre de pièces, matériaux de construction).

- **Quelle est la superficie des terrains des quartiers précaires ?**

Les superficies des terrains des quartiers précaires enquêtés sont très variables. Certains terrains sont très petits (60m²) tandis que d'autres sont spacieux (1000m²). La moyenne générale des superficies est estimée à 300m². Dans les quartiers précaires enquêtés, la majorité des terrains (2 terrains sur 5) ont une superficie comprise entre 100 et 200 m².

Le graphique suivant présente les superficies des terrains des quartiers précaires de Conakry, par commune.

Figure 10 : Superficies des terrains des quartiers précaires de Conakry



Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

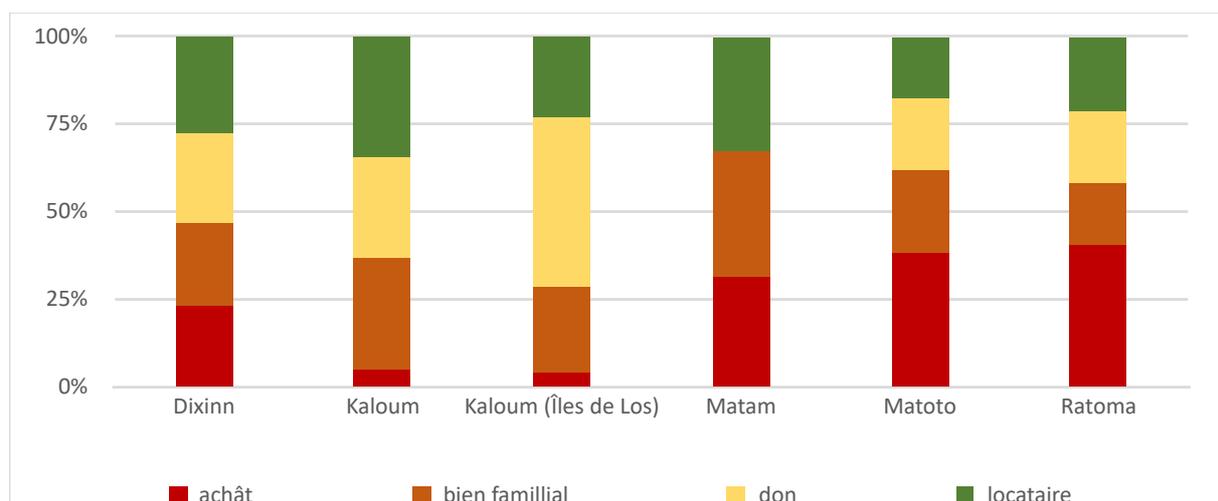
Les terrains de plus petites superficies (100 à 200m²) sont dominants à Kaloum, Dixinn et à Matam que dans les autres communes, tandis que les plus grands terrains de plus de 700m² sont dominant dans les îles de Loos, à Ratoma et à Matoto, comparativement aux autres communes.

- Quel est le mode d'acquisition des terrains des quartiers précaires ?

3 résidents sur 4 déclarent être propriétaires de leur terrain qu'ils ont hérité (« bien familial ») acheté (« achat ») ou qui leur a été offert (« don »). Seul le quart des résidents est locataire.

Le graphique suivant illustre que cette tendance est observée dans toutes les cinq communes de Conakry et dans les îles de Loos.

Figure 11: Mode d'acquisition des terrains dans les quartiers précaires de Conakry



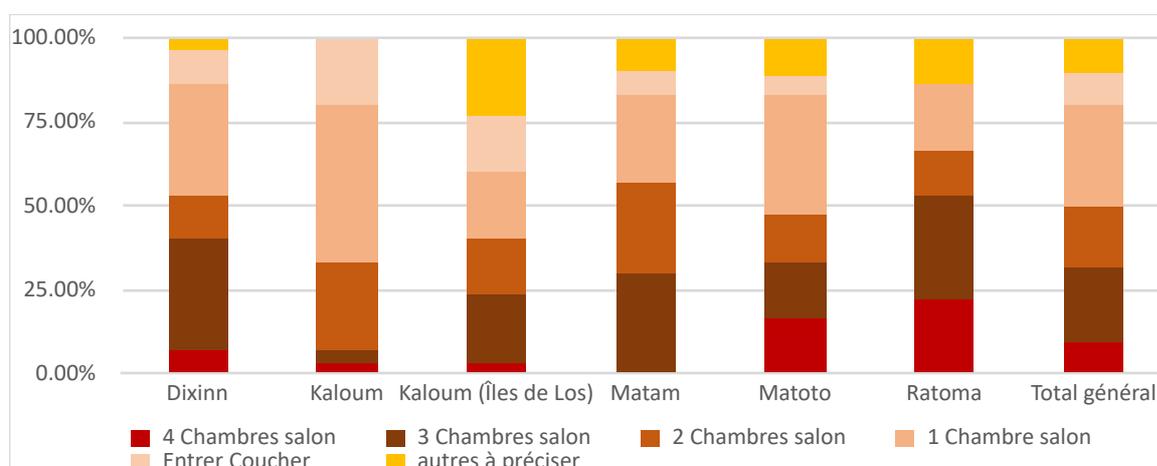
Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- Quelle est la configuration des habitations des quartiers précaires ?

Dans les quartiers précaires de Conakry un tiers des constructions sont de type 2 pièces (« 1 chambre-salon »). C'est la configuration des habitations la plus répandue.

Le graphique suivant présente la configuration des logements selon les communes.

Figure 12 : Configuration des logements selon les communes



Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

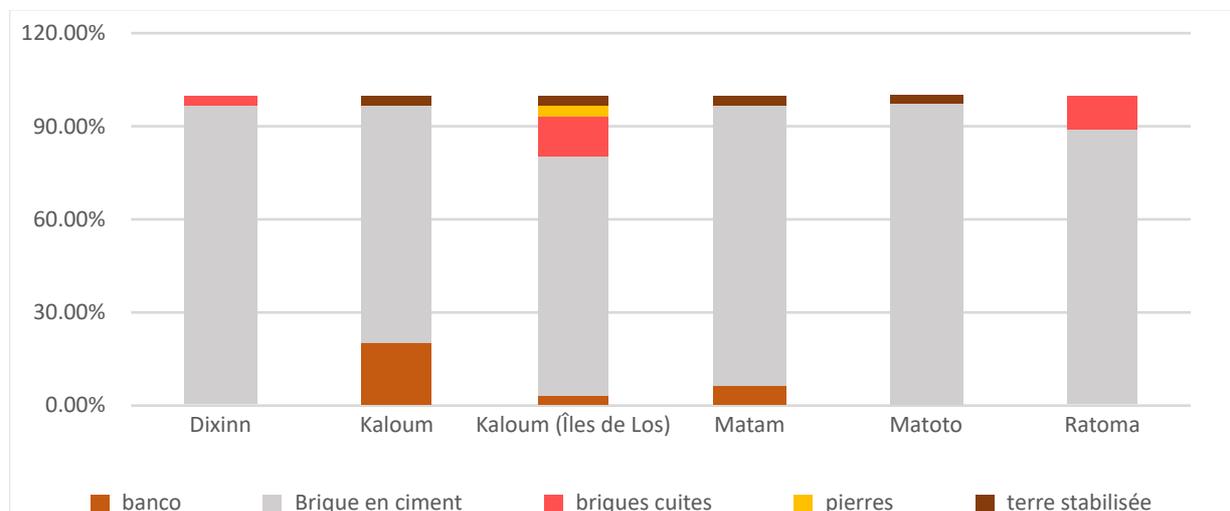
Les logements de plus petites configurations (« entré-coucher » et « 1 chambre-salon ») sont dominants dans les quartiers précaires de Kaloum comparativement à ceux des autres communes. Par contre les logements les plus grands (« 4 chambres-salon ») sont plus nombreux à Ratoma et à Matoto par rapport aux autres communes.

- **Quel est le matériau des murs des habitations des quartiers précaires de Conakry ?**

Dans les quartiers précaires de Conakry, 9 constructions sur 10 ont des murs réalisés en parpaings de ciment.

Le graphique suivant indique la proportion des différents matériaux utilisés pour la construction des murs des habitations des quartiers précaires de Conakry.

Figure 13 : Maçonnerie des habitations des quartiers précaires de Conakry



Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

Le graphique précédant montre bien que les blocs de pierres sont utilisés en maçonnerie dans les îles de Loos. Des murs en banco (brique de terre crue) sont observables dans les quartiers précaires de Kaloum et en faible proportion dans les quartiers précaires de Matam et des îles de Loos.

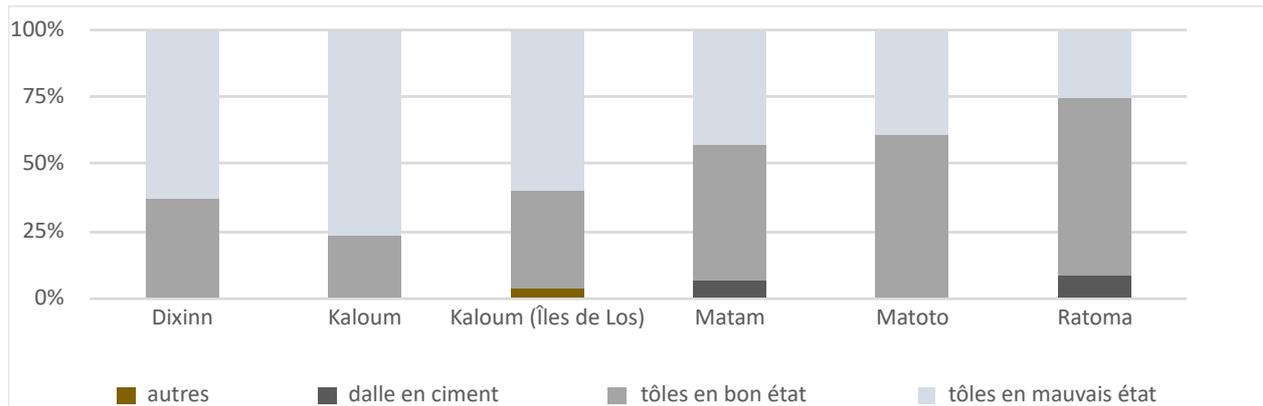
- **Quelle est la toiture des habitations des quartiers précaires de Conakry ?**

La quasi-totalité des toitures des habitations des quartiers précaires de Conakry est réalisée en tôle.

Parmi ces toitures, plus de la moitié sont dégradées.

Le graphique suivant présente la proportion des toitures classées en fonction des matériaux utilisés et selon les communes.

Figure 14 : Proportion des toitures en fonction des matériaux utilisés et selon les communes



Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

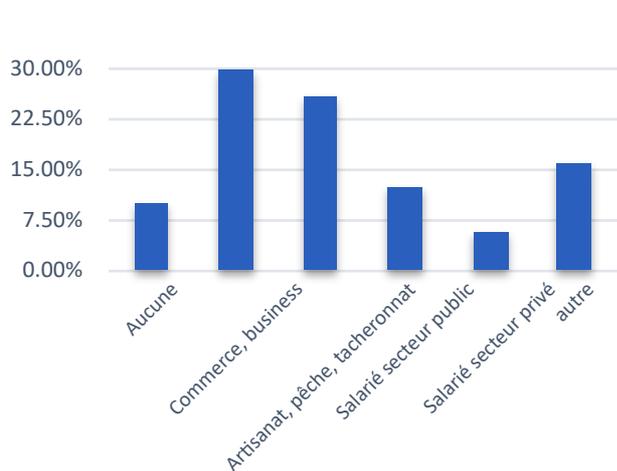
Les habitations en tôles dégradées sont dominantes dans les quartiers précaires de Kaloum (3 toitures sur 4). Par contre les meilleures toitures sont dominantes dans les quartiers précaires de Matoto (3 toitures sur 5) et de Ratoma (2 toitures sur 3).

I.III.III. Les données économiques

- Quelles sont les activités principales des chefs de ménages des quartiers précaires de Conakry ?

Les activités professionnelles principales des chefs de ménages enquêtés dans les quartiers précaires de Conakry sont présentées dans le graphique suivant.

Figure 15 : Activités professionnelles principales



Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

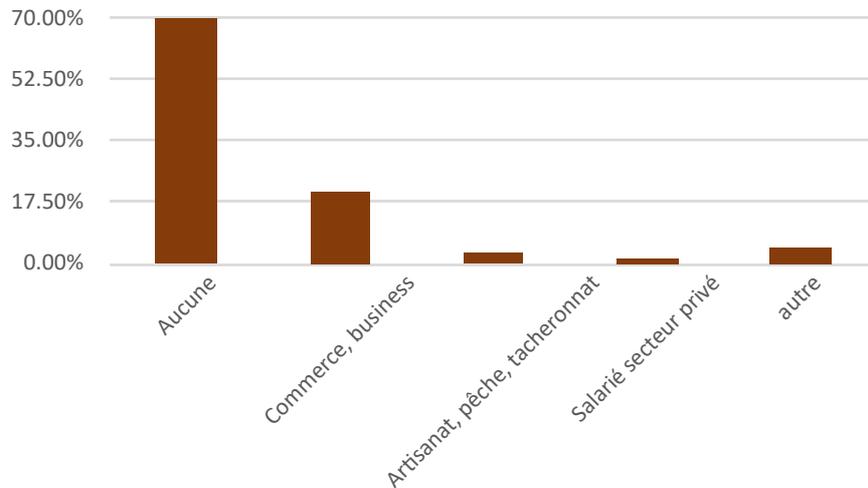
Dans les quartiers précaires de Conakry :

- un tiers des chefs de ménages exercent des activités commerciales.
- un quart des chefs de ménage exercent des activités secondaires d'artisanat de pêche ou sont des tacherons.
- un cinquième des chefs de ménages sont salariés du secteur public ou privé
- un dixième n'exerce aucune activité professionnelle

- Quelles sont les activités secondaires des chefs de ménages des quartiers précaires de Conakry ?

Le graphique suivant présente les activités secondaires exercées par les chefs de ménages de Conakry

Figure 16 : Activités professionnelles secondaires



Deux tiers des chefs de ménages des quartiers précaires de Conakry n'ont pas d'activités secondaires. Ceux qui exercent une activité secondaire dans les quartiers précaires, sont dirigés davantage vers des activités commerciales.

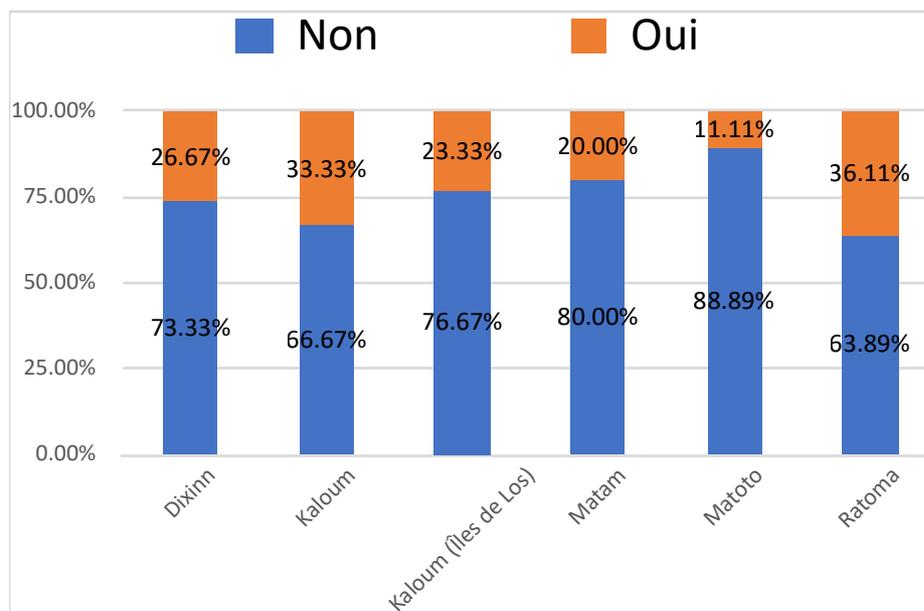
Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- Quelles sont les activités exercées au sein des quartiers précaires de Conakry ?

Cette analyse est intéressante dans la mesure où elle permet de faire la relation entre l'espace privé (de la cour) et l'espace public partagé (de la rue riveraine).

Les deux graphiques suivants présentent les activités exercées au sein des cours habitées des quartiers précaires de Conakry.

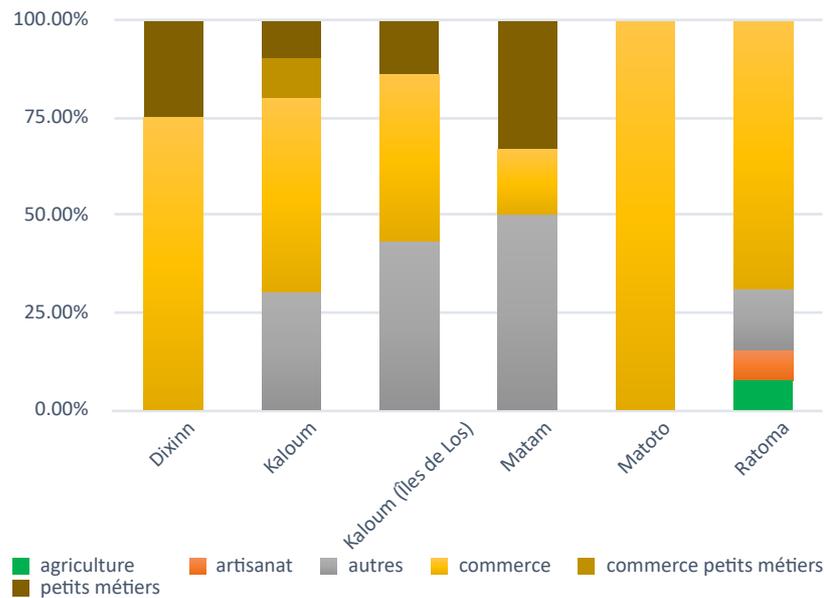
Figure 17 : Proportion des ménages enquêtés exerçant une activité au sein de la concession



Plus d'un quart des chefs de ménages exercent une activité économique au sein de leur cour d'habitation. Les quartiers précaires de Kaloum et de Ratoma comportent légèrement plus d'activités économiques au sein des cours d'habitation que les autres communes enquêtées.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

Figure 18 : Typologie des activités exercées dans la cour des ménages enquêtés



Les activités exercées au sein des cours sont dominées par des activités de commerces divers et de services de proximité (« petits métiers ») à savoir la coiffure, la couture, la blanchisserie, etc. Les activités primaires subsistent dans les îles de Loos (élevage dans la cour) et à Ratoma (agriculture).

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

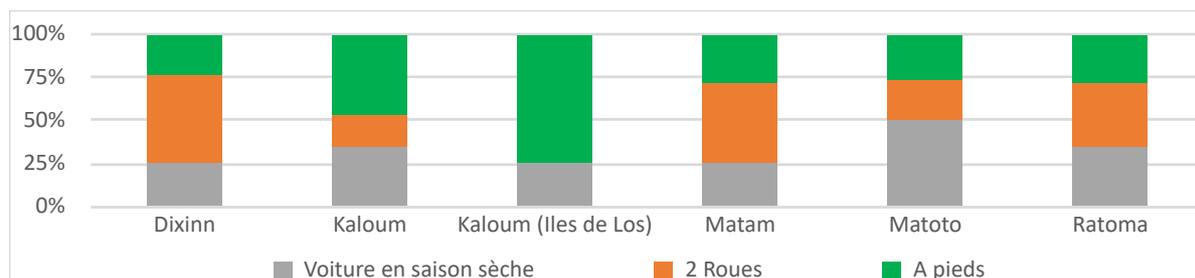
I.III.IV. Le niveau de viabilisation

L'analyse portera sur la voirie en lien avec l'assainissement (gestion des eaux usées et des ordures ménagères), puis sur l'accès à l'eau potable et à l'électricité par les ménages résidant dans les quartiers précaires de Conakry.

- **Voie et assainissement. Comment le quartier est-il desservi ?**

Le graphique suivant présente les moyens de transport qui ont accès aux quartiers précaires des ménages enquêtés.

Figure 19 : Accessibilité des quartiers précaires de Conakry



Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

Les quartiers précaires de Conakry sont caractérisés par leur difficulté de desserte en voirie. En effet, un tiers des chefs de ménage déclare que son terrain est accessible en voiture en saison sèche. Cette difficulté d'accessibilité du quartier en véhicule s'explique par :

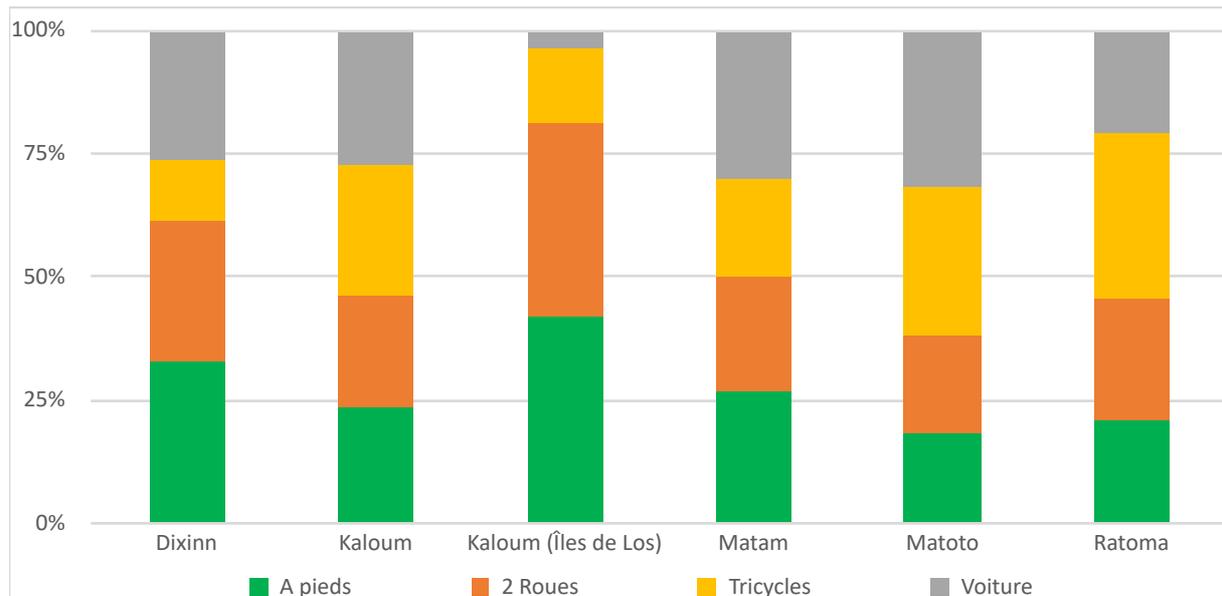
- l'étroitesse de l'emprise réservée pour la voirie ; cette emprise n'est pas uniforme sur toute la longueur de la rue ;

- l'état dégradé de la rue, qui la rend impraticable en véhicule de ville, pendant une bonne partie de l'année.

Comment les résidents se déplacent dans le quartier ?

Le graphique suivant indique les moyens de transport dominant empruntés par les chefs de ménages enquêtés.

Figure 20 : Moyens de déplacement dans les quartiers de Conakry



Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

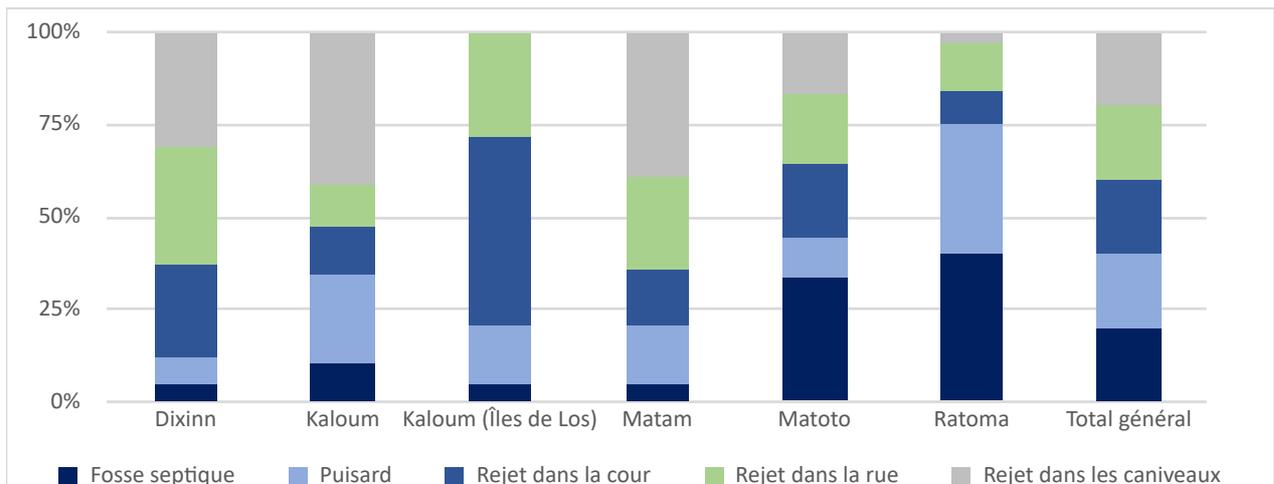
Il ressort de ce graphique que :

- Un cinquième des chefs de ménages utilise la voiture comme moyen de déplacement.
- La marche est pratiquée par un sixième des chefs de ménages.
- 2 ménages sur cinq utilisent les tricycles ou les deux roues comme moyens de déplacement dans le quartier.

Où les résidents évacuent-ils leurs eaux usées ?

Le graphique suivant présente le mode d'évacuation des eaux usées dans les quartiers précaires de Conakry :

Figure 21 : Mode d'évacuation des eaux usées dans les quartiers précaires de Conakry



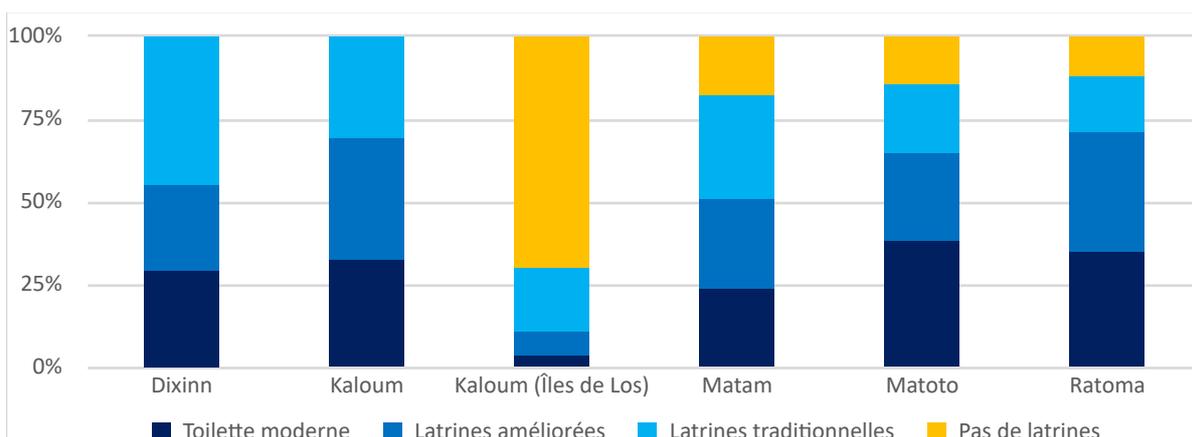
Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

Deux ménages sur cinq disposent de mode d'évacuation conventionnels des eaux usées à savoir une fosse septique et un puisard. Les autres ménages rejettent leurs eaux usées dans leur cour (1 ménage sur 5), dans la rue (1 ménage sur 5) ou dans un caniveau (1 ménage sur cinq). La présence des fosses septiques et puisards est plus forte dans les quartiers précaires de Ratoma (moitié des ménages) et de Matoto (un tiers des ménages).

Quels sont les modèles de latrines utilisés par les résidents ?

Le graphique suivant présente la typologie des latrines dans les quartiers précaires de Conakry.

Figure 22 : Typologie des latrines dans les quartiers précaires de Conakry



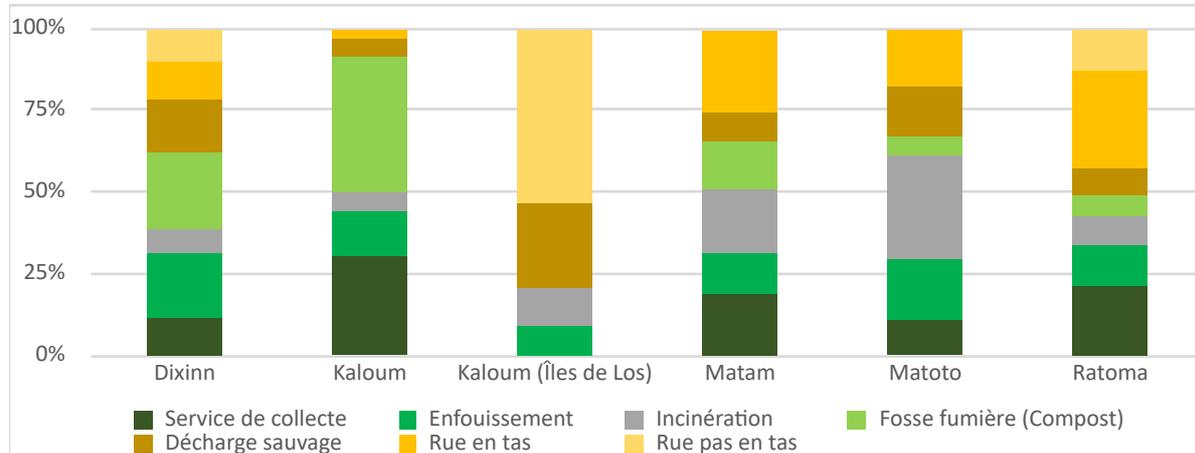
Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

Un tiers des ménages de Conakry disposent de toilettes modernes. La majorité des résidents possèdent des latrines traditionnelles (fosse sèche) ou améliorées. L'insuffisance de latrines est remarquable dans les quartiers précaires des îles de Loos (7 ménages sur 10) et en faible proportion à Matam, Matoto et Ratoma (1 ménage sur 7).

Où les résidents évacuent-ils leurs ordures ménagères ?

Le graphique suivant indique les différents modes de ramassage ou d'élimination des ordures ménagères dans les quartiers précaires de Conakry.

Figure 23 : Gestion des ordures ménagères



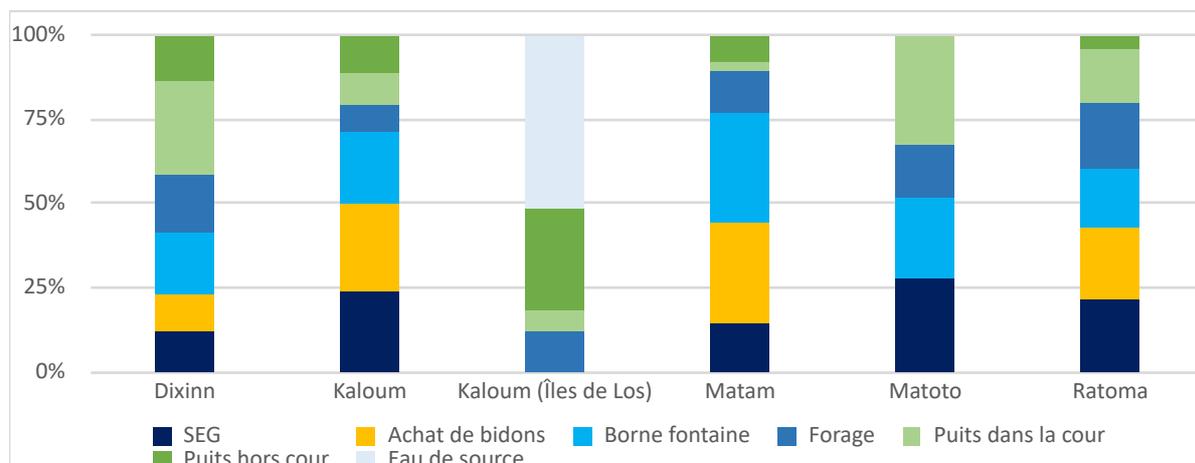
Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Approvisionnement en eau potable**

Les modes d'approvisionnement qui garantissent la qualité de l'eau potable sont ceux de la SEG, distribué à travers des branchements individuels ou à travers des points d'eau collectifs (bornes fontaine). Toutefois les ménages ont recours à d'autres modes d'approvisionnement dans les quartiers précaires : forages, puits, sources naturelles en fonction des communes.

Le graphique suivant présente les différents modes ou sources d'approvisionnement en eau potable dans les quartiers précaires de Conakry.

Figure 24 : Mode d'approvisionnement en eau potable dans les quartiers précaires de Conakry



Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

Il ressort de ce graphique que :

- Un ménage enquêté sur cinq est approvisionné en eau à travers le réseau d'adduction d'eau potable de la SEG, soit par un branchement individuel au sein de leur cour et chez le voisin.
- Plus de la moitié des ménages des quartiers enquêtés ont accès à l'eau potable à travers des points d'eau collectifs (borne fontaine), ou lorsque la borne fontaine est trop éloigné ils achètent de l'eau servie dans des bidons de 20 litres.
- Un quart des ménages des quartiers enquêtés s'approvisionne à travers des puits situés dans leur cour ou à proximité de leur cour.
- Le réseau de la SEG est inexistant dans les îles de Loos. De ce fait les résidents s'approvisionnent en eau potable à travers des forages (1 ménage enquêté sur 10), des puits (2 ménages enquêtés sur 5) ou une source naturelle d'eau (plus de la moitié des ménages enquêtés).

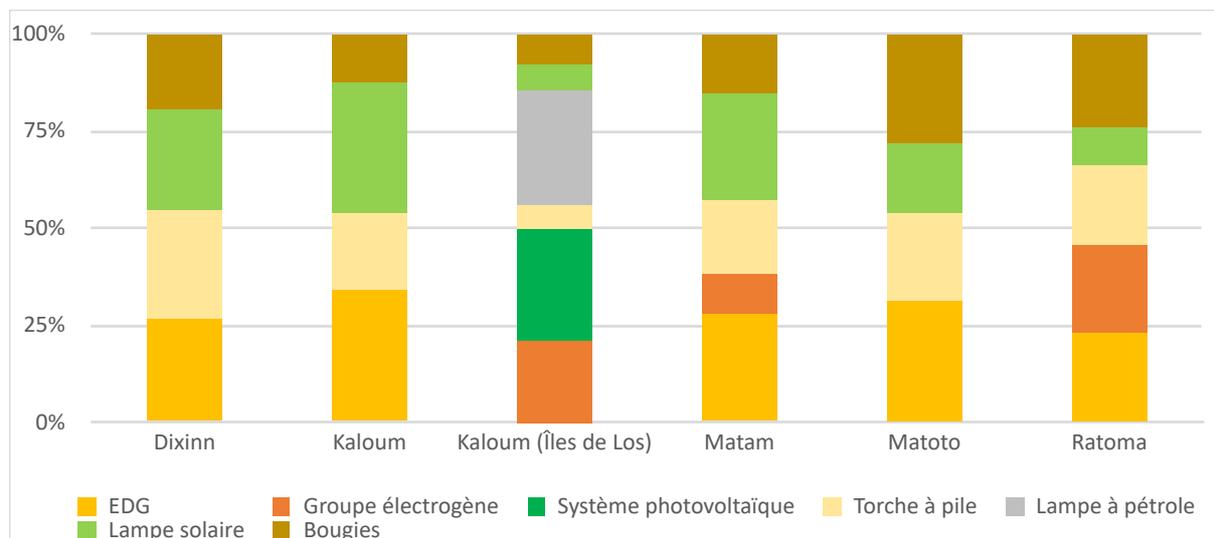
- **Mode d'accès à l'électricité**

Il existe un mode d'accès à l'électricité conventionnel qui est celui de l'EDG. A défaut de ce mode d'accès conventionnel ou pour pallier aux fréquentes coupures d'électricité, certains ménages possèdent des groupes électrogènes.

Mis à part ces deux premières sources d'accès à l'énergie produite à partir d'énergies fossiles, certains ménages produisent et utilisent de l'énergie renouvelable avec des panneaux photovoltaïques sur leur toiture.

Pour connaître les différents types d'accès à l'énergie des ménages des quartiers précaires enquêtés, l'indicateur privilégié a été le mode d'éclairage de l'habitation. Le graphique suivant présente les différents modes d'éclairage des ménages enquêtés dans les communes de Conakry.

Figure 25 : Mode d'éclairage dans les quartiers précaires de Conakry



Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

Il ressort de ce graphique que :

- Un quart des ménages enquêtés sont connectés au réseau d'électricité de l'EDG ;

- Un ménage enquêté sur six possède un groupe électrogène ou des panneaux photovoltaïques ;
- 2 ménages sur cinq sont éclairés à l'aide de lampes à pile, à pétrole, de panneaux photovoltaïques ou encore de bougies ;
- Il n'existe pas de réseau d'électricité dans les îles de Loos, si bien que c'est la seule commune où le système photovoltaïque est développé (un tiers des ménages enquêtés).

I.3.5 Les espaces publics des quartiers précaires par commune

L'idée que les ménages se font des espaces publics est plutôt vague et diffère d'un ménage à l'autre. Pour la majorité des chefs de ménages qui se sont prononcés, les espaces publics désignent les équipements collectifs (marché, gare routière, mosquée, maisons de jeunes, salle de spectacle...) et les aires de jeux (terrains de foot, de basket, etc.).

Il faut souligner que bon nombre de quartiers de quartiers précaires manquent d'espaces publics aménagés au point que les chefs de ménages enquêtés ne citent pas les espaces verts parmi des exemples leur représentation des espaces publics. Dans tous les quartiers précaires enquêtés les insuffisances évoquées sont relativement les mêmes : absence d'infrastructures sociales de base, insuffisance d'écoles publiques, de centres de soins publics, insuffisance d'eau potable, coupure intempestive du d'électricité.

Sur le plan de leurs usages, les analyses montrent que les usages des espaces publics dans les quartiers enquêtés sont différents et parfois non conformes à la fonction technique. L'usage des espaces publics est varié. En cas d'inexistence d'espace public aménagé, ce sont les servitudes de rues, de rails, de haute tension ou de canaux qui servent d'espaces publics. Les riverains les utilisent comme lieu de dépotoirs d'ordures ménagères, d'autres abritent des activités de commerces ; des personnes y vont pour des promenades, des loisirs, des cérémonies sociales ou pour pratiquer le sport.

Malgré le manque d'aménagement ou la vétusté de ces espaces, leur niveau de fréquentation est le plus souvent élevé à cause de la forte densité de la population résident dans les quartiers.

Dans les analyses des espaces publics par commune, les commentaires porteront sur les espaces publics au sens large (équipements de superstructures (socio collectifs) et d'infrastructures (espaces non bâtis) tandis que les cartes présenteront la répartition des espaces publics non bâtis (trame verte et bleu, espaces de servitudes, espaces de sport, cimetières).

- **A Ratoma**

Dans certains quartiers enquêtés tels que Koloma 2, Koloma 1, dans la commune de Ratoma, il y a un véritable problème d'accès car aucun secteur n'est désenclavé selon les responsables de ces quartiers. Un habitant de Koloma 2 affirme que :

« les gens ont quitté la place réservée pour le marché pour s'installer en bordure de route et même sur des ruelles. Il n'y a pas de terrain de sport, les gens jouent dans la rue ».

La commune de Ratoma est dotée d'une Maison des jeunes à Koloma, de quelques terrains de sport aménagés, de la forêt de Kakimbo et de quelques plages aménagées et entretenues par des initiatives locales de citoyens et de jeunes riverains. Son peuplement est récent et s'accélère, sans planification et anticipation des aménagements urbains par les pouvoirs publics.

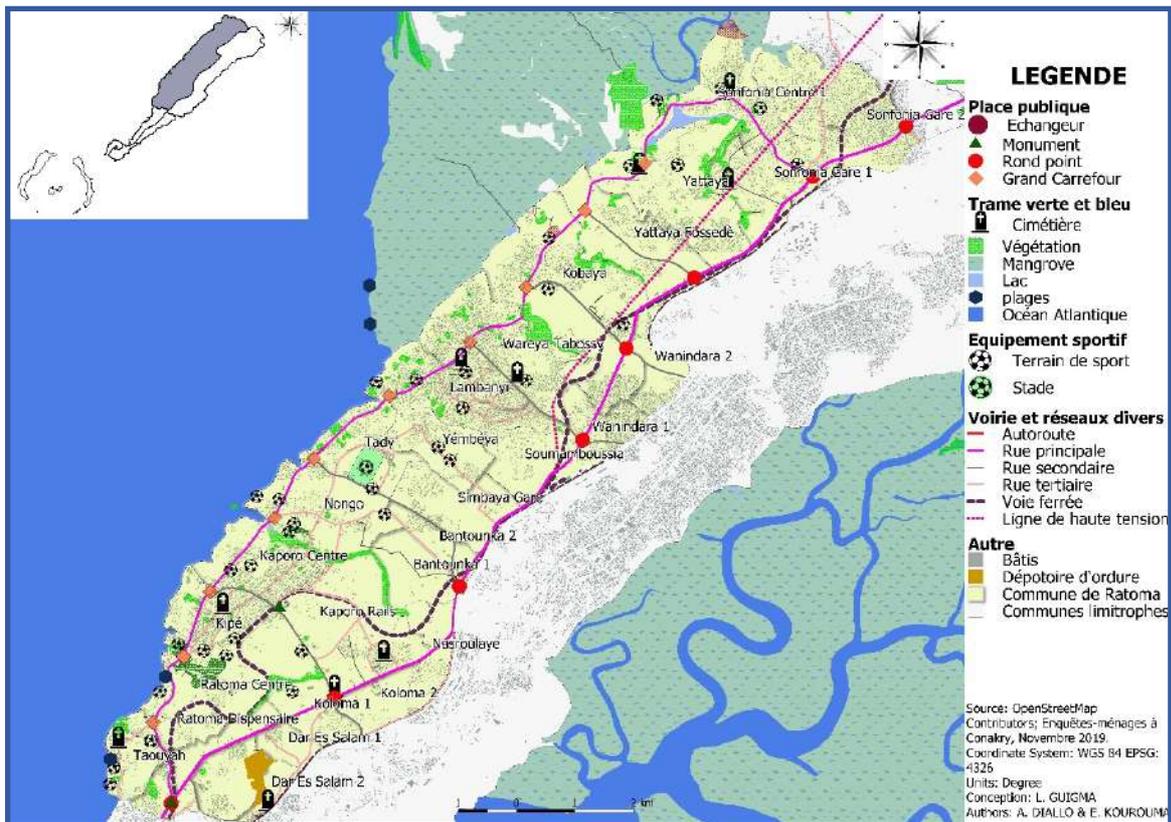
Figure 26 : Vue sur la forêt de Kakimbo (à gauche) et la Maison des jeunes (à droite)



Source : Mission d'investigation, 30 septembre 2019

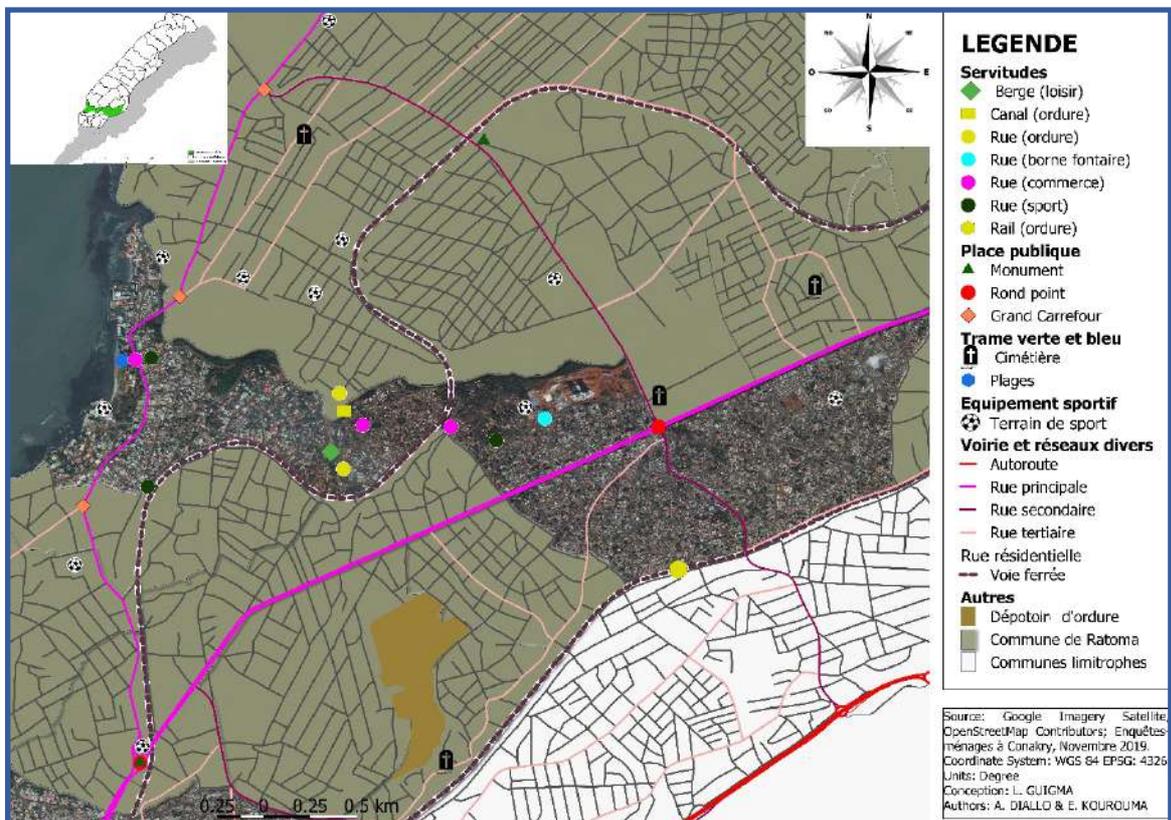
La carte suivante présente la localisation des espaces publics dans la commune de Ratoma puis plus précisément dans les quartiers enquêtés de Ratoma.

Carte 8 : Localisation des espaces publics des quartiers enquêtes dans la commune de Ratoma



Source : Base de données OpenStreetMap et Enquêtes ménages, novembre 2019

Carte 9 : Localisation des espaces publics des quartiers enquêtes dans la commune de Ratoma



Source : Enquêtes ménage, novembre 2019

- A Matoto

Matoto dispose de plusieurs ports de pêche artisanale et d'une plage « Benarès » à fort potentiel touristique.

Figure 27 : Vue sur un port de pêche artisanale et un terrain de sport aménagé de Matoto



Source : Mission d'investigation, 30 septembre 2019

Figure 28 : Vue sur la plage Bénarès de Matoto

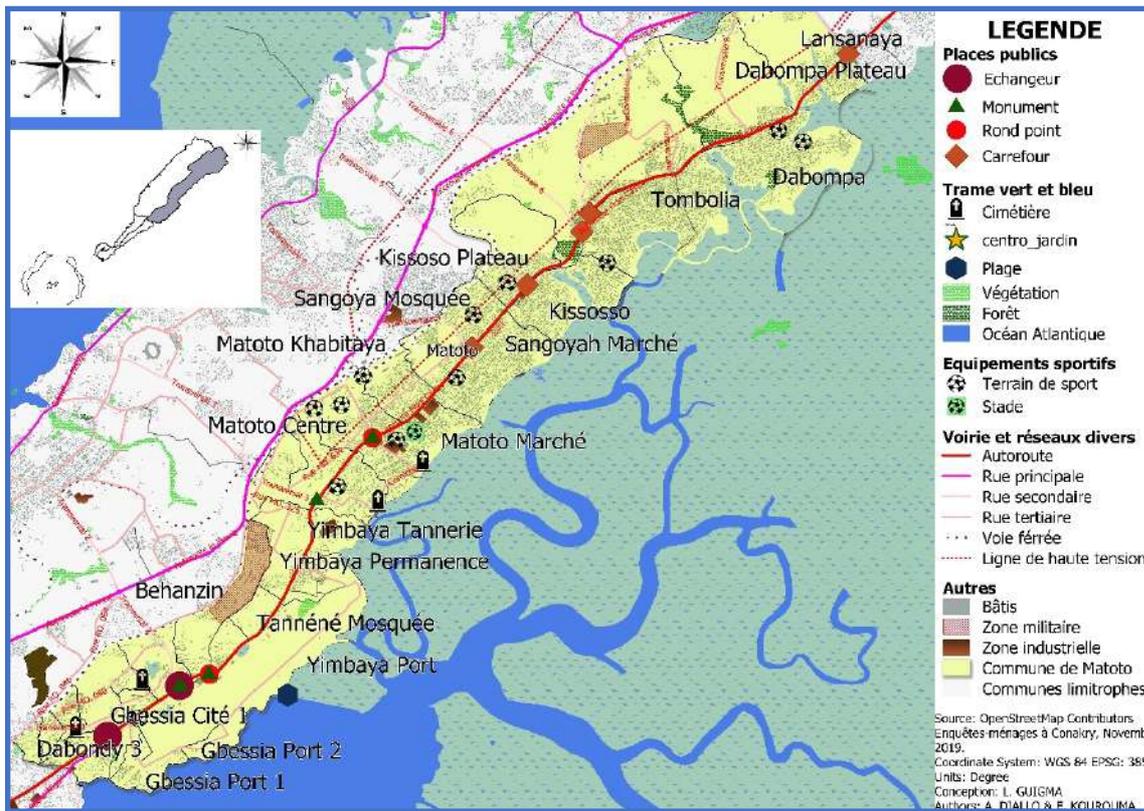


Source : Mission d'investigation, 30 septembre 2019

A Gbessia Port 2 dans la commune de Matoto, les équipements disponibles sont : une école primaire publique, un centre de santé, une gare routière non aménagée, une mosquée, un marché, le port de pêche, un petit terrain de sport. A Yimbaya Port 2, dans la commune de Matoto, certains habitants de ce quartier ne se sentent pas être à Conakry, pour les raisons suivantes : pauvreté, manque de services sociaux de base (« pas d'école publique ni privée, pas de cliniques, ni centres de soins publics, pas d'eau, le courant aussi n'est pas stable). Plusieurs ménages affirment « qu'il n'y a pas de toilettes ; les ordures sont sauvagement jetées au bord de la mer ou dans les caniveaux, les eaux souillées sont versées sur les routes, dans les cours et dans les caniveaux. ».

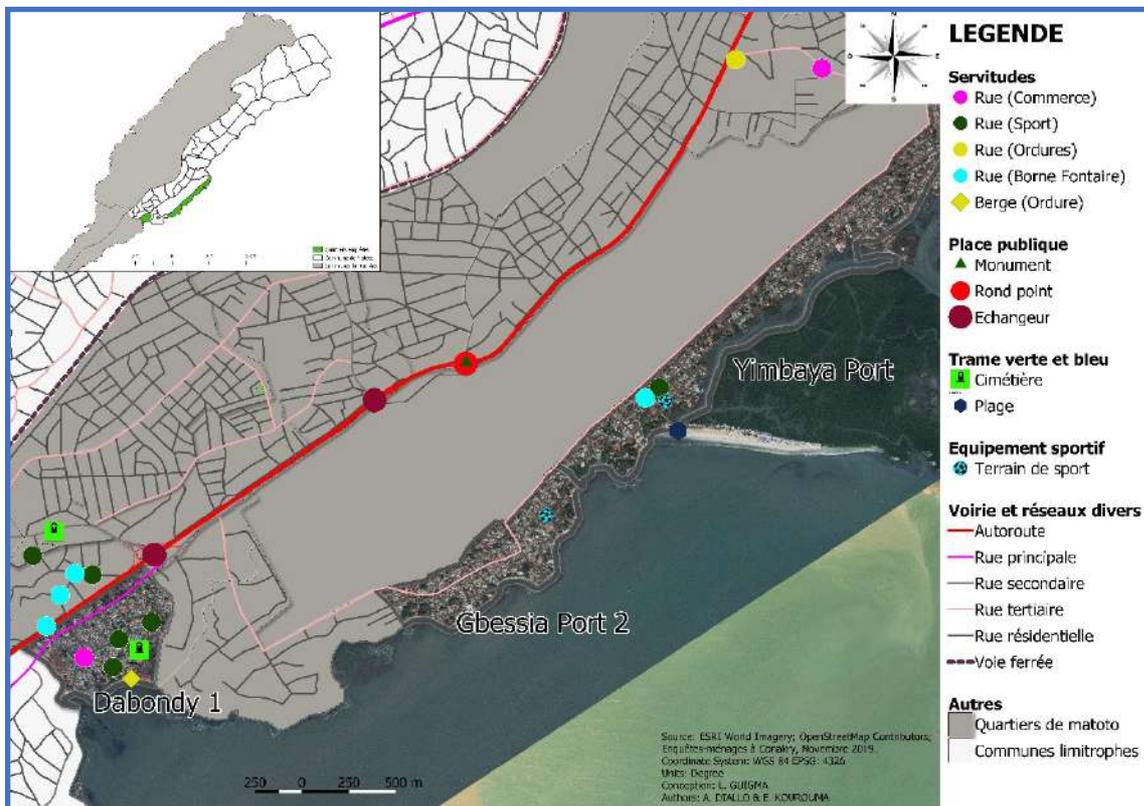
La carte suivante présente la localisation des espaces publics dans la commune de Matoto puis celle des espaces publics dans les quartiers enquêtés de la commune de Matoto.

Carte 10 : Localisation des espaces publics dans la commune de Matoto



Source : Base de données OpenStreetMap et Enquêtes ménages, novembre 2019

Carte 11 : Localisation des espaces publics des quartiers enquêtés dans la commune de Matoto



Source : Enquêtes ménages, novembre 2019

- A Dixinn

Une partie des zones inondables de Dixinn est occupée par des habitations, si bien que les habitants de Dixinn sont confrontés à des enjeux d'assainissement. Face à cela, les habitations inventent des solutions pour se prémunir du ravage des eaux et pour traverser certaines zones inondées.

Figure 29 : Vue sur les servitudes de rails de Dixinn en partie inondées



Source : Mission d'investigation, 27 septembre 2019

Dixinn comporte aussi des servitudes de voie ferrée et de haute tension occupées pour divers usages.

Dans le quartier Hafia 2 dans la commune de Dixinn, la précarité est signifiée par l'insuffisance d'écoles publiques, de centres de santé, d'espaces verts, de cimetières (ils enterrent leurs morts dans le quartier voisin Hafia 1), les rues sont souvent transformées en espaces de jeu et abritent plusieurs types de commerces.

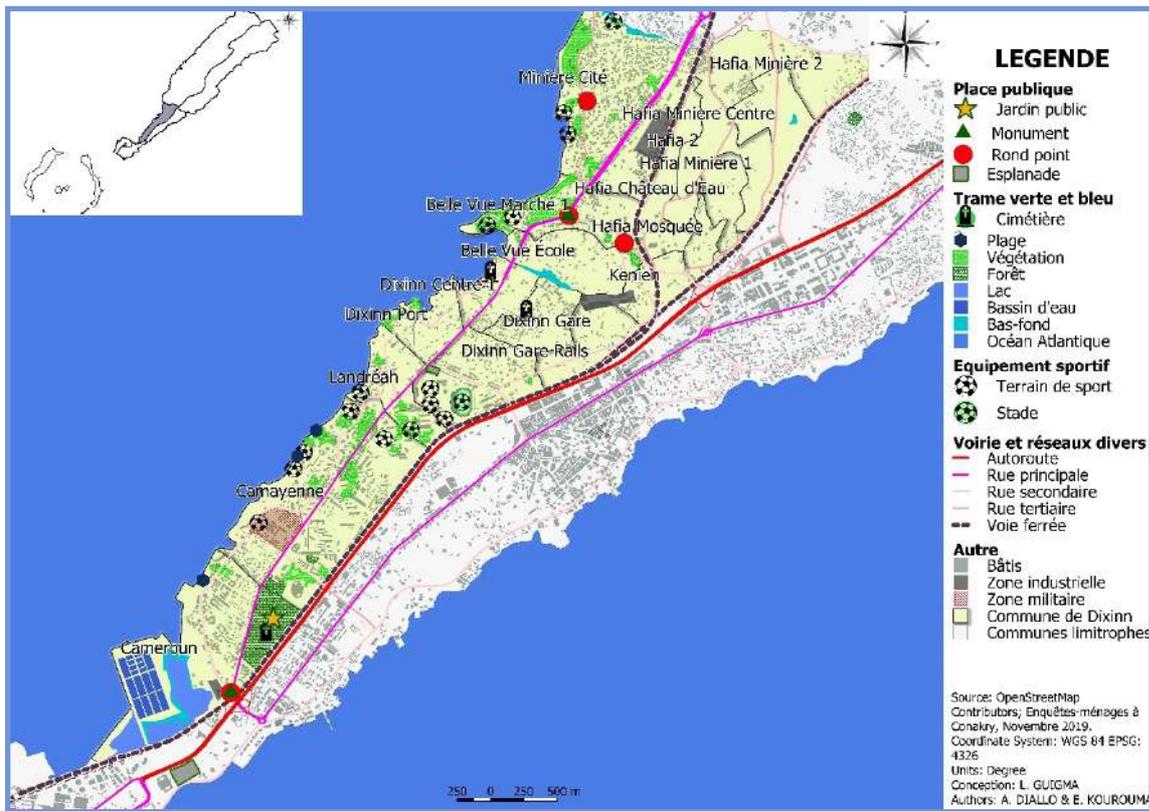
Figure 30 : Vue sur les activités menées sur les servitudes de certaines rues de Dixinn



Source : Mission d'investigation, 30 septembre 2019

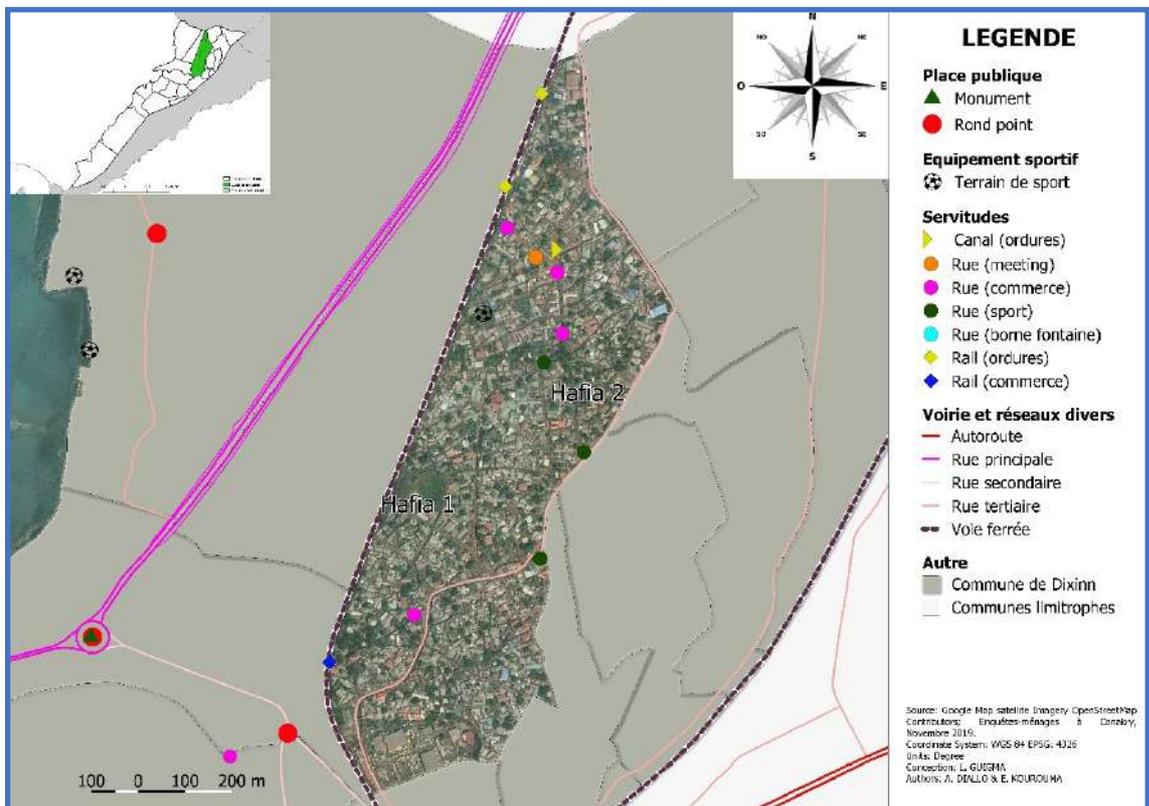
La carte suivante présente la localisation des espaces publics dans la commune de Dixinn, puis celle des espaces publics au sein des quartiers enquêtés dans la commune de Dixinn.

Carte 12 : Localisation des espaces publics dans la commune de Dixinn



Source : Base de données OpenStreetMap et Enquêtes ménages, novembre 2019

Carte 13 : Localisation des espaces publics des quartiers enquêtés dans la commune de Dixinn



Source : Enquêtes ménages, novembre 2019

- A Matam

On distingue quelques terrains de sports et des cimetières dans la commune de Matam. Les autres espaces publics sont constitués des servitudes des rues (détournées de leurs fonctions techniques) et des plages non aménagées.

Figure 31 : Enfant dansant sur une rue de Matam aménagée pour abriter une cérémonie de mariage



Source : Mission d'investigation, 28 septembre 2019

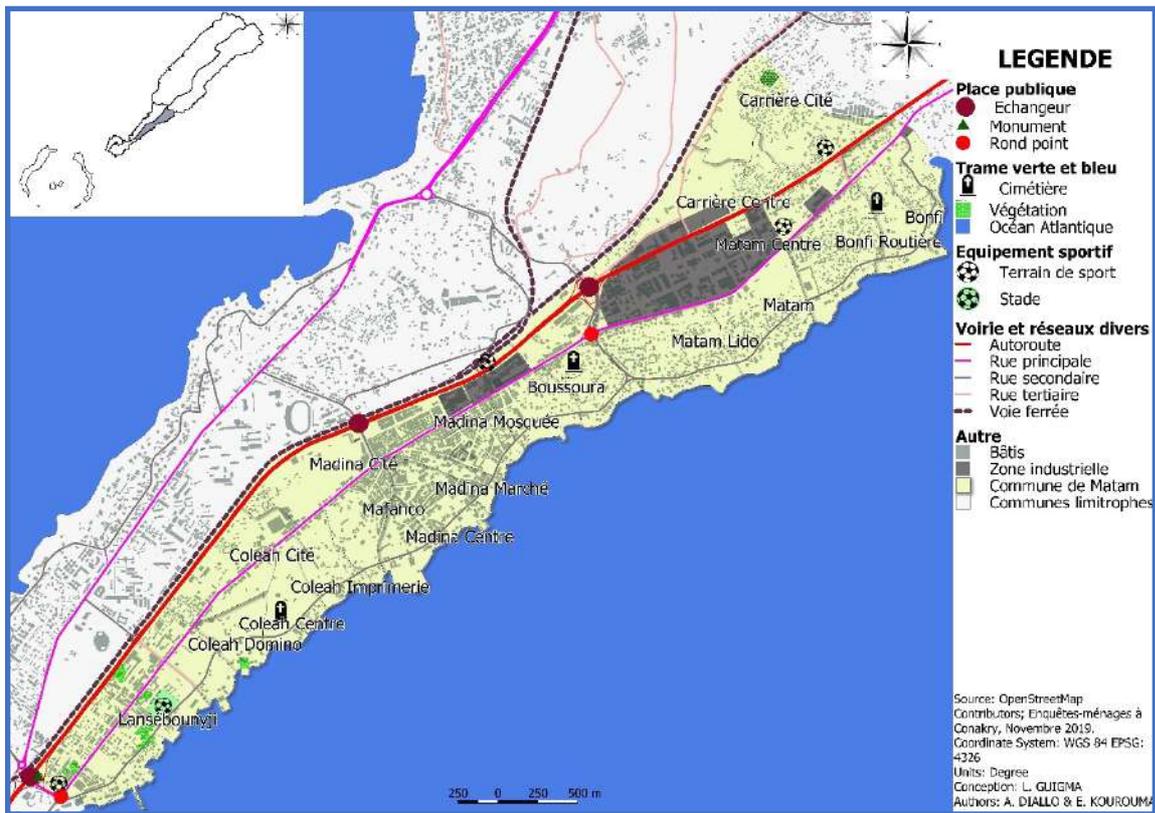
Figure 32 : Vues sur une plage de Matam



Source : Mission d'investigation, 28 septembre 2019

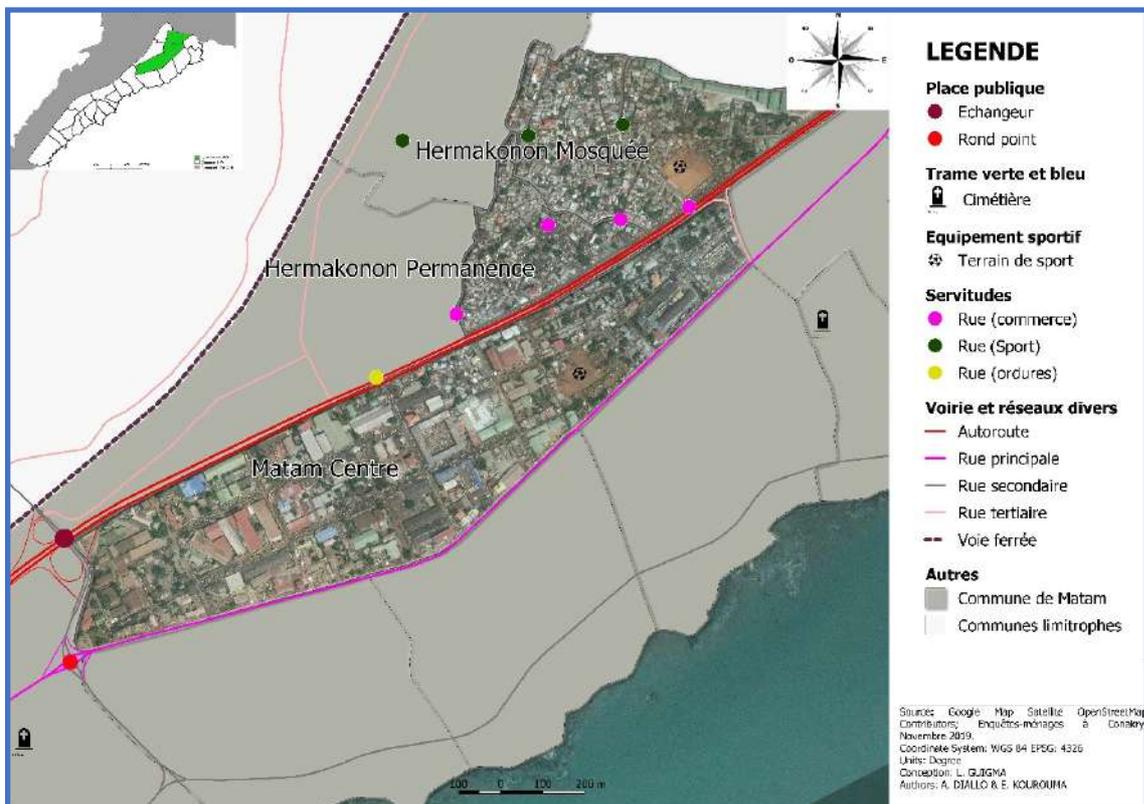
La carte suivante présente la localisation des espaces publics des quartiers enquêtés dans la commune de Matam.

Carte 14 : Localisation des espaces publics dans la commune de Matam



Source : Base de données OpenStreetMap et Enquêtes ménages, novembre 2019

Carte 15 : Localisation des espaces publics des quartiers enquêtés dans la commune de Matam



Source : Enquêtes ménages, novembre 2019

- A Kaloum

Kaloum est le centre-ville de Conakry ; cette commune est dotée d'espaces publics aménagés aussi bien au profit des résidents des quartiers « aisés » que ceux des quartiers « pauvres » ou précaires. A Tèmènétaïe dans la commune de Kaloum, l'espace public est quasi inexistant. Les enquêtés ont signifié le manque d'infrastructures sociales de base, les populations vivent dans des conditions d'exiguïté dans des maisons qui sont trop anciennes et basses.

Figure 33 : Vue sur l'habitat précaire de Tèmènétaïe



Source : Mission d'investigation, 28 septembre 2019

Certaines servitudes d'espaces public (mer, voie ferrée) sont occupées illégalement

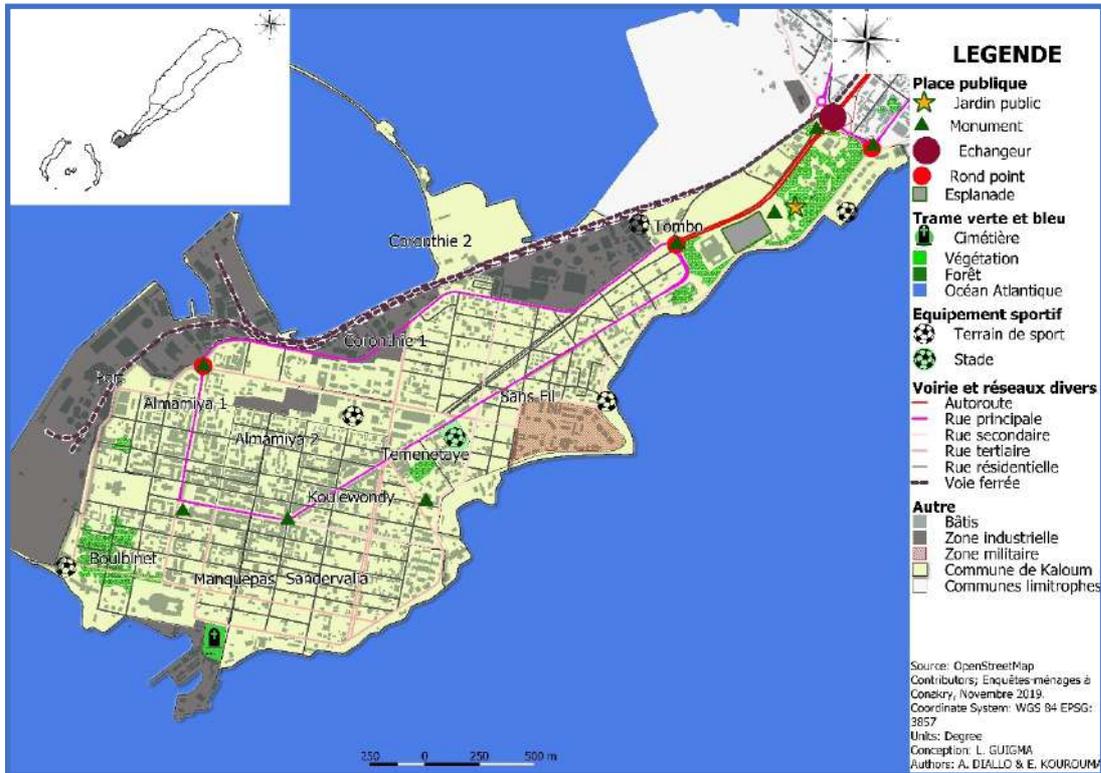
Figure 34 : Vue sur des occupations illégales de servitudes à Kaloum



Source : Mission d'investigation, 12 novembre 2019

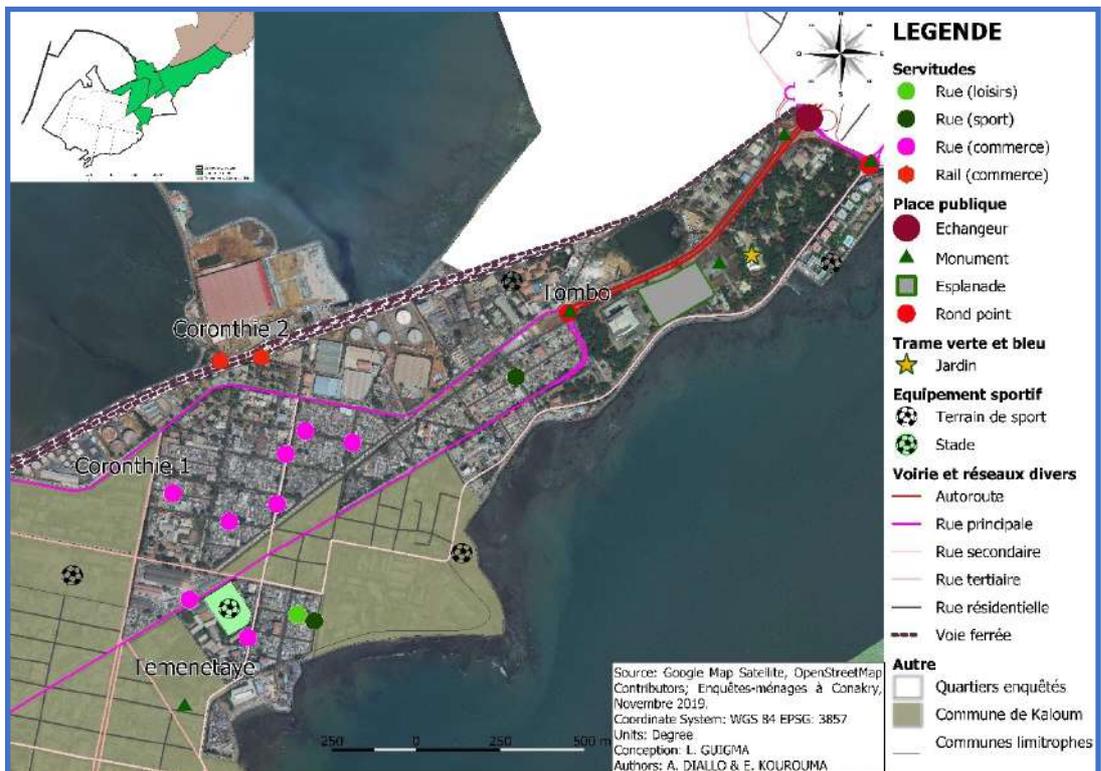
La carte suivante présente la localisation des espaces publics dans la commune de Kaloum.

Carte 16 : Localisation des espaces publics dans la commune de Kaloum



Source : Base de données OpenStreetMap et Enquêtes ménages, novembre 2019

Carte 17 : Localisation des espaces publics des quartiers enquêtés dans la commune de Kaloum



Source : Enquêtes ménages, novembre 2019

- Dans les îles de Loos

Les îles de Loos se distinguent par la qualité de leurs espaces publics naturels.

Figure 35 : Vue sur les espaces publics naturels de Kassa



Source : Mission d'investigation, 29 septembre 2019

L'île de Kassa est administrativement rattachée à la commune de Kaloum. Elle n'a pas été lotie. Les conditions de déplacements sont limitées : « tout le monde se déplace à pieds ou à l'aide des mototaxis ». Selon un chef de ménage enquêté, « seul le sous-préfet a une voiture ».

Les îles de Loos n'ont pas fait l'objet de lotissement, aucune île ne dispose de services d'adduction d'eau, d'électricité. La sous-préfecture de Kassa dispose de quelques équipements publics : un poste de santé, un poste de police, un camp de la marine, une école primaire, un collège, un lycée en chantier. Il existe aussi trois terrains de football non aménagés, une maison des jeunes réhabilitée mais sous-équipée. Sur les 8 quais disponibles, un seul est aménagé.

Figure 36 : Vue sur le débarcadère de Kassa



Source : Mission d'investigation, 29 septembre 2019

Un chef de ménage de Kassa enquêté déclare que :

« les enfants intelligents abandonnent l'école parce que après le brevet, les futurs lycéens n'ont pas de tuteurs à Boulbinet ou parce que les parents ne peuvent donner le transport tous les jours pour prendre la pirogue ».

Ce témoignage traduit le sentiment d'isolement et de déséquilibre en termes de répartition des services urbains et d'espaces publics aménagés, entre les îles de Loos et le reste du territoire urbain de Conakry.

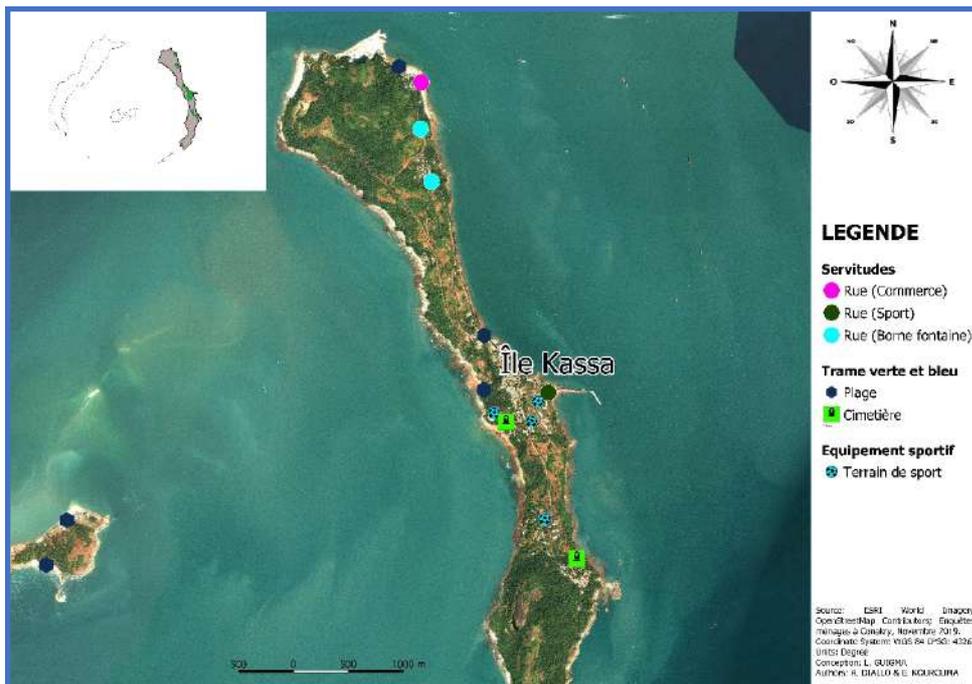
La carte suivante présente la localisation des espaces publics des îles de Room, puis celle des équipements et espaces publics des quartiers enquêtés à Kassa.

Carte 18 : Localisation des espaces publics dans les îles de Loos



Source : Base de données OpenStreetMap et Enquêtes ménages, novembre 2019

Carte 19 : Localisation des équipements et espaces publics des quartiers enquêtés (Kassa) dans les îles de Loos

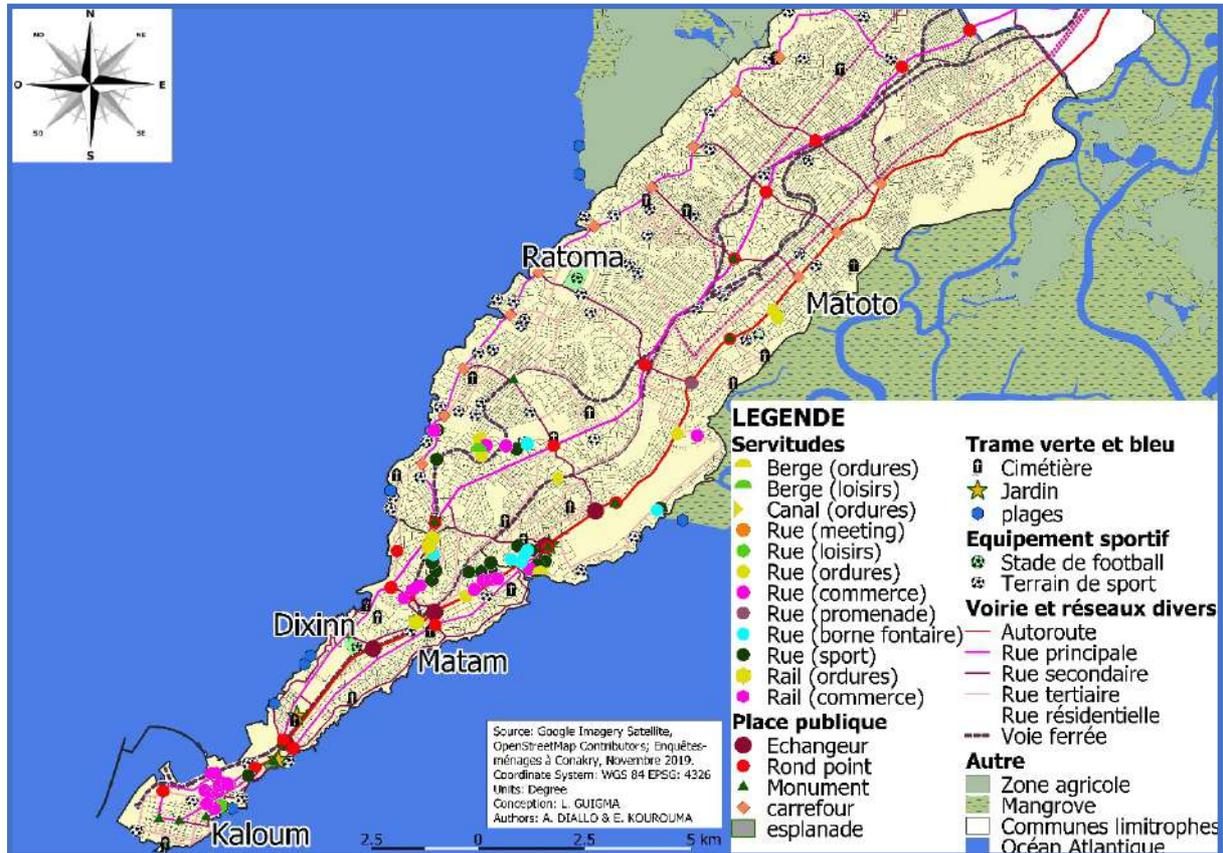


Source : Base de données OpenStreetMap et Enquêtes ménages, novembre 2019

- Que retenir ?

La typologie, les usages et les fréquentations des espaces publics sont différents selon les communes mais aussi le type d'espace.

Carte 20 : La carte suivante présente la répartition des espaces publics à Conakry



Source : Base de données OpenStreetMap et Enquêtes ménages, novembre 2019

A Dixinn, les espaces publics les plus fréquentés sont des espaces de loisirs

A Kaloum et dans les îles, les espaces publics naturels ou aménagés sont plus importants : les espaces publics naturels sont abondants dans les îles de Loos ; les rues et certaines places publiques sont aménagées à Kaloum. Seule Kaloum dispose d'espaces verts.

A Ratoma, à Matoto et dans les îles de Loos, on dénombre de nombreuses plages.

Quelques terrains de sports existent dans chaque commune. Ils sont en nombre insuffisant pour ce qui concerne les communes périphériques de Matoto et de Ratoma. Les espaces existants sont peu fréquentés sauf pour les communes de Dixinn et Kaloum où l'on note une meilleure densité d'équipements publics aménagés notamment du football (Stade du 28 septembre) et lieux de spectacle (Palais du Peuple, Jardin du 02 octobre). Certains espaces publics sont illégalement occupés ou détournés de leurs fonctions officielles. C'est le cas les berges des cours d'eau, de l'espace attenant aux rails et aux lignes de haute tension. Il existe également quelques appropriations privées d'espaces publics (parties de plages privatisées par exemple) à Matam, Ratoma.

I.IV.Analyse détaillée des quartiers précaires ciblés

Il sera présenté l'analyse détaillée des quartiers enquêtés suivant l'ordre chronologique suivant des communes : Kaloum (continental), Kaloum (îles de Loos), Dixinn, Matam, Matoto et Ratoma.

I.IV.I.Profils des quartiers précaires de la commune de Kaloum

La commune de Kaloum appelée aussi presqu'île de Kaloum constitue le centre-ville de la capitale guinéenne. Elle a une superficie totale estimée à 476 ha.

Quatre quartiers de Kaloum ont été choisis pour l'enquête-ménageS : Coronthie 1, Coronthie 2, Temenetaye et Tombo.

- **Les habitants des quartiers précaires de Kaloum**

En rappel, l'enquête s'est déroulée auprès de 30 chefs de ménages de Kaloum dont 53% hommes et 47% de femmes.

Le tableau suivant présente le profil des résidents des quartiers précaires de Kaloum :

Tableau 4 : Profil des résidents des quartiers précaires de Kaloum

Niveau d'étude	1 chef de ménage sur 6 ont atteint le niveau supérieur
Activité professionnelle	Deux tiers des chefs de ménage exercent une seule activité Un quart des chefs de ménages sont salariés Un chef de ménage sur 6 exerce une activité commerciale
Statut d'occupation	2 chefs de ménages sur cinq déclarent être propriétaires de leur terrain Le tiers des chefs de ménage est locataire
Provenance	2 chefs de ménages sont natifs du quartier avec une installation datant de plusieurs décennies
Motifs d'installation dans le quartier	La moitié des chefs de ménages se sont installés dans le quartier pour le travail Le tiers des ménages enquêtés se sont installés pour se rapprocher de leur famille
Nombre de ménage dans le terrain	La moyenne du nombre de ménages par terrain est de 3. Le nombre de ménage dans chaque terrain varie de 1 à 10
Nombre de personne par ménage	La moyenne est de 8 personnes par ménages Le nombre de personne par ménage varie entre 2 et 13 personnes

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- Les moyens économiques des résidents des quartiers précaires de Kaloum

Le tableau suivant présente les moyens économiques des résidents des quartiers précaires de Kaloum :

Tableau 5 : Ressources financières des résidents des quartiers précaires de Kaloum

Régularité du revenu	7 chefs de ménage sur 10 ont des revenus mensuels fluctuants
Montant du revenu	Le revenu moyen déclaré est de 1.200.000 GNF pour les revenus fluctuants Les revenus fixes varient entre 600.000 et 2.500.000 GNF
Apports financiers	Un tiers des ménages sont soutenus financièrement par leurs familles Un quart reçoit de la nourriture (riz, sucre)
Dépenses	Postes de dépenses prioritaires : alimentation, santé, loyer, transport, dépenses sociales, éducation, épargne Un quart des chefs de ménages sont à mesure d'épargner
Equipements et niveau de vie	Deux à trois téléphones sont utilisés par ménage 9 ménages sur 10 possèdent des réfrigérateurs et/ou des congélateurs 2 chefs de ménage sur 3 se déplacent en deux roues Un tiers des ménages se déplacent en voiture

Source : Enquêtes ménages Conakry, novembre 2019

- Caractéristiques des terrains de Kaloum

Le tableau suivant présente les caractéristiques des terrains de Kaloum :

Tableau 6 : Caractéristiques des terrains de Kaloum

Superficie	La moitié des chefs de ménages occupent des terrains dont la superficie est inférieure à 200m ² Un quart des chefs de ménages occupent des terrains dont la superficie est comprise entre 200 à 500 m ² Un quart des chefs de ménages occupent des terrains dont la superficie est supérieure à 500 m ²
Existence d'un mur de clôture	6 chefs de ménage sur 10 n'ont pas clôturé leur terrain
Occupation du terrain	Un terrain sur 5 abrite une dépendance, en plus du bâtiment principal Un ménage sur 6 abrite deux dépendances, en plus du bâtiment principal Certains ménages peuvent compter jusqu'à 12 dépendances (cuisines, toilettes, chambres) Un tiers des terrains abrite des activités économiques en plus de l'habitation

Mode d'acquisition	Deux chefs de ménage sur cinq sont propriétaires de leur terrain qui constitue un « bien familial ». Ils sont majoritairement natifs du quartier. Il n'y a quasiment pas de mode d'acquisition par achat. Un tiers des ménages sont locataires.
Valeur du terrain	1.000.000.000 GNF à l'achat Entre 300.000.000 GNF et 5.000.000.000 de GNF selon les chefs de ménages
Cout actuel de la location	Entre 100.000 et 800.000 GNF par mois

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Caractéristiques des habitations de Kaloum**

Le tableau suivant présente les caractéristiques des habitations de Kaloum :

Tableau 7 : Caractéristiques des habitations de Kaloum

Architecture	Les habitations de la commune sont des anciens bâtiments. 1 ménage sur 5 occupé une pièce (entrer-coucher) La moitié des ménages occupent 2 pièces (1 chambre salon) Le tiers des ménages occupent 3 pièces (2 chambres-salon)
Murs	Trois quarts des constructions en parpaings de ciment 2 constructions sur 5 est réalisée en banco
Toiture	Trois constructions sur 4 sont couvertes par des tôles dégradées
Baies	2 constructions sur 5 possèdent des baies en bois
Confort	2 chefs de ménage sur 5 trouvent leur logement inconfortable

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Services urbains de base de Kaloum**

Le tableau suivant présente les services urbains de base de Kaloum :

Tableau 8 : Services urbains de base de Kaloum

Voirie et moyens de déplacement.	2 chefs de ménage sur 5 déclarent que leur quartier est accessible en voiture, les autres sont accessibles en deux roues en tricycles ou à pieds.
Eau potable	3 ménages sur 5 sont connectés au réseau de société des eaux de Guinée SEG
Electricité	3 ménages sur 5 sont connectés l'électricité de Guinée (EDG)
Eaux usées	Un quart des ménages possèdent des fosses septiques et des puisards 2 ménages sur 5 rejettent ses eaux usées dans des caniveaux
Latrines	3 ménages sur 5 ont des latrines Un quart des ménages possèdent des toilettes modernes Trois quarts des ménages utilisent des camions de vidange pour la vidange et un ménage sur cinq a recours à la vidange manuelle.
Ordures ménagères	Trois quarts des ménages est abonné à un service de collecte des ordures ménagères

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Accès aux équipements socio collectifs par les résidents de Kaloum**

Le tableau suivant présente les équipements socio collectifs de Kaloum :

Tableau 9 : Équipements socio collectifs de Kaloum

Equipements d'éducation	ND
Equipements de santé	Fréquentation de l'hôpital, de la clinique, des centres de santé, majoritairement accessibles à pieds Neuf chefs de ménages sur 10 sont satisfaits des services rendus par les équipements de santé
Equipements marchands	ND
Cimetière	ND

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Participation à la vie communautaire par les résidents de Kaloum**

Le tableau suivant présente le niveau de participation à la vie communautaire par les résidents de Kaloum :

Tableau 10 : Participation à la vie communautaire par les résidents de Kaloum

Existence d'associations dans le quartier	3 chefs de ménage sur 5 confirment l'existence d'associations dans le quartier Activités principales des associations : lutte contre l'insalubrité, entretien des rues
Participation aux activités	Non actuellement pour 4 chefs de ménages sur 5 Oui dans le futur pour 3 chefs de ménages sur 4
Leader du quartier	Le leader est le Chef de quartier pour un tiers des chefs de ménages

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

I.IV.II.Profils des quartiers précaires des îles de Loos

Les investigations réalisées dans les îles de Loos concernent principalement l'île de Kassa, l'une des cinq îles de Loos. Cette île de Kassa est la plus peuplée et la plus équipée des cinq îles de Loos⁷. Elle occupe une superficie de 496 ha et est désormais érigée en sous-préfecture, même si elle demeure administrativement rattachée à la commune de Kaloum. L'île de Kassa est la plus peuplée.

Les habitants des quartiers précaires des îles de Loos

Sur les 30 chefs de ménages enquêtés sur l'île de Kassa, 60% sont des femmes et 40% sont des hommes. L'île étant proche du centre-ville de nombreux habitants (hommes en majorité) effectuent des mouvements pendulaires en bateau et/ou en pirogue pour y travailler.

Le tableau suivant présente le profil des résidents des quartiers précaires de Kassa.

Tableau 11 : Profil des résidents des quartiers précaires de Kassa

Niveau d'étude	2 chefs de ménage sur 5 sont analphabètes 1 chef de ménage sur 7 ont atteint le niveau supérieur
Activité professionnelle	Un quart des chefs de ménages sont pêcheurs 1 chef de ménage sur 5 exerce une activité commerciale 2 chefs de ménages sur 3 n'ont qu'une seule activité professionnelle, les autres ont des activités secondaires
Statut d'occupation	Plus de la moitié des résidents sont des populations autochtones natives de Kassa installées dans des maisons familiales. Un quart des chefs de ménage est locataire.

⁷ Toutefois, certaines plages comme celles de l'île de Room sont déjà appropriées par des privés, qui ont construits des maisons cossues au bord de la mer.

Provenance	On note la présence de nombreux étrangers dont des sénégalais, des libériens, des léonais, des ghanéens, des bissau-guinéens et des nigériens, impliqués dans toutes les activités de l'île. L'installation de locataires venus d'ailleurs est récente et moins importante. Ces locataires proviennent du centre-ville de Conakry, de la région de Kindia, de Boké ou une autre région côtière du pays
Motifs d'installation dans le quartier	Les locataires résidant dans l'île espèrent décrocher un emploi en ville, mais les difficultés, les contraintes à se réfugier sur cette île.
Nombre de ménage dans le terrain	La moitié des terrains est occupée par un seul ménage. La moyenne du nombre de ménages par terrain est proche de 1. Le nombre de ménage dans chaque terrain varie de 1 à 6
Nombre de personne par ménage	La moyenne est de 4 personnes par ménages Le nombre de personne par ménage varie entre 2 et 11 personnes

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Les moyens économiques des résidents des quartiers précaires des îles de Loos**

Le tableau suivant présente les ressources économiques des résidents des quartiers précaires des îles de Loos.

Tableau 12 : Ressources économiques des résidents des quartiers précaires des îles de Loos.

Régularité du revenu	9 chefs de ménage sur 10 ont des revenus mensuels fluctuants
Montant du revenu	Le revenu moyen déclaré est de 500.000 GNF
Apports financiers	Un quart des ménages est soutenu financièrement par leurs familles Un quart reçoit une aide matérielle (alimentaire) provenant des membres de leur famille
Dépenses	Postes de dépenses prioritaires : alimentation, santé, transport, dépenses sociales, loyer, éducation, épargne Un quart des chefs de ménages est à mesure d'épargner
Equipements et niveau de vie	4 téléphones sont utilisés par ménage Les réfrigérateurs et/ou congélateurs sont inexistantes à cause du manque du réseau d'électricité Les taxi-motos sont le principal moyen de déplacement sur l'île, mais ce moyen de déplacement est réservé à une minorité de la population, les autres faisant recours à la marche

Source : Enquête ménages, Conakry, novembre 2019

- **Caractéristiques des terrains dans les îles de Loos**

L'île de Kassa à l'instar des autres îles de Loos n'est pas lotie. Dans cette partie de Conakry, la vente de parcelle est un phénomène nouveau, encouragée par l'installation de nouveaux habitants. Les terrains occupés n'ont pas de dimensions réglementaires.

Le tableau suivant présente les caractéristiques des terrains des quartiers précaires des îles de Loos.

Tableau 13 : Caractéristiques des terrains des quartiers précaires des îles de Loos.

Superficie	<p>2 chefs de ménage sur 5 occupent des terrains dont la superficie est inférieure à 200m².</p> <p>1 chef de ménage sur 5 occupe des terrains dont la superficie est comprise entre 200 à 500 m².</p> <p>2 chefs de ménage sur 5 occupent des terrains dont la superficie est supérieure à 500 m².</p>
Existence d'un mur de clôture	9 chefs de ménage sur 10 n'ont pas clôturé leur terrain.
Occupation du terrain	<p>Un terrain sur 5 abrite une dépendance, en plus du bâtiment principal.</p> <p>Un ménage sur 6 abrite deux dépendances, en plus du bâtiment principal.</p> <p>Certains ménages peuvent compter jusqu'à 12 dépendances (cuisines, toilettes, chambres).</p> <p>Un tiers des terrains abrite des activités économiques en plus de l'habitation.</p>
Mode d'acquisition	<p>Deux chefs de ménage sur cinq sont propriétaires de leur terrain qui constitue un « bien familial ». Ils sont majoritairement natifs du quartier.</p> <p>Il n'y a quasiment pas de mode d'acquisition par achat.</p> <p>Un quart des ménages est locataire.</p>
Valeur du terrain	<p>400.000 GNF à l'achat.</p> <p>Entre 10.000.000 GNF et 3.000.000.000 de GNF selon les chefs de ménages.</p>
Cout actuel de la location	Entre 75.000 GNF par mois.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Caractéristiques des habitations des résidents des îles de Loos**

Le tableau suivant présente les caractéristiques des terrains des quartiers précaires des îles de Loos:

Tableau 14 : Caractéristiques des terrains des quartiers précaires des îles de Loos

Architecture	<p>Les habitations de la commune sont des bâtiments vétustes. Certains ménages sont installés dans des anciennes usines abandonnées et transformées en maisons d'habitations.</p> <p>1 ménage sur 5 occupe une pièce (entrer-coucher)</p> <p>1 ménage sur 7 occupe 2 pièces (1 chambre salon)</p> <p>1 ménage sur 5 occupe 3 pièces (2 chambres-salon)</p>
---------------------	--

Murs	Trois quarts des constructions en parpaings de ciment Une construction sur six est en briques cuites On note également quelques constructions en pierres
Toiture	2 constructions sur 5 sont couvertes par des tôles en mauvais état
Baies	2 constructions sur 3 possèdent des baies en bois Un tiers des constructions possède des baies métalliques
Confort	2 chefs de ménages sur 5 trouvent leur logement inconfortable

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Services urbains de base dans les îles de Loos**

Le tableau suivant présente les services urbains de base des îles de Loos :

Tableau 15 : Services urbains de base des îles de Loos

Voirie et moyens de déplacement.	Il existe pratiquement une seule voiture dans l'île, celle du sous-préfet. Les autres moyens de transport sont les taxi-motos et la marche
Eau potable	1 ménage enquêté sur 10 s'approvisionne en eau potable à travers des forages. Ces forages se situent pour plus de la moitié des ménages à moins de 500m. Les autres ménages parcourent plus de 500m pour avoir de l'eau potable ; l'eau de mer étant utilisée pour les travaux domestiques. 2 ménages enquêtés sur 5 utilisent des puits Plus de la moitié des ménages enquêtés ont une source naturelle d'eau
Electricité	L'île de Kassa n'est pas fournie en électricité par la compagnie nationale (EDG) Un tiers des ménages possèdent leur propre groupe électrogène Un tiers des ménages enquêtés produit et utilise de l'énergie solaire à l'aide de panneaux photovoltaïques
Eaux usées	1 ménage sur 7 possède des fosses septiques et des puisards La moitié des ménages déverse leurs eaux usées dans la cour et dans la rue.
Latrines	Un quart des ménages ont des latrines 7 ménages sur 10 interrogés ne possèdent pas de latrines Une minorité de ménages possède des toilettes modernes Dans les latrines traditionnelles, la vidange est manuelle.
Ordures ménagères	4 ménages sur 5 jettent les ordures dans la rue (décharge sauvages ou tas d'ordures). 1 ménage sur 10 pratique l'enfouissement des ordures ménagères. 1 ménage sur 10 pratique l'incinération des ordures ménagères. Il n'existe aucun service de collecte/enlèvement des ordures ménagères.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Accès aux équipements socio collectifs par les résidents des îles de Loos**

Le tableau suivant présente les équipements socio collectifs des îles de Loos :

Tableau 16 : Équipements socio collectifs des îles de Loos

Equipements d'éducation	Fréquentation d'école primaire et de collège accessible à pied Deux tiers des chefs de ménages sont satisfaits des équipements d'éducation parce que les professeurs sont compétents et qu'il y a un bon encadrement des élèves.
Equipements de santé	Fréquentation d'un centre de santé, majoritairement accessibles à pieds pour 4 ménages sur 5 et en taxi moto pour 1 ménage sur 5 3 chefs de ménages sur 5 ne sont pas satisfaits des services rendus par les équipements de santé
Equipements marchands	ND
Cimetière	ND

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Participation à la vie communautaire par les résidents des îles de Loos**

Le tableau suivant présente le niveau de participation à la vie communautaire dans les îles de Loos.

Tableau 17 : Niveau de participation à la vie communautaire dans les îles de Loos

Existence d'associations dans le quartier	2 chefs de ménage sur 5 confirment l'existence d'associations dans le quartier. Activités principales des associations : lutte contre l'insalubrité, entretien des rues.
Participation aux activités	Oui actuellement pour 3 chefs de ménages sur 5. Oui dans le futur pour 7 chefs de ménages sur 10. Les habitants organisent fréquemment des travaux communautaires. Ces travaux concernent le plus souvent l'aménagement des pistes.
Leader du quartier	Pour 2 chefs de ménages sur 5, le leader du quartier est le chef de secteur

Source : Enquête ménages, Conakry, novembre 2019

I.IV.III.Profils des quartiers précaires de Dixinn

Les enquêtes ont été menées dans deux quartiers de la commune de Dixinn, à savoir à Hafia1 (12 ménages enquêtés) et Hafia 2 (18 ménages enquêtés).

- **Les habitants des quartiers précaires de Dixinn**

Sur les 30 chefs de ménages enquêtés à Dixinn, 44% sont des femmes et 56% sont des hommes.

Le tableau suivant présente le profil des résidents des quartiers précaires de Dixinn.

Tableau 18 : Profil des résidents des quartiers précaires de Dixinn.

Niveau d'étude	Un tiers des chefs de ménages est analphabète 1 chef de ménage sur 6 a atteint le niveau supérieur
Activité professionnelle	Près de 2 chefs de ménage sur 5 exercent une activité commerciale 1 chef de ménage sur 6 n'exerce aucune activité commerciale 2 chefs de ménage sur 3 n'ont qu'une seule activité professionnelle, les autres ont des activités secondaires, notamment de commerces
Statut d'occupation	Deux tiers des chefs de ménages sont propriétaires 3 chefs de ménage sur 10 sont locataires.
Provenance	Plus de la moitié des chefs de ménages proviennent d'un autre quartier de Conakry
Motifs d'installation dans le quartier	La moitié des chefs de ménages s'est installée à cause de la famille et du bon voisinage. L'installation est très ancienne : 2 ménages sur 5 sont installés avant 1975. 1 chef de ménage sur 6 s'est installé dans le quartier à cause du travail.
Nombre de ménage dans le terrain	2 terrains sur cinq sont occupés par un seul ménage La moyenne du nombre de ménages par terrain est proche de 2. Le nombre de ménage dans chaque terrain varie de 1 à 13
Nombre de personne par ménage	La moyenne est de 9 personnes par ménage

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Les moyens économiques des résidents des quartiers précaires de Dixinn**

Le tableau suivant présente les ressources économiques des résidents des quartiers précaires de Dixinn :

Tableau 19 : Ressources économiques des résidents des quartiers précaires de Dixinn.

Régularité du revenu	9 chefs de ménage sur 10 ont des revenus mensuels fluctuants
Montant du revenu	Le revenu moyen déclaré est de 550.000 GNF
Apports financiers	2 chefs de ménage sur 5 sont soutenus financièrement par leurs familles 2 chefs de ménage sur 5 reçoivent une aide matérielle (alimentaire) provenant des membres de leur famille
Dépenses	Postes de dépenses prioritaires : alimentation, santé, transport, dépenses sociales, loyer, éducation, épargne
Equipements et niveau de vie	5 téléphones sont utilisés par ménage 2 chefs de ménages sur 3 possèdent un réfrigérateur et/ou congélateur.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Caractéristiques des terrains des résidents de Dixinn**

Le tableau suivant présente les caractéristiques des terrains de Dixinn :

Tableau 20 : Caractéristiques des terrains de Dixinn.

Superficie	1 chef de ménage sur 3 occupe des terrains dont la superficie est inférieure à 200m ² 1 chef de ménage sur 10 occupe des terrains dont la superficie est comprise entre 200 à 500 m ² 2 chefs de ménage sur 10 occupent des terrains dont la superficie est supérieure à 500 m ²
Existence d'un mur de clôture	1 chef de ménage sur 3 n'a pas clôturé leur terrain
Occupation du terrain	Le quartier n'est pas loti Trois quarts des terrains abritent des activités économiques en plus de l'habitation : commerce et petits métiers
Mode d'acquisition	La moitié des chefs de ménage sont propriétaires de leur terrain qui constitue un « bien familial ». 1 chef de ménage sur 6 a acquis son terrain par achat. Un tiers des ménages sont locataires.
Valeur du terrain	ND
Cout actuel de la location	ND

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Caractéristiques des habitations des résidents de Dixinn**

Le tableau suivant présente les caractéristiques des habitations de Dixinn :

Tableau 21 : Caractéristiques des habitations de Dixinn.

Architecture	1 ménage sur 5 occupe une pièce (entrer-coucher) 1 ménage sur 3 occupe 2 pièces (1 chambre salon) 1 ménage sur 3 occupe 3 pièces (2 chambres-salon)
Murs	Plus de 9 constructions sur 10 sont réalisés en parpaings de ciment
Toiture	Un tiers des constructions sont couvertes en tôles de bon état 2 constructions sur 3 sont couvertes par des tôles en mauvais état
Baies	1 constructions sur 5 possèdent des baies en bois La moitié des constructions possèdent des baies métalliques
Confort	3 chefs de ménage sur 5 trouvent leur logement inconfortable

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Services urbains de base à Dixinn**

Le tableau suivant présente les services urbains de base à Dixinn :

Tableau 22 : Services urbains de base à Dixinn

Voirie et moyens de déplacement.	<p>1 chef de ménage sur 7 déclare que son terrain est accessible en voiture.</p> <p>1 tiers des chefs de ménages accède à leur terrain avec un engin à deux roues.</p>
Eau potable	<p>1 ménage enquêté sur 7 est desservi par le réseau d'eau potable de la SEG.</p> <p>1 ménage enquêté sur 7 achète de l'eau dans des bidons de 20 litres.</p> <p>1 ménage enquêté sur 5 s'approvisionne en eau potable à travers des forages.</p> <p>Près de la moitié des ménages enquêtés 5 utilise des puits pour s'approvisionner en eau.</p> <p>En général 1 ménage sur 5 parcourt plus de 500 m pour s'approvisionner en eau.</p>
Electricité	2 ménages sur 5 sont raccordés au réseau d'électricité de l'EDG
Eaux usées	<p>1 ménage sur 10 possèdent des fosses septiques et des puisards</p> <p>Deux tiers des ménages déversent leurs eaux usées dans la cour et dans la rue, ou dans un canal</p>
Latrines	<p>1 tiers des ménages a des latrines</p> <p>1 ménage sur 7 possède des toilettes modernes</p> <p>1 ménage sur 7 a recours à un camion de vidange tandis qu'un quart des ménages pratique la vidange est manuelle.</p>
Ordures ménagères	<p>2 ménages sur 5 jettent les ordures dans la rue (décharge sauvages ou tas d'ordures) ou dans le canal</p> <p>1 ménage sur 5 pratique l'enfouissement des ordures ménagères.</p> <p>1 ménage sur 5 produit du compost avec les ordures ménagères</p> <p>1 ménage sur 10 est abonnés au service de collecte/enlèvement des ordures ménagères.</p>

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Accès aux équipements socio collectifs par les résidents de Dixinn**

Le tableau suivant présente les équipements socio collectifs de Dixinn :

Tableau 23 : Équipements socio collectifs de Dixinn

Equipements d'éducation	1 chef de ménage sur 5 reconnaît l'existence des écoles primaires et collège dans leur quartier mais aucun enquêté n'a mentionné l'existence d'une université dans la commune. Un quart des chefs de ménage enquêtés affirment que leurs enfants vont dans les écoles primaire et collèges à pied. Plus de la moitié des chefs de ménages est satisfaite des équipements d'éducation.
Equipements de santé	Fréquentation de plusieurs équipements de santé (hôpital, cliniques, centre de santé, cabinet dentaire, etc.), majoritairement accessibles à pieds pour 1 ménage sur 5, en taxi moto pour 1 ménage sur 5 et en voiture pour 1 ménage sur 10 9 chefs de ménage sur 10 sont satisfaits de la localisation et des services rendus par les équipements de santé
Equipements marchands	ND
Cimetière	1 chef de ménage sur 7 affirme qu'en cas de décès, les habitants font l'inhumation dans les cimetières des communes voisines

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Participation à la vie communautaire par les résidents de Dixinn**

Le tableau suivant présente le niveau de participation à la vie communautaire par les résidents de Dixinn :

Tableau 24 : Niveau de participation à la vie communautaire par les résidents de Dixinn

Existence d'associations dans le quartier	2 chefs de ménages sur 5 confirment l'existence d'associations dans le quartier. Activités principales des associations : lutte contre l'insalubrité, entretien des rues.
Participation aux activités	Oui actuellement pour 3 chefs de ménage sur 5. Oui dans le futur pour 7 chefs de ménage sur 10. L'organisation des travaux communautaires est peu fréquente dans ces quartiers de Dixinn.
Leader du quartier	2 chefs de ménages sur 5 affirment que le leader du quartier est le chef de quartier Un quart des chefs de ménage enquêtés a pour leader le chef de secteur.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

I.IV.IV.Profils des quartiers précaires de Matam

Les enquêtes ont été menées dans trois quartiers de la commune de Matam, à savoir à Hermakonon Mosquée (14 ménages enquêtés), Hermakonon Permanence (4 ménages enquêtés) et Matam Centre (12 ménages enquêtés).

- **Les habitants des quartiers précaires de Matam**

Sur les 30 chefs de ménages enquêtés à Matam, 47% sont des femmes et 53% sont des hommes.

Le tableau suivant présente le profil des résidents des quartiers précaires de Matam.

Tableau 25 : Profil des résidents des quartiers précaires de Matam

Niveau d'étude	Un quart des chefs de ménages est analphabète 1 chef de ménage sur 6 a atteint le niveau supérieur
Activité professionnelle	Un quart des chefs de ménages exerce une activité commerciale 1 chef de ménage sur 5 n'exerce aucune activité commerciale 7 chefs de ménages sur 10 n'ont qu'une seule activité professionnelle, les autres ont des activités secondaires, notamment de commerces
Statut d'occupation	Plus de la moitié des chefs de ménages sont propriétaires. Certains sont installés depuis les années 1960. 1 chef de ménage sur 4 est locataire.
Provenance	Deux tiers des chefs de ménages proviennent d'un autre quartier de Conakry et les autres viennent des autres régions de la Guinée.
Motifs d'installation dans le quartier	La moitié des chefs de ménages s'est installée à cause de la famille et du bon voisinage. 2 chefs de ménage sur 5 se sont installés dans le quartier à cause du travail.
Nombre de ménage dans le terrain	3 terrains sur 5 sont occupés par un seul ménage La moyenne du nombre de ménages par terrain est proche de 1. Le nombre de ménage dans chaque terrain varie de 1 à 7
Nombre de personne par ménage	La moyenne est de 11 personnes par ménage.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Les moyens économiques des résidents des quartiers précaires de Matam**

Le tableau suivant présente les ressources économiques des résidents des quartiers précaires de Matam.

Tableau 26 : Ressources économiques des résidents des quartiers précaires de Matam

Régularité du revenu	4 chefs de ménage sur 5 ont des revenus mensuels fluctuants
Montant du revenu	Le revenu moyen déclaré est de 1.900.000 GNF
Apports financiers	1 chefs de ménage sur 3 est soutenus financièrement par leurs familles 3 chefs de ménage sur 4 reçoivent une aide matérielle (alimentaire) provenant des membres de leur famille

Dépenses	Postes de dépenses prioritaires : alimentation, santé, transport, dépenses sociales, loyer, éducation, épargne 7 chefs de ménages sur 10 n'arrivent pas à épargner.
Equipements et niveau de vie	4 chefs de ménage sur 5 possèdent un réfrigérateur et/ou un congélateur

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Caractéristiques des terrains à Matam**

Le tableau suivant présente les caractéristiques des terrains à Matam :

Tableau 27 : Caractéristiques des terrains à Matam

Superficie	2 chefs de ménage sur 3 occupent des terrains dont la superficie est inférieure à 200m ² 1 chef de ménage sur 4 occupe des terrains dont la superficie est comprise entre 200 à 500 m ² 1 chef de ménage sur 10 occupe des terrains dont la superficie est supérieure à 500 m ²
Existence d'un mur de clôture	La moitié des chefs de ménage n'a pas clôturé leur terrain
Occupation du terrain	Quartier non loti 1 terrain sur 5 abrite des activités économiques en plus de l'habitation : commerce et petits métiers
Mode d'acquisition	Plus de La moitié des chefs de ménages sont propriétaires de leur terrain qui constitue un « bien familial ». 1 chef de ménage sur 6 a acquis son terrain par achat. Un quart des ménages est locataire.
Valeur du terrain	Entre 670 000 000 à 1 000 000 000 GNF
Cout actuel de la location	ND

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Caractéristiques des habitations des résidents de Matam**

Le tableau suivant présente les caractéristiques des habitations à Matam :

Tableau 28 : Caractéristiques des habitations à Matam.

Architecture	1 ménage sur 20 occupe une pièce (entrer-coucher) 1 ménage sur 4 occupe 2 pièces (1 chambre salon) 1 ménage sur 4 occupe 3 pièces (2 chambres-salon) 1 ménage sur 3 occupe 4 pièces (3 chambres-salon)
---------------------	---

Murs	Plus de 9 constructions sur 10 sont réalisées en parpaings de ciment. Une minorité des constructions est réalisée en banco ou en terre stabilisée.
Toiture	La moitié des constructions est couverte en tôles de bon état 2 constructions sur 5 sont couvertes par des tôles en mauvais état
Baies	1 construction sur 6 possède des baies en bois 2 tiers des constructions possèdent des baies métalliques
Confort	1 chef de ménage sur 4 trouve son logement inconfortable

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Services urbains de base à Matam**

Le tableau suivant présente les services urbains de base à Matam :

Tableau 29 : Services urbains de base

Voirie et moyens de déplacement.	7 chefs de ménage sur 10 déclarent que leur terrain n'est pas accessible en voiture. 1 tiers des chefs de ménages accède à leur terrain avec un engin à deux roues.
Eau potable	1 ménage enquêté sur 5 est desservi par le réseau d'eau potable de la SEG. 1 ménage enquêté sur 6 s'approvisionne en eau potable à travers des forages. 1 ménage sur 6 utilise des puits pour s'approvisionner en eau.
Electricité	1 ménage sur 5 est raccordé au réseau d'électricité de l'EDG
Eaux usées	1 ménage sur 7 possède des fosses septiques et des puisards La moitié des ménages déverse leurs eaux usées dans la cour et dans la rue.
Latrines	1 tiers des ménages a des latrines 1 ménage sur 7 possède des toilettes modernes 1 ménage sur 5 a recours à des camions de vidange tandis que 1 ménage sur 7 pratique la vidange est manuelle.
Ordures ménagères	1 ménage sur 3 jette les ordures dans la rue (décharge sauvages ou tas d'ordures). 1 ménage sur 6 produit du compost avec les ordures ménagères. 1 ménage sur 5 pratique l'incinération des ordures ménagères. 1 ménage sur 5 est abonnés au service de collecte/enlèvement des ordures ménagères.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Accès aux équipements sociocollectifs par les résidents de Matam**

Le tableau suivant présente les équipements sociocollectifs à Matam :

Tableau 30 : Équipements sociocollectifs à Matam

Équipements d'éducation	ND
Équipements de santé	Fréquentation de centres de santé majoritairement accessibles à pieds. 2 chefs de ménage sur 5 ne sont pas satisfaits de la localisation et des services rendus par les équipements de santé.
Équipements marchands	ND
Cimetière	Plus de la moitié des chefs de ménage dit qu'en cas de décès, les habitants font l'inhumation dans les cimetières des communes voisines.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Participation à la vie communautaire par les résidents de Matam**

Le tableau suivant présente le niveau de participation à la vie communautaire à Matam :

Tableau 31 : Niveau de participation à la vie communautaire à Matam

Existence d'associations dans le quartier	2 chefs de ménages sur 5 confirment l'existence d'associations dans le quartier. Activités principales des associations : lutte contre l'insalubrité, entretien des rues.
Participation aux activités	Oui actuellement pour 3 chefs de ménage sur 5. Oui dans le futur pour 7 chefs de ménage sur 10.
Leader du quartier	1 chef de ménages sur 7 considère que le chef du quartier est un leader du quartier 1 chef de ménage sur 4 affirme que le chef de ménage est son propre leader du quartier.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

I.IV.V.Profils des quartiers précaires de Matoto

Dans la commune de Matoto, trois quartiers ont fait l'objet d'enquête pour un effectif de 36 ménages. Ce sont les quartiers de Dabondy où 6 ménages ont été de Gbessia Port 2, avec 12 ménages enquêtés et Yimbaya Port, avec 18 ménages enquêtés.

- **Les habitants des quartiers précaires de Matoto**

Sur les 30 chefs de ménages enquêtés à Matoto, 33% sont des femmes et 67% sont des hommes.

Le tableau suivant présente le profil des résidents des quartiers précaires enquêtés de Matoto :

Tableau 32 : Profil des résidents des quartiers précaires de Matoto

Niveau d'étude	Un tiers des chefs de ménages est analphabète Plus d'un quart des chefs de ménage ont atteint le niveau supérieur
Activité professionnelle	Un quart des chefs de ménage exerce une activité commerciale 1 chef de ménage sur 5 n'exerce aucune activité commerciale 7 chefs de ménage sur 10 n'ont qu'une seule activité professionnelle, les autres ont des activités secondaires, notamment de commerces
Statut d'occupation	Plus de la moitié des chefs de ménages sont propriétaires. Certains sont installés depuis les années 1960. 1 chef de ménage sur 4 est locataire.
Provenance	Deux tiers des chefs de ménage proviennent d'un autre quartier de Conakry et les autres viennent des autres régions de la Guinée.
Motifs d'installation dans le quartier	Plus de la moitié des chefs de ménage s'est installée à cause de la famille et du bon voisinage. 1 chef de ménage sur 6 s'est installé dans le quartier à cause du travail.
Nombre de ménage dans le terrain	Près de la moitié des terrains sont occupés par un seul ménage La moyenne du nombre de ménages par terrain est proche de 1. Le nombre de ménage dans chaque terrain varie de 1 à 7
Nombre de personne par ménage	ND

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Les moyens économiques des résidents des quartiers précaires de Matoto**

Le tableau suivant présente les ressources économiques des résidents des quartiers précaires de Matoto :

Tableau 33 : Ressources économiques des résidents des quartiers précaires de Matoto

Régularité du revenu	4 chefs de ménage sur 5 ont des revenus mensuels fluctuants
Montant du revenu	Le revenu moyen déclaré est de 1.900.000 GNF
Apports financiers	1 chef de ménage sur 3 est soutenu financièrement par leurs familles 2 chefs de ménage sur 3 reçoivent une aide matérielle (alimentaire) provenant des membres de leur famille
Dépenses	Postes de dépenses prioritaires : alimentation, santé, transport, dépenses sociales, loyer, éducation, épargne 7 chefs de ménage sur 10 n'arrivent pas à épargner.
Equipements et niveau de vie	On observe une moyenne de 3 téléphones portables par ménages 2 chefs de ménage sur 4 possèdent un réfrigérateur et/ou un congélateur 1 chef de ménage sur 3 se déplace en voiture

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Caractéristiques des terrains des résidents de Matoto**

Le tableau suivant présente les caractéristiques des terrains de Matoto :

Tableau 34 : Caractéristiques des terrains de Matoto.

Superficie	La moitié des chefs de ménage occupe des terrains dont la superficie est inférieure à 200m ² 1 chef de ménage sur 6 occupe des terrains dont la superficie est comprise entre 200 à 500 m ² 1 chef de ménage sur 3 occupe des terrains dont la superficie est supérieure à 500 m ²
Existence d'un mur de clôture	La moitié des chefs de ménage n'a pas clôturé leur terrain
Occupation du terrain	Les constructions sont relativement récentes 1 terrain sur 10 abrite des activités économiques en plus de l'habitation : commerce et petits métiers
Mode d'acquisition	La moitié des chefs de ménage sont propriétaires de leur terrain qui constitue un « bien familial ». 1 chef de ménage sur 3 a acquis son terrain par achat. Un quart des ménages est locataire.
Valeur du terrain	ND
Coût actuel de la location	ND

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Caractéristiques des habitations des résidents de Matoto**

Le tableau suivant présente les habitations des habitations de Matoto :

Tableau 35 : Caractéristiques des habitations de Matoto

Architecture	Les habitations de la commune sont relativement récentes. 1 ménage sur 20 occupe une pièce (entrer-coucher) 1 ménage sur 6 occupe 2 pièces (1 chambre salon) 1 ménage sur 7 occupe 3 pièces (2 chambres-salon) 1 ménage sur 7 occupe 4 pièces (3 chambres-salon)
Murs	La quasi-totalité des constructions est réalisée en parpaings de ciment
Toiture	3 constructions sur 5 sont couvertes en tôles de bon état 2 constructions sur 5 sont couvertes par des tôles en mauvais état
Baies	1 construction sur 10 possède des baies en bois 7 constructions sur 10 possèdent des baies métalliques 1 constructions sur 10 possèdent des baies en vitre
Confort	1 chef de ménage sur 3 trouve son logement inconfortable

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- Services urbains de base à Matoto

Le tableau suivant présente les services urbains de base à Matoto :

Tableau 36 : Services urbains de base à Matoto

Voirie et moyens de déplacement	1 chef de ménage sur 3 déclare que leur terrain n'est pas accessible en voiture. 1 tiers des chefs de ménages sur 6 accède à leur terrain avec un engin à deux roues.
Eau potable	La moitié des ménages est desservie par le réseau d'eau potable de la SEG soit par branchement individuel ou par point d'eau collectif. 1 ménage enquêté sur 6 s'approvisionne en eau potable à travers des forages. 2 ménages sur 6 utilisent des puits pour s'approvisionner en eau.
Electricité	1 ménage sur 5 est raccordé au réseau d'électricité de l'EDG
Eaux usées	2 ménages sur 5 possèdent des fosses septiques et des puisards 3 ménages sur 5 déversent leurs eaux usées dans la cour et dans la rue.
Latrine	1 tiers des ménages a des latrines 1 quart possède des toilettes modernes Un ménage sur 10 ne possède pas de latrine. 1 ménage sur 5 a recours à des camions de vidange tandis que 1 ménage sur 10 pratique la vidange manuelle.
Ordures ménagères	2 ménages sur 5 jettent les ordures dans la rue (décharge sauvages ou tas d'ordures). 1 ménage sur 4 pratique l'enfouissement des ordures ménagères. 1 ménage sur 5 pratique l'incinération des ordures ménagères. 1 ménage sur 6 est abonnés au service de collecte/enlèvement des ordures ménagères.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- Accès aux équipements socio-collectifs par les résidents de Matoto

Le tableau suivant présente les équipements socio-collectifs à Matoto :

Tableau 37 : Équipements socio-collectifs à Matoto

Équipements d'éducation	Il existe des écoles primaires, collèges et lycée majoritairement de statut privé, avec un coût de scolarité élevé. Les établissements publics sont insuffisants la moitié des élèves s'y rendent à pied et enfant sur 6 utilisent les deux roux. 3 chefs de ménage sur 5 sont satisfaits des services rendus par les équipements d'éducation.
--------------------------------	---

Equipements de santé	2 chefs de ménage sur 5 ne sont pas satisfaits de la localisation et des services rendus par les équipements de santé. Fréquentation de centre de santé, clinique, pharmacie majoritairement accessible à pieds par les ménages sur 10. 2 chefs de ménage sur 5 ne sont pas satisfaits de la localisation et des services rendus par les équipements de santé.
Equipements marchands	La moitié des chefs de ménages enquêtés dit qu'il y a aucun équipement marchand dans leur quartier et le quart d'entre eux évoque le seul marché (Matoto marché) qu'ils trouvent bien localisé.
Cimetière	Plus de la moitié des chefs de ménage dit qu'en cas de décès, les habitants font l'inhumation dans les cimetières des communes voisines.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Participation à la vie communautaire par les résidents à Matoto**

Le tableau suivant présente le niveau de participation à la vie communautaire à Matoto :

Tableau 38 : Niveau de participation à la vie communautaire à Matoto

Existence d'associations dans le quartier	2 chefs de ménages sur 5 confirment l'existence d'associations dans le quartier. Activités principales des associations : lutte contre l'insalubrité, entretien des rues.
Participation aux activités	Oui actuellement pour 2 chefs de ménage sur 5. Oui dans le futur pour 3 chefs de ménage sur 5.
Leader du quartier	2 chefs de ménages sur 5 considèrent que le chef du quartier est un leader du quartier. 1 chef de ménage sur 8 affirme que le chef de secteur est le leader du quartier.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

I.IV.VI.Profils des quartiers précaires de Ratoma

La commune de Ratoma est l'une des plus grandes communes de Conakry. Dans cette commune le nombre des ménages enquêtés est de trente-six (36), répartis dans trois différents quartiers précaires dont Koloma 1 (14 ménages enquêtés), Koloma 2 (12 ménages enquêtés) et Ratoma centre (10 ménages enquêtés).

Les habitants des quartiers précaires de Ratoma

Sur les 36 chefs de ménages enquêtés à Ratoma, 47% sont des femmes et 53% sont des hommes.

Le tableau suivant présente le profil des résidents des quartiers précaires de Ratoma.

Tableau 39 : Profil des résidents des quartiers précaires de Ratoma

Niveau d'étude	Un tiers des chefs de ménage est analphabète Un quart des chefs de ménage a atteint le niveau supérieur
Activité professionnelle	Un tiers des chefs de ménage exerce une activité commerciale Un quart des chefs de ménage est salarié du secteur public ou privé 3 chefs de ménages sur 5 n'ont qu'une seule activité professionnelle, les autres ont des activités secondaires, notamment de commerces
Statut d'occupation	2 chefs de ménage sur 5 sont propriétaires 1 chef de ménage sur 4 est locataire.
Provenance	Plus de la moitié des ménages proviennent d'un autre quartier de Conakry et les autres viennent des autres régions de la Guinée.
Motifs d'installation dans le quartier	2 chefs de ménage sur 5 se sont installés dans le quartier à cause du travail.
Nombre de ménage dans le terrain	Près de la moitié des terrains sont occupés par un seul ménage La moyenne du nombre de ménages par terrain est proche de 1. Le nombre de ménage dans chaque terrain varie de 1 à 9
Nombre de personne par ménage	ND

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- Les moyens économiques des résidents des quartiers précaires de Ratoma

Le tableau suivant présente le profil des résidents des quartiers précaires de Ratoma :

Tableau 40 : Ressources économiques des résidents de Ratoma

Régularité du revenu	4 chefs de ménage sur 5 ont des revenus mensuels fluctuants
Montant du revenu	Le revenu moyen déclaré est de 1.100.000 GNF
Apports financiers	2 chefs de ménage sur 5 sont soutenus financièrement par leurs familles 2 chefs de ménage sur 5 reçoivent une aide matérielle (alimentaire) provenant des membres de leur famille
Dépenses	Postes de dépenses prioritaires : alimentation, santé, transport, dépenses sociales, loyer, éducation, épargne
Equipements et niveau de vie	On observe une moyenne de 6 téléphones portables par ménages 2 chefs de ménage sur 4 possèdent un réfrigérateur et/ou un congélateur.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- Caractéristiques des terrains des résidents de Ratoma

Le tableau suivant présente les caractéristiques des terrains de Ratoma :

Tableau 41 : Caractéristiques des terrains de Ratoma

Superficie	2 chefs de ménage sur 3 occupent des terrains dont la superficie est inférieure à 200m ² 2 chefs de ménage sur 6 occupent des terrains dont la superficie est comprise entre 200 à 500 m ² 1 chef de ménage sur 6 occupe des terrains dont la superficie est supérieure à 500 m ²
Existence d'un mur de clôture	Un tiers des chefs de ménage n'a pas clôturé leur terrain
Occupation du terrain	Les constructions sont relativement récentes et la majorité des quartiers sont lotis ou restructurés. 1 terrain sur 3 abrite des activités économiques en plus de l'habitation : commerces et petits métiers
Mode d'acquisition	1 chef de ménage sur 4 est propriétaire de son terrain qui constitue un « bien familial ». 1 chef de ménage sur 3 a acquis son terrain par achat. Un quart des ménages est locataire.
Valeur du terrain	300.000.000 GNF
Cout actuel de la location	300.000 GNF

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Caractéristiques des habitations des résidents de Ratoma**

Le tableau suivant présente les caractéristiques des habitations de Ratoma :

Tableau 42 : Caractéristiques des habitations de Ratoma

Architecture	Les habitations de la commune relativement récentes. 1 ménage sur 5 occupe 2 pièces (1 chambre salon) 1 ménage sur 6 occupe 3 pièces (2 chambres-salon) 1 ménage sur 3 occupe 4 pièces (3 chambres-salon) 2 ménages sur 5 occupent 5 pièces (4 chambres-salon)
Murs	9 constructions sur 10 sont réalisées en parpaings de ciment
Toiture	1 construction sur 10 est couverte par une dalle de ciment 1 construction sur 3 est couverte en tôles de bon état 1 construction sur 4 est couverte par des tôles en mauvais état
Baies	La moitié des constructions possède des baies métalliques 2 constructions sur 5 possèdent des baies en verre
Confort	2 chefs de ménage sur 5 trouvent leur logement inconfortable

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Services urbains de base à Ratoma**

Le tableau suivant présente des services urbains de base à Ratoma :

Tableau 43 : Services urbains de base à Ratoma

Voirie et moyens de déplacement.	1 chef de ménage sur 5 déclare que son terrain est accessible en voiture. 1 chef de ménage sur 5 déclare accède à son terrain avec un engin à deux roues.
Eau potable	Un quart des ménages est desservi par le réseau d'eau potable de la SEG. Un quart des ménages s'approvisionne en achetant de l'eau dans des bidons de 20 litres. Un quart des ménages s'approvisionne en eau potable à travers des forages. 1 ménage sur 5 utilise des puits pour s'approvisionner en eau.
Electricité	1 ménage sur 5 est raccordé au réseau d'électricité de l'EDG 1 ménage sur 5 possède un groupe électrogène.
Eaux usées	2 ménages sur 5 possèdent des fosses septiques et des puisards 3 ménages sur 5 déversent leurs eaux usées dans la cour et dans la rue.
Latrines	La moitié des ménages ont des latrines 2 ménages sur 6 possèdent des toilettes modernes 1 ménage sur 6 ne possède pas de latrine. 1 ménage sur 4 a recours à des camions de vidange tandis que 1 ménage sur 15 pratique la vidange manuelle.
Ordures ménagères	La moitié des ménages jettent les ordures dans la rue (décharge sauvages ou tas d'ordures). 1 ménage sur 8 pratique l'enfouissement des ordures ménagères. 1 ménage sur 10 pratique l'incinération des ordures ménagères. 1 ménage sur 4 est abonné au service de collecte/enlèvement des ordures ménagères.

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Accès aux équipements socio collectifs par les résidents de Ratoma**

Le tableau suivant présente les équipements socio collectifs à Ratoma :

Tableau 44 : Équipements socio collectifs à Ratoma

Équipements d'éducation	<p>2 chefs de ménages enquêtés sur 3 citent l'existence des écoles primaires, collège, lycée et école coranique dans le quartier</p> <p>1 chef de ménage sur 6 évoque l'existence des universités privées.</p> <p>Plus de la moitié des enfants vont à pied à l'école et 1 enfant sur 5 utilise un engin à deux roues.</p> <p>4 chefs de ménages sur 5 sont satisfaits des services rendus par les équipements d'éducation.</p>
Équipements de santé	<p>Le quart des chefs de ménages fréquente des cliniques et d'autres parlent et des hôpitaux publics</p> <p>Deux chefs de ménages sur 3 sont satisfaits dans les équipements de santé et se disent satisfaits des services rendus.</p> <p>2 chefs de ménages sur 3 ne sont pas satisfaits de la localisation et des services rendus par les équipements de santé.</p> <p>1 chef de ménage sur 5 n'est pas satisfait du personnel et du coût des prestations.</p>
Équipements marchands	<p>La plupart des enquêtés reconnaît l'existence d'un marché, une gare routière qui sont bien localisés et vont à pied ou utilisent un moyen de déplacement.</p> <p>Un quart des chefs de ménage n'est pas satisfait des services rendus par les équipements de santé</p>
Cimetière	<p>En cas de décès 7 chefs de ménages sur 10 affirment pratiquer l'inhumation au sein de leurs quartiers respectifs</p> <p>Un quart des chefs de ménages enquêtés pratique l'inhumation dans les quartiers des communes voisines.</p>

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

- **Participation à la vie communautaire par les résidents de Ratoma**

Le tableau suivant présente le niveau de participation à la vie communautaire par à Ratoma :

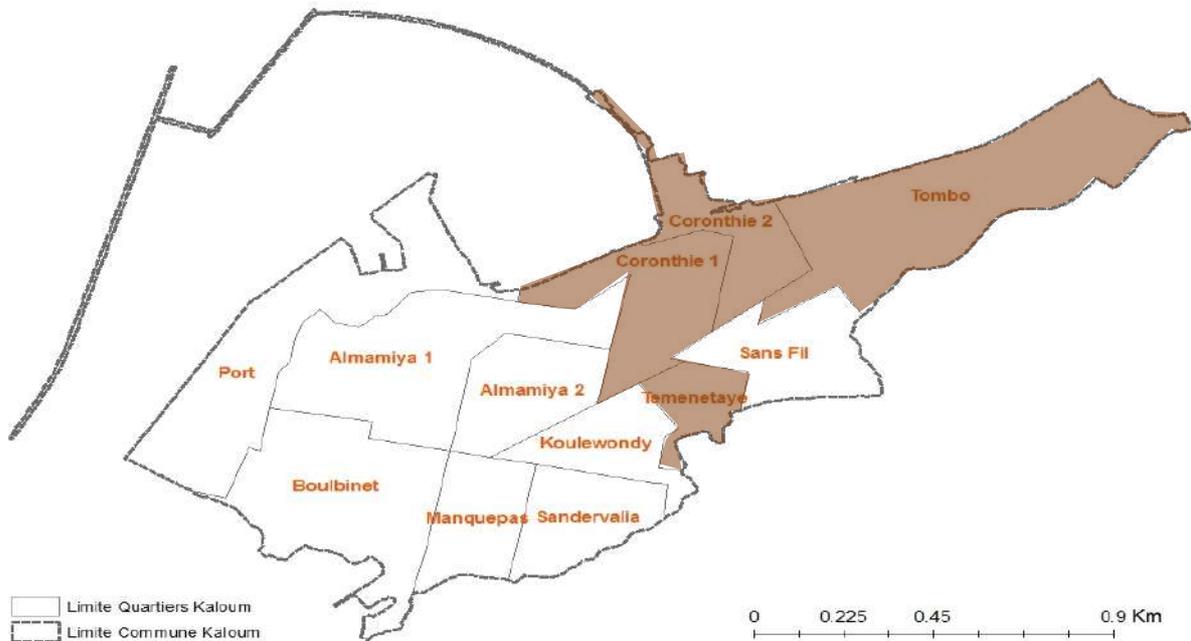
Tableau 45 : Niveau de participation à la vie communautaire par à Ratoma

Existence d'associations dans le quartier	<p>La moitié des chefs de ménages confirme l'existence d'associations dans le quartier.</p> <p>Activités principales des associations : lutte contre l'insalubrité, entretien des rues.</p>
Participation aux activités	<p>Oui actuellement pour 2 chefs de ménages sur 5.</p> <p>Oui dans le futur pour la moitié des chefs de ménages.</p>
Leader du quartier	<p>Un tiers des chefs de ménages considère que le chef du quartier est le leader du quartier.</p> <p>1 chef de ménage sur 5 affirme que le chef de secteur est le leader du quartier.</p>

Source : Enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

I.V.Caractérisation des quartiers étudiés en priorisant les secteurs prioritaires

I.V.I.Caractérisation des quartiers précaires étudiés de Kaloum



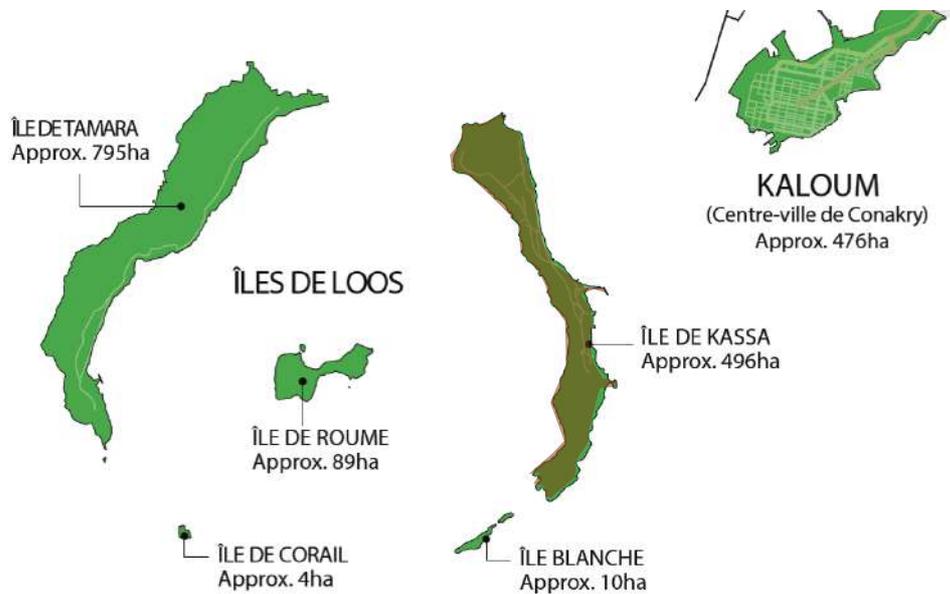
La commune de Kaloum a été aménagée en grands blocs. Au Nord de la commune (Tombo, Coronthie), il y a des inondations car des occupations formelles et informelles ont été tolérées en zone basse (ancien dépotoir, ou ancien bassin d'orages), après remblai, au mépris des outils de planification. La commune de Kaloum abrite le centre administratif de Kaloum et la plupart des institutions et hôtels de la ville. A côtés des immeubles modernes à plusieurs étages, coexistent des îlots de constructions précaires. On distingue les quartiers précaires suivants :

Poches d'habitat précaires au centre-ville : Ces constructions précaires sont reconnaissables par la présence de cailloux et de pneus sur des toits usagers. C'est le cas des poches d'habitat précaires Coronthie et de Tombo, au milieu des constructions modernes.

Habitat précaire sur pilotis : Ces constructions sont au bord de l'eau, en zone inondable. Les habitants sont majoritairement constitués de pêcheurs qui ont construit des maisons en bois sur pilotis. On les retrouve majoritairement à Temenetaye.

Taudis en matériaux récupérés : Il s'agit de tentes réalisées en matériaux récupérés à Tombo. Ces habitants ont été déplacés dans le cadre de l'aménagement en cours, de la voirie menant au Port. Ils se caractérisent par la précarité des constructions et de la précarité juridique de leurs sites d'implantation.

I.V.II. Caractérisation des quartiers précaires étudiés des îles de Loos

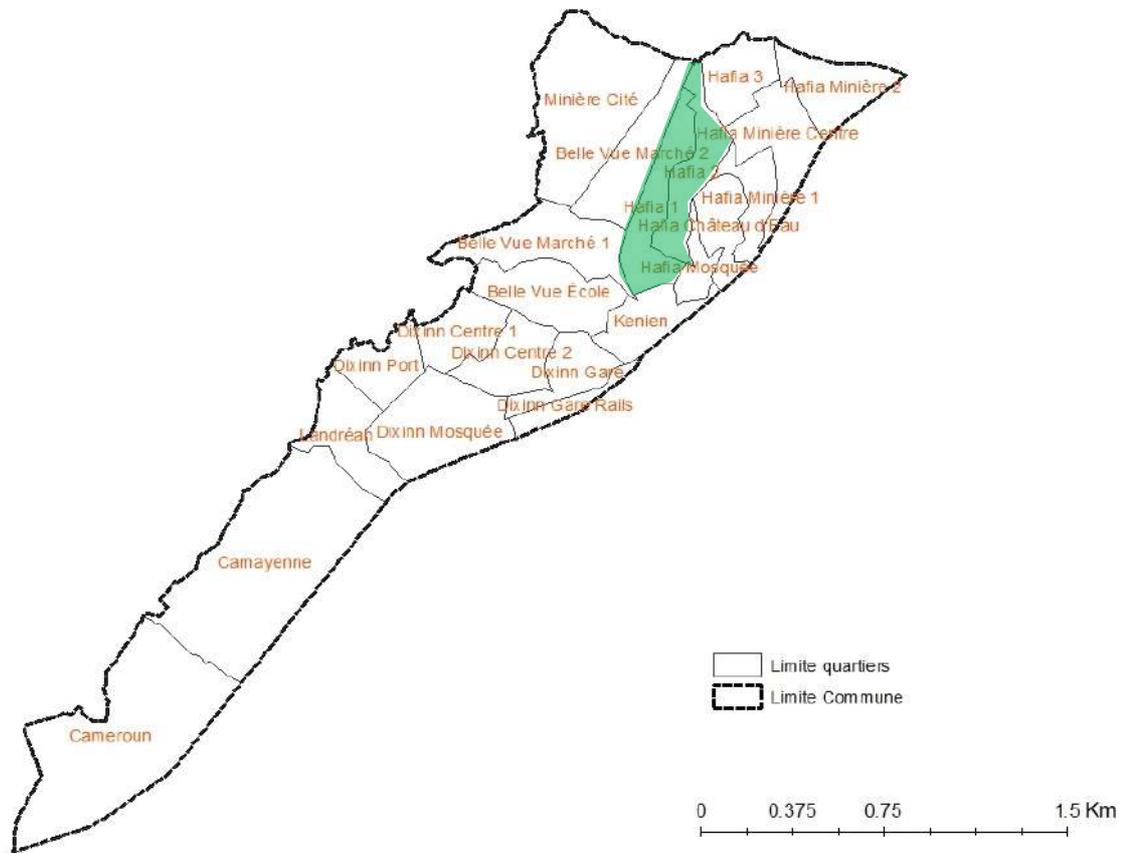


Source : Schéma directeur d'aménagement de Kaloum et des îles de Los (2017, p.2)

Les îles de Loos sont constituées de 5 îles à savoir l'île de Kassa, l'île de Room, l'île Blanche, l'île de Corail et l'île de Tamara. Bien qu'administrativement rattaché à la commune de Kaloum, Kassa constitue une sous-préfecture.

Quartiers précaires dans un écosystème fragile : L'habitat des îles de Loos est précaire dans la mesure où il ne respecte pas un plan d'aménagement formel et que les services urbains de base (eau potable, électricité, assainissement) sont insuffisants, malgré l'existence d'un Schéma directeur d'aménagement des îles de Loos (2017). Ces îles comportent des espaces publics naturels de qualité (végétation luxurieuse et plage) qu'il convient de préserver. Cet habitat se distingue par une précarité juridique des résidents et une grande précarité infrastructurelle dû à l'insuffisance de viabilisation et d'équipements socio-collectifs.

I.V.III.Caractérisation des quartiers précaires étudiés des îles de Dixinn



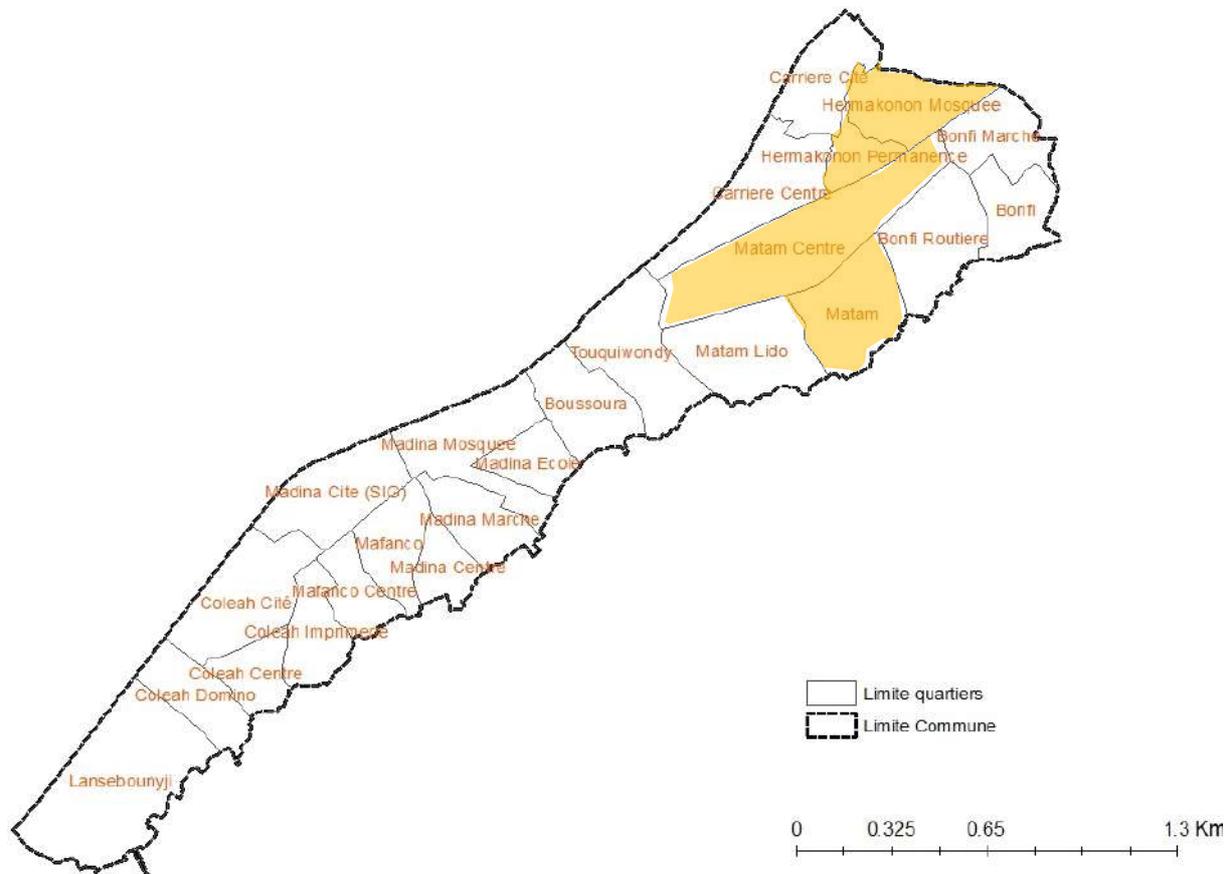
La commune de Dixinn a été aménagée dans sa partie Sud (Cameroun, Camayenne, Landreah) où sont implantés de grands équipements tel que l'université, le stade et des services administratifs. Au Nord, seule Cité minière est lotie. Les autres quartiers non aménagés de la commune de Dixinn sont caractérisés par une insuffisance d'infrastructures de voirie (voies sont dégradées et étroites) et de services urbains de base. Le manque de système de drainage des eaux pluviales fait que les habitations sont constamment inondées. Face à ces inondations, les résidents ont développé des stratégies pour se prémunir des dégradations engendrées par les eaux pluviales. On note également un manque d'équipements socio-collectifs. Les enfants n'hésitent pas à occuper la rue pour jouer au football par exemple. ENABEL à travers son Programme INTEGRA intervient à Dixinn particulièrement à Hafia 2 pour le pavage du marché.

Deux types d'habitats précaires peuvent être caractérisés :

Quartiers précaires en zone inondable : Il s'agit de l'ensemble Dixinn 1 et 2, Dixinn Gare et Belle Vue École. Une partie des habitants de ces quartiers se sont installés dans la mare de Bora, un bassin naturel de rétention des eaux pluviales. Ces résidents sont constamment inondés.

Quartiers précaires aménagés par les habitants : Il s'agit d'une partie de Hafia 1 et 2, où l'habitat précaire est dépourvu des équipements socio-collectifs appropriés, des services urbains de base ainsi que d'un réseau fonctionnel de voirie de desserte et de drainage des eaux pluviales.

I.V.IV. Caractérisation des quartiers précaires étudiés de Matam

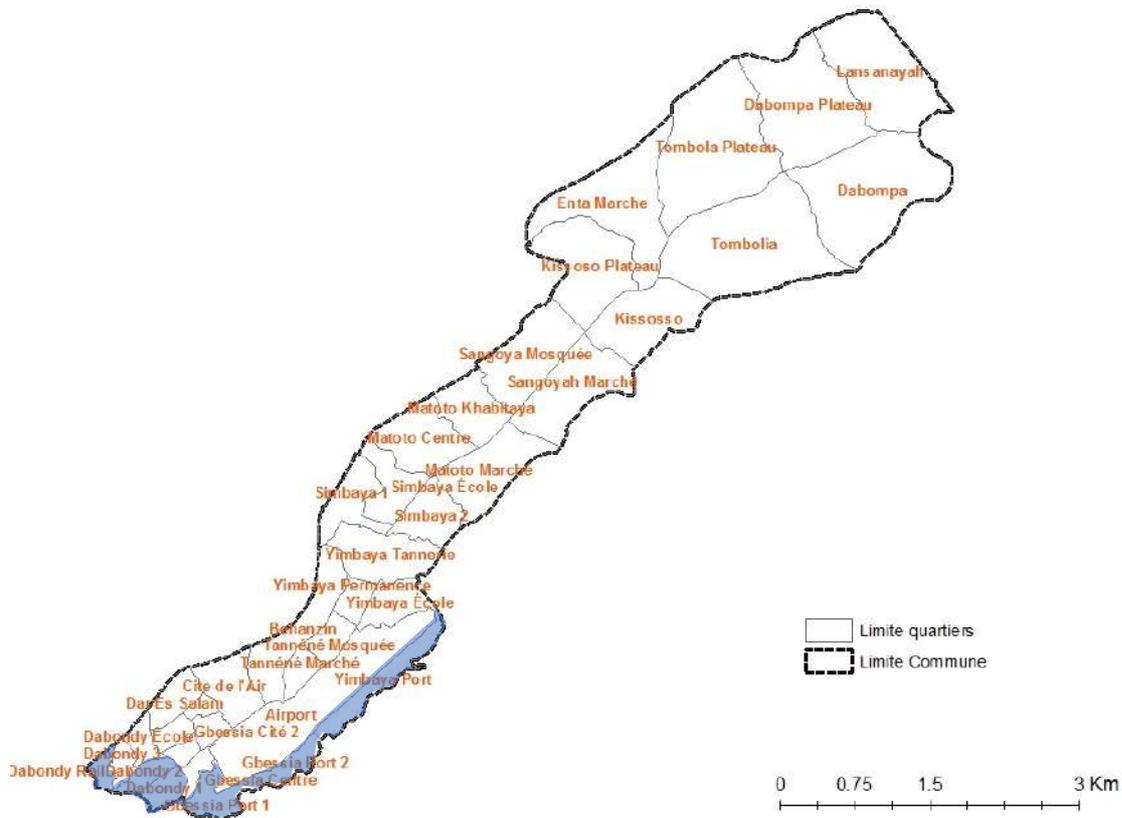


Matam est composé de 24 quartiers dont 11 quartiers non aménagés. Matam et Bonfi routière ont été aménagés (lotis) avec des voies structurantes revêtus (gros béton), mais sans aucun aménagement des voies de desserte des habitations. Les quartiers précaires sont également localisés le long des berges de la commune de Matam, autour de Madina. Quelques restructurations ont eu lieu dans le quartier Matam pour faciliter les accès du quartier à la corniche.

Quartiers précaires lotis sans respect des règles urbanistiques : Les quartiers précaires de Matam sont donc caractérisés par leur difficulté de desserte. Certaines voiries urbaines sont obstruées par des constructions (cas de la rue 833 à Bonfi routière) ou des activités informelles permanentes (atelier de mécanique auto au carrefour Foutoubounyi du quartier Dixinn). Le manque d'équipements socio-collectifs fait que certaines voiries sont momentanément occupées par des manifestations culturelles, sportives ou sociales (baptêmes, mariages). C'est le cas des carrefours « Texas » ou « Gabon » dans le quartier de Matam.

Quartiers précaires aménagés par les habitants : Il s'agit de quartiers comme Hermakonon Mosquée et Hermakonon Permanence qui ont été aménagés au gré des occupations foncières des résidents et qui présentent des problèmes de viabilisation et d'espaces pour équipements sociocollectifs de proximité.

I.V.V. Caractérisation des quartiers précaires étudiés de Matoto

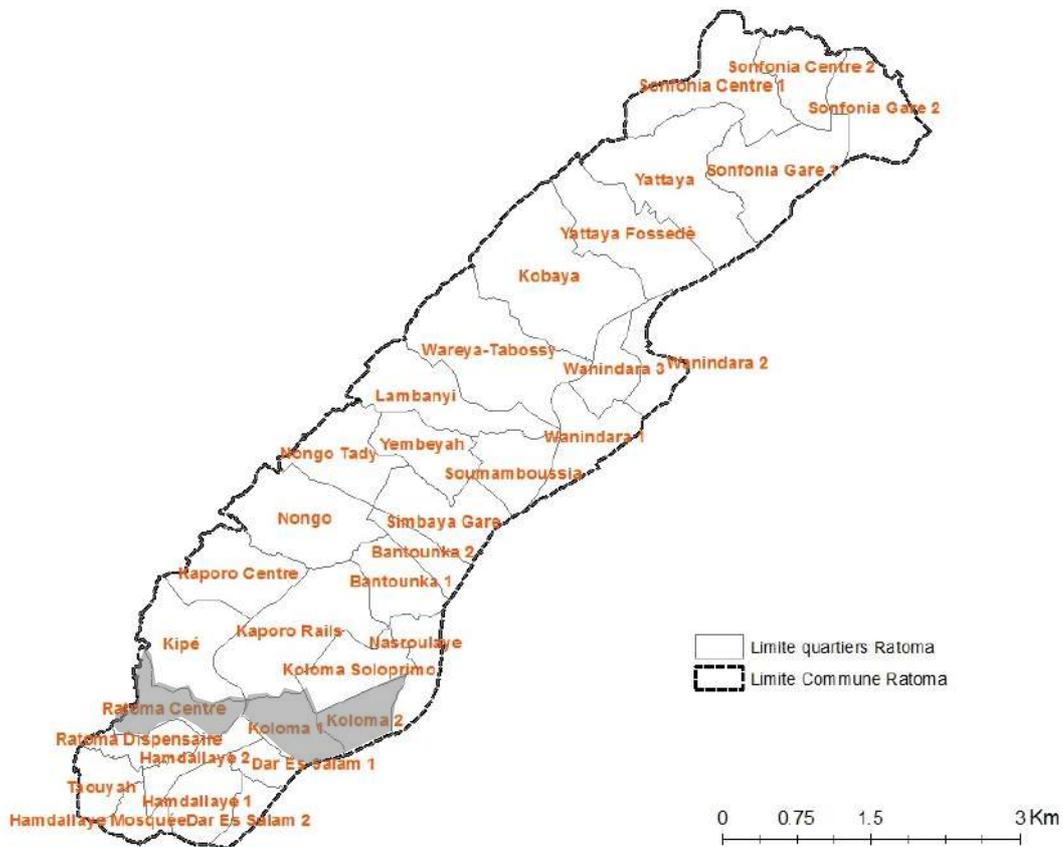


Matoto est la commune la plus défavorisée en voirie. Pourtant, c'est la commune la plus peuplée. Hormis quelques aménagements ponctuels à l'instar de la Cité Enta, les quartiers précaires de la commune de Matoto sont constitués des types suivants :

Quartiers non lotis vulnérables (sur le littoral) : Ces quartiers précaires tel que Gbessia, ou Dabondy sont situés sur des reliefs pendus en direction de la mer. L'aménagement et l'entretien de la voirie y est plus complexe et entrave la fluidité de circulation dans le quartier. Par ailleurs ils sont exposés aux risques d'inondation et de pollution par les déchets que renvoie la mer sur les plages.

Quartiers sommairement lotis ou restructurés vulnérables (sur le littoral) : Ces quartiers précaires tel que Yimbaya Port subissent les mêmes risques et dégradations que les quartiers précaires non lotis sur le Littoral. De plus, tout comme les premiers, ils sont dépourvus d'infrastructures de voirie et drainage des eaux pluviales, ainsi que d'équipements socio-collectifs de proximité.

I.V.VI.Caractérisation des quartiers précaires étudiés de Ratoma



Ratoma est la commune la mieux aménagée de Conakry. ENABEL à travers son Projet SANITA Villes Propres intervient déjà dans la forêt de Kakimbo et ENABEL intervient à travers son Programme INTEGRA à Ratoma Centre sur la plage de Takonko. De ce fait Ratoma Centre est contigu à la forêt de Kakinbo et intègre la plage de Takonko.

Les quartiers précaires de Ratoma sont constitués de :

Quartiers précaires aménagés par les habitants : Kaporo centre ancien village, Hamdalaye 1, Partie de Darsalam 2, Partie de Symbaya 2, grande partie de Soumanbossia, Nord de Kipé etc.

Quartiers précaires restructurés (mais dont les plans de restructuration ne sont pas visibles sur le terrain) : C'est le cas de Koloma 1 et 2 avec la problématique de viabilisation et d'équipements de proximité.

Quartiers lotis vulnérables (avec des espaces écologiques sensibles) : C'est le cas de Ratoma Centre et sa plage Rogbané qui partage aussi la forêt de Kakimbo à cheval entre Ratoma Centre et Kipé. La présence de ces espaces publics d'intérêt collectif au sein de ces quartiers menacés par la poussée de l'urbanisation constitue une spécificité de leur précarité environnementale, car des mesures de sauvegarde doivent être prise pour protéger ces espaces à forte qualité écologique.

I.V.VII.Synthèse de la caractérisation des quartiers précaires étudiés

Le tableau suivant présente la typologie des quartiers précaires étudiés :

Tableau 46 : Typologie des quartiers précaires étudiés

Typologie	Critère juridique	Critère technique	Critères environnementaux	Localisation
Poches d'habitat précaires au centre-ville	Loti en grands blocs	Construction durable Niveau de viabilisation et équipement acceptable	Zone constructible	Kaloum (Tombo, Coronthie)
Habitat précaire sur pilotis	Non loti		Zone inondable inconstructible	Kaloum (Temenataye)
Taudis en matériaux récupérés	Non loti	Construction précaire Aucune viabilisation et équipement	Zone inondable inconstructible	(Tombo, Coronthie)
Quartiers précaires vulnérables	Non loti	Construction durable Aucune viabilisation Faible niveau d'équipement	Zone constructible Ecosystème fragile	Iles de Loos (Kassa)
Quartiers précaires en zone inondable	Loti ou non loti	Construction précaire Aucune viabilisation et équipement	Zone inondable inconstructible	Dixinn (Hafia)
Quartiers précaires aménagés par les habitants	Non loti	Construction précaire Aucune viabilisation et équipement	Zone constructible	Dixinn (Hafia) Matam (Hermakonon)
Quartiers précaires sommairement lotis ou restructurés	Lotis sommairement ou restructurés sur les plans	Faible niveau de viabilisation et d'équipement	Zone constructible	Ratoma (Koloma 1 et 2)
Quartiers sommairement lotis ou restructurés vulnérables	Lotis sommairement ou restructurés sur les plans	Construction durable Faible niveau de viabilisation et d'équipement	Zone constructible Ecosystème fragile	Matoto (Ggbessia Dabondy) Matam (Matam)

Quartiers lotis vulnérables	Lotis	Construction durable Niveau de viabilisation et d'équipement acceptable	Zone constructible Ecosystème fragile	Ratoma (Ratoma Centre) Matoto (Yimbiya Port)
-----------------------------	-------	--	--	---

Source : Profils des quartiers et espaces publics de Conakry, 2019

Cette caractérisation des quartiers précaires étudiés montre la diversité des situations de quartiers précaires à Conakry. Elle vient préciser la caractérisation de l'habitat spontané de l'audit urbain de Conakry (2007) de quatre types en neuf types.

Précisons que l'habitat groupé (économique ou de standing) n'étant pas considéré comme un habitat précaire, n'a pas été pris en considération ici.

Tableau 47 : Précision de la caractérisation des quartiers précaires à partir de la typologie de l'Audit urbain de Conakry

Typologie de l'audit urbain (2007)	Typologie correspondante (précisions apportées)
Habitat évolutif ancien	Poches d'habitat au centre-ville Taudis en matériaux récupérés Habitat précaire sur pilotis Quartiers précaires vulnérables
Habitat évolutif récent	Quartiers précaires sommairement lotis ou restructurés Quartiers sommairement lotis ou restructurés vulnérables Quartiers lotis vulnérables
Habitat restructuré	Quartiers précaires sommairement lotis ou restructurés Quartiers sommairement lotis ou restructurés vulnérables
Habitat spontané	Quartiers précaires aménagés par les habitants Quartiers précaires en zone inondable

Source : Audit urbain de Conakry (2007) complété par Profils des quartiers et espaces publics de Conakry, 2019

Les précisions apportées tiennent principalement compte des critères environnementaux

- de vulnérabilité (écosystème fragile),
- de constructibilité du terrains (zone inondable).

I.VI.Analyse des acteurs intervenant dans les quartiers précaires

I.VI.I.Les organisations communautaires

La principale organisation communautaire est le Conseil du quartier. Mais il existe également plusieurs autres associations actives dans les quartiers. Ces associations ont une capacité de mobilisation de la population de la localité pour des travaux communautaires. Les secteurs

d'intervention les plus cités par les ménages enquêtés sont la salubrité ainsi que l'aménagement / entretien de la voirie urbaine. Des coopératives intervenant dans l'énergie renouvelable existent à Ratoma (Groupement Guinée Éclairage, Coopérative de montage et de maintenance de panneaux voltaïques, Agence pour le montage et la maintenance de l'énergie solaire) et à Matoto (Guinée éclairage Plus, Public éclairage, Global éclairage).

La participation des ménages aux réunions organisées par ces associations est relativement faible. Les motifs avancés par les ménages qui ne participent pas aux réunions sont principalement le manque de temps et le manque de l'information. Il en est de même pour les travaux communautaires proprement dits.

I.VI.II.Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire (MVAT)

Le Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire (MVAT) à travers l'élaboration des documents de planification urbaine et territoriale et la validation de toutes les opérations d'urbanisme et d'aménagement urbain, constitue un partenaire clef, pour l'amélioration des bidonvilles. Toutefois, la synergie d'action doit être renforcée entre les actions municipales et étatiques. De même, le Ministère en charge de l'économie et des finances en tant qu'ordonnateur de la dépense publique et le Ministère en charge de la décentralisation en tant que ministère de tutelle des communes, constituent des partenaires de la mise en œuvre de l'amélioration et de la prévention des quartiers précaires.

I.VI.III.Municipalité et amélioration des quartiers précaires

L'expérimentation des projets de quartiers dans la ville de Conakry avec l'appui des partenaires techniques et financiers (formation de 150 jeunes en technique de pavage à Kaloum par exemple) augure d'une bonne perspective de collaboration entre la commune et les citoyens, pour la mise en œuvre de projets communautaires dans les quartiers, de manière participative.

I.VI.IV.Académies et amélioration des quartiers précaires

Les constantes réflexions de la recherche urbaine sur le logement social, l'étalement urbain, la gestion de l'eau potable, regroupant des chercheurs du Sud entre eux, ou ceux du Nord et du Sud (Guinée) ainsi que les colloques et fora y afférant (FUNAGUI 2019, par exemple), constituent les socles d'une meilleure orientation des interventions de projets et programmes de développement urbain.

I.VI.V.Secteur Privé

On note un faible niveau d'appui du secteur privé formel dans l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées.

Au regard de cette situation, un ciblage des grandes entreprises, des usines et des acteurs miniers en vue de solliciter leur appui pour l'amélioration des quartiers précaires pourrait s'avérer porteur.

Le secteur privé dans les quartiers précaires est caractérisé par la prédominance des micro entreprises et des activités génératrices de revenus exerçant dans l'informel. Les acteurs privés exercent dans le domaine du commerce de détails des produits primaires et semi-transformés. On y trouve également des vendeurs des produits de construction.

Il faut aussi souligner que les communautés religieuses interviennent dans le secteur de l'éducation (écoles coraniques, chrétiennes et évangéliques) et apportent souvent des appuis aux familles défavorisées.

I.VII.Composantes clefs pour l'amélioration et la prévention des quartiers précaires

Les domaines clefs proposés sont **le foncier**, **l'accès aux services urbains** et **le logement** en termes d'accès au financement à la construction. Ces composantes clefs seront développées dans la partie 3 du rapport : « Vulnérabilité des communautés, niveau d'adaptation et axes stratégiques d'intervention ».

Néanmoins, il sera question ici de passer en revue les critères généraux de caractérisation des « bidonvilles » et d'attirer l'attention sur une problématique transversale : l'espace public partagé.

I.VII.I.Intervenir sur les critères généraux de caractérisation des bidonvilles

- L'approvisionnement en eau conjugue trois modes dont deux : forages et puits très liés à une configuration de terrains non urbains.
- L'assainissement est tributaire de l'espace collectif pour l'évacuation des eaux de pluie et de l'occupation des sites par les constructions pour les latrines et puisards.
- Les autres services urbains de base souffrent d'un manque de clarté dans la répartition entre équipements publics et équipements privés implantés selon une logique foncière mal compréhensible.
- Pour l'amélioration des logements l'observation cartographique et directe montre selon les moyens des occupants et la perspective d'être durablement installés, des cours clôturées aussi bien que des cours non matérialisées.
- Pour l'octroi de la sécurité de la tenure les incertitudes sont grandes, car beaucoup d'occupants de terrains y compris ceux construits en zone impropres à l'habitat possèdent des titres de propriété.

I.VII.II.Intervenir sur une problématique transversale des quartiers précaires étudiés : l'espace public partagé

La rue : Elle est souvent envahie par le ruissellement de l'eau de pluie et les cours peuvent être inaccessibles à cause de l'eau stagnante dans la rue devant les cours. Les solutions pour se défendre sont simples : remblayer et faire des pentes ou des rigoles d'évacuation.

L'espace entre les constructions laisse le passage à un véhicule, considéré comme l'étalon de la détermination des emprises de rue. Certains carrefours restent souvent boueux et malaisés à pratiquer, malgré les activités attractives qui s'y mènent autour (« café », commerces divers...).

Pour la vidange des latrines, le recours au service d'enlèvement n'est pas systématique.

Les eaux usées des douches sont majoritairement déversées dans l'espace partagé de la rue.

Les ordures ménagères sont en grande majorité abandonnées sur des dépôts sauvages, parfois les habitants les brûlent.

Toutes ces situations démontrent l'importance d'intervenir prioritairement sur l'espace public partagé de la rue afin de ne pas compromettre les investissements techniques d'aménagement de voirie et d'ouvrage d'assainissement des eaux pluviales (caniveaux), mais de prendre en compte les usages et les pratiques dans la conception et dans l'aménagement de l'espace public de la rue.

II. Défis liés à la réglementation et à la gouvernance

II.I. Analyse et recommandations sur la gouvernance urbaine

L'étude des politiques et cadres de régulation consiste à une analyse de la situation et à la formulation de recommandations concernant les aspects suivants :

- ▶ la gouvernance urbaine,
- ▶ le régime foncier et les opérations d'urbanisme en milieu urbain,
- ▶ le financement et la construction des logements,
- ▶ les services et infrastructures urbaines,
- ▶ l'environnement urbain, les espaces publics, les activités économiques sociales et locales,
- ▶ l'héritage urbain et les liens urbains-ruraux,
- ▶ le genre et la jeunesse.

Cette analyse consistera à un croisement de trois sources d'informations :

- les documents juridiques,
- les études antérieures,
- les entretiens avec les acteurs institutionnels et les enquêtes auprès des occupants des quartiers précaires investigués.

Pour ce qui concerne le champ d'application juridique, les textes s'appliquant sur les secteurs d'analyse concernés seront mobilisés et cités. Les textes fondamentaux régissant le secteur de l'habitat et de l'urbanisme en République de Guinée que nous avons consultés sont :

- Constitution de la République de Guinée du 19 avril 2010, promulguée le 07 mai 2010
- Ordonnance n°92-19 du 30 mars 1992 portant Code foncier et domanial de la République de Guinée
- Loi L/98 n° 017/98 du 13 juillet 1998 adoptant et promulguant la loi portant Code de l'urbanisme de la République de Guinée
- Loi N° L/2015/ 020/ A.N du 1 août 2015, portant Code de la construction et de l'habitation de la République de Guinée
- Loi L/2017/040/AN du 26 mai 2017, portant Code révisé des Collectivités Locales de la République de Guinée
- Ordonnance N° 045/PRG/87 du 28 mai 1987, portant Code de la Protection et de la Mise en Valeur de l'Environnement de la République de Guinée
- Loi n°L/94/ 005/CTRN du 15 février 1994, portant Code de l'eau de la République de Guinée

Une analyse de l'application effective de ces textes sera dressée au regard de la pratique et des usages sur le terrain. Puis, des recommandations d'adaptation seront formulées.

II.I.I. Ce que dit le Code des collectivités locales

La gouvernance urbaine en Guinée est régie par le Code des collectivités locales révisé en 2017.

Article 2 : Les collectivités locales, en République de Guinée, sont les Régions, les Communes urbaines et les communes rurales

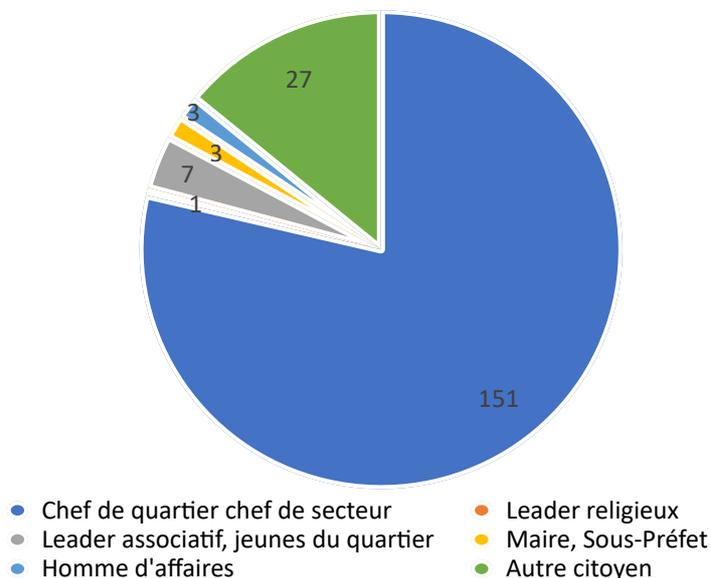
Les communes urbaines sont subdivisées en quartiers tandis que les communes rurales sont divisées en districts. Les démembrements des districts et quartiers sont les secteurs (art. 3).

Le découpage administratif décentralisé en République de Guinée se compose comme suit :

Article 19 : (...) sept (7) régions administratives plus la région spéciale de la Ville de Conakry, trente-huit (38) Communes urbaines (CU) dont trente-trois (33) à l'intérieur du pays et cinq (5) à Conakry et trois cent quatre (304) Communes rurales (CR).

II.I.II.Ce que disent les résidents des quartiers enquêtés en matière de gouvernance urbaine

Figure 37 : Leader du quartier



A la question de savoir qui le résident considère comme leader de son quartier, 8 résidents sur 10 indiquent le chef de quartier ou le chef de secteur.

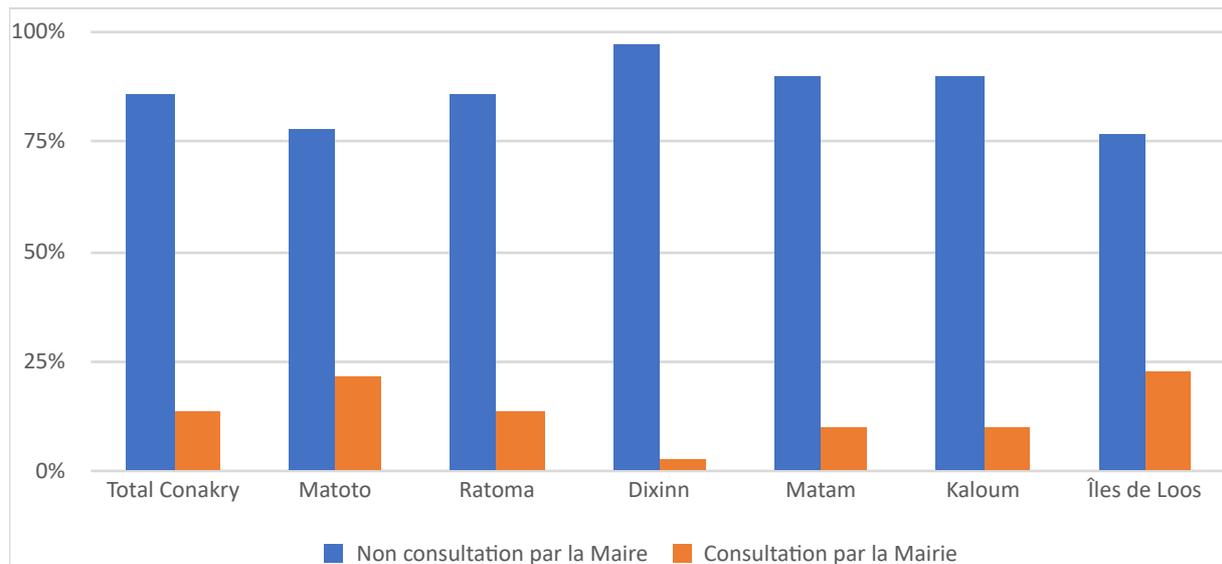
L'évocation des autorités locales et administratives tel que le Maire ou le Sous-Préfet est très faible (3 cas sur 192 réponses). Il en est de même pour les hommes d'affaires et les leaders religieux qui sont très faiblement évoqués.

Les résidents font confiance à d'autres citoyens (un quart des réponses) ou encore à quelques leaders associatifs ou aux jeunes du quartiers (7 cas sur 192).

Nous pouvons donc conclure que la gouvernance urbaine de proximité à travers les chefs de secteurs et de quartiers et dans une moindre mesure les jeunes du quartier est plus perceptible et agissante à l'échelle du quartier que celle des Maires et Sous-Préfets.

Cette hypothèse est corroborée par les réponses à la question posée aux résidents des quartiers de Conakry à savoir « Êtes-vous consulté avant toute action de la Mairie ? » : Plus de 8 réponses sur 10 sont négatives.

Figure 38 : Consultation des résidents avant toute action de la mairie



Lorsqu'on désagrège les réponses au niveau de chaque commune, on note que les réponses sont légèrement variées d'une commune à l'autre.

Les résidents qui déclarent être consultés avant toute action communale sont plus nombreux dans le quartier enquêté des îles de Loos (un quart des réponses sont affirmatives). Une des raisons pourrait être que c'est dans le village de Kassa que la sous-préfecture est localisée. Puis suivent les résidents des quartiers périphériques de Matoto (2 réponses affirmatives sur 10) et de Ratoma (1 réponse affirmative sur 7). Les résidents des quartiers centraux de Matam, de Kaloum continental et de Dixinn déclarent être peu consultés par la Mairie avec respectivement 1 réponse affirmative sur 10 pour Matam et Kaloum continental et seulement 1 réponse affirmative sur 30 pour Dixinn.

II.I.III.Recommandations sur la gouvernance urbaine

La gouvernance urbaine de proximité à travers les chefs de secteurs et de quartiers est une opportunité de gouvernance de proximité à saisir pour promouvoir les actions de développement et d'amélioration des quartiers de Conakry, en lien avec les autorités communales et administratives.

II.II.Analyse et recommandations sur le régime foncier et les opérations d'urbanisme en milieu urbain

Pour les questions foncières et d'aménagement urbain, nous examinerons trois textes juridiques : 1) La Constitution, 2) le Code de l'urbanisme ainsi que 3) le Code de la construction et de l'habitation.

II.II.I.Analyse de la réglementation et des pratiques sur la propriété foncière

La Constitution de la République du Guinée du 7 mai 2010 n'aborde pas explicitement les questions d'habitat et d'urbanisme. Toutefois, elle évoque le droit de propriété et l'inviolabilité du domicile respectivement en ses articles 13 et 12 :

Article 13 : Le droit de propriété est garanti. Nul ne peut être exproprié si ce n'est dans l'intérêt légalement constaté de tous, et sous réserve d'une juste et préalable indemnité.

Article 12 : Le domicile est inviolable. Il ne peut y être porté atteinte qu'en cas de péril grave et imminent, pour parer à un danger commun ou pour protéger la vie des personnes. Toute autre atteinte, toute perquisition ne peuvent être ordonnées que par le juge ou par l'autorité que la loi désigne dans les formes prescrites par celle-ci. (...)

Le foncier est régi en République de Guinée par le Code foncier et domanial promulgué par l'Ordonnance O/92/019 du 30 mars 1992. Le Code foncier et domanial reconnaît la propriété foncière à l'État et aux personnes physiques et morales :

Article 1 : L'État, ainsi que les autres personnes physiques et morales privées, peuvent être titulaires du droit de propriété sur le sol et les immeubles qu'il porte, et l'exercer (...).

Mais lors de nos entretiens, certaines personnes rencontrées affirment qu'en Guinée « la Terre appartient aux individus et non à l'État ; c'est pendant la révolution que la terre appartenait à l'État ». Cette affirmation témoigne d'une faible maîtrise de l'ensemble des acquisitions et transactions foncières par l'État, car la plupart d'entre elles sont négociées entre individus c'est-à-dire entre personnes physiques et non matérialisés dans les registres fonciers officiels.

Lors des enquêtes ménages réalisées dans les quartiers de Conakry, plus de la moitié des chefs de ménages affirment que leur terrain constitue un « bien familial » dont ils sont propriétaires.

Le Code foncier et domanial précise les conditions pour être propriétaires en Guinée.

Article 39 : Sont propriétaires au sens du présent Code :

- 1 - Les personnes physiques ou morales titulaires d'un Titre foncier ;
- 2 - Les occupants, personnes physiques ou morales, titulaires de Livret Foncier, permis d'habiter ou autorisation d'occuper,
- 3 - Les occupants, personnes physiques ou morales, justifiant d'une occupation paisible, personnelle, continue et de bonne foi d'un immeuble et à titre de propriétaire. S'il y a lieu, la preuve de la bonne foi est apportée par tous moyens, et notamment par le paiement des taxes foncières afférentes au dit immeuble, par la mise en valeur de l'immeuble conformément aux usages locaux ou par une enquête publique et contradictoire.

Le Code foncier et domanial indique également l'obligation d'inscription de l'immeuble sur le Plan foncier et celui d'immatriculation de l'immeuble sur le Livre Foncier.

Article 3 : La propriété est constatée par l'inscription de l'immeuble sur le Plan Foncier tenu, pour chaque Collectivité Territoriale au niveau de la Commune Urbaine ou de la Communauté Rurale de Développement.

Le propriétaire requiert en outre l'immatriculation de l'immeuble sur le Livre Foncier tenu par le Service de la Conservation Foncière.

Il est procédé dans les Communes Urbaines et dans les Communautés Rurales de Développement à l'immatriculation de tous les droits fonciers.

Nos entretiens et investigations sur le terrain permettent de dire que les occupations foncières sont également régies par les chefs de quartier, sous l'égide du droit coutumier et à l'aide de documents informels mais légitimes, notamment au moment des « enquêtes publiques et contradictoires ».

Selon un citoyen de Conakry interrogé dans le cadre de cette étude, le mode d'acquisition le plus répandu des terrains à Conakry est le suivant :

D'abord, 2 à 3 personnes de la Commission d'aménagement du quartier délimitent le terrain. Puis, le chef de secteur signe la « donation » (certificat de cession) cosigné par l'acheteur, le vendeur et chacun de leur témoin.

Cela démontre bien, le rôle informel, mais légitime joué par le chef de secteur dans les transactions foncières en milieu urbain. La plupart des acquéreurs se contentent de ces documents intermédiaires (certificat de cession) sans immatriculation sur le Livre foncier.

II.II.II. Analyse de la réglementation et de la pratique sur les aménagements urbains

Les opérations d'urbanisme ou d'aménagement urbain sont prescrites et définies par le Code de l'urbanisme pour ce qui concerne le lotissement et le remembrement urbain et par le Code de la construction et de l'habitation pour ce qui concerne la rénovation urbaine, la restructuration urbaine, le réhabilitation urbaine et la restauration immobilière.

Les opérations d'urbanisme doivent être spatialement planifiées et définies par des documents d'urbanisme : le Schéma Directeur d'urbanisme (SDU) et le Plan d'Aménagement détaillé (PAD). Ces derniers doivent être compatibles avec les documents supérieurs d'aménagement du territoire à savoir le SNAT, les PDAR et les directives territoriales d'aménagement.

- **Le lotissement**

Sur le lotissement, le Code de l'urbanisme précise en son article R.341.1 que les opérations de lotissement concernent les « opérations ayant pour objet ou ayant pour effet la division d'une ou plusieurs propriétés foncières en vue de l'implantation de bâtiments ».

- **Le remembrement urbain**

Le remembrement urbain est décrit par les articles L.335.1 et L.335.2 du Code de l'urbanisme :

Art. L. 335.1 : (...) Le remembrement urbain a pour l'objet de permettre :

- a) L'échange de parcelles bâties ou non bâties et quelles que soient leur vocation, leur utilisation et leurs constructibilités ;
- b) La modification corrélative des droits de propriété des charges et des servitudes attachées ;
- c) La réalisation des travaux d'équipement et d'aménagement nécessaires.

Art. L. 335.2 : Le remembrement urbain peut être à l'origine d'un regroupement de parcelles en vue d'en conférer l'usage à un tiers. Les parcelles remembrées peuvent :

- a) Être vendues à un établissement public ;
- b) Cédées à une société de construction ou d'aménagement ;
- c) Données à bail emphytéotique. (...)

- **La rénovation urbaine**

Elle est définie par l'article 1 du Code de la construction et de l'habitation comme :

(...) « l'opération d'aménagement qui consiste à moderniser et à remodeler des quartiers anciens, caractérisés par un habitat précaire, dépourvu de commodité et d'hygiène, ou ne répondant plus aux normes d'occupation des sols en vigueur.

- **La restructuration urbaine**

Elle est définie par l'article 1 du Code de la construction et de l'habitation comme :

(...) « l'opération qui consiste à rectifier le tracé de certaines infrastructures, à améliorer les réseaux de transports routiers, d'eau et d'électricité, à récupérer des parcelles pour y implanter des équipements collectifs, ceci à l'intérieur d'une agglomération existante ».

- **La réhabilitation urbaine**

Elle est définie par l'article 1 du Code de la construction et de l'habitation comme :

(...) « l'opération qui a pour objet l'amélioration des infrastructures physiques et sociales d'une partie d'une agglomération existante et l'amélioration des bâtiments par leurs occupants ».

- **La restauration immobilière**

Elle est définie par l'article 1 du Code de la construction et de l'habitation comme :

(...) « l'opération d'aménagement qui consiste à sauvegarder et à mettre en valeur des immeubles et monuments défectueux ».

Dans la pratique, seules les opérations de lotissement sont exécutées sur le terrain. La Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'urbanisme a entrepris quelques opérations de restructurations urbaines à Ratoma et à Matoto dans les années 2000⁸. Mais malgré l'adoption des plans de restructurations urbaines, aucune mise en œuvre n'est effective sur le terrain de nos jours.

Hormis le lotissement formel, certains terrains urbains sont délimités de manière informelle entre le vendeur et l'acquéreur du terrain. Un citadin du Grand Conakry nous décrit comment il a obtenu son terrain à Coyah :

J'ai acquis une parcelle de 500 m² à Coyah à 45 millions de francs guinéens en 2017. Cette parcelle ne comportait aucune voirie riveraine. J'ai procédé à l'ouverture d'une voie de 4m pour rejoindre la rue la plus proche, en négociant le passage avec mes voisins. J'ai donné 500 000 francs guinéens aux occupants de 2 parcelles à titre de compensation pour la réservation de 2 m d'emprise et j'ai bénéficié d'une cession gratuite de 2m pour la troisième parcelle. Ça fait au total 4m. J'ai choisi 4m pour permettre le passage d'une voiture⁹.

Ce témoignage est illustratif des arrangements informels entre riverains pour délimiter des terrains en milieu urbain, les desservir en voirie, en vue d'y construire une habitation. En marge des règles officielles d'urbanisme et de construction en vigueur, des règles informelles de bon voisinage, d'entente, de convivialité et d'usages pratiques régissent la délimitation et la desserte des parcelles en voirie et services urbains de base.

II.II.III.Recommandations sur le régime foncier et les opérations d'urbanisme

Il est nécessaire que les services fonciers se dotent de moyens pour procéder à la mise à jour de la situation foncière des occupants de Conakry.

La maîtrise foncière par les pouvoirs publics passe par l'application du droit de préemption sur certaines portions du territoire. Les textes d'application en la matière doivent être pris et mis en œuvre.

Il est également souhaitable que les futures opérations de restructurations urbaines et/ou de réhabilitations urbaines envisagées pour les quartiers précaires de Conakry tirent leçon de l'échec des précédentes opérations de restructurations urbaines menées à Matoto et Ratoma. Il convient

⁸ Selon le Chef de la Division études de la DNATU, neuf restructurations urbaines ont été réalisées sur plan, la dernière date de 2012.

⁹ Entretien à Kaloum, le 24 septembre 2019

qu'elles soient menées de manière plus participative et concertée, in situ avec les résidents, les jeunes du quartier, les chefs de secteurs et les chefs de quartiers, assistés par les techniciens.

II.III.Analyse et recommandations sur le financement et la construction des logements

II.III.I.Analyse du financement et de la construction des logements

Le Code de la construction et de l'habitation prescrit et définit la promotion immobilière en son article 132.

Article 132 : La promotion immobilière est l'activité socio-économique qui consiste à réaliser :

- Des opérations de lotissement et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ;
- Des programmes de construction, d'extension, d'achèvement ou de rénovation d'immeubles à usage d'habitation, de commerce ou des services en vue de la vente, de la location-vente ou de la location simple.

La copropriété est également régie par l'article 228

Article 228 : La copropriété est une modalité du droit de propriété qui découle de la pluralité des titulaires de droit sur la chose. Ce régime s'applique à tout immeuble ou groupe d'immeubles bâtis, dont la propriété est répartie entre plusieurs personnes par lots, comprenant chacune une partie privative et une quote part de partie commune.

Malgré cet encadrement juridique, la promotion immobilière est peu développée à Conakry. Selon les résultats des enquêtes ménages réalisées en novembre 2019 à Conakry, six résidents sur dix affirment que leur logement n'est pas confortable.

Pour ce qui concerne la majorité des constructions réalisées en autopromotion par les habitants maîtres d'ouvrage, c'est le Règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique pour toute construction, faute de règlements d'urbanisme spécifiques. Le RNU fixe les règles de construction en matière d'alignement, de sécurité et de dimension des parcelles ainsi que de desserte, d'implantation et de volumétries à observer.

Mais, dans la pratique, ce règlement est méconnu et non respecté par les citoyens. Il n'est pas rare de voir des constructions en « zones non aedificandi » c'est-à-dire en zones définies comme inconstructibles pour des motifs réglementaires, naturels ou environnementaux (art 1 du Code de la construction et de l'habitation). C'est le cas des habitats sur pilotis de Temenataye à Kaloum ainsi que des installations dans le « Bora », exutoire naturel de Dixinn.

Lors de nos entretiens, des citoyens ont également témoigné de la réalité de la spéculation foncière surtout dans les communes périphériques de Conakry (Ratoma, Matoto, Coyah et Dubreka). Ils décrivent que certains premiers occupants adoptent des stratégies d'anticipation et d'attrait d'autres citoyens par la construction de mosquée par exemple pour montrer le dynamisme du quartier afin d'attirer d'autres citoyens à acquérir des terrains et à venir s'y installer.

II.III.II.Recommandations sur le financement et la construction des logements

Il ressort de nos enquêtes ménages que les résidents font le lien entre la qualité du logement et celui de la desserte du terrain en infrastructures appropriées notamment une voirie carrossable, des

ouvrages de canalisation des eaux et d'électricité. Ainsi l'amélioration de la qualité du logement va de pair avec l'amélioration globale du cadre de vie et des espaces publics du secteur ou du quartier.

Il est souhaitable de diversifier les offres de logements notamment à travers la construction de logements en hauteur à travers le dispositif de promotion immobilière pour réduire l'étalement urbain de l'agglomération de Conakry. Cette condition devrait orienter les baux emphytéotiques pour que les promoteurs investissent en améliorant l'habitat des premiers occupants.

Il convient que les résidents bénéficient d'une assistance à l'autopromotion de leur logement. Cette assistance pourrait être administrative, technique et/ou financière pour permettre aux résidents de construire des logements de qualité et résilients face au changement climatique.

II.IV. Analyse et recommandations sur les services et infrastructures urbaines

II.IV.I. Analyse des services et infrastructures urbaines

Nous entendons par services urbains, les services urbains sociaux nécessaires à l'épanouissement des citoyens, notamment ceux ayant trait à l'éducation, à la santé, à l'accès aux équipements marchands, culturels, culturels, sportifs et de loisirs. A ce sujet, la Constitution du 7 mai 2010 stipule clairement en ses articles 23, 15 et 7 respectivement le droit à l'enseignement, à la santé et au culte religieux.

Article 23 : (...) Il (L'État) assure l'enseignement de la jeunesse, qui est obligatoire (...).

Article 15 : Chacun a droit à la santé et au bien-être physique (...).

Article 7 : Chacun est libre de croire, de penser et de professer sa foi religieuse, ses opinions politiques et philosophiques.

Quelques indicateurs urbains en matière de services sociaux de la Région de Conakry :

Santé : Le taux d'accès au service de Santé dans la Région de Conakry est de 64% en 2003

Éducation : En 2014, dans la région de Conakry, le ratio garçons/filles à l'école primaire était de 1, les autres ratios sont de 44 élèves par maître, de 53 élèves par salle de classe et un taux brut de scolarisation dépassant 100% en raison du fait que d'autres élèves des régions avoisinantes sont inscrites dans la région de Conakry.

Sport et culture : La région de Conakry compte 20 maisons des jeunes, 5 bibliothèques, salle de spectacles, 2 centres culturels, 1 musée national, 8 foyers des jeunes et 1 auberge de jeunesse.

Source : Annuaire statistique 2014 (INS, 2016)

Les infrastructures urbaines comprennent l'ensemble de la voirie et des réseaux divers ou l'ensemble des services urbains de base notamment les infrastructures de voirie, de drainage des eaux pluviales d'adduction d'eau potable, de distribution de l'électricité, des lignes téléphoniques, de la connexion Internet, d'accès à l'éclairage public, d'évacuation de eaux usées, d'enlèvement des ordures ménagères etc.

Le tracé de toutes ces infrastructures (réseau primaire) est prévu dans les documents d'urbanisme (SDU et PAD) définis dans le Code de l'urbanisme. Ils sont étudiés en détail à travers les plans d'aménagements urbains et les opérations d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme ainsi que le Code de la construction et de l'habitation.

Pour ce qui concerne la prévention des effets nuisibles des eaux, le Code de l'eau stipule en son article 25 que :

(...) Il appartient en outre aux divers services concernés de l'administration en accord avec le Ministère chargé de l'hydraulique d'édicter toutes les mesures réglementaires relevant de leur compétence et couvrant notamment.

1° la mise en place et la gestion des systèmes de prévision et d'annonce des crues et des étiages ;

2° la réalisation de digues et ouvrages de protection des berges ainsi que leur entretien, réparation et réfection ;

3° la lutte contre l'érosion des sols et le déboisement ;

4° le drainage et l'évacuation des eaux usées ;

5° l'ensablement des cours d'eau et la prévention contre les intrusions d'eau salée.

Il convient ici de mentionner que pour ce qui concerne la prévention des effets nuisibles des eaux, quelques initiatives citoyennes existent notamment au niveau de certaines plages de Matoto (Bénarès, Rogbané, Kipé) où des efforts journaliers sont consentis par les jeunes riverains pour entretenir et nettoyer la plage.

Quelques indicateurs urbains en matière de services urbains de base de la Région de Conakry :

Eau potable : En 2014, 82 % de la population de Conakry était raccordée au réseau d'eau potable de la Société des Eaux de Guinée (SEG). Mais, 7 % de la population urbaine de Conakry utilisaient des forages comme mode d'approvisionnement en eau potable en 2012.

Électricité : 70% des ménages de Conakry étaient raccordés au réseau de distribution électrique de EDG en 2012. 91% utilisent le charbon de bois comme principal combustible pour la cuisine et 6 % des ménages utilisaient le bois pour cuisiner.

Source : Annuaire statistique 2014 (INS, 2016)

Dans la pratique, la couverture en services sociaux et en infrastructures urbaines est de plus en plus faible lorsqu'on s'éloigne du centre-ville de Kaloum continental, Dixinn et Matam. Les îles de Loos, les communes périphériques de Matoto et de Ratoma sont faiblement desservies en infrastructures urbaines, même si la situation de Conakry reste privilégiée par rapport à l'ensemble du pays.

II.IV.II.Recommandations sur les services et infrastructures urbaines

L'amélioration des services et infrastructures urbaines sont des conditions et des motivations d'amélioration des conditions de logement et d'habitation par les résidents des quartiers précaires de Conakry. Ce secteur doit donc être priorisé, en prenant en compte non seulement l'aménagement technique et fonctionnel de l'équipement ou de l'infrastructure, mais également la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux liés aux usages et aux pratiques locales de l'espace public associé à cet équipement ou cette infrastructure publique.

II.V. Analyse et recommandations sur l'environnement urbain, les espaces publics, les activités économiques et sociales locales

L'environnement urbain et les espaces publics sont les supports des activités économiques et sociales. Nous mobiliserons pour l'analyse de l'environnement urbain et des espaces publics 1) la Constitution, le Code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, le Code foncier et domanial ainsi que 4) le Code de la construction et de l'habitation.

II.V.I. Analyse de l'environnement urbain et des espaces publics

La Constitution du 7 mai 2010 fait référence à la protection de l'environnement en son article 16.

Toute personne a droit à un environnement sain et durable et a le devoir de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement.

Il en est de même pour le Code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement qui stipule en son article 46 que :

Les plans d'urbanisme prennent en compte les impératifs de protection de l'environnement dans les choix d'emplacement et la réalisation des zones d'activités économiques, de résidence et de loisirs.

Les agglomérations urbaines doivent comporter des terrains à usage récréatif et des zones d'espace vert, selon une proportion harmonieuse fixée par les documents d'urbanisme, compte tenu notamment des superficies disponibles du coefficient d'occupation du sol et de la population résidentielle.

Sur le terrain, les terrains à usage récréatifs et les zones d'espaces verts sont rares dans les quartiers. Les résidents occupent alors l'espace publics des rues, ainsi que les servitudes de ligne de haute tension, de voie ferrée ou d'exutoire naturel. Ces espaces ou servitudes publiques constituent le domaine public naturel ou artificiel tel que défini par le Code foncier et domanial (art.97 et 98).

Article 97 : Le domaine public naturel comprend les espaces naturels déterminés par la Loi.

En font partie, notamment :

- La mer territoriale, dans les limites fixées par la Loi ;
- Le sous-sol de la mer territoriale ;
- Les rivages de la mer couverts et découverts lors des plus fortes marées ;
- La zone déterminée par Décret, à partir des limites des plus fortes marées ;
- Les cours d'eau navigables et flottables, dans les limites déterminées par la hauteur des eaux coulants à plein bord avant de déborder ;
- Les lacs et étangs, dans les limites déterminées par le niveau des plus hautes eaux avant de déborder ;
- Les nappes d'eaux souterraines, quelles que soient leur provenance, leur nature et leur profondeur ;
- Les forêts du domaine forestier classé ;
- Les espaces aérien et hertzien situés à la verticale du territoire terrestre, fluvial, lacustre et maritime de la République de Guinée.

Article 98 : (alinéa 2 modifié par L/93/039/CTRN du 13 septembre 1993) : Le domaine public artificiel comprend les aménagements et ouvrages réalisés dans un but d'intérêt général ainsi que les terrains qui les supportent et qui ont fait l'objet d'une procédure de classement.

Font notamment partie du domaine artificiel :

- Les canaux de navigation, les canaux d'irrigation et de drainage, les aqueducs ainsi que les dépendances de ces ouvrages, lorsqu'ils sont exécutés dans un but d'utilité publique ;
- Les routes, les voies ferrées, les voies de communication de toute nature et leurs dispositifs de protection, les conduites d'eau, les conduites d'égout, les digues fluviales, les ouvrages d'éclairage et de balisage, ainsi que les dépendances de ces ouvrages ;
- Les ouvrages militaires de défense, terrestre, maritime ou aérienne, ainsi que leurs dépendances ;
- Les emplacements des halles et marchés ;
- Les cimetières et les bâtiments destinés à la célébration des divers cultes ;
- Et, de manière générale, tous les biens affectés à l'usage du public ou à un Service public, sous réserve d'aménagements spéciaux.

Suite à la définition du domaine public naturel et artificiel, le Code foncier et domanial précise les conditions d'occupation et d'exploitation du domaine public.

Article 110 : Toute personne a le droit de jouir paisiblement des dépendances du domaine public selon l'usage auquel elles sont destinées et dans les limites fixées par les Lois et Règlements en vigueur.

Article 111 : Les occupations et les exploitations du domaine public peuvent correspondre soit à un besoin individuel soit à un intérêt d'ordre collectif ou général.

Lorsqu'elles ne sont pas conformes à l'affectation de la parcelle qu'elles concernent, elles doivent être au moins compatibles avec elle.

Elles doivent faire l'objet soit d'autorisations unilatérales accordées à titre temporaire et révocables par l'autorité compétente soit de baux ou de concessions dont les règles, notamment le délai de préavis en cas de résiliation, la faculté de rachat des installations et aménagements, l'indemnisation en cas de résiliation avant terme, sont fixées par décrets. (...)

Le Code de construction et de l'habitation est encore plus contraignant, car il précise les distances à observer avant l'édification de toute construction à proximité d'une infrastructure publique naturelle ou artificielle.

Article 24 : Aucune construction de quelque nature ou destination qu'elle soit, ne peut être édiflée à moins de :

- a. 40m de part et d'autre au moins de l'axe des grands itinéraires de transport dans les zones inter urbaines tels que : autoroutes, chemins de fer, lignes de haute tension ;
- b. 25m de part et d'autre au moins de l'axe des grands itinéraires de transport en zone urbaines tels que : autoroute, chemin de fer, lignes de haute tension ;
- c. 20m au moins de part et d'autre du périmètre extérieur des conduites principales d'eau.

Article 25 : (...) Dans les espaces urbanisés, les domaines publics maritimes et les cours d'eau doivent être protégés par une chaussée d'au moins 40m de large appelée voie de corniche. Les constructions de quelque destination qu'elle soit, ne peuvent être réalisées qu'au-delà de l'emprise de cette voie et ce, conformément aux règlements d'urbanisme en la matière.

Dans la pratique, ces règles ne sont pas respectées scrupuleusement, mais de manière générale le domaine public tant naturel qu'artificiel reste en grande partie dégagé de toute appropriation définitive et abrite en majorité des activités sociales et économiques temporaires ou des installations de faible importance. Cet espace public est alors le support d'une multitude d'activités économiques et sociales établies, provisoires, cycliques ou occasionnelles.

II.V.II. Analyse des activités économiques et sociales locales sur l'espace public

En marge de leur fonction technique, les espaces publics partagés constitués des rues, des carrefours des plages, des berges d'exutoires naturels ou de canaux sont appropriés par les riverains et sont le support d'une diversité et d'une multiplicité d'activités économiques et sociales intelligemment réparties dans l'espace et dans le temps, de sorte à réduire les interférences et les nuisances.

Les rues sont occupées à certains moments de la journée par des jeunes ou des enfants qui implantent deux petites cages à but pour délimiter l'emprise de jeu de Maracana. Les abords des rues sont occupés par toutes sortes de commerces stabilisés, provisoires ou ambulants, par des installations formelles et informelles de services (coiffure, couture, repassage etc.) de restauration (café, restaurants, bars etc.), de ventes d'articles et de produits divers (de construction, utilitaires etc.). D'autres activités sociales coexistent, comme la détente, la déambulation et la causerie. Bref, les rues sont colorées, bruyantes et animées.

Certains carrefours sont des lieux de convergence et de sociabilisation bien connus des riverains. Ils abritent quotidiennement des jeux d'enfants, des rendez-vous et discussions de jeunes. Mais ils peuvent également accueillir de grandes manifestations sociales (mariages, baptêmes, funérailles, etc.) avec un public diversifié et des aménagements circonstanciels.

Les abords des exutoires sont des espaces publics qui accueillent des activités informelles diverses. Les exutoires sont utilisés pour la lessive lorsqu'il y a de l'eau et certaines berges sont très ombragées.

Les plages sont souvent entretenues par des jeunes et sommairement aménagées pour le sport, la détente-causerie. L'état des plages de Conakry ne permet pas la baignade. Certaines espaces (ilots dans la mer) abritent des activités illicites tel que la consommation de drogue, malgré certaines interdictions clairement affichées à l'entrée des plages. Les après-midis en général et les weekends en particulier, les plages sont très fréquentées. L'administrateur de la plage de Rogbané à Ratoma décrit avec poésie, les qualités sociales, voire thérapeutiques que constitue cet espace public, véritable « havre de paix ».

C'est ici le refuge des gens... pendant les manifestations et les crises sociopolitiques.

(...) La plage est multi-éthnique, elle n'est pas politiquement polluée.¹⁰

Certaines plages sont aussi des débarcadères ou des ports de pêche maritime artisanale. Ces espaces abritent d'autres activités : vente de bois, confection de filet de pêche etc. Selon l'Observatoire national de la pêche et l'Agence de navigation maritime (cité par ONS, 2016), en 2014, Conakry comptait 43 débarcadères avec 1284 barques de pêche maritime artisanale et 111 barques de transport mixtes. Les poissons sont généralement fumés de manière artisanale à proximité des ports de pêche et vendus aux clients.

¹⁰ Entretien à Ratoma, le 09 novembre 2019

II.V.III.Recommandations sur l'environnement urbain, les espaces publics et les activités économiques et sociales

Le cadre juridique guinéen ne prend pas spécifiquement en compte la gestion des risques de catastrophes naturel en termes de prévention et en termes de capacités opérationnelles pour réagir en cas de catastrophes. Il gagnerait à être étoffé dans ce sens.

Le gap en termes de disponibilité et d'aménagement d'espaces publics à Conakry est important. Les résidents devraient être mis à contribution pour le choix des espaces publics prioritaires à aménager ainsi que pour les formes d'aménagement à exécuter, compte tenu des usages et des pratiques locales les plus saines à promouvoir.

II.VI.Analyse et recommandations sur l'héritage urbain et les liens urbains-ruraux

II.VI.I.Analyse de l'héritage urbain et des liens urbains-ruraux

La ville constitue en soi une superposition d'occupations spatiales, d'aménagement et de création de liens sociaux. Quels sont les vestiges du passé, les biens patrimoniaux naturels ou artificiels qui subsistent à Conakry ? Comment cet héritage urbain est-il valorisé ?

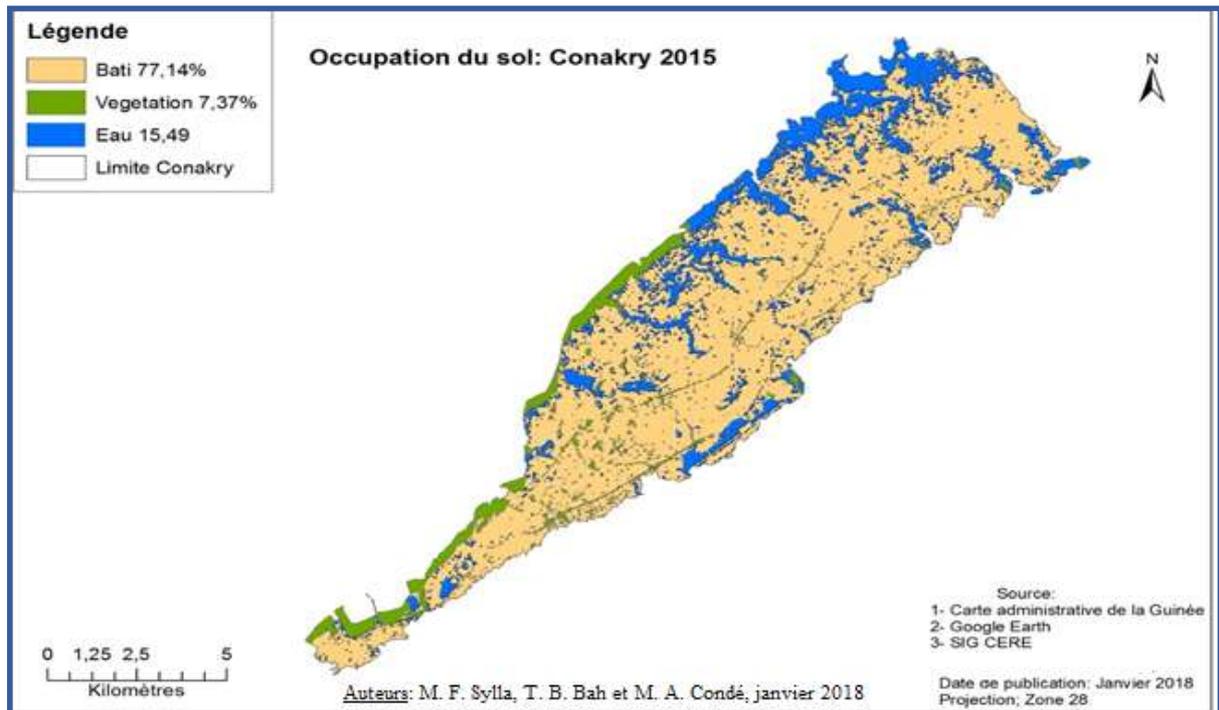
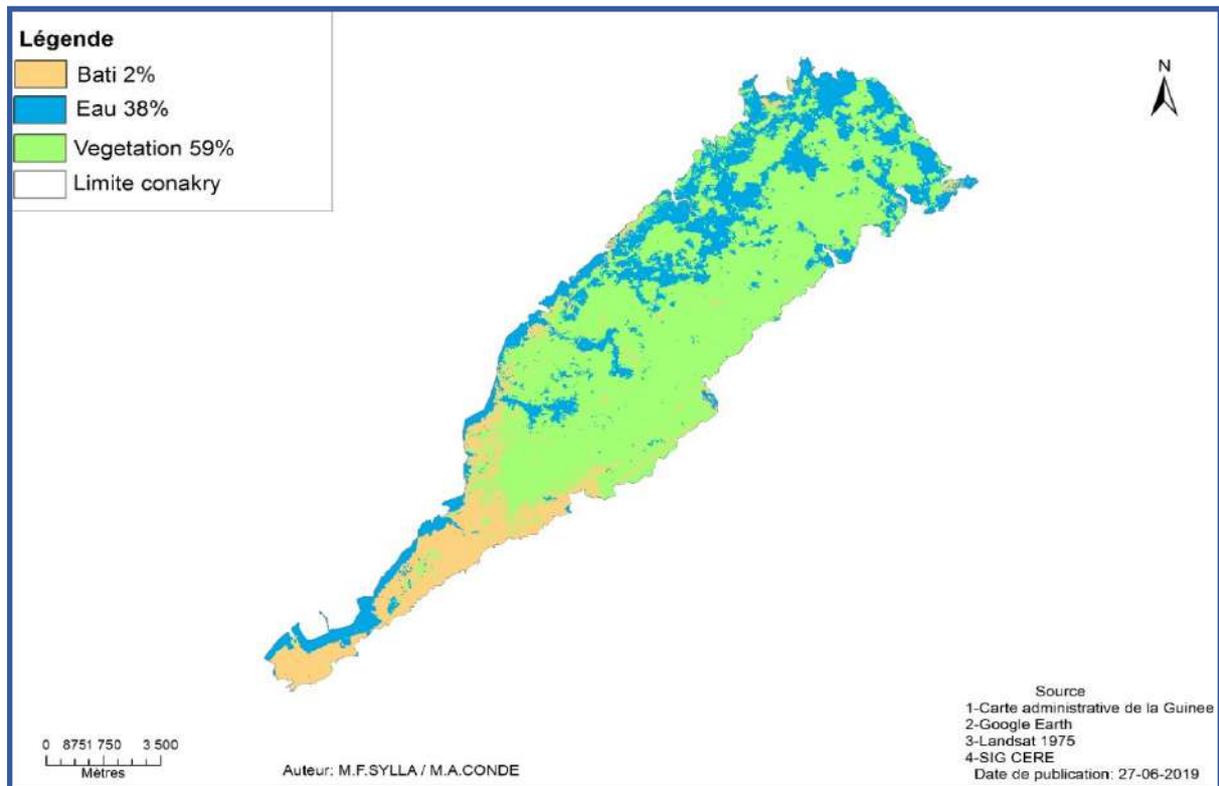
Lorsqu'on circule dans la ville de Conakry, on est attiré par quelques édifices architecturaux notamment au centre-ville de Kaloum : le Palais du Peuple (1967), la Maison du Jardin Camayenne et son Mausolée, la Gare centrale de Conakry (1903). On note également la présence de quelques monuments érigés à des carrefours importants : Monument du 22 novembre 1970, le Monument à proximité de l'échangeur du 8 novembre.

Sur le plan des ressources naturelles, la forêt de Kakimbo constitue le poumon vert de Conakry. Mais cette forêt est très sommairement aménagée, si bien que sa fréquentation par les citoyens de Conakry pour des activités de détente et de loisirs est réduite et limitée aux riverains. D'autres ronds-points comme le rond-point de l'aéroport, le rond-point de la Tannerie ou le rond-point Bambeto constituent des repères urbains.

Sur le plan culturel et patrimonial, le musée national de Sandervallia à Kaloum avec ses collections archéologiques et ethnographiques, comporte 6112 objets d'art disponibles et a été fréquenté en 2014 par environ 5000 personnes par an dont un dixième d'étrangers. Le jardin botanique de Conakry est une véritable pépinière qui abrite une variété de plantes et d'espèces tropicales, depuis 1894.

Comment s'est faite la croissance spatiale de Conakry ? Les cartes suivantes présentes à titre comparatif, les occupations du sol de Conakry en 1975 et quarante ans après en 2015.

Figure 39 : Comparaison des occupations du sol de Conakry en 1975 et en 2015



Ces cartes illustrent bien l'importance de la perte des superficies naturelles d'eau et de végétation de Conakry au profit des superficies minéralisées en faveur de cadre bâti.

Un autre vestige patrimonial est constitué des îles de Loos.

Figure 40 : Vue sur les îles de Loos



Source : OpenStreetMap, novembre 2019

Contrairement à Conakry continental, les îles de Loos bénéficient d'un écosystème de qualité avec des plages propres et des massifs boisés (couleur verte dominante sur l'image ci-contre) contenant une flore et une faune à préserver. Elles contiennent également des vestiges patrimoniaux datant de la période coloniale.

II.VI.II.Recommandations sur l'héritage urbain et les liens urbains-ruraux

L'étalement urbain de Conakry n'est pas sans incidence sur la dégradation des ressources naturelles et de la qualité de vie urbaine. Il importe d'adopter des modes de vie urbains plus denses autour des ressources naturelles, en vue de les préserver.

Afin de faciliter les mobilités et les flux de personnes et de marchandises entre les espaces urbains et ruraux, des voiries devraient être aménagées aussi bien pour desservir les quartiers urbains (voiries urbaines) mais également l'accessibilité des zones rurales (pistes rurales).

Les ressources naturelles existantes (berges, forêts) devraient être aménagées en plages et parcs urbains pour favoriser l'épanouissement des citoyens et visiteurs de Conakry.

Un accent particulier devrait être porté sur la réhabilitation des vestiges patrimoniaux de Kassa (îles de Loos) et sur la préservation de son écosystème, tout en permettant d'y développer une économie de tourisme solidaire, respectueuse de l'environnement.

L'espace du Grand Conakry doit être considéré comme un territoire d'analyse et de mise en cohérence des politiques urbaines mais non pas comme une zone à urbaniser à toute vitesse. La

planification de pôle de développement régionaux et la densification des espaces déjà urbanisés doivent être privilégiées.

II.VII.Analyse et recommandations sur le genre et la jeunesse

II.VII.I.Analyse de la prise en compte du genre et de la jeunesse dans la vie socio-professionnelle

La Constitution du 7 mai 2010 prône la diversité et la non-discrimination ou la marginalisation de personnes selon leur sexe, leur ethnie ou les croyances.

Article 8 : (...) Nul ne doit être privilégié ou désavantagé en raison de son sexe, de sa naissance, de sa race, de son ethnie, de sa langue, de ses croyances et de ses opinions politiques ou philosophiques ou religieuses.

Article 20 : Le droit au travail est reconnu à tous. L'État crée les conditions nécessaires à l'exercice de ce droit. (...)

La non-discrimination tient également compte de l'âge et des personnes handicapées. La Constitution garantit la protection et l'assistance aux jeunes, aux personnes âgées et/ou handicapées.

Article 19 : La jeunesse doit être particulièrement protégée par l'État et les collectivités contre l'exploitation et l'abandon moral, l'abus sexuel, le trafic d'enfant et la traite humaine.

Les personnes âgées et les personnes handicapées ont droit à l'assistance et à la protection de l'État, des collectivités et de la société.

La loi fixe les conditions d'assistance et de protection auxquelles ont droit les personnes âgées et les personnes handicapées.

Dans la pratique, lorsqu'on observe certains espaces partagés (activités le long des rues, des servitudes publiques) on constate une occupation et des usages générés de l'espace public : les hommes seront plus nombreux dans les cafés à regarder et commenter les matchs de foot, tandis que les femmes seront plus nombreuses dans les activités de restauration (petits mets vendus au bord des rues). Néanmoins cette tendance culturelle n'est pas généralisée et l'on peut également croiser des hommes et des femmes, des garçons et des filles partager et fréquenter les mêmes espaces ou mener des discussions et des activités ensemble sans aucune forme de discrimination. Les jeunes sont les plus nombreux à fréquenter les espaces publics, les personnes âgées étant moins mobiles et plus sédentaires au sein de leur domicile.

Les espaces publics aménagés pour les activités culturelles et sportives de la jeunesse (terrains de sport, bibliothèque, maison des jeunes etc.) sont peu nombreux, notamment en ce qui concerne les équipements de proximité dans les quartiers. La prise en compte des personnes à mobilité réduite dans les constructions et les aménagements urbains n'est pas systématique.

Sur le plan social, on constate que les jeunes filles se marient plus tôt que les jeunes garçons. Dans la société guinéenne, il faut aussi signaler qu'une femme donnée en mariage n'a droit qu'à un homme, alors qu'un homme (polygame) peut se marier à plusieurs femmes.

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation RGPH 2014, les jeunes sont constitués de la population dont l'âge est compris en 15 et 34 ans. La proportion des jeunes de la population guinéenne est donc de 32,5%. Elle est de 43 % pour la région de Conakry, ce qui implique une satisfaction des besoins sociaux en matière d'éducation, de santé et d'emploi. En effet, le taux de fréquentation scolaire de jeunes de Conakry est de 36%. Le taux d'abandon et de non

fréquentation scolaire est plus élevée chez les jeunes filles que chez les jeunes garçons. 26% des jeunes de Conakry abandonnent les études ou ne fréquentent pas à cause de l'apprentissage d'un métier. De plus, le taux de chômage des jeunes est élevé, il concerne 40% des diplômés de l'enseignement supérieur et 15% de la population urbaine de Conakry.

II.VII.II.Recommandations sur le genre et la jeunesse

Des efforts doivent être soutenus pour un meilleur suivi des jeunes et surtout des jeunes filles, afin de réduire leur abandon scolaire précoce et pour une meilleure représentativité des jeunes filles dans les organisations communautaires.

La confiance faite par certains chefs de ménages au dynamisme des jeunes, doit être confortée en leur donnant encore plus de responsabilités dans les instances de décision.

Des espaces publics doivent être aménagés pour permettre l'exercice d'activités intergénérationnelles sur les plans social, scientifique, culturel et sportif au profit des habitants, notamment des femmes, des jeunes et des personnes âgées.

Des centres d'apprentissage de métiers, d'insertion et de formation des enfants déscolarisés et des personnes handicapées doivent être promus.

L'appui aux femmes dans le développement des activités génératrices de revenus qu'elles développent notamment au sein des quartiers précaires doit être amplifié.

La prise en compte des personnes à mobilité réduite doit être effective dans les constructions et les aménagements d'espaces publics partagés.

III. Vulnérabilité des communautés, niveau d'adaptation et axes stratégiques d'intervention

III.I. Vulnérabilité des résidents des quartiers enquêtés

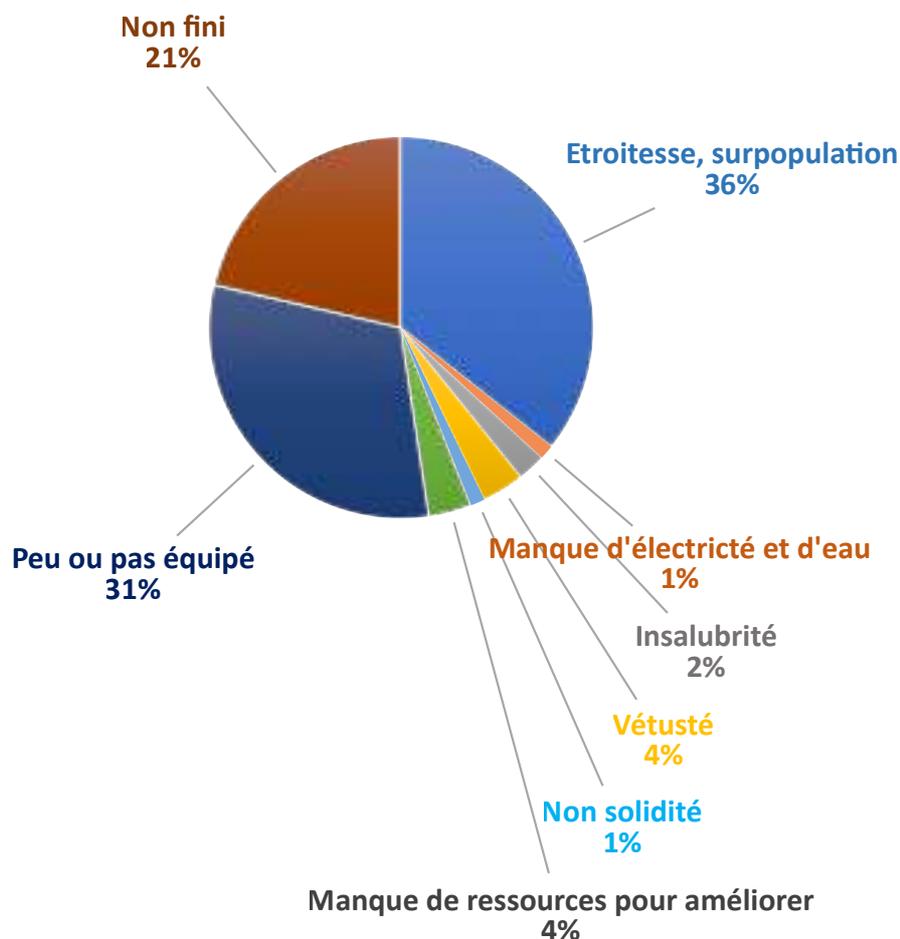
III.I.I. Vulnérabilité économique des résidents des quartiers enquêtés

Selon l'annuaire statistique de 2014 (INS 2016), en 2012 27,4% de la population urbaine de Conakry vivait en dessous du seuil de la pauvreté (moins de 1,25 USD par jour).

Six résidents sur dix soulignent l'inconfort de leurs conditions de logements. Les raisons de cet inconfort permettent de mieux appréhender la vulnérabilité économique des résidents de Conakry.

Le graphique suivant présente les raisons de l'inconfort du logement exprimées par les chefs de ménages enquêtés :

Figure 41 : Les raisons de l'inconfort du logement



Source : Résultats d'enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

Parmi les raisons évoquées pour justifier l'inconfort du logement, les résidents enquêtés font référence à :

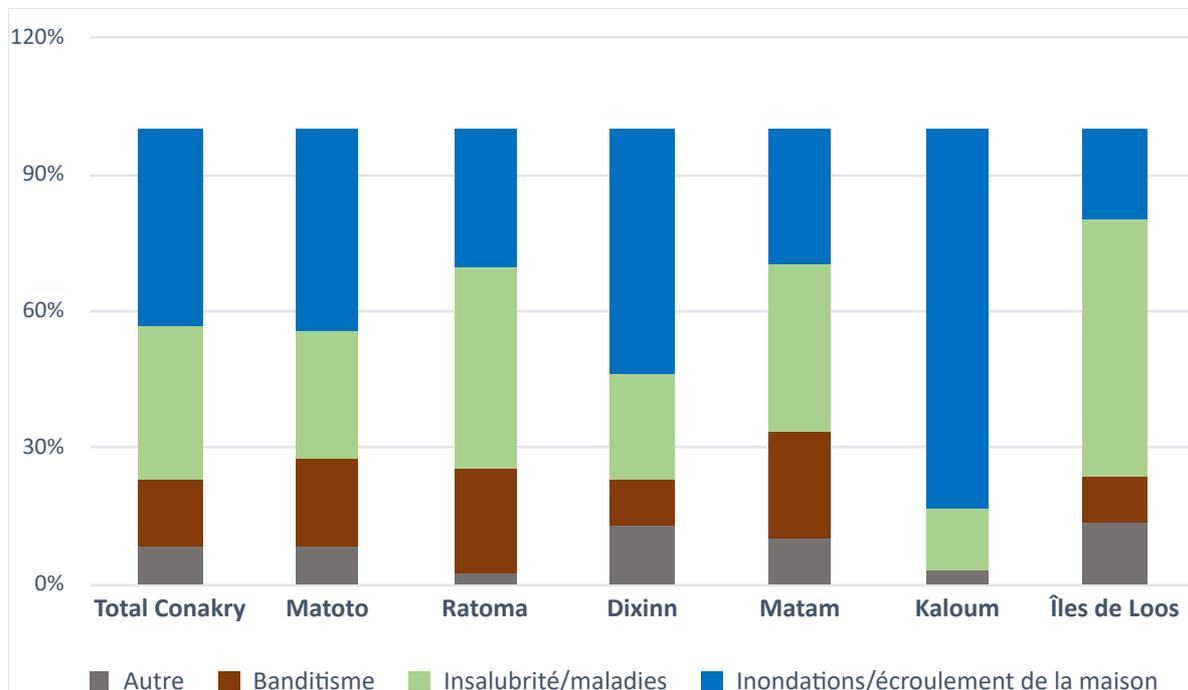
- a. leur vulnérabilité économique : des causes de faible niveau d'équipement et de non finalisation de la construction liées aux faibles ressources financières (pour plus de la moitié des réponses),
- b. leur vulnérabilité sociale : des causes démographiques liées à la surpopulation du logement (pour plus d'un tiers des réponses),
- c. leur vulnérabilité résidentielle et infrastructurelle : des causes techniques de responsabilités partagées se rapportant à l'état du bâtiment notamment sa vétusté, sa non solidité, son insalubrité, le manque d'eau et d'électricité (pour un dixième des réponses).

Il ressort de ces réponses que c'est la vulnérabilité économique des résidents qui est mise en exergue, à travers leur incapacité à satisfaire leur confort de logement principalement à cause de leurs faibles capacités à mobiliser les ressources financières appropriées.

III.I.II. Vulnérabilité des résidents face aux changements climatiques, aux risques de maladies et d'insécurité dans les quartiers enquêtés

La question suivante a été posée aux chefs de ménage enquêtés : « En habitant ici, que redoutez-vous le plus ? ». Les réponses à cette question sont illustrées dans le graphique suivant, de sorte à pouvoir comparer les réponses entre les différentes communes de Conakry.

Figure 42 : Les aspects redoutés par les résidents



Source : Résultats d'enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

De manière générale à Conakry, les inondations et les risques d'écroulement de la maison sont les plus redoutés par les ménages (4 ménages enquêtés sur 6). Puis l'insalubrité et les risques de

maladies est mentionné par les ménages (un tiers des ménages enquêtés). Enfin, le banditisme et le risque d'insécurité est évoqué par une minorité de ménages (1 ménage enquêté sur 7).

Cette tendance est confortée dans la plupart des communes de Conakry, mais quelques disparités sont observables dans certaines communes.

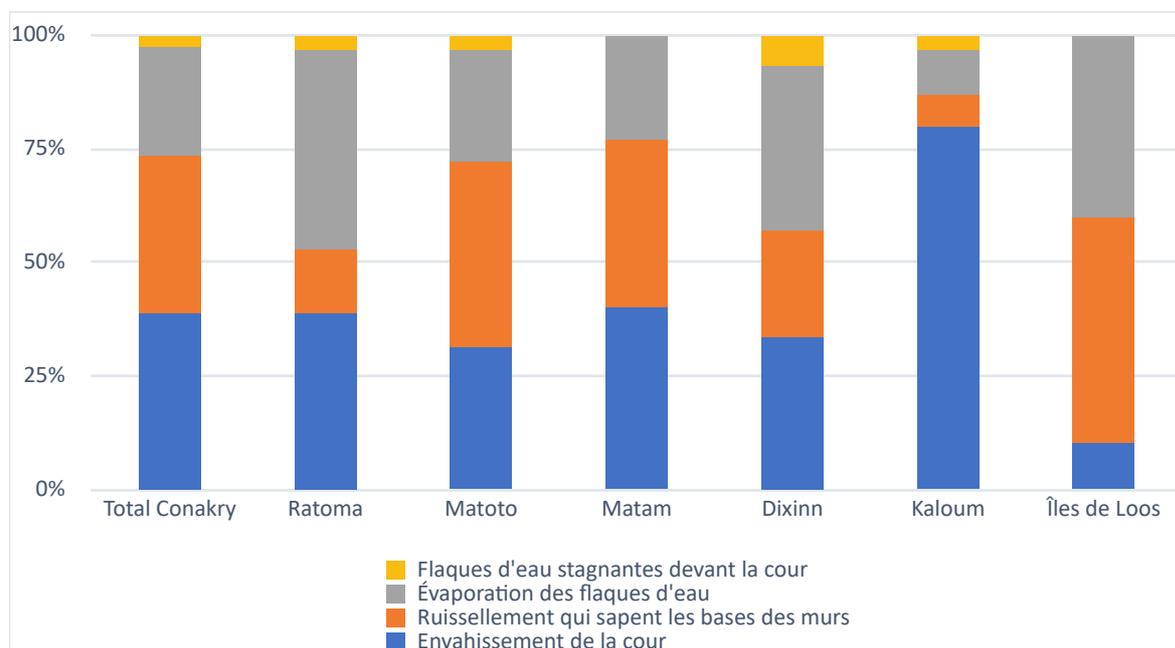
En effet, la vulnérabilité face aux risques d'inondation et d'écroulement de la maison semble plus élevée à Kaloum (exprimée par 8 ménages enquêtés sur 10) et à Dixinn (mentionnée par plus de la moitié des ménages enquêtés) tandis que cette vulnérabilité est relativement faible dans les îles de Loos (évoquée par 1 ménage enquêté sur 5).

Par contre la vulnérabilité aux risques de maladies liés à l'insalubrité est plus forte dans les îles de Loos (exprimée par 6 ménages enquêtés sur 10) alors qu'elle semble moindre à Kaloum (1 ménage enquêté sur 10) et à Dixinn (1 ménage enquêté sur 5)

Enfin, la vulnérabilité à l'insécurité causée par le banditisme est rarement évoquée dans les îles de Loos (1 ménage enquêté sur 10) alors qu'elle est plus mentionnée à Matam et Ratoma (1 ménage enquêté sur 5)

La forte vulnérabilité face aux inondations exprimée par les ménages amènent à questionner les modes d'évacuation et d'élimination des eaux pluviales dans les quartiers de Conakry. Le graphique suivant présente les différents modes d'évacuation et d'élimination des eaux pluviales dans les quartiers de Conakry, ainsi que les spécificités de chaque commune.

Figure 43 : Élimination des eaux pluviales



Source : Résultats d'enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

A Conakry, 4 ménages enquêtés sur 10 déclarent que leur cour est régulièrement envahie par les eaux de pluies. Un tiers des ménages affirment que l'eau des pluies s'évacue par ruissellement le long de leurs murs de clôture, en sapant la base des murs. Un quart des ménages témoignent de l'élimination des eaux pluviales par l'évaporation des flaques d'eau stagnantes. Quelques ménages sont contraints d'enjamber des eaux stagnantes devant leur cour. Ces réponses ne sont pas

exclusives, certains chefs de ménages enquêtés ont confirmé qu'ils sont à la fois envahis par les eaux pluviales dans leur cour, mais qu'elles ruissellent par la suite le long des murs en laissant quelques flaques d'eau sur leur passage. Néanmoins, elles permettent de cerner le mode dominant d'évacuation et d'élimination des eaux pluviales tel que perçu par le chef de ménage enquêté.

Ces formes d'évacuation des eaux pluviales est pratiquement similaire à Ratoma, à Matoto, à Matam et à Dixinn avec quelques variations légères. Mais la situation semble différente à Kaloum et dans les îles de Loos comparativement aux autres communes.

En effet, dans les îles de Loos, les cours sont rarement envahies par les eaux pluviales contrairement aux autres communes (seulement 1 cas sur 10). La moitié des ménages enquêtés témoignent que les eaux pluviales ruissellent majoritairement le long de leurs murs probablement en raison du relief pendu et 4 ménages enquêtés sur 10 déclarent que leurs eaux pluviales sont éliminées par évaporation des flaques. Par contre à Kaloum, 8 ménages sur 10 sont envahis par les eaux pluviales et très peu d'eau ruissellent le long des murs probablement en raison de la présence de quelques caniveaux.

Sur les îles, notamment au Nord de l'île de Loos, les ménages enquêtés ont mentionné les risques d'inondation et d'écroulement des maisons en saison pluvieuses, dus aux travaux d'aménagement de la zone portuaire de Kaloum. Ils ont également fait cas de l'avancée de la mer sur la côte. En effet, les îles de Loos, considérées comme le « grenier » de Conakry sont particulièrement menacées par les remontées d'eau engendrées des remblais « sauvages » des berges de Kaloum au profit d'activités industrielles polluantes¹¹. Des mesures vigoureuses doivent être pensées pour atténuer les effets de ces remblais et ne plus les reproduire.

III.II.Mesures d'adaptations

Face aux risques d'inondations et d'envahissement des eaux pluviales dans la cour, en attendant l'aménagement des rues et des caniveaux par les pouvoirs publics, les résidents expérimentent diverses formes de protection et de dispositifs d'évacuation des eaux pluviales, sur la base de leur créativité et de leur savoir-faire.

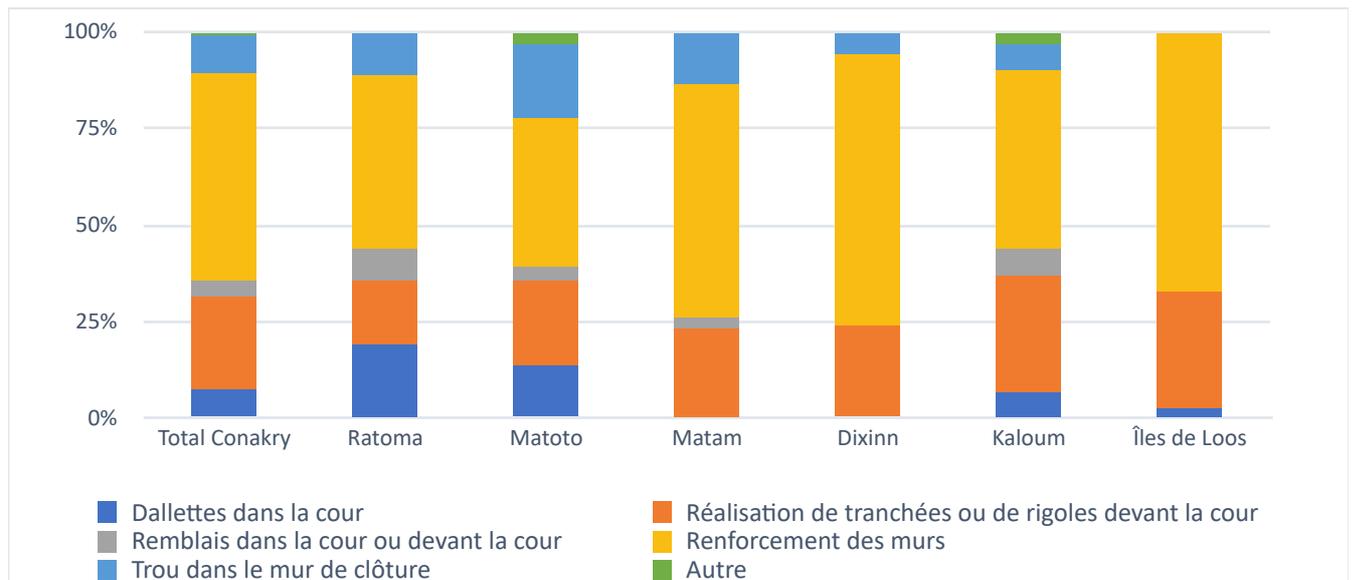
C'est ainsi que face à l'envahissement des eaux pluviales dans la cour, certains résidents posent des dalles dans la cour pour faciliter leur déplacement, font un remblai de leurs cours avec un apport de terre ou de gravas ou encore percent un trou dans le mur pour évacuer les eaux pluviales.

Face au ruissellement des eaux pluviales qui sapent la base de leurs murs de clôtures, d'autres résidents réalisent des tranchées ou des rigoles devant leurs cours tout au long de leurs murs de clôture afin d'orienter et de drainer les eaux et/ou encore ils renforcent leurs murs.

Le graphique suivant illustre quelques solutions d'adaptations exécutées par les résidents pour faire face aux risques d'inondation et d'envahissement de la cour par les eaux pluviales.

¹¹ Propos de la Maire de Kaloum, FUNAGUI, 05 décembre 2019

Figure 44 : Dispositifs d'adaptation des résidents face aux risques d'inondation



Source : Résultats d'enquêtes ménages, Conakry, novembre 2019

En termes d'efficacité énergétique, notons bien qu'à Kassa (îles de Loos), la seule source d'accès à l'énergie l'électrique est l'utilisation de panneaux photovoltaïques, étant donné que le réseau de l'EDG est absent dans les îles de Loos. Pourtant dans les autres quartiers de Conakry, l'usage de cette énergie photovoltaïque est plus rare.

Parmi les innovations locales, on peut citer la confection artisanale de lampadaires à Ratoma Centre, à l'aide de bidons récupérés, de fils électriques, de douille et de lampe économique, suspendus à des poteaux électriques.

Les quartiers précaires sont donc le support de créativité et d'ingéniosité locale, adapté aux besoins de résilience face aux changements climatiques. C'est le cas de l'association « Albarka » qui réalisent des travaux d'entretien et d'aménagement de voirie ainsi que des dispositifs artisanaux d'éclairage public sur poteau électrique, à l'aide de bidons récupérés, d'ampoules, de douilles et de fils électriques.

III.III.Axes d'interventions prioritaires pour la prévention et l'amélioration des quartiers précaires de Conakry

Parmi les grands secteurs d'intervention pour l'amélioration et la prévention des quartiers précaires de Conakry, on note trois principaux secteurs d'interventions :

- le secteur juridique lié aux politiques publiques, à des réformes et adaptations du cadre juridique ;
- le secteur institutionnel relatif à la synergie d'actions entre les acteurs institutionnels et les organisations communautaires, corporatives ou associatives ;
- le secteur technique touchant au foncier, la voirie, les services urbains de base, les espaces publics et le logement.

Les deux premiers secteurs d'intervention sont abordés respectivement dans la partie 2 sur les « défis liés à la réglementation et à la gouvernance » et dans la partie 3 sur « le dispositif institutionnel ».

Dans cette partie nous aborderons donc les aspects techniques de prévention et d'amélioration des quartiers précaires, en identifiant des axes stratégiques d'intervention suivant les sous-secteurs techniques d'intervention que sont :

- a. le foncier,
- b. la voirie, les services urbains de base et les espaces publics partagés,
- c. le logement.

Nous évoquerons ensuite la nécessité :

- d. d'une synergie et d'une coordination d'action des communautés locales avec les politiques publiques,
- e. de la prise en compte de l'axe transversal « genre » dans la mise en œuvre de toute action d'intervention dans les quartiers précaires.

III.III.I. Sur le foncier

Le sous-secteur technique du foncier permet de prendre en compte la vulnérabilité économique des résidents. En effet, certains pauvres, résidents de quartiers précaires ne se rendent pas compte qu'ils sont détenteurs d'une richesse que constitue le foncier, support de leur logement. Pourtant, la régularisation de leur occupation peut leur permettre de disposer d'un titre formel d'occupation foncière qui pourra leur servir de garantie bancaire ou d'hypothèque pour accéder à des ressources en vue d'améliorer leur habitat ou leurs conditions de vie de manière générale.

Pour les aspects liés au foncier, les axes prioritaires et les actions suivantes sont proposés.

Axe 1 de prévention : Délimitation systématique des parcelles surtout lorsque les constructions implantées forment une unité familiale non clôturée

Action 1.1 : Repérer les constructions à vocation de chambres et salons et leur disposition spatiale

Action 1.2 : Déterminer les limites d'occupation et les matérialiser physiquement en donnant la place aux commodités sanitaires et à la desserte voirie.

Axe 2 d'amélioration : Restructuration urbaine, renouvellement urbain et régularisation du statut foncier des occupants

Action 2.1 : Élaboration du plan d'état des lieux d'occupation foncière et immobilière des résidents à l'aide des outils de cartographie collaborative avec les résidents.

Action 2.2 : Recensement de tous les titres formels et intermédiaires, avec l'appui des occupants, des conseils de quartiers et des services techniques en charge du foncier.

Action 2.3 : Discussion en démarche participative sur leurs effets perturbateurs de l'occupation du tissu urbain : superficie trop réduite excluant la possibilité d'extension, empiètement sur l'emprise publique, terrains enclavés ou mal desservis par la voirie urbaine, etc.

Action 2.4 : Discussion en démarche participative sur les formes de solutions envisageables (esquisse du plan de restructuration urbaine coopératif ou de renouvellement urbain).

Action 2.5 : Mise en forme, adoption et implantation du plan de restructuration urbaine ou de renouvellement urbain.

Action 2.6 : Délivrance des titres formels d'occupation foncière, aussi bien à titre individuel que collectif.

Axe 3 de prévention et d'amélioration : Repérage des emplacements actuels qui pourraient devenir des parcelles réservées aux équipements

Action 3.1 : Discussion en démarche participative pour déterminer la superficie et la forme de l'espace libre.

Action 3.2 : Discussion en démarche participative pour déterminer les usages alternatifs de l'espace et la pertinence de l'équipement, en accord avec les propriétaires légaux.

Action 3.3 : Plan d'aménagement de l'équipement et exécution des travaux.

Ces discussions devraient s'adapter aux conditions particulières des quartiers et en particulier ne pas nécessiter l'éviction de familles pour leur dégager un terrain d'implantation. Le travail commencera donc par le repérage des densités d'occupation actuelle des terrains.

III.III.II.Sur la voirie, les services de base et les espaces publics partagés

Ce sous-secteur de voirie, des services de base et des espaces publics partagés prend en compte la vulnérabilité sociale et infrastructurelle des résidents des quartiers précaires. En effet, il permet d'améliorer la qualité du service urbain et des espaces publics partagés pour l'épanouissement social des résidents. L'aménagement des espaces publics partagés permet de développer des activités sociales mais également de promouvoir des activités économiques en faveur de l'économie locale et de la réduction de la vulnérabilité économique des résidents.

Pour ce sous-secteur technique, les axes prioritaires et les actions suivantes sont préconisées.

Axe 4 d'amélioration : Recensement des voies actuelles qui ont la double fonction de circulation et d'écoulement des eaux de pluie

Action 4.1 : Recenser les voies encombrées par les dépôts d'ordures.

Action 4.2 : Recenser les voies où l'eau de pluie ou les eaux usées stagnent.

Action 4.3 : Recenser les voies où l'on passe sans encombre en saison sèche.

Une connaissance détaillée est nécessaire car les actions préconisées auront valeur d'exemple et pourront être reproduites dans d'autres quartiers d'autres villes de Guinée.

Axe 5 de prévention et d'amélioration : Repérage de la voirie correspondant aux emplacements des équipements réservés et des possibilités de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité

Action 5.1 : Discussion en démarche participative sur les critères d'accessibilité et d'alimentation en eau et en électricité des établissements scolaires.

Action 5.2 : Discussion en démarche participative sur les critères d'accessibilité et d'alimentation en eau et en électricité des équipements de santé.

Action 5.3 : Discussion en démarche participative sur les critères d'accessibilité et d'éclairage public des aires sportives.

Actions 5.4 : Discussion en démarche participative sur les critères d'accessibilité, d'alimentation en eau, des marchés de produits alimentaires généraux ou de produits spécifiques : poissons, bois, charbon, etc.

Action 5.5 : Discussion en démarche participative sur les critères d'accessibilité des cimetières et des établissements confessionnels : lieux de prière et d'enseignement pour les cultes musulmans, chrétiens catholiques et chrétiens évangéliques etc.

Axe 6 de prévention : Recherche des emplacements judicieux pour implanter des latrines et creuser des puisards collectifs sécurisés et hygiéniques

Action 6.1 : Discussion en démarche participative sur l'intérêt de leur utilisation et les conditions géographiques nécessaires à l'implantation des latrines publiques, des aires publiques de lavage, etc.

Action 6.2 : Discussion en démarche participative pour susciter l'engagement des habitants à soutenir la démarche d'information et les chantiers de réalisation avec la participation des futurs utilisateurs, aussi bien pour les ouvrages d'assainissement collectifs (latrines publiques, aires publiques de lavage etc.) au sein des équipements et espaces publics, que pour les ouvrages d'assainissement (latrines, puisards) au sein des parcelles familiales ou des îlots de parcelles.

Axe 7 de prévention et d'amélioration : Amélioration de l'accès à l'eau potable et diminution du gaspillages de l'eau

Action 7.1 : Discussion en démarche participative sur les avantages et les inconvénients du branchement particulier relativement au surcoût qu'il entraîne 1) pour le raccordement, 2) pour la consommation (l'eau facile).

Action 7.2 : Discussion en démarche participative sur la présence de forages : 1) qualité de l'eau fournie, 2) usage comme seule substitution en cas de coupure, 3) volonté de limiter à certains usages comme le lavage des vêtements et attrait pour un aménagement spécifique en lavoir collectif par exemple.

Action 7.3 : Discussion en démarche participative sur l'intérêt de l'utilisation des kiosques à eau et les conditions géographiques nécessaires à leur implantation

Action 7.4: Discussion en démarche participative sur l'intérêt de la récupération des eaux de pluies par de dispositifs de gouttières au droit des toitures des habitations et par la disposition de futs pour le stockage en vue de l'arrosage, de la lessive, du lavage d'engins, etc.

Axe 8 de prévention et d'amélioration : Aménagement d'espaces publics de qualité au profit des usages des riverains et de l'économie locale

Action 8.1 : Identifier les vides ou espaces remarquables inters-quartiers proches des habitations : rues, berges, servitudes de rails, servitudes de haute tension, servitudes de bas-fonds ou d'exutoire naturel etc. et recenser les usages

Action 8.2 : Classer les usages actuels et projetés en 1) usages autorisés/souhaités, 2) tolérés/ à autoriser sous conditions, 3) usages interdits

Action 8.3 : Proposer des aménagements en vue de promouvoir les usages souhaités et tolérés notamment pour le sport, la promenade, la régénération environnementale (plantation d'alignement), la sécurité (éclairage public) et la promotion de l'économie locale

III.III.III.Sur les logements

Axe 9 de prévention et d'amélioration : Amélioration de la qualité des constructions et promouvoir la densification verticale de l'habitat

Action 9.1 : Discussion en démarche participative sur les combinaisons de matériaux selon les différents éléments architectoniques de la maison : fondation, élévation, toiture, revêtement.

Action 9.2 : Discussion en démarche participative sur les combinaisons de matériaux selon l'historique de l'installation : voir s'il y a une durcification progressive et provoquer la discussion en démarche participative.

Action 9.3 : Discussion en démarche participative sur les possibilités d'extension des constructions et sur l'avantage de la construction modulaire et d'occupation spatiale progressive.

Action 9.4 : Identifier des zones de logements peu denses en vue d'une densification verticale avec la contribution de promoteurs immobiliers sur la base de la copropriété.

Axe 10 de prévention et d'amélioration : Intégration des activités économiques locales en front de rue des habitations

Action 10.1 : Repérer les commerces ayant besoin d'un éventaire et d'une visibilité sur la rue.

Action 10.2 : Activité « de service » effective ou souhaitée : coiffure, couture, soins infirmiers, réparations mécaniques, distribution de carburant, etc.

Action 10.3 : Proposer des aménagements adaptés en tenant compte de la cohabitation entre les services de l'économie locale et l'usage public de la rue.

Axe 11 de prévention et d'amélioration : Repérage des familles qui vivent dans une maison encore en chantier

Axe 11.1 : Discussion en démarche participative sur les chantiers avec matériaux de construction présents, donnant l'impression de chantier en cours.

Axe 11.2 : Discussion en démarche participative sur les chantiers sans entreposage de matériaux, donnant l'impression de chantier interrompu, maison en attente d'un agrandissement ultérieur.

Axe 11.3 : Mise en relation avec des promoteurs immobiliers et/ou des institutions financières pour financer les travaux de construction en cours ou améliorés (construction en hauteur par exemple)

Axe 12 de prévention et d'amélioration : Repérer les artisans qui fabriquent et vendent des matériaux ou des accessoires pour la construction

Action 12.1 : Repérer les matériaux (ciment, fers, etc.) et outils de construction.

Action 12.2 : Repérer les produits transformés (portails, portes et fenêtres préfabriquées, etc.).

Action 12.3 : Mettre en réseaux les fabricants et vendeurs de matériaux de construction en vue de commandes groupées, et de gestion communautaire des stocks pour réduire les coûts des matériaux au profit des constructeurs.

III.III.IV. La nécessité d'une politique urbaine globale en amont

Les différentes actions et axes prioritaires de prévention et d'amélioration des quartiers précaires sont fondés sur des actions in situ au sein des quartiers existants, en évitant des évictions forcées sur des trames d'accueil, contribuant à accentuer l'étalement urbain de l'agglomération de Conakry.

Cependant, ces axes prioritaires sont à mettre en relation avec une politique urbaine plus globale qui prend en compte des stratégies d'anticipation en diversifiant les offres de logements à travers notamment la promotion de logements en hauteur ainsi que leurs modes d'occupation et/ou d'acquisition : location, location-vente, vente.

Le rapport national Habitat 3 (2016) reprend les termes de la Politique de l'habitat vision 2021 pour ce qui concerne l'amélioration de l'habitat précaire et les mesures préventives.

Pour le Gouvernement, la stratégie nodale, dans ce secteur, réside dans la rénovation, la réhabilitation ou la restructuration des taudis et autres habitats précaires des centres urbains.

Cette orientation intègre la lutte contre la pauvreté, par l'amélioration de la qualité du tissu urbain et des conditions de vie des populations des sites concernés.

L'ensemble des opérations initiées dans ce sens devrait permettre de résorber l'habitat précaire à Conakry d'ici à 2021, et de réduire de 50 % les quartiers irréguliers dans les autres villes.

Les actions pour la mise en œuvre de cette orientation, sont les suivantes :

- la rénovation et la réhabilitation des zones d'habitation des anciens quartiers ;
- la restructuration de l'habitat spontané ;
- l'aménagement de sites de relogement pour les familles à déplacer ;
- la sécurisation foncière pour les logements occupés par les familles pauvres des quartiers irréguliers, par l'obtention des titres de propriété de leur logement ;
- la formation professionnelle des habitants des zones urbaines irrégulières dans des métiers spécifiques leur procurant des revenus ;
- l'amélioration de l'assainissement des eaux usées dans les villes par l'extension du réseau d'égouts, la réhabilitation des ouvrages d'assainissement individuels pour les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté de Conakry, des autres centres urbains et du milieu rural, et
- la réalisation d'infrastructures semi collectives au niveau des grands équipements publics (les universités, les écoles professionnelles, les écoles primaires, les collèges et lycées, les hôpitaux, les équipements marchands, les abattoirs, les complexes sportifs) ;
- la formation des acteurs publics et privés, des artisans aux techniques et technologies appropriées de construction et de gestion des ouvrages autonomes d'assainissement ;
- le développement de programmes IEC (Information - Éducation et Communication) pour changer les comportements négatifs et faire respecter les codes qui régissent le foncier, l'urbanisme et l'environnement.

A deux ans de l'échéance 2021, on constate que l'objectif de résorption de l'ensemble des quartiers précaires est loin d'être atteint. Pour preuve, les restructurations des quartiers d'habitat spontané initiées par l'État n'ont pas abouti à des résultats probants sur le terrain.

La vision 2040 du Grand Conakry (2016, p.20) propose une stratégie d'aménagement dont l'un des axes stratégiques est de « (Re)-construire la ville sur la ville ».

Cette (re-)construction de la ville sur la ville doit ainsi contribuer :

- (...)
- à l'accompagnement des politiques d'habitat et en particulier de résorption de l'habitat précaire ; (...)

Cette vision 2040 du Grand Conakry propose également de diversifier l'offre de logement en privilégiant la mise à disposition de logements sociaux et de lancer un programme prioritaire de 1000 logements.

Il conviendrait alors de passer de la vision à l'action, en dotant les communes et les conseils de quartiers d'outils stratégiques et opérationnels basées sur des approches participatives, en complément des grands programmes immobiliers de construction massive de logements.

III.III.V. En guise d'axe transversal, donner place à la problématique genre

Dans le recueil et l'utilisation des arguments issus de cette discussion qui est le cœur de la démarche participative, il a été important de remarquer si certains arguments traduisent une opinion ou des recommandations préférées par les femmes quand elles se distinguent nettement de celles qui sont préférées par les hommes.

En définitive, il ressort de cette stratégie pour la prévention et l'amélioration des quartiers sous intégrés que les populations ont un grand rôle à jouer dans la réussite de ce programme. Elles supportent une part non négligeable du financement des actions identifiées d'une part, à travers les contributions individuelles des ménages à l'amélioration de leur habitat et, d'autre part, à travers les contributions collectives des populations dans le cadre des travaux à haute intensité de main d'œuvre - HIMO ou au sein des associations et organisations communautaires des quartiers. De même, leur rôle est prépondérant dans le suivi-évaluation des actions, car la plupart des risques envisagés impliquent le civisme, la vigilance et l'engagement des populations résidentes de ces quartiers.

IV. Dispositif institutionnel et de mobilisation des ressources

IV.1. Dispositif institutionnel

IV.1.1. Inventaire des acteurs à mettre en synergie

La réussite de la stratégie de résorption des quartiers d'habitat spontané nécessite l'implication et la synergie d'actions de tous les acteurs urbains.

- l'État,
- les communes,
- les organisations communautaires et les habitants,
- les partenaires techniques et financiers,
- les organisations Non Gouvernementales,
- les services concessionnaires
- le secteur privé.

Il convient de faire remarquer que ces acteurs ont été identifiés globalement. Pour la mise en œuvre d'actions spécifiques d'amélioration et/ou de prévention des quartiers précaires, un approfondissement de la connaissance de ces acteurs s'impose en vue de savoir, non seulement leur domaine d'intervention mais aussi leur nombre et leur intérêt et leur capacité d'intervention, en fonction de l'action envisagé. Ce travail permettra donc de faire le ciblage.

- Le maître d'ouvrage est le commanditaire de l'opération. Il en assume la responsabilité et le portage politique.
- Le maître d'œuvre technique élabore toutes les études nécessaires à la bonne exécution du projet, de manière concertée avec l'ensemble des acteurs concernés. Le dossier technique sera transmis aux entreprises ou groupements associatifs/professionnels en charge de l'exécution.
- Le maître d'œuvre social assure la prise en compte effective des besoins des résidents par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre technique. Il est le chef de file de la démarche participative et l'interface entre les résidents et les autres intervenants.
- Les exécutants sont les entreprises ou groupements professionnels ou associatifs en charge de l'exécution des travaux conformément aux études techniques.
- Les bailleurs de fonds assurent le financement des études, de la concertation et de l'exécution des interventions.

Tableau 48 : Acteurs à mobiliser pour mettre en œuvre les actions d'intervention dans les quartiers précaires

Désignation	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre technique	Maîtrise d'œuvre sociale	Exécution	Financement
Etat et services déconcentrés	■				■
Commune	■				■
Promoteurs immobiliers publics et privés				■	■
Associations et Coopératives			■		
Bureaux d'études (architecture, urbanisme, géomètres experts, ingénierie sociale, BTP et VRD)		■	■		
Partenaires techniques et financiers (UE, ONU Habitat, Banque Mondiale, ENABEL, AFD, Coopération allemande, marocaine, chinoise, ...)					■
Organisations non gouvernementales (ONG)			■		■
Concessionnaires (EDG, SEG)		■			■
Entreprises du BTP				■	
Comité d'amélioration du quartier			■		■
Résidents par le canal d'OSC ou associations d'usagers divers			■		■

Source : Profil des quartiers et espaces publics de Conakry, 2019, inspiré de Agence PERSPECTIVE (2018)

IV.II.Organisation technique locale proposée au sein des quartiers : les Comités d'amélioration du quartier

Le Comité d'amélioration du quartier est un dispositif de mise en synergie des actions des habitants.

Le Comité d'amélioration du quartier sera de statut associatif, il sera piloté par un président, un secrétaire, un trésorier (et leurs suppléants) qui constitueront le bureau mais il sera surtout doté d'une cellule technique pour les actions qui vont avoir lieu et qui s'inscrivent dans les thématiques mises en évidence pour analyser les besoins du quartier en actions du programme d'amélioration. Il comptera aussi en son sein une personne-clé : le chargé de communication qui formalisera les échanges d'informations, les directives techniques et les demandes selon un langage qui permette à tous les résidents de se sentir partie prenante du comité d'intervention. Ce comité travaillera en étroite collaboration avec le Conseil du quartier. Pour se faire, il est souhaitable qu'un membre du bureau du comité d'amélioration du quartier soit également membre du Conseil du quartier pour faciliter les échanges et la mise en synergie des actions des deux structures.

Des habitants volontaires compétents pour accomplir des travaux aux alentours des cours familiales se répartiront en cellules thématiques de rattachement des travaux. Trois paraît être le nombre maximum supportable pour constituer la cellule technique du comité d'amélioration du quartier.

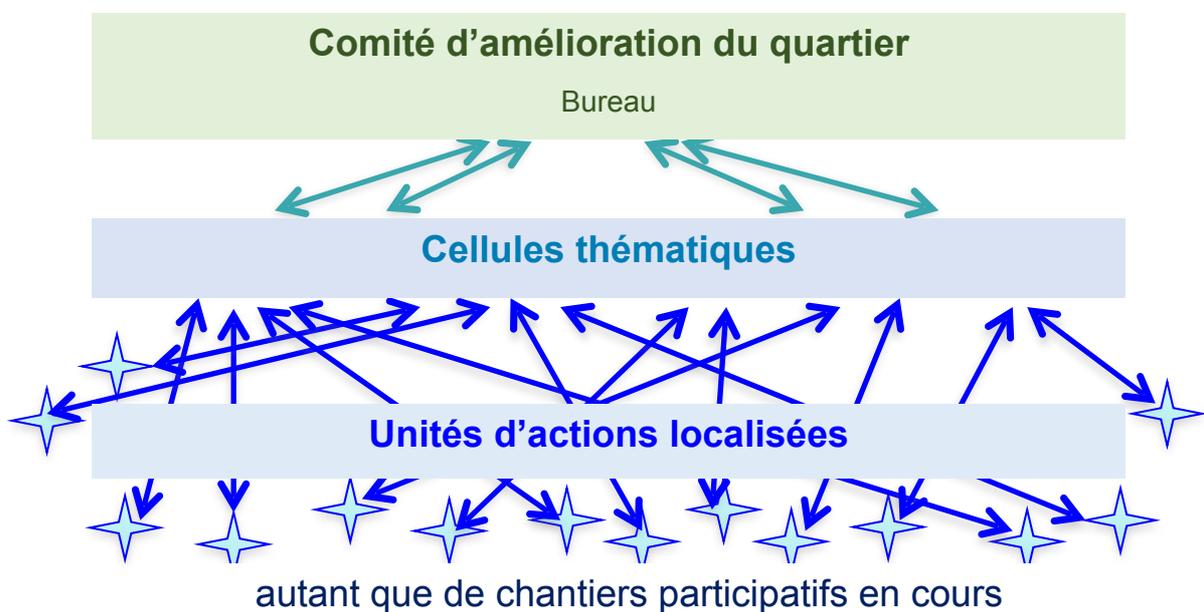
Les groupes de volontaires engagés dans chacun des chantiers seront des unités d'actions qui désigneront un leader qui aura mission de point focal pour la structure thématique d'appartenance de leurs travaux ainsi que le bureau du comité d'amélioration du quartier.

Un outil privilégié doit être élaboré : une panoplie de listes systématiques d'opérations à accomplir selon les types d'actions que voudront engager les habitants. Par exemple : que faire et dans quel ordre faire les actions nécessaires au dégagement d'une succession de ruelles et placettes dans lesquelles l'eau n'arrive pas à se frayer un chemin et finit par envahir des cours familiales ?

La démarche proposée est la suivante :

- Les groupes de familles voisines désignent des leaders qui vont approcher les cellules thématiques correspondant à leur objectif : par exemple construction d'un kiosque à eau et leur faire part de leur volonté d'être des unités d'actions.
- Les cellules thématiques sont constituées d'habitants du quartier volontaires pour organiser les travaux par catégories de travaux et à travers tout le quartier. Les volontaires thématiques se réunissent et désignent des délégués thématiques qui vont constituer la cellule technique du comité d'amélioration du quartier.
- La cellule technique capitalise les demandes et propose au bureau d'affecter les moyens mis à la disposition du comité d'amélioration du quartier

Figure 45 : Proposition d'organigramme du Comité d'amélioration du quartier



Source : Profil des quartiers et espaces publics de Conakry, 2019, inspiré de Agence PERSPECTIVE (2011)

IV.II.Dispositif de mobilisation des ressources

L'analyse des acteurs a permis d'identifier plusieurs sources potentielles de mobilisation des ressources, selon les acteurs impliqués ou à impliquer dans l'action de prévention et/ou d'amélioration du quartier précaire.

La stratégie de mobilisation des ressources se fondera sur trois étapes :

Étape 1 : Identification des sources de financement

Il s'agira d'énumérer toutes les sources de financement possible pour l'amélioration et la prévention des quartiers sous intégrés : budget municipal, revenus de la municipalité provenant des impôts et taxes, subvention de l'Etat, contre subvention alternatives, accès aux prêts divers, financement direct des donateurs, financement des Nations Unies, contribution des ONG et organisations de la société civile, contribution en espèce et en nature de la communauté bénéficiaire etc.

Étape 2 : Détermination du montant du financement actuel disponible

Puis le montant du financement disponible sera évalué pour chaque projet prioritaire sur la base des acquisitions précédentes et des promesses fermes.

Étape 3 : Recommandations pour améliorer le niveau de financement futur

Enfin, le montant du financement à rechercher étant connu, il s'agira d'identifier les moyens pour améliorer le niveau de financement pour chaque source de financement identifiée.

V. Notes conceptuelles de projets participatifs

Les projets participatifs sont de trois types :

- Les **projets d'investissement répondant directement aux sollicitations des habitants** sont des projets issus des enquêtes ménages notamment sur les résultats des questions portant sur les « problèmes du quartier », les « propositions de projets communautaires /d'espaces publics » et sur l' « appréciation des espaces publics ». Il s'agit en principes des projets ou des actions qui peuvent être priorisés et adaptés par chaque groupe de résidents de quartiers.
- Les **projets intégrés d'aménagement d'espaces publics intergénérationnels et inter-quartiers** sont des exemples de mise en cohérence des projets d'investissements sollicités par les habitants sur des espaces publics inter-quartiers comme les servitudes de rails, de canal, les rues, les plages etc. Il s'agit ici d'un espace de projet qui peut être investi par les riverains et les usagers de manière concertée.
- Les **projets localisés** sont des exemples de projets d'aménagement intégrés bien circonscrits et localisés dans la ville de Conakry.

V.I. Projets d'investissements répondant aux sollicitations des résidents

- Éclairage public (avec mobilier urbain pour études, causerie)
- Latrines et douches publiques et promotion de puisards et fosses septiques communautaires
- Kiosque à eau avec panneau solaire
- Maison du quartier (lieu rencontre du Comité du quartier et d'activités des jeunes)
- Plateforme multifonctionnelle ambulante (écran géant, animation musicale, Wifi & multimédia, commerces, etc.).

V.I.I.Éclairage public solaire

Éclairage public solaire (mobilier urbain pour études, causerie) à base de matériaux recyclés/récupérés

Localisation de l'action	Voirie et espaces non éclairés
Montant de la contribution demandée	En nature : matériel récupérés, ingénierie locale et en main d'œuvre
Description de l'action	L'action consiste à créer et installer des points lumineux alimentés à l'énergie solaire et du mobilier urbain sur des voies et des espaces identifiés à cet effet. Ces points lumineux peuvent être une borne lumineuse fixée sur n'importe quel support fixe ou mobile, une lampe ou un lampadaire fixé en devanture des maisons ou de clôture, ou encore des lampadaires quand l'espace le permet. Ces équipements d'éclairage ainsi que le mobilier urbain seront réalisés autant que possible avec des matériaux de récupération ou issus de la valorisation des déchets, à travers l'artisanat et le savoir-faire local
Objectif global de l'action	Eclairer les espaces et voies publics et y disposer du mobilier urbain
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'insécurité • Créer des cadres de rencontre, d'échange, d'études • Valoriser les produits de la récupération • Encourager l'artisanat et l'ingénierie locale • Former et initier aux emplois verts
Groupe(s) cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Riverains et usagers espaces et des voies
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • La population des communes secteurs concernés
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • L'insécurité est réduite • Les voies et espaces publics sont éclairés et disposent de mobilier urbain • L'insalubrité est réduite • L'artisanat et l'ingénierie locale sont mis en valeur
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers artistiques • Confection des équipements d'éclairage solaire et du mobilier urbain • Identification et délimitation des espaces concernés de manière consensuelle • Pavage de l'espace

Acteurs et interventions

- Leaders locaux : à travers la communication, la sensibilisation pour l'implication des populations et pour l'identification des zones concernées
- Les instituts culturels et les centres de formation techniques : pour l'animation des ateliers et la formation des participants dans le cadre d'un partenariat avec la commune ou le quartier
- Les associations et groupements locaux : pour la mobilisation et la maîtrise d'œuvre sociale
- Populations riveraines : à travers la participation aux activités, et la veille sur les installations effectuées
- Artistes et ingénieurs : à travers l'animation d'ateliers divers
- La jeunesse : à travers la confection, le montage et l'installation des différents composants, et aussi à travers l'entretien des infrastructures réalisées

Valeur ajoutée particulière

- Appropriation des espaces et installations par les populations
- Création d'un cadre d'expression de l'ingénierie et l'artisanat local
- Identité et spécificité de chaque lampadaire solaire, chaque élément du mobilier urbain, chaque espace éclairé, chaque secteur concerné.
- L'animation d'ateliers artistiques d'initiation et de confection des lampadaires et du mobilier urbain sont un nouveau cadre d'échange et d'impulsion vers des **emplois verts** (valorisation des déchets, produits de la récupération).
- Une meilleure autonomisation des bénéficiaires des sessions d'initiation et de formation aux emplois verts
- Prémices de tri à la base et de valorisation des déchets
- Intégration et prise en compte progressives de l'approche « **ville verte** »

V.I.II.Latrines, douches publiques, promotion de puisards et fosses septiques communautaires

Localisation de l'action	Commune de Ratoma, Matoto, Ile de Loos
Montant de la contribution demandée	Contribution en nature et en main d'œuvre
Description de l'action	L'action consiste à construire des latrines et douches publiques dans les quartiers ne disposant pas de sanitaires domestiques ou publics adéquats et suffisants. Elle prend en compte les techniques d'assainissement durable et de valorisation des eaux usées et eaux vannes, par la promotion des puisards et fosses septiques dans les parcelles et îlots d'habitation.
Objectif global de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les cas de défécation à l'air libre • Canaliser les eaux usées
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des latrines et douches publiques • Promouvoir la construction de puisards et de fosses septiques communautaires • Collecter et valoriser les eaux vannes et eaux usées
Groupe(s) cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Populations ne disposant pas de lieux d'aisance et/ou rejetant les eaux usées dans la rue
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • La population des communes secteurs concernés
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Les cas de défécation à l'aire libre sont réduits • Les eaux usées et eaux vannes sont valorisées
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des sites • Mobilisation des moyens humains, matériels et financiers • Construction des latrines et douches publiques, de puisards et fosses septiques
Acteurs et interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Leaders locaux : communication, la sensibilisation pour l'implication des populations et pour l'identification des sites appropriés • Les associations et groupements locaux : pour la mobilisation et la maîtrise d'œuvre sociale • Populations riveraines pour la mise en œuvre • Un consultant eau et assainissement : pour la formation des ouvriers aux techniques d'assainissement durable, et le suivi contrôle des travaux de construction
Valeur ajoutée particulière	<ul style="list-style-type: none"> • Usage communautaire • Création d'emploi à travers leur entretien • Valorisation des eaux vannes et eaux usées • Voirie riveraines carrossables et assainies • Chantiers-écoles de formation en maçonnerie et aux techniques d'assainissement durable et de fabrication de dalles sur la base de sachets plastiques recyclés

V.I.III.Kiosque à eau alimenté à l'énergie solaire

Localisation de l'action	Bornes fontaines existantes et nouveaux sites
Montant de la contribution demandée	Contribution en nature et en main d'œuvre
Description de l'action	L'action consiste à créer des kiosques à eau qui associent borne fontaine et boutique de commerce, et qui dispose de l'énergie solaire pour l'éclairage et l'électricité. Elle prend en compte le difficile accès à l'électricité et l'insuffisance de l'éclairage public.
Objectif global de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la permanence du service
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mixer distribution d'eau et commerce • Electrifier l'équipement en y associant point de recharge des téléphones portables, et éclairage public
Groupe(s) cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Populations riveraines, et celles s'alimentant dans les bornes fontaines
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • La population des secteurs concernés
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution d'eau et boutique de commerce sont associés • Electricité disponible même en période de délestage • Un point d'éclairage public est créé • Des services liés à l'électricité (charge de téléphones portables) sont disponibles
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des sites vierges ou de bornes existantes • Mobilisation des moyens humains, matériels et financiers • Adaptation des bornes fontaines existantes • Construction des kiosques à eau
Acteurs et interventions,	<ul style="list-style-type: none"> • Leaders locaux : à travers la communication, la sensibilisation pour l'implication des populations et pour l'identification des sites appropriés • Les associations et groupements locaux : pour la mobilisation et la maîtrise d'œuvre sociale • Populations riveraines : à travers la collecte des matériaux et la mise en œuvre • Un consultant technique : pour la conception des plans de construction ou d'adaptation, et le suivi contrôle des travaux de construction
Valeur ajoutée particulière	<ul style="list-style-type: none"> • Usage communautaire • Création d'un point d'éclairage public • Offre supplémentaire de service à travers la boutique



V.I.IV.Maison du quartier (lieu de rencontre du Comité du quartier et d'activités des jeunes)

Localisation de l'action	Quartiers de Conakry
Montant de la contribution demandée	Contribution en nature et en main d'œuvre
Description de l'action	L'action consiste à créer en un même lieu, une infrastructure abritant à la fois les locaux de la maison des jeunes, et ceux du bureau de quartier. Elle prend en compte la contrainte liée à l'absence d'espace dans le tissu urbain. Les bâtiments existants, ou les espaces existants peuvent être capitalisés pour un usage mixte. Une approche de densification ou de construction en hauteur permettra de mener simultanément ces différentes activités, et même de proposer des espaces locatifs qui contribueraient à générer des ressources financières pour le secteur.
Objectif global de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une « Maison du quartier » à l'instar de la « Maison du peuple »
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Doter le bureau de quartier de locaux adéquats • Doter les quartiers de maison des jeunes • Rationaliser et optimiser l'exploitation des espaces publics
Groupe(s) cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Populations des quartiers, toutes catégories d'âges confondues
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • La population des quartiers concernés
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Le bureau de quartier dispose de bureaux • Une maison des jeunes est construite • L'exploitation de l'infrastructure est optimisée
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des sites vierges ou accueillant déjà des infrastructures • Mobilisation des moyens humains, matériels et financiers • Elaboration des plans de construction ou d'adaptation des infrastructures existantes • Réalisation des travaux

Acteurs et interventions

- Leaders locaux : à travers la communication, la sensibilisation pour l'implication des populations et pour l'identification des sites appropriés
- Les associations et groupements locaux : pour la mobilisation et la maîtrise d'œuvre sociale
- Populations riveraines : à travers la collecte des matériaux et la mise en œuvre
- Un consultant technique : pour la conception des plans de construction ou d'adaptation, et le suivi contrôle des travaux de construction

Valeur ajoutée particulière

- Usage communautaire
- Mixité des fonctions des équipements réalisés

V.I.V. Plateforme multifonctionnelle ambulante

Titre	Plateforme multifonctionnelle ambulante (écran géant, animation musicale, Wifi & multimédia, commerces etc.)
Localisation de l'action	Tout espace approprié
Montant de la contribution demandée	Contribution en nature et en main d'œuvre
Description de l'action	<p>L'action consiste à proposer des modules, constitués de plateformes multifonctionnelles mobiles. Ces modules peuvent être adaptés sur des tricycles pour être mobiles et s'adapter à la disponibilité de l'espace urbain et du besoin. Ils disposent de plaques solaires et d'accumulateur pour leurs besoins en électricité, ce qui leur permet également de servir de point d'éclairage public. Ils peuvent également être orientés vers un type d'activité particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • module multimédia : qui dispose d'écrans géants, de borne wifi, de médiathèque virtuelle, • module animation : disposant d'équipements de sonorisation et d'animation • module assainissement : aménagé adéquatement pour le transport des déchets • module fast-food : aménagé pour offrir les commodités nécessaires pour la préparation, et le service de plats. <p>Cette approche mobile permettra de contourner le manque d'espace au sol, par des espaces dynamiques et des offres de service s'adaptant aux mutations pendulaires des espaces urbains, tels les rues, les carrefours, les places publiques des quartiers (sport, cérémonies de mariage, baptême, etc.)</p> <p>Elle met l'accent sur le secteur privé, comme acteur complémentaire en appui à la mairie : dans le cas du ramassage des déchets, le manque de moyens roulants pour le transport des ordures peut être compensé par des initiatives privées à petite échelle avec des moyens plus modestes, plus mobiles (à travers les quartiers) et plus facilement répliquables.</p>
Objectif global de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif mobile autonome et compact, à l'instar d'une boutique mobile
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de commerce ambulants • Offrir une large variété de service à travers des modules mobiles
Groupe(s) cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Commerçants, animateurs, etc.
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • La clientèle des services proposés

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Les plateformes sont fonctionnelles • Divers types de services sont disponibles et mobiles
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Composition et montage des différents types de plateforme • Identification d'espace de stationnement
Acteurs et interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Le législateur : pour encadrer et réglementer l'utilisation et la circulation des plateformes • Leaders locaux : à travers l'identification des sites appropriés pour le stationnement • Le secteur industriel et les importateurs : pour l'importation ou la réalisation sur place des modules
Valeur ajoutée particulière	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptabilité des plateformes • Mixité des fonctions • Mobilité des plateformes

Figure 46 : Exemples de plateformes multifonctionnelles ambulantes



Source : Profil des quartiers précaires et espaces publics de Conakry, 2019

V.II.Espaces de projets intégrés et d'aménagement d'espaces publics intergénérationnels et inter-quartiers

Ces espaces peuvent intégrer un ou plusieurs projets d'investissements identifiés plus haut.

Il s'agit d'aménagements intégrés qui puissent servir de liens inter générations et inter-quartiers et pallier le manque de disponibilités foncières pour aménager des espaces publics ouverts pour l'épanouissement des résidents des quartiers précaires.

Pour le choix des projets, l'approche a consisté à intégrer le principe de création de richesse, d'activités rémunératrices de revenus, d'emploi vert, de formation, au processus de résolution du problème.

Ces espaces publics répondront aux caractéristiques suivantes :

- Polyvalence et multifonctionnalité : plusieurs usages devraient être promus selon les moments de la journée ou les jours de la semaine.
- Flexibilité et mobilité : les aménagements prévus seront très sommaires avec possibilité de déplacements. Il ne s'agit pas de figer des espaces dédiés avec des aménagements fixes.
- Accessibilité à tous : il s'agit de promouvoir l'accessibilité de ces espaces aux jeunes, aux femmes, aux personnes âgées et aux personnes vivant avec un handicap.
- Liens entre les quartiers : Ils relient les gens et les quartiers entre eux.

Les cinq types d'espace ont identifié :

- Rues
- Carrefours / Place publique
- Plages
- Servitudes de rails et HT
- Servitudes de canal

Figure 47 : Exemple d'occupations actuelles de servitudes de rails



Source : Profil des quartiers précaires et espaces publics de Conakry, 2019

V.II.I.Projet intégré d'aménagement de rues

Localisation de l'action	Rues identifiées
Montant de la contribution demandée	Non déterminé
Description de l'action	<p>Ce projet consiste à aménager adéquatement les rues identifiées en les dotant d'infrastructures et installations, fixes ou mobiles, afin de répondre à la demande en commodités, tout en s'adaptant aux mouvements et activités pendulaires.</p> <p>Ces aménagements intègrent l'usage mixte qui est fait des rues à Conakry. Tantôt zone de circulation, tantôt terrain de sport, ou encore espace de cérémonie, la rue doit être souple et dynamique, pour répondre en temps réel à la demande. Elle est à la fois un espace de vie, et zone de transit, extension de l'intimité familiale, et espace public.</p> <p>Ces aménagements prennent en compte des besoins particuliers tels que</p> <ul style="list-style-type: none"> • des bornes wifi d'accès à internet, • des latrines et douches publiques selon le besoin • des bacs à ordures • des espaces de stationnement des plateformes mobiles multifonctionnelles, etc.
Objectif global de l'action	Doter les rues d'aménagements adéquats qui leur permettent d'assurer leurs fonctions mixtes sociale et économique
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et disposer du mobilier urbain • Eclairer les rues • Installer des points de collecte des ordures • Recréer des espaces de rencontre
Groupe(s) cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Usagers des voies • Populations riveraines
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • Usagers des voies • Populations riveraines
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La rue est dynamique flexible • Du mobilier urbain est installé • Les rues sont éclairées • Des points de collecte des déchets sont installés • Des lieux de rencontre sont créés et aménagés

Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des rues • Ateliers de formation et de conception du mobilier urbain • Production des points lumineux • Réalisation des travaux
Acteurs et interventions,	<ul style="list-style-type: none"> • Leaders locaux : à travers la communication, la sensibilisation pour l'implication des populations et pour l'identification des zones concernées • Les instituts culturels et les centres de formation techniques : pour l'animation des ateliers et la formation des participants dans le cadre d'un partenariat avec la commune ou le quartier • Les associations et groupements locaux : pour la mobilisation et la maîtrise d'œuvre sociale • Populations riveraines : à travers la participation aux activités, et la veille sur les installations réalisées • Artistes et ingénieurs : à travers l'animation d'ateliers divers • La jeunesse : à travers la confection, le montage et l'installation des différentes composantes, et aussi à travers l'entretien des infrastructures réalisées • Le législateur : pour encadrer et réglementer l'occupation des espaces • Le secteur industriel et les importateurs : pour l'importation ou la réalisation sur place des différentes composantes
Valeur ajoutée particulière	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la mixité d'usage de la rue • Eclairage des rues concernées • Cohésion sociale • Création de nouveaux cadres de rencontres

Source : Profil des quartiers précaires et espaces publics de Conakry, 2019

Le Plan de déplacements urbains (2019) illustre quelques aménagements prévus pour la voirie urbaine.

Figure 48 : Aménagement de rue à Gbessia



Source : Edis International, Louis Berger (2019), Plan de déplacements urbains de Conakry.

Figure 49 : Propositions d'aménagement de rue





Source : Profil des quartiers précaires et espaces publics de Conakry, 2019

V.II.II. Projet intégré d'aménagement de carrefours et de places publiques

Localisation de l'action	Rues identifiées
Montant de la contribution demandée	Non déterminé
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet consiste à redonner leur fonction aux carrefours et revitaliser les places publiques. • De nombreux carrefours et places publiques sont masqués par des panneaux publicitaires qui cachent les monuments construits à l'intérieur. Ces carrefours font plus office de panneaux publicitaires que de monuments à valeur historique et culturelle. • Certains monuments et places sont envahis par les herbes, faute d'entretien. L'absence de mobilier rend leur fréquentation peu aisée. • Il convient de les remettre en avant comme témoins de l'histoire de la Guinée Conakry et de l'Afrique. • Un éclairage adéquat donnera à ces monuments une meilleure visibilité.
Objectif global de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Revaloriser les carrefours et places publics
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Redonner une meilleure visibilité aux carrefour et places publics • Améliorer le taux de fréquentation des places publiques • Sécuriser et assainir les carrefours et places publiques
Groupe(s) cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Population de Conakry
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • Riverains et usager des espaces
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Les carrefours et place ont une meilleure visibilité • la fréquentation des places publiques est accrue • les carrefours et places publics sont sains et propres • les carrefours sont dotés d'éclairage solaire
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer et entretenir les places publiques et les carrefours • Garantir un éclairage

Acteurs et interventions,

- Leaders locaux : à travers la communication, la sensibilisation pour l'implication des populations
- Populations riveraines : à travers la participation aux activités, et la veille sur les installations réalisées
- Artistes et ingénieurs : à travers la conception et la réalisation des mobiliers
- La jeunesse : à travers la confection, le montage et l'installation des différentes composantes, et aussi à travers l'entretien des infrastructures réalisées
- Le législateur : pour encadrer et réglementer les affichages publicitaires
- Les agences de communication : pour une publicité plus respectueuse de la visibilité des places publiques et carrefours

Valeur ajoutée particulière

- Meilleure visibilité
- Meilleure image de la ville

Source : Profil des quartiers précaires et espaces publics de Conakry, 2019

V.II.III. Projet intégré d'aménagement de plages

Localisation de l'action	Rues identifiées
Montant de la contribution demandée	Non déterminé
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet consiste à transformer les plages de Conakry en véritables attractions touristiques, culturelles et sportives. • Les plages de Conakry sont deux types : plages sablonneuses, et plages rocailleuses. Chacune d'elle a sa particularité et son charme. Malheureusement, elles font, pour la plupart, office de dépotoirs d'ordures et d'exutoire. L'attraction fait place à la répulsion. • Il convient de leur redonner leur charme et la plus-value qu'elles apportent, avec des aménagements convenables. • Les cheminements sportifs avec des installations peu invasives et/ou amovibles permettent la pratique d'exercices physiques. Le Beach Ball, ou le beach-volley sont autant d'activités sportives qui ne nécessitent aucune installation particulière, sinon que l'espace. • Ce même espace peut servir pour des promenades, des cérémonies, des animations culturelles. Le jet-sky, la promenade en barque, en bateau sont autant d'activités ludiques qui peuvent être développées au niveau des plages. La barque, nouveau mode de transport intercommunal !?!? • L'éclairage public à l'énergie solaire permettra de sécuriser les plages, et de mener certaines activités même la nuit. • Le caractère inondable des plages recommande que les aménagements soient adaptés, mobiles ou amovibles. Là encore, les plateformes mobiles multifonctionnelles trouvent un cadre d'expression, car offrant une diversité de services à la demande. • Les aménagements doivent également intégrer le volet assainissement et gestion des déchets. Les latrines et douches publiques adéquates, et des bacs à ordures permettront de garder ces espaces sains et propres.
Objectif global de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les plages
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Assainir les plages • Créer des attractions touristiques • Sécuriser les plages
Groupe(s) cibles	<ul style="list-style-type: none"> • La population de Conakry et les visiteurs
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • La population de Conakry et les visiteurs

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Les plages sont propres et attractives • Les plages sont animées • Les plages sont sécurisées
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Curage des plages • Conception des plans d'aménagement et du mobilier urbain • Mise en place de comités de gestion de plages • Réalisation des aménagements
Acteurs et interventions,	<ul style="list-style-type: none"> • Leaders locaux : à travers la communication, la sensibilisation pour l'implication des populations et pour l'identification des zones concernées • Les associations et groupements locaux : pour la mobilisation et la maîtrise d'œuvre sociale • Populations riveraines : à travers la participation aux activités, et la veille sur les installations réalisées • Artistes et ingénieurs : à travers l'animation d'ateliers divers • La jeunesse : à travers la confection, le montage et l'installation des différentes composantes, et aussi à travers l'entretien des infrastructures réalisées • Le législateur : pour encadrer et réglementer l'aménagement et l'occupation des espaces
Valeur ajoutée particulière	<ul style="list-style-type: none"> • Extension des espaces publics • Dynamisation des plages • Plus-value culturelle, sociale et économique

Source : Profil des quartiers précaires et espaces publics de Conakry, 2019

Figure 50 : Proposition d'aménagement de plage



Source : Profils urbain des quartiers et espaces publics de Conakry, 2019

V.II.IV.Projet intégré d'aménagement de servitudes de rails et haute tension

Localisation de l'action	Les servitudes de rails et de haute tension
Montant de la contribution demandée	Non déterminé
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet consiste à encadrer et contrôler l'occupation, de fait, des servitudes de rails et de haute tension avec des aménagements adéquats tout en préservant leur caractère restrictif. • Les servitudes sont inexistantes, car occupée par la population en manque d'espace pour mener ses activités. Ateliers de soudure, de menuiseries, restaurants, petits commerces, dépotoirs d'ordures, et même habitations occupent ces servitudes • A défaut de libérer définitivement ces servitudes, l'aménagement consistera définir des limites strictes et infranchissables, tout prenant en compte les activités « compatibles ». • Aboutir à une occupation non définitive des servitudes à travers des installations amovibles ou mobiles, permettrait de concilier, un tant soit peu, cette cohabitation contrenature. • L'occupation mobile des « zones de tolérance » des servitudes peut se faire à travers l'utilisation des plateformes mobiles multifonctionnelles. • L'aménagement d'aires de détente avec du mobilier urbain et l'éclairage public solaire permet de restreindre l'occupation de ces servitudes à des activités non intrusives. Cet éclairage sera également bénéfique pour les habitations riveraines • La construction de latrines et toilettes publiques permettra de réduire la fréquence des cas de défécation à l'air libre de long des rails. • L'installation de bac à ordures permettra de résorber progressivement l'empiètement des dépotoirs sur les servitudes • La nuit, lors de la cessation des activités riveraines, ces espaces aménagés peuvent servir de zones de parking pour les plateformes mobiles multifonctionnelles, et aussi pour les véhicules ne pouvant accéder à l'intérieur des quartiers pour absence de voies carrossables.

Objectif global de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler l'occupation des servitudes de rails et de haute tension
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Dégager et sécuriser les servitudes • Résorber les dépotoirs anarchiques • Eclairer les servitudes
Groupe(s) cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Occupants des servitudes et riverains
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • Occupants des servitudes et riverains
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Les servitudes de rails et de haute tension sont
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Identification des espaces aménageable • Délimitation des « zones rouges » infranchissables
Acteurs et interventions,	<ul style="list-style-type: none"> • Leaders locaux : à travers la communication, la sensibilisation pour l'implication des populations et pour l'identification des zones concernées • Les associations et groupements locaux : pour la mobilisation et la maîtrise d'œuvre sociale • Populations riveraines : à travers la participation aux activités, et la veille sur les installations réalisées • La jeunesse : à travers la confection, le montage et l'installation des différentes composantes, et aussi à travers l'entretien des infrastructures réalisées • Le législateur : pour encadrer et réglementer l'aménagement et l'occupation des espaces
Valeur ajoutée particulière	<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement du cadre de vie • Internalisation et valorisation des contraintes spatiales

Source : Profil des quartiers précaires et espaces publics de Conakry, 2019

Figure 51 : Exemple d'occupations actuelles et futures de servitudes de rails et de haute tension



Source : Profils urbain des quartiers et espaces publics de Conakry, 2019

Figure 52 : Exemple d'occupations actuelles et futures de servitudes des rails et de la haute tension



Source : Profils urbain des quartiers et espaces publics de Conakry, 2019

V.II.V.Projet intégré d'aménagement de canal ou d'exutoire naturel

Localisation de l'action	Rues identifiées
Montant de la contribution demandée	Non déterminé
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet consiste à valoriser les servitudes de canal avec des aménagements adaptés. • Les canaux sont encombrés par des déchets. Ces déchets empêchent non seulement l'écoulement et l'évacuation des eaux, mais présentent des risques sanitaires importants. Eaux stagnantes et amas de déchets de toutes sortes, côtoient des activités diverses y compris la restauration. • L'occupation de ces servitudes va jusqu'à la limite même des canaux. On observe des parkings pour véhicules d'occasion ou pour des carcasses de véhicules endommagés. • Toutefois, des vestiges d'aménagement d'espaces de promenade et de lieux de détente avec du mobilier urbain sont perceptibles, et méritent d'être revitalisés. Ces espaces souffrent du manque d'éclairage et du manque d'activités polarisantes. • L'éclairage et le mobilier urbain permettront aux élèves et étudiants d'étudier à proximité de leurs habitations dans un cadre sécurisé et convivial • Des dépotoirs anarchiques encombrant ces espaces malgré l'existence à proximité de bacs à ordures.
Objectif global de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Assainir et valoriser les servitudes de canal
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Libérer et valoriser les servitudes • Désengorger les canaux • Assainir les servitudes • Eclairer et sécuriser les servitudes • Créer des activités polarisantes : aires de jeux pour enfants, terrains de sports, espaces de promenade de jogging etc.
Groupe(s) cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Occupants des servitudes et riverains
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • Occupants des servitudes et riverains

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Les servitudes de rails et de haute tension sont
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les riverains et les occupants des servitudes • Déboucher les caniveaux • Concevoir et installer le mobilier urbain et des aires de jeux pour enfants • Disposer l'éclairage public • Planter des alignements
Acteurs et interventions,	<ul style="list-style-type: none"> • Leaders locaux : à travers la communication, la sensibilisation pour l'implication des populations et pour l'identification des zones concernées • Les associations et groupements locaux : pour la mobilisation et la maîtrise d'œuvre sociale • Populations riveraines : à travers la participation aux activités, et la veille sur les installations réalisées • Artistes et ingénieurs : à travers l'animation d'ateliers divers • La jeunesse : à travers la confection, le montage et l'installation des différentes composantes, et aussi à travers l'entretien des infrastructures réalisées • Le législateur : pour encadrer et réglementer l'aménagement et l'occupation des espaces
Valeur ajoutée particulière	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au bien-être général des riverains • Réduction des cas d'inondation

Source : Profil des quartiers précaires et espaces publics de Conakry, 2019

Figure 53 : Exemples d'occupations actuelles des servitudes de canal



Figure 54 : Exemples d'occupations actuelles et futures des servitudes de voirie menant à un canal



V.III.Projets localisés

Il s'agit de projets intégrés, bien localisés dans la ville de Conakry.

Le premier projet concerne la **piétonisation de la rue KA 019** de la commune de Kaloum. Il est porté par les autorités communales. Certains riverains rencontrés adhèrent à l'idée. Il reste à rencontrer chaque riverain dans le cadre d'une concertation pour affiner le projet.

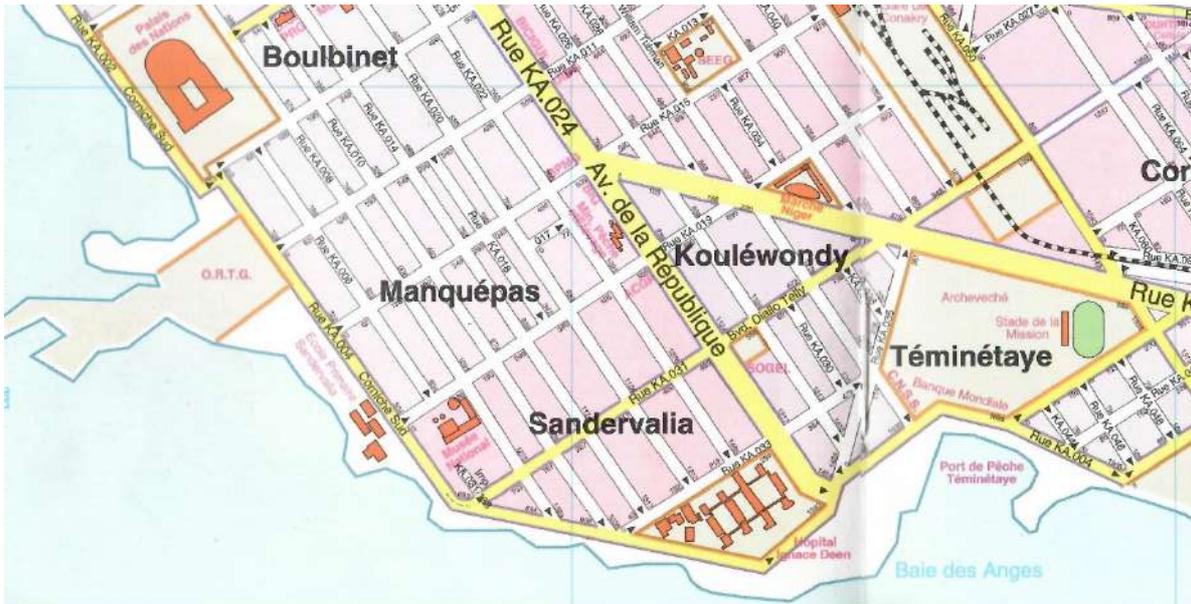
Le deuxième projet concerne la **restructuration urbaine et le renouvellement urbain de Gbessia Port 2** dans la commune de Matoto. Le principe de la restructuration urbaine est adopté par les résidents. Pour ce qui concerne le renouvellement urbain qui succèdera à la restructuration urbaine, il convient d'opérer ilot par ilot ou par regroupement d'ilots concernés, à travers une concertation et une mise en accord des résidents afin de mettre en œuvre les constructions, les déménagements temporaires (opération-tiroir) et définitifs, une fois les immeubles d'habitation en hauteur réalisés.

V.III.I.Projet de piétonnisation de la rue KA 019 de Kaloum

Localisation de l'action Rue KA 019
 Longueur : 980m

Montant de la contribution demandée A déterminer

Situation



Etat des lieux

Vue sur une rue déjà bitumée, naturellement ombragée avec la présence de trottoirs.



Description de l'action

L'action consiste à piétonniser la rue KA 019 menant de la gare ferroviaire située au Nord-Est à l'Ecole primaire Sandervalia au Sud-Ouest. Cette rue borde également un marché à l'Est et le musée national au Sud.

Actuellement multimodale et bitumée, l'accès à cette rue sera strictement limité aux piétons, pour accéder aux équipements et services riverains, notamment le musée national.

L'accès carrossable sera exceptionnellement autorisé aux véhicules de service, de livraisons, des forces de sécurité, aux sapeurs-pompiers en cas d'urgences.

L'accès aux voies sera contrôlé par des bornes amovibles.

Objectif global de l'action

Créer une zone exclusivement piétonne en plein centre-ville de Conakry, avec des modes doux de déplacement (marche à pied, bicyclette) à « zéro émission de carbone ».

Objectifs spécifiques

- Piétonniser la rue
- Créer une rue marchande, ludique, culturelle et artistique
- Faire de la rue une place, un espace public multifonctionnel et intergénérationnel
- Etendre le parcours de découverte du musée, au-delà de la limite parcellaire du musée

Groupe(s) cibles

- Riverains de la rue
- Usagers des espaces desservis par la rue

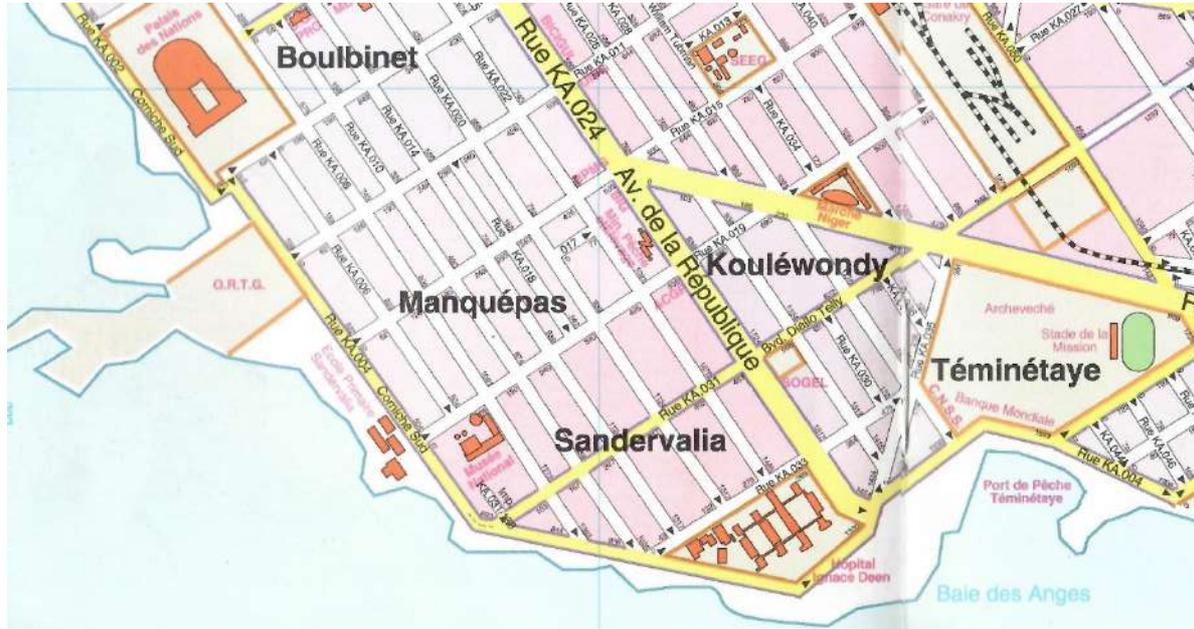
Bénéficiaires finaux

- La population de la commune et des secteurs concernés
- Les exploitants de la rue (commerçants, artistes, etc.)

Résultats attendus

- La rue est exclusivement piétonne
- Des activités marchandes, ludiques et culturelles et artistiques animent la rue
- Des aménagements spécifiques adaptés sont réalisés
- Le rayon d'action du musée est étendu à la rue

Phasage de l'exécution du projet



Principales activités

- Concerner les riverains, les services responsables des réseaux existants sur la voie
- Identifier une première phase pilote : exemple **Première phase d'une longueur de 510 mètres, du Musée national jusqu'à l'Avenue de la République**
- Organiser des ateliers de co-conception des aménagements et des mobiliers urbains avec des artistes, riverains, élèves etc.
- Concevoir l'aménagement de la voirie, notamment le zonage des espaces ; espaces figés, espaces mixtes, espaces spécialisés, espaces privatifs des riverains, espaces publics, aménagements paysagers.
- Identifier des zones de stationnement véhicules privés et de transport passagers (taxi, taxi-moto)
- Identifier le type d'activités commerciales ludiques, culturelles et artistiques compatible
- Identifier le type de mobilier urbain, amovible de préférence
- Installer des bornes amovibles pour le barrage des rues. Idéalement des bornes-mobilier ; exemple bornes-tabourets ; borne-luminaire, etc.

Acteurs et interventions

- Les leaders locaux : à travers la communication, la sensibilisation pour l'implication des populations et pour l'identification des zones concernées
- Les riverains
- Le secteur privé (commerçants, promoteurs culturels, etc.) travers l'animation effective de la rue
- Les instituts culturels
- Les associations et groupements locaux : pour la mobilisation et la maîtrise d'œuvre sociale
- Les populations riveraines : à travers la participation aux activités, et la veille sur les installations effectuées
- Les artistes et ingénieurs : à travers l'animation d'ateliers divers
- La jeunesse : à travers la confection, le montage et l'installation des différents composante, et aussi à travers l'entretien des infrastructures réalisées

Valeur ajoutée particulière

- Appropriation des espaces et installations par les populations
- Démarche participative à capitaliser
- Qualité environnementale et paysagère valorisée
- Possibilité de réplique du projet dans d'autres tronçons de la ville

Images de synthèse du projet

Vue sur la rue avant piétonisation



Vue sur la rue piétonne avec mobilier urbains et kiosques amovibles



V.III.II. Projet de restructuration urbaine et de renouvellement urbain de Gbessia Port 2

Localisation de l'action Gbessia Port 2

Montant de la contribution A déterminer
demandée

Etat des lieux



Description de l'action

L'action consiste à opérer une restructuration urbaine puis un renouvellement urbain d'un quartier précaire sur une surface de 14,55 ha, à travers une densification optimale et la production d'espaces destinés à l'habitation, aux activités sociales et économiques.

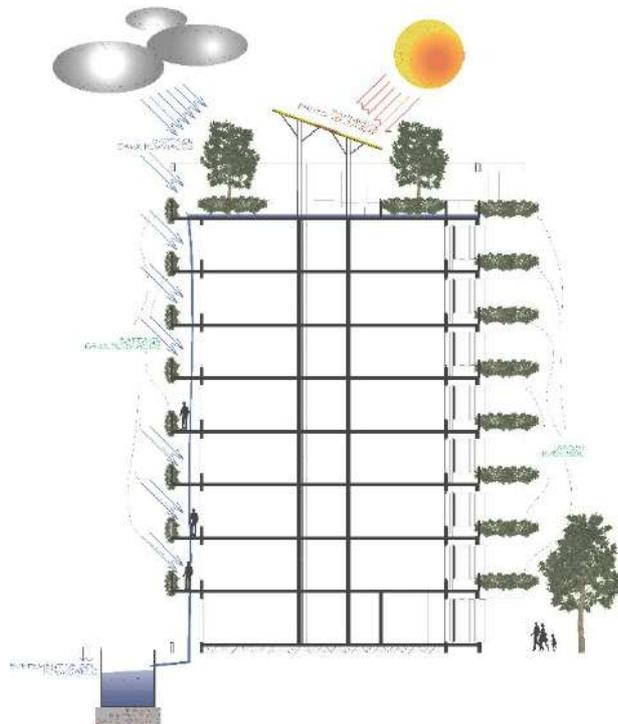
Objectif global de l'action

Opérer une restructuration urbaine et un renouvellement urbain d'un quartier précaire en offrant un cadre de vie décent

Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Densifier de manière optimale le cadre bâti • Augmenter l'offre en logements décents • Mettre à disposition des espaces publics pour des activités diversifiées • Améliorer la mobilité urbaine • Garantir un meilleur accès aux services de base (accessibilité, adduction d'eau, assainissement, gestion des déchets, accès à l'énergie) • Préserver l'environnement de manière durable • Offrir les infrastructures et équipements de proximité
Groupe(s) cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants des quartiers précaires • Les nouveaux résidents
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • La population de la commune et des secteurs concernés
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Le quartier est densifié • L'offre de logement décent est améliorée • Des espaces publics sont aménagés pour abriter des activités diversifiées • La mobilité urbaine est améliorée • L'accès aux services urbains de base (eau, électricité, ramassage des ordures...) est amélioré • L'environnement est assaini • Des équipements de proximité (crèches, café, restaurants, commerces et autres services de proximité) sont disponibles et intégrés aux aménagements et dans les immeubles

Principales activités

- Réunir les résidents et le Conseil de quartier pour une concertation préalable
- Produire une cartographie participative avec les résidents sur l'état des lieux détaillé des occupations foncières et immobilières
- Proposer un plan de restructuration urbain fonctionnel avec libération des voiries, des espaces verts (non constructibles) et espaces pour équipements de proximité
- Produire les plans types modulables, évolutifs et suivant les principes d'architecture bioclimatique (panneaux photovoltaïques, récupération des eaux pluviales, etc.) des différents immeubles, selon les besoins et par îlot de résidents.



- Identifier les zones de recasement transitoire (opération-tiroirs)
- Intéresser des institutions financières et/ou des promoteurs immobiliers pour un cofinancement de l'opération
- Mettre en œuvre le plan de restructuration urbaine (aménagement de la voirie et libération des espaces publics pour équipements)
- Mettre en œuvre progressivement et selon la demande le projet de renouvellement urbain : consolidation de l'habitat existant et construction d'immeuble en hauteur par îlot.

Esquisse de plan de restructuration et de renouvellement urbain

Phase 1 : Restructuration urbaine

Libération des voiries et des espaces publics pour équipements de proximité : 165 ménages existants



Phase 2 : Renouvellement urbain

Consolidation des habitations et repérage des espaces les moins denses pour espaces publics et implantations d'immeubles en hauteur : possibilité d'obtenir 336 appartements (224 F4 et 112 F3), soit le doublement de la population actuelle sur des immeubles R+8, avec des services et des commerces en rez-de-chaussée.



Acteurs et interventions

- Les leaders locaux : à travers la communication, la sensibilisation pour l'implication des populations durant tout le processus
- Les habitants du quartier
- Les futurs habitants/exploitants des nouveaux immeubles en hauteur
- Les propriétaires des parcelles concernées par le projet
- Le secteur privé (commerçants, promoteurs immobiliers etc.)
- Les institutions bancaires, de microfinances pour le financement du projet
- Les associations et groupements locaux : pour la mobilisation et la maîtrise d'œuvre sociale
- Les populations riveraines : à travers la participation aux activités, et la veille sur les installations effectuées
- Les professionnels du bâtiment (architectes, ingénieurs, entrepreneurs, etc.) pour la réalisation du projet
- Les sociétés immobilières pour la réplique du projet

Valeur ajoutée particulière

- Amélioration du cadre de vie des populations des quartiers précaires
- Contribution à la vision « Conakry 2040 »
- Modernisation de la ville de Conakry
- Possibilité de réplique du projet

Images de synthèse du projet de renouvellement urbain

Vues d'ensemble du renouvellement urbain avec les immeubles d'habitation en hauteur (à gauche) et de l'état des lieux (à droite) : Doublement des ménages de 165 ménages existants à 336 ménages à loger dans des F4 (3 chambres-salon) et F3 (2 chambres -salon).



Vues des espaces publics libérés autour des immeubles d'habitation en hauteur : l'état des lieux comptait 165 ménages et 10% d'espaces publics ; le renouvellement urbain permet de loger 336 ménages et de libérer 40% d'espaces publics.



Vues sur les immeubles d'habitation en hauteur et de la plage, à partir de l'Océan



Conclusion

Cette étude sur les quartiers précaires et espaces publics dans les cinq communes de Conakry et dans les îles de Loos a permis 1) de dresser les profils des quartiers et des espaces publics, 2) d'appréhender les défis réglementaires en termes de prévention et d'amélioration des quartiers précaires, 3) d'analyser la vulnérabilité des résidents et les axes prioritaires d'intervention en vue de leur résilience, 4) de proposer un dispositif institutionnel et de mobilisation des ressources, puis 5) d'aboutir à des notes conceptuelles de projets participatifs répondant aux sollicitations des résidents mais également de projets intégrés d'aménagement d'espaces publics intergénérationnels et inter quartiers.

Elle a permis de mettre en évidence les disparités entre les communes sur le plan de leur répartition, de leur fonctionnalité, de leur niveau d'aménagement, de leur niveau de viabilisation et d'équipements ainsi que de la fréquentation et des usages de leurs espaces publics.

Les défis à relever par les pouvoirs publics et les organisations communautaires sont d'engager des actions cohérentes, coordonnées et concertées en vue de l'intégration progressive des quartiers précaires dans la dynamique de viabilisation, d'équipements et d'aménagement d'espaces publics en lien avec le reste de la ville.

Les projets identifiés dans le cadre de cette étude devront faire l'objet de concertations au sein des communes et des quartiers concernés afin de les prioriser et d'en étudier les composantes détaillées.

L'implication des bénéficiaires et résidents dans cette phase de conception et d'actions d'amélioration des quartiers est capitale. Pour se faire, un dispositif local d'organisation est proposé travers la mise en place de Comités d'amélioration des quartiers qui travailleront en tandem avec les Conseils de quartier déjà existants.

Bibliographie

- ENABEL (2019), Rapport d'enquête socio-économique et de satisfaction : analyse des données quantitatives et qualitative par commune, 129p.
- GUIGMA L. (2017), Vivre dans le non-loti de Ouagadougou : Processus de marchandages fonciers entre citoyens, chefs traditionnels et autorités publiques. (DEBOULET A, PIERRE LOUIS L., dir), Thèse de doctorat en études urbaines, aménagement et urbanisme, Université Paris 8, Vincennes Saint-Denis, 613p.
- INS (2014), Recensement général de population et de l'habitat
- INS (2017), Annuaire statistique 2016, 293p.
- MUH (2008), Cadre d'intervention pour la résorption de l'habitat spontané dans les treize chef lieux de régions et à Pouytenga, Agence PERSPECTIVE, 139p.
- ONU-HABITAT (2016), Almanach des bidonvilles 2015/2016. Suivre l'amélioration de la qualité de vie des habitants des bidonville, Nairobi, 90p.
- ONU-HABITAT, MHU (2014), Stratégie préliminaire pour la mise en œuvre du Programme participatif d'amélioration des bidonvilles à Bissighin (PPAB 3), rapport d'expertise réalisé par l'agence PERSPECTIVE, Ouagadougou, Septembre 2014.
- ONU-HABITAT, MUH (2011), Document projet du Programme participatif d'amélioration des bidonvilles à Ouagadougou, 5 volumes
- ONU-HABITAT (2008), Guide pratique de mise en œuvre du PPAB, 52p.
- ONU-HABITAT (2003), The Challenge of Slums, Global Report on Human Settlements 2003, United Nations Human Settlements Programme, Earthscan Publications, Londres, 345p.
- République de Guinée (2007), Audits urbain, organisationnel et financier de la ville et des communes de Conakry, PDU 3, 107p.
- République de Guinée (2011), Politique National de l'Habitat, Vison 2021, 85p.
- République de Guinée (2016), Grand Conakry, vision 2040, 78p.
- République de Guinée (2016), Rapport Habitat 3, 57p.
- République de Guinée (2017), Schéma directeur d'aménagement de Kaloum et des îles de Loos 158p.
- République de Guinée (2019), Pla de déplacement de Conakry, 151p.
- TRAORE Mory Fodé Seydou (2012), « Contribution à l'élaboration d'un plan stratégique de gestion des espaces verts dans la commune urbaine de Kaloum », mémoire de géographie, Université Général Lansana CONTE de Sonfonia-Conakry, 57p.

Annexes

- A. Rapport d'analyse des résultats de l'enquête ménage
- B. Fiche d'enquête ménage
- C. Fiche d'enquête-espace public
- D. Termes de référence

A. Rapport d'analyse des résultats de l'enquête ménage

A. Table des matières

COMMUNE DE MATOTO	185
1. Les Habitants	185
2. Indicateurs socio-économiques	186
3. Le Terrain	186
4. L'Habitation.....	186
5. Les infrastructures et la gestion de l'environnement.....	186
6. L'accès aux équipements socio-collectifs	187
7. La participation à la vie communautaire	187
COMMUNE DE RATOMA	188
1. Les Habitants	189
2. Indicateurs socio-économiques	189
3. Le Terrain.....	189
4. L'Habitation.....	189
5. Les infrastructures et la gestion de l'environnement.....	190
6. La vulnérabilité aux aléas climatiques et autres risques d'insécurité	190
7. L'accès aux équipements socio-collectifs	190
8. La participation à la vie communautaire	190
COMMUNE DE DIXINN	191
1. Les Habitants	191
2. Indicateurs socio-économiques	192
3. Le Terrain.....	192
4. L'Habitation.....	192
5. Les infrastructures et la gestion de l'environnement.....	192
6. La vulnérabilité aux aléas climatiques et autres risques d'insécurité	193
7. L'accès aux équipements socio-collectifs	193
8. La participation à la vie communautaire	193
Les îles de LOOS.....	194
1. Les Habitants	194
2. Indicateurs socio-économiques	194
3. Le Terrain.....	195
4. L'Habitation.....	195
5. Les infrastructures et la gestion de l'environnement.....	195
6. La vulnérabilité aux aléas climatiques et autres risques d'insécurité	195
7. L'accès aux équipements socio-collectifs	196
8. La participation à la vie communautaire	196
Commune de Matam.....	197

1. Les Habitants	197
2. Indicateurs socio-économiques	198
3. Le Terrain	198
4. L'Habitation.....	198
5. Les infrastructures et la gestion de l'environnement.....	198
6. La vulnérabilité aux aléas climatiques et autres risques d'insécurité	199
7. L'accès aux équipements socio-collectifs	199
8. La participation à la vie communautaire	199
COMMUNE DE KALOUM	200
1. Les Habitants	201
2. Indicateurs socio-économiques	201
3. Le Terrain.....	201
4. L'Habitation.....	202
5. Les infrastructures et la gestion de l'environnement.....	202
6. L'accès aux équipements socio-collectifs	202
7. La participation à la vie communautaire	203

Cette enquête s'inscrit dans le cadre du projet SANITA Villes Propres et elle s'intéresse aux quartiers précaires des communes de Conakry et des Iles de Loos ainsi que des espaces publics y existants.

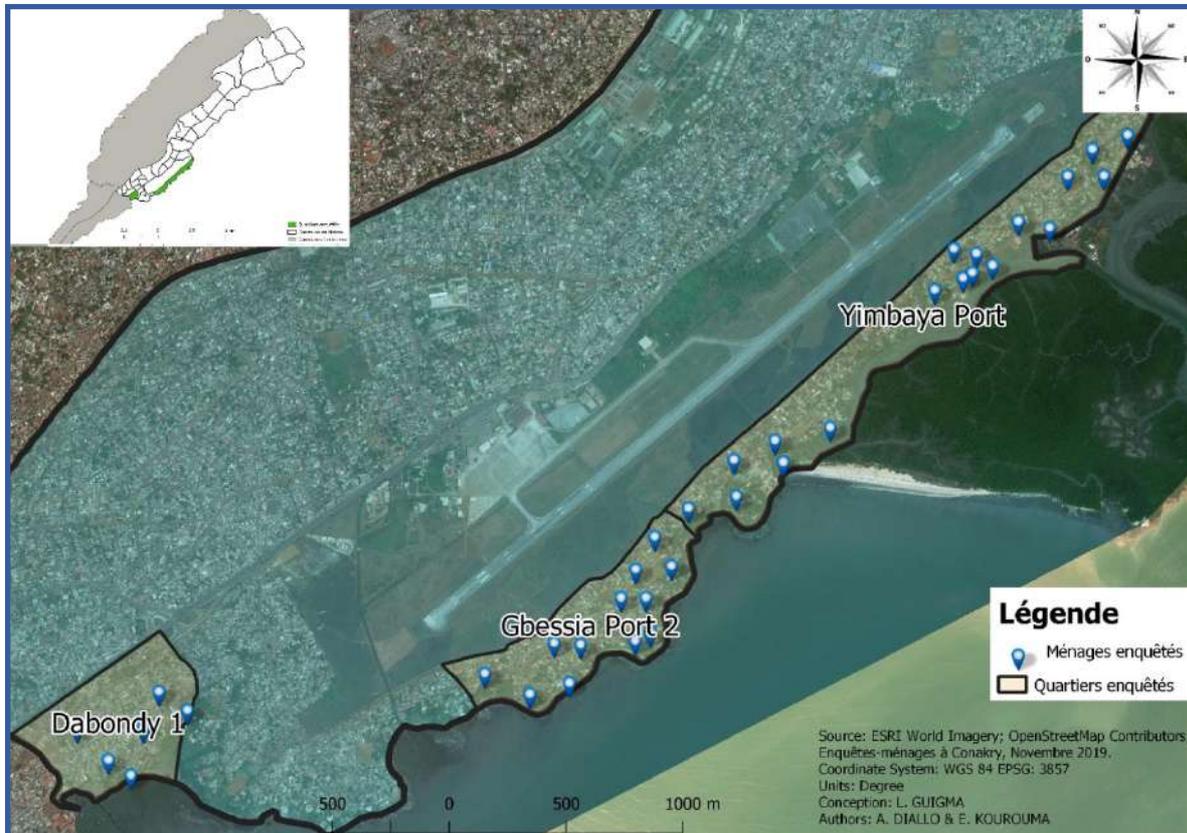
Les différents ménages enquêtés vivent dans des quartiers déjà identifiés lors de récents travaux du projet ; et ce grâce à la collaboration des maires et chefs de quartiers.

Ces ménages se répartissent comme suit : 36 ménages à Ratoma soit 18,75%, 36 ménages à Matoto soit un pourcentage de 18,75% ; 30 ménages à Matam ; 30 ménages à Dixinn, 30 ménages à Kaloum et aux Iles de Loos pour un pourcentage de 15,63% pour chaque commune.

Tableau A.1 : répartition des ménages par commune

Noms des Communes	Nombre de ménages enquêtés	Pourcentages par commune
Dixinn	30	15,63%
Kaloum	30	15,63%
Kaloum (Iles de Los)	30	15,63%
Matam	30	15,63%
Matoto	36	18,75%
Ratoma	36	18,75%
Total général	192	100,00%

COMMUNE DE MATOTO



Pour la commune de Matoto, trois quartiers ont fait l'objet d'enquête pour un effectif de 36 ménages. Ce sont les quartiers de Dabondy où 6 ménages ont été enquêtés soit un pourcentage de 16,67%, 12 ménages soit 33,33% à Gbessia Port 2 et 18 ménages soit 50,00% à Yimbaya Port.

Tableau A2: Répartition des menages par quartier - Matoto

Noms des Quartiers	Nombre de Ménages enquêtés	pourcentages de Ménages
Dabondy	6	16,67%
Gbessia Port 2	12	33,33%
Yimbaya Port	18	50,00%
Total général	36	100,00%

1. Les Habitants

Sur les 36 ménages enquêtés dans la commune de Matoto, 66,67% sont des hommes et 33,33% sont des femmes. Près du tiers des chefs de ménages enquêtés soit 30,56% sont analphabètes et l'immense majorité des enquêtés (80,56 %) n'exercent qu'une seule activité, avec une large proportion dans le commerce (33%). Nombreux sont des ménages qui vivent dans des maisons familiales (50%) avec une installation ancienne (68,98% avant l'an 2000). Ils viennent le plus souvent

d'un autre quartier de Conakry (67,65%). La principale raison de leur installation est de se rapprocher de la famille. Ici, la moyenne des ménages est de 12 personnes dont 7 adultes. Ils sont très souvent de la même famille (94,44%).

2. Indicateurs socio-économiques

La plupart des ménages ont un revenu mensuel fluctuant avec une moyenne de un million neuf cent mille francs guinéens (1 900 000GNF). Le tiers (1/3) des ménages bénéficie d'un soutien qui en général provient de la famille. Ce soutien se traduit par un apport financier non négligeable ou un apport matériel le plus souvent en denrées alimentaires ; le logement absorbe le dixième (1/10) du revenu soit cent soixante-dix-neuf mille francs guinéens (179 000GNF) en moyenne ; la dépense pour alimentation (339000GNF en moyenne) soit plus de 1/5 du revenu. D'autres dépenses sont également imputables au revenu : les dépenses pour le téléphone 41 000GNF ; celles liées au déplacement (transport) s'élèvent à 145000GNF ; l'éducation consomme une grande part du revenu (1 051 000GNF), les dépenses sanitaires (81 000GNF) en moyenne, l'épargne par ménage est de 239 000GNF ; les dépenses sociales atteignent en moyenne 376 000GNF ; sur une moyenne de 12 personnes par ménage dont 7 adultes seuls 3 d'entre eux possèdent un téléphone. (36,11%) des ménages possèdent un moyen de déplacement et 75% disposent d'un réfrigérateur/congélateur.

3. Le Terrain

Les propriétés sont de vastes domaines : 36,11% ont une superficie comprise entre 100 et 200m² et 19,44% ont leurs superficies variant entre 200 à 300m².

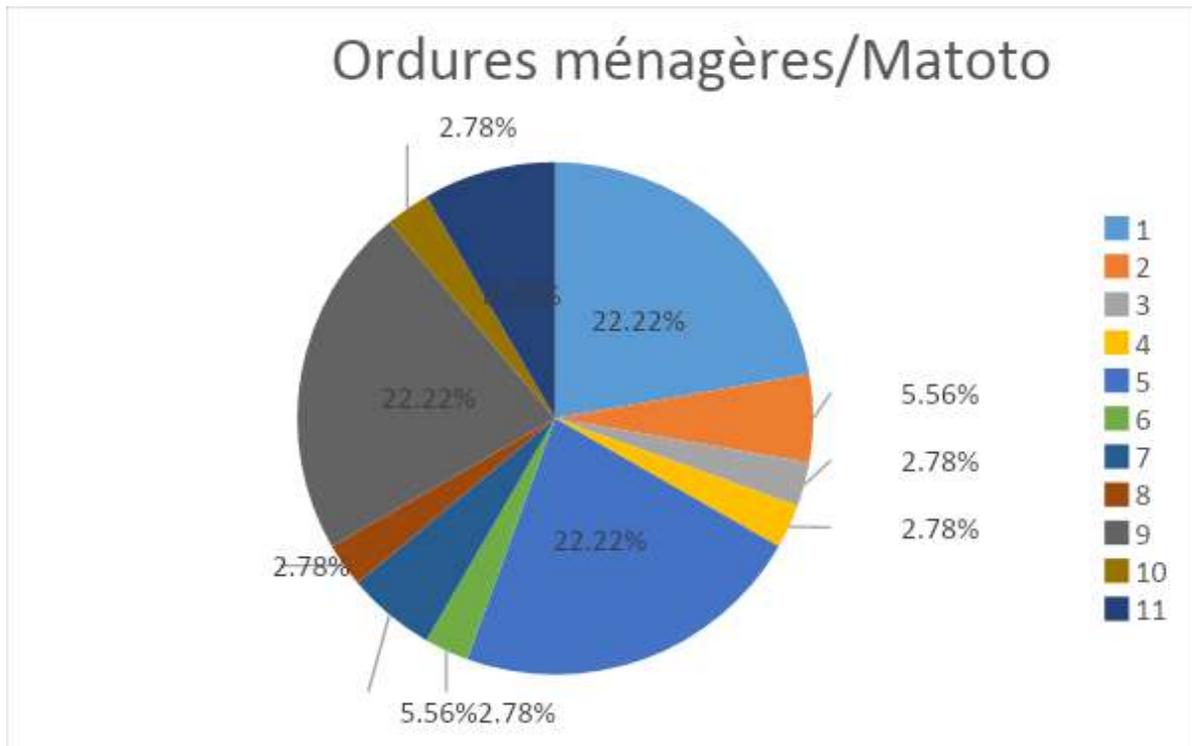
4. L'Habitation

Les habitations de la commune de Matoto sont des constructions récentes. Rappelons que la commune de Matoto est la commune ayant le poids démographique le plus important d'après les RGPH de 1996 et celui de 2014, elle abrite certains équipements de grande envergure tels que l'aéroport international de Conakry-Gbessia, l'école professionnelle de Matoto, le centre de santé de Matoto, la direction du Génie rural, etc. Les habitations sont moins denses par rapport au centre-ville de Kaloum. Les ménages vivent en majorité dans des concessions d'une chambre-salon (36,11%), de deux chambres-salon (13,89 %). 97,22% des habitations sont en brique de ciment. Pour bon nombre d'entre elles, les tôles sont en bon état (61,11%), les baies sont en métal. Au moins neuf (9) personnes occupent le bâtiment principal, ce qui est pléthorique. Dans ces conditions, le confort est inexistant.

5. Les infrastructures et la gestion de l'environnement

La plupart des quartiers de la commune de Matoto ne sont pas lotis. Ils sont cependant accessibles dans la grande majorité. Dans ces quartiers ayant peu d'équipements socio-collectifs, la gestion de l'environnement s'avère difficile. En effet, les eaux usées sont principalement rejetées dans les concessions, dans la rue ou caniveaux dans certains quartiers restructurés (Yimbaya port). Cela est dû au fait que les normes règlementaires en matière d'urbanisme et d'aménagement ne sont pas respectées. Seuls 22% des ménages interrogés utilisent des fosses septiques. L'EDG (Électricité De Guinée) fournit l'essentiel du courant pour l'éclairage et autres besoins domestiques. L'approvisionnement en eau est assuré par la SEG (Société des Eaux de Guinée) à 50% ; les autres habitants n'ayant pas de robinet parcourent moins de 500m pour s'approvisionner.

Dans ces quartiers, ce sont des latrines améliorées ou toilettes modernes qui prédominent dans les foyers (66,67%). Les camions de vidange sont donc beaucoup utilisés (72,22%). Les services de collectes des déchets ne sont pas répandus dans la commune. La plupart des habitants jettent les ordures dans la rue formant des tas d'immondices. Ceux riverains des bras de mers les jettent à la mer, pensant s'en débarrasser facilement.



Vulnérabilité aux aléas climatiques et autres risques d'insécurité

Pour certains ménages visités, les murs des habitations sont renforcés par du béton car ils sont constamment fragilisés par les eaux de ruissellement qui sapent leurs bases. Par endroit, ce sont des tranchées ou rigoles réalisées devant la cour qui servent de rempart face aux eaux de ruissellement. Les ménages vivant le long du littoral redoutent une inondation ou un excès d'ordures pouvant entraîner des maladies. Toutefois, les habitants pointent du doigt les actes de banditisme qu'ils redoutent.

6. L'accès aux équipements socio-collectifs

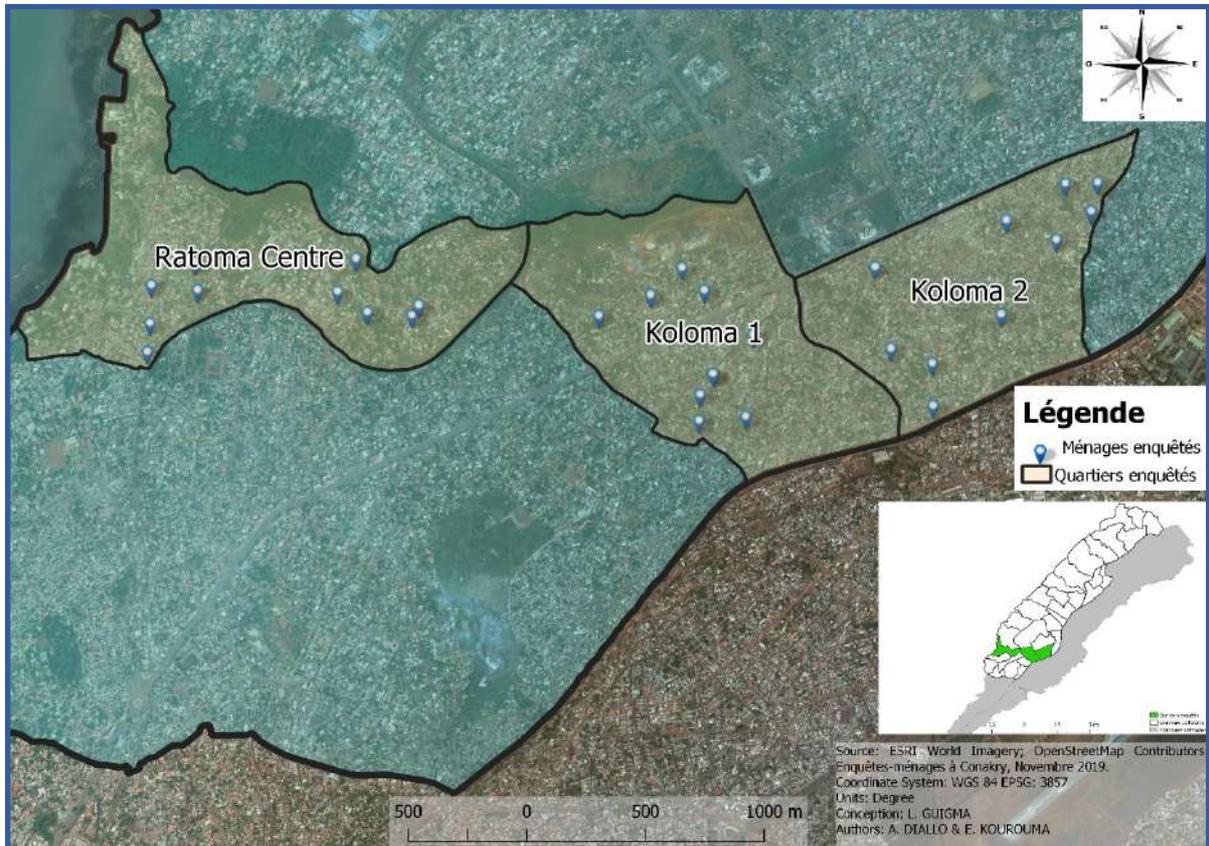
Les équipements de santé sont inexistantes et 16,67% des ménages confirment l'existence des cliniques et d'hôpitaux publics, ils y vont pour se faire soigner. On retrouve également des pharmacies et 72% des personnes s'y rendent à pied. Les 58,33% sont satisfaits des services rendus car le personnel est compétant et accueillant. Il existe des écoles primaires, collèges et lycées majoritairement privées qui coutent trop chères et des établissements publics qui sont insuffisants et le nombre d'élèves est pléthorique dans les salles de classe et les 48,67% se rendent à pied et 16,67% utilisent les deux roues et les 75% sont satisfaits des services rendus parce que les enfants sont bien encadrés et la formation est bonne.

Les 50% disent qu'il n'y a aucun équipement marchand dans leur quartier et 27,67% parlent de l'existence d'un seul marché (Matoto marché) qui est bien localisé pour bon nombre d'usagers. Pour le reste d'équipement il n'y a pas à être satisfait car

7. La participation à la vie communautaire

L'organisation des travaux communautaires est peu fréquente et la mairie ne consulte personne pour faire ses activités et les habitants considèrent comme leader principal leur chef de quartier.

COMMUNE DE RATOMA



La commune de Ratoma est l'une des plus grandes communes constituant la ville de Conakry ; elle est située au Nord-Ouest et représente la plus grande commune de la capitale de par sa superficie.

Tableau A.3 : Repartition des menages par quartier - Ratoma

Nom des quartiers	Nombre de Ménages	Pourcentage
Ratoma	36	100%
Koloma 1	14	38,89%
Koloma 2	12	33,33%
Ratoma Centre	10	27,78
Total général	36	100%

Dans la commune de Ratoma le nombre des ménages enquêtés est de trente-six (36) répartis dans trois différents quartiers précaires dont Koloma 1 quatorze sur 36 ménages dont 38,89%, ensuite Koloma 2 douze ménages (12) enquêtés dont 33,33% et en fin Ratoma centre dix ménages dont 27%.

1. Les Habitants

Sur les 36 ménages enquêtés 52,78% sont des hommes et 47,22% sont des femmes. 30,56% sont des analphabètes et seuls 25% ont le niveau supérieur et 33,33% des chefs de ménages sont des commerçants et 19,67% sont des fonctionnaires d'État ; 58,33% n'exercent aucune activité secondaire et 19,44% font le commerce Beaucoup de ces ménages vivent dans les concessions familiales (38,89%) ; 30,56% des ménages ont acheté leur terrain d'habitation. La valeur moyenne actuelle des terrains dans la commune de Ratoma est de trois cent millions et les habitants ont commencé à s'installer depuis les années 1960. Les habitants de ces quartiers viennent le plus souvent des autres quartiers de Conakry (65,38%) et certains viennent des autres régions de la Guinée et la principale raison de leur installation est de se rapprocher de leur famille et d'autres pour le travail (20%). La moyenne des personnes vivant dans un ménage est de 12 dont 6 adultes. Les 88,89% des personnes vivant dans un ménage sont de la même famille.

Les statistiques concernant la répartition de l'habitat sont les suivantes :

- ✓ 19,44% des ménages occupent une chambre et salon ;
- ✓ 13,89% des ménages ont deux chambres et salon ;
- ✓ 30,56% des ménages ont trois chambres et Salon ;
- ✓ 22,22% des ménages ont quatre chambres et salon.

2. Indicateurs socio-économiques

Comme bon nombre des ménages de ces quartiers exercent dans le commerce et les petits métiers, leur revenu est donc fluctuant pour la plupart (66,67%) leur revenu moyen est d'à peu près 1065 000GNF. Les 91,67% des ménages n'obtiennent aucun apport matériel et seuls 38,89% obtient un apport financier provenant des membres de leurs familles respectives. Le loyer moyen est de 300 000 GNF. Le reste du revenu se partage comme suit : déplacement 214 000GNF, téléphone 53 000 GNF, dépense éducation 460 000 GNF, dépense santé 164000GNF, somme épargne/tontine 72 000 GNF. On dénombre au moins 6 téléphones portables par ménage. 46,67% des ménages possèdent un moyen de déplacement et 86,11% des ménages ont des réfrigérateurs/congérateurs.

3. Le Terrain

Tableau A.4 :Le Terrain - Ratoma

Superficie en m ²	Pourcentage
100 à 200 m ²	33,33%
200 à 300 m ²	16,67%
300 à 500 m ²	11,11%
500 à 700 m ²	22,22%
Plus de 700 m ²	16,67%
Total général	100,00%

Dans cette commune de Ratoma les terrains sont vastes et ont une superficie variable dont la plupart (33,33%) est comprise entre 100 à 200m². La majeure partie des terrains sont des biens familiaux et le nombre moyen des dépendances est de 5 ; 63,89% des concessions n'ont aucune activité dans la cour.

4. L'Habitation

Pour la plupart des habitations, les concessions occupées sont des pièces de trois chambres-salon (30,56%), 2 chambres-salon (13,33%), 2 chambres-salon (13,89%). Les tailles des maisons sont

donc raisonnables par rapport au nombre d'occupants. Elles sont donc bien aérées et il n'y a pas de problème de confort. La plupart des maisons sont construites avec des briques en ciment (89,89%) ; la toiture est en bon état pour 66,67% d'entre elles. Quant aux baies, elles sont pour la moitié en métal 52,78% alors que le bois est peu utilisé (11,11%) dans les ouvrages.

5. Les infrastructures et la gestion de l'environnement

Les quartiers sont lotis pour la plupart 52,78 % c'est pourquoi ils sont accessibles pour la grande partie seuls 47,22% ne sont pas lotis. Dans ces quartiers où les infrastructures font défaut, la gestion de l'environnement devient compliquée. En effet, les eaux usées sont principalement rejetées dans les rues dans certains quartiers) ; dans les fosses septiques puisard et les fosses septiques. L'EDG (Électricité De Guinée) 63,89% fournit l'essentiel du courant pour l'éclairage et autres besoins domestiques ; l'approvisionnement en eau est assuré par la SEG (Société des Eaux de Guinée) 33,33% et 25% des ménages obtiennent de l'eau des forages ; les 22% des habitants n'ayant pas de robinet parcourent 500m à 1000m pour s'approvisionner.

Ici, ce sont des latrines améliorées dans les foyers 27,78% et 16,67 % des toilettes modernes. Les camions de vidange sont donc beaucoup plus utilisés 83,33%. Les 52,89% des ménages sont abonnés aux services de collectes des déchets dans la commune.

6. La vulnérabilité aux aléas climatiques et autres risques d'insécurité

Les eaux pluviales sapent les bases des murs des concessions dans la plupart des cas. Par ailleurs, selon nos enquêtés, les habitants de Ratoma ont peur du banditisme (13,89%) et des inondations (11,11%).

7. L'accès aux équipements socio-collectifs

25% des enquêtés reconnaissent la présence des cliniques et d'autres parlent des hôpitaux publics (2,78%) dans leurs quartiers. 25,71% se rendent à pied dans les équipements de santé et se disent satisfaits des services rendus (65,67%). 20% ne sont pas satisfaits parce que le personnel est moins compétent et moins accueillant et les structures de santé sont chères (60%).

Bon nombre d'enquêtés reconnaissent l'existence des écoles primaires, collèges, lycées et écoles coraniques (66,67%) ; 16,67% parlent de l'existence des universités privées. 82,35% sont satisfaits des services rendus parce que les professeurs sont compétents selon eux. 54,55% vont à pied à l'école et 21,21% utilisent les deux roues. La plupart des enquêtés reconnaissent l'existence d'un marché, une gare routière qui sont bien localisés et vont à pied ou utilisent un moyen de déplacement et sont satisfaits des services rendus (31,43%) et seuls 22,26% ne sont pas du tout satisfaits.

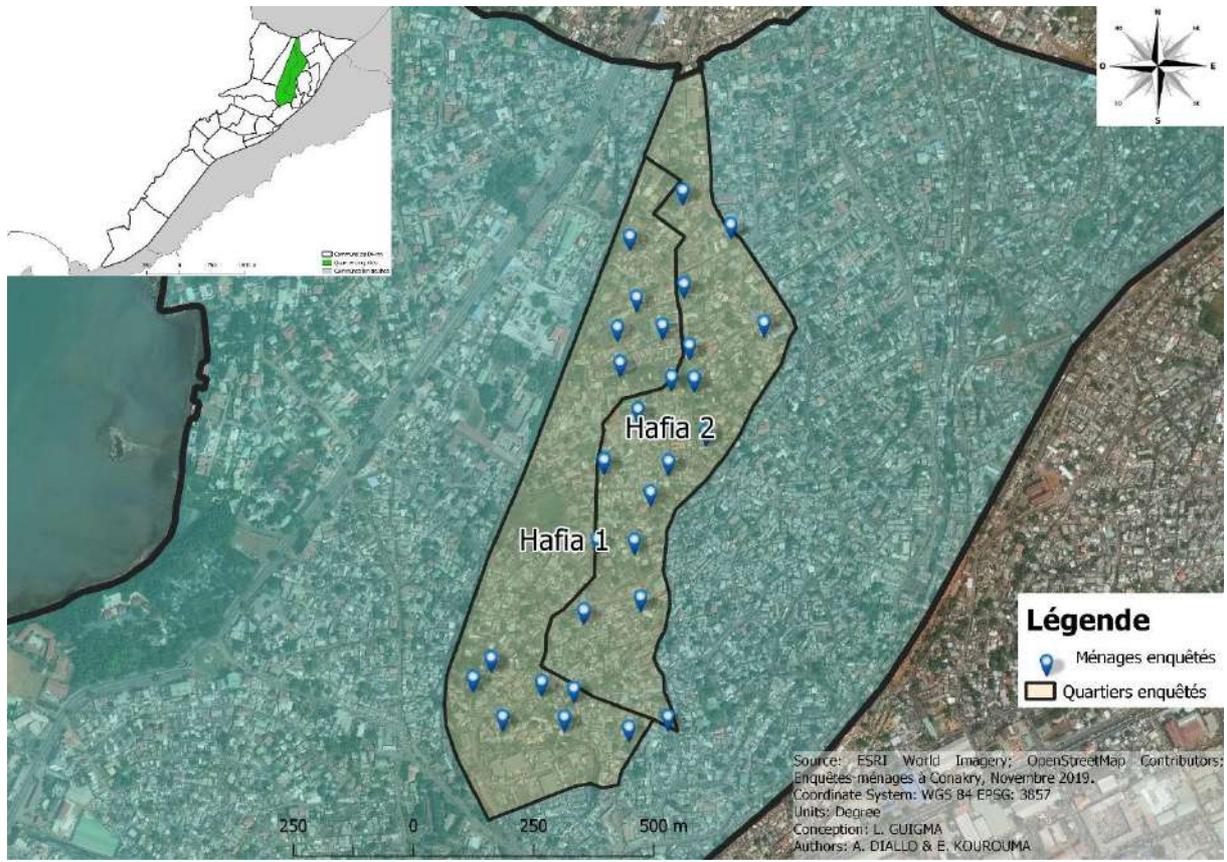
En cas de décès, 72,22% des familles enquêtées enterrent dans leurs quartiers respectifs et 25% vont dans les quartiers voisins et ils se rendent à pied 58,33% d'autres utilisent les voitures et les deux roues.

8. La participation à la vie communautaire

Les 52,78% ne reconnaissent pas l'existence des associations et ne sont pas membres et 42,22% confirment leur existence et sont membres. Leur principale activité est de nettoyer et d'aménager les rues à chaque fin de mois.

22,72% d'enquêtés sont prêts à participer aux activités et considèrent leur chef de quartier comme leader principal.

COMMUNE DE DIXINN



Dans la commune de Dixinn, deux quartiers ont fait l'objet d'investigation où 30 ménages ont été enquêtés. Ce sont respectivement les quartiers de Hafia1 avec un total de 12 ménages (40%) et Hafia2 18 ménages(60).

Tableau A.5 : Repartition des menages par quartier - Dixinn

Quartiers enquêtés	Nombre de Ménages	Pourcentage des Ménages
Haïfa 1	12	40,00%
Haïfa 2	18	60,00%
Total général	30	100,00%

1. Les Habitants

Parmi les personnes enquêtées à Dixinn, 56,67% sont des 'hommes et 43,33% sont des femmes %) avec 36,67% d'analphabètes. La majeure partie sont des commerçants (36,67%) ou des ouvriers (23,3%). Les 50% des ménages interrogés vivent dans des maisons familiales ; les locataires ne représentent que 30% de l'effectif. L'installation est très ancienne (80% avant 1975) alors que le loyer moyen est de 277 000GNF ; cette installation est le plus souvent motivée par le désir de se rapprocher de la famille ou pour le travail. Le nombre moyen de personnes est de 9 par ménage.

2. Indicateurs socio-économiques

Puisque bon nombre des ménages de ces quartiers exercent dans le commerce et les petits métiers, leur revenu est donc fluctuant pour la plupart (86,67%). La moyenne est d'à peu près 546 000GNF ; les plus démunis perçoivent un apport financier mais aussi un apport en denrées alimentaires et autres biens (téléphones notamment) provenant des membres de leurs familles respectives. Le loyer moyen est de 360 000 GNF. Le reste du revenu se partage comme suit : déplacement 137 000GNF, téléphone 53 000 GNF, dépenses éducation 360 000 GNF, dépense santé 266 000 GNF, somme épargne/tontine 72 000 GNF, 68 000 GNF. On dénombre au moins 5 téléphones portables par ménage. 20% des ménages possèdent un moyen de déplacement et 66,67% des réfrigérateurs/ congélateurs.

3. Le Terrain

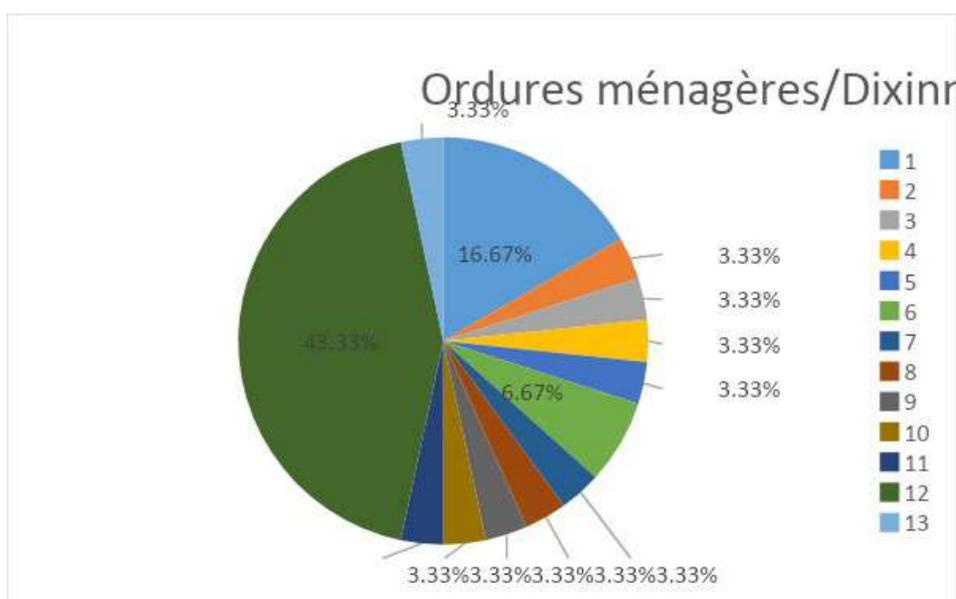
A Dixinn, les terrains occupés sont compris entre 100 et 200 m². Le peu d'activité qui y est exercé est basé sur le commerce (75%) ou les petits métiers (25%).

4. L'Habitation

Pour la plupart des habitations, les concessions occupées par les ménages enquêtés sont des pièces d'une chambre-salon (33,33%), de deux chambres-salon (13,33%), de trois chambres-salon (33,33%). Les tailles des maisons sont donc raisonnables par rapport au nombre d'occupants. Elles sont donc bien aérées et il n'y a pas de problème de confort. Les maisons sont construites avec des briques en ciment (96,67%) mais la toiture est en mauvais état pour 63,33% d'entre elles. Quant aux baies, elles sont pour la moitié en métal alors que le bois est peu utilisé (20%) dans les ouvrages.

5. Les infrastructures et la gestion de l'environnement

Les quartiers de Hafia1 et 2 ne sont pas du tout lotis. Les infrastructures sont quasi inexistantes à l'exception d'une grande fosse récemment aménagée qui d'ailleurs est transformée en dépotoir par les riverains. Les autres habitants étant loin de cette fosse déversent les eaux usées dans la rue ou dans la cour, notamment pour les concessions disposant d'espace non construit. Nombreux sont les ménages abonnés aux services de collecte d'ordures (43,33%).



Les latrines traditionnelles sont plus fréquentes (53,33%) dans ces lieux. Il existe aussi des latrines améliorées (20%) et des toilettes améliorées (23,33%). La vidange est réalisée par les camions à 53,33% ; les plus pauvres font recours à la vidange manuelle 23,33%. Certaines routes goudronnées

permettent la circulation en véhicule dans certains endroits bien que les motos soient beaucoup plus utilisées. EDG est le principal fournisseur en éclairage. Ceux qui ne reçoivent pas le courant utilisent des lampe/torche à piles ou lampe solaire. Du fait de la non stabilité de la desserte en eau par l'entreprise nationale, beaucoup de ménages ont soit creusé un puits ou utilisent des forages réalisés en certains endroits. La distance parcourue dépasse rarement les 500m.

Tableau A.6 : Distance d'approvisionnement -Dixinn

distance d'approvisionnement en (m)	Pourcentage de ménages
0-500 m	81,48%
1000 m à 1500 m	7,41%
500 m à 1000 m	11,11%
Total général	100,00%

6. La vulnérabilité aux aléas climatiques et autres risques d'insécurité

Les risques des aléas climatiques sont moindres ; cependant, les habitants redoutent beaucoup l'excès des ordures mais aussi des inondations à certains endroits. Ce qui entraîne de sérieux risques de maladies.

7. L'accès aux équipements socio-collectifs

Les équipements de santé dans la commune sont des structures privées comme les cliniques et seulement 18,52% des enquêtés les fréquentent.

Les 20,69% des enquêtés reconnaissent l'existence des écoles primaires et collèges dans leur quartier et aucun enquêté n'a mentionné l'existence d'une université dans ces quartiers enquêtés.

Les 25% des enquêtés leurs enfants vont dans les écoles primaires et collèges et ils se rendent à pied. Les 53,57% sont satisfaits des services rendus à l'école il y a une bonne formation.

Il n'existe que le marché comme équipement marchand et la majeure partie s'y rend à pied.

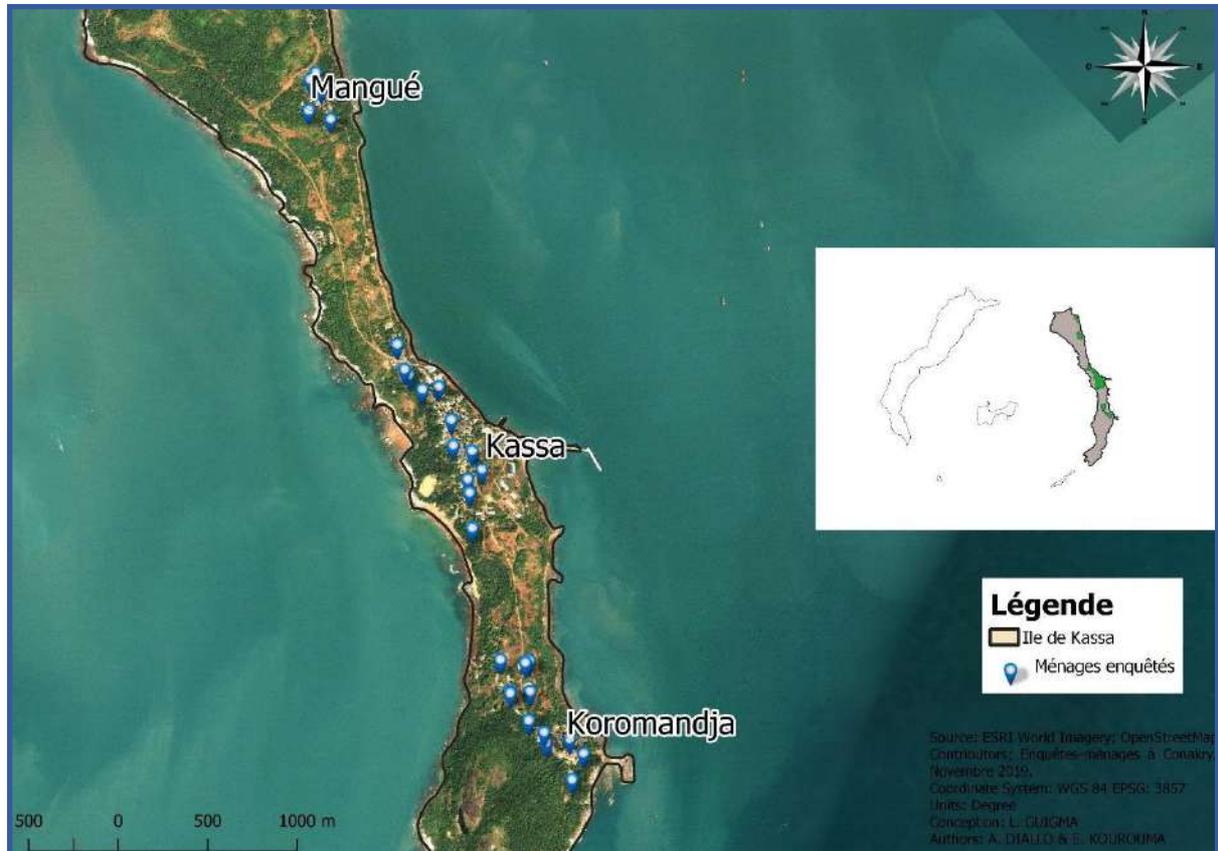
En cas des décès ils enterrent leurs morts dans leurs cimetières respectifs et 13,33% vont dans les cimetières des voisins.

8. La participation à la vie communautaire

L'organisation des travaux communautaires est peu fréquente dans ces quartiers de Dixinn.

Plus de la moitié des enquêtés ignorent l'existence des associations et le principal leader dans ces quartiers est le chef de quartier (43,33%) et le chef de secteur (26,67%), ils affirment n'avoir pas des bienfaiteurs dans ces quartiers.

LES ÎLES DE LOOS



Les investigations réalisées dans les îles de Loos concernent principalement l'île de Kassa. Cette île large de 496 ha est désormais érigée en sous-préfecture constituée de nombreux villages.

Au total, 30 ménages y ont été enquêtés.

1. Les Habitants

Sur les 30 ménages enquêtés sur l'île, 60% étaient des femmes. En effet, l'île étant proche du centre-ville ; de nombreux habitants (hommes en majorité) effectuent des mouvements pendulaires pour y travailler ; 40% d'entre eux sont analphabètes avec pour activité principale, la pêche associée au petit commerce. On note la présence de nombreux étrangers dont des Libériens, des Léonais, des Ghanéens, des Sénégalais, les Bissau-guinéens et Nigériens, impliqués dans toutes les activités de l'île. Les populations autochtones natives sont les plus nombreuses (53,33%) ; installées dans des maisons familiales. L'installation de locataires venus d'ailleurs est récente et moins importante (26,66%). Ces locataires proviennent du centre-ville de Conakry, de la région de Kindia ou de Boké une autre région côtière du pays. Ils espèrent ainsi décrocher un emploi en ville, mais les difficultés les contraignent à se réfugier sur cette île. Le nombre moyen de personnes par ménage est de 8 dont 7 dans le bâtiment principal.

2. Indicateurs socio-économiques

Le revenu mensuel est fluctuant pour 93,33% des ménages dont la moyenne est de 466 000 GNF. Peu sont ceux qui bénéficient d'apport financier (23,33%) ou matériel (26,67%) venant des membres de la famille. Le loyer moyen est de 75000 GNF ; dépense téléphone 29 000GNF ; dépense

déplacement (Transport) 81 000GNF ; dépense éducation 32000 GNF ; dépense santé 125 000GNF ; dépense alimentation 435 000 GNF ; somme épargne/tontine 49 000GNF ; dépenses sociales 186 000 GNF ; téléphones portables 4 par ménage. Avoir un réfrigérateur/congélateur est vraiment un luxe dans cette île où l'électricité fait défaut.

3. Le Terrain

L'île de Kassa à l'instar des autres îles de Loos n'est pas lotie. Dans cette partie de Conakry, la vente de parcelle est un phénomène nouveau, encouragée par l'installation de nouveaux habitants. Les terrains occupés n'ont pas de dimensions règlementaires l'établissement du schéma directeur de l'aménagement de l'île date de 2017. L'aménagement de cette grande île attirera de nombreuses populations de Kaloum (centre) et aboutira à une explosion du prix des terrains dans un futur proche. Les motos sont le principal moyen de déplacement sur l'île, mais ce moyen de déplacement est réservé à une minorité de la population ; les autres faisant recours à la marche.

4. L'Habitation

Les maisons sur cette île sont d'une chambre-salon (20%), de deux chambres-salon (16%) ou de trois chambres-salon (20%). Ici, le problème de confort ne se pose pas. D'autres sont installés dans une ancienne usine abandonnée qui est transformée en maisons d'habitations. Ici, chaque ménage n'occupe qu'une pièce où toute la famille est entassée. C'est un véritable calvaire. Les constructions sont pour la plupart en briques de ciment (76,67%), cependant les tôles sont en mauvais état pour 60% d'entre elles et les baies sont en bois sauf pour les nouvelles constructions qui utilisent des baies métalliques.

5. Les infrastructures et la gestion de l'environnement

L'île de Kassa n'est pas fournie en électricité par la compagnie nationale (EDG), la plupart des ménages possèdent leur propre groupe (26,67%). C'est le cas aussi des ouvriers évoluant dans la soudure. Certains sont abonnés à un groupe privé, d'autres utilisent des lampes/torche à piles ou lampe solaire. L'eau de robinet n'y est pas. Les puits parfois hors concession ou un forage réalisé par un particulier assure l'approvisionnement en eau. Ce forage se situe pour plus de la moitié des ménages (55,17%) à moins de 500m. Cependant, une minorité importante des ménages parcourt plus de 500m pour avoir de l'eau potable ; l'eau de mer étant utilisée pour les travaux domestiques. Du fait de l'existence de larges espaces devant les concessions les eaux usées sont généralement déversées dans la cour si ce n'est dans la rue parfois. La plupart des ménages interrogés ne possèdent pas de latrines ; les déchets biologiques (selles) sont donc soit jetés dans la mer comme c'est le cas d'ailleurs pour les ordures, soit dans la brousse. Le peu de toilettes existantes sont des latrines traditionnelles où la vidange est manuelle.

Tableau A.7 : Mode d'évacuation des ordures ménagères - Îles de Loos

Mode d'évacuation	Pourcentages
décharge sauvage	70,00%
enfouissement	3,33%
Incinération	10,00%
rue pas en tas	16,67%
Total général	100,00%

6. La vulnérabilité aux aléas climatiques et autres risques d'insécurité

23,33% des enquêtés redoutent les maladies et l'excès des ordures.

7. L'accès aux équipements socio-collectifs

60% des enquêtés disent qu'il n'existe aucun équipement de santé et seuls les 20% ont un hôpital public. Pour accéder aux équipements de santé 83,33% vont à pieds et les 16,67% utilisent les deux roues et 58,33% sont peu satisfaits des services rendus et seuls 33,33% sont très satisfaits parce que le personnel est accueillant (50%).

43,33% des personnes interrogées disent qu'il n'y a aucun équipement éducatif dans leurs secteurs et pourtant les 26,67% confirment l'existence d'une école primaire et collège et généralement ils se déplacent à pied pour rejoindre l'école. la majorité dit qu'elle est satisfaite des services rendus (65,71%).

82,35% des enquêtés sont satisfaits des services rendus dans leurs écoles parce que les professeurs selon eux sont compétents et il y a un bon encadrement.

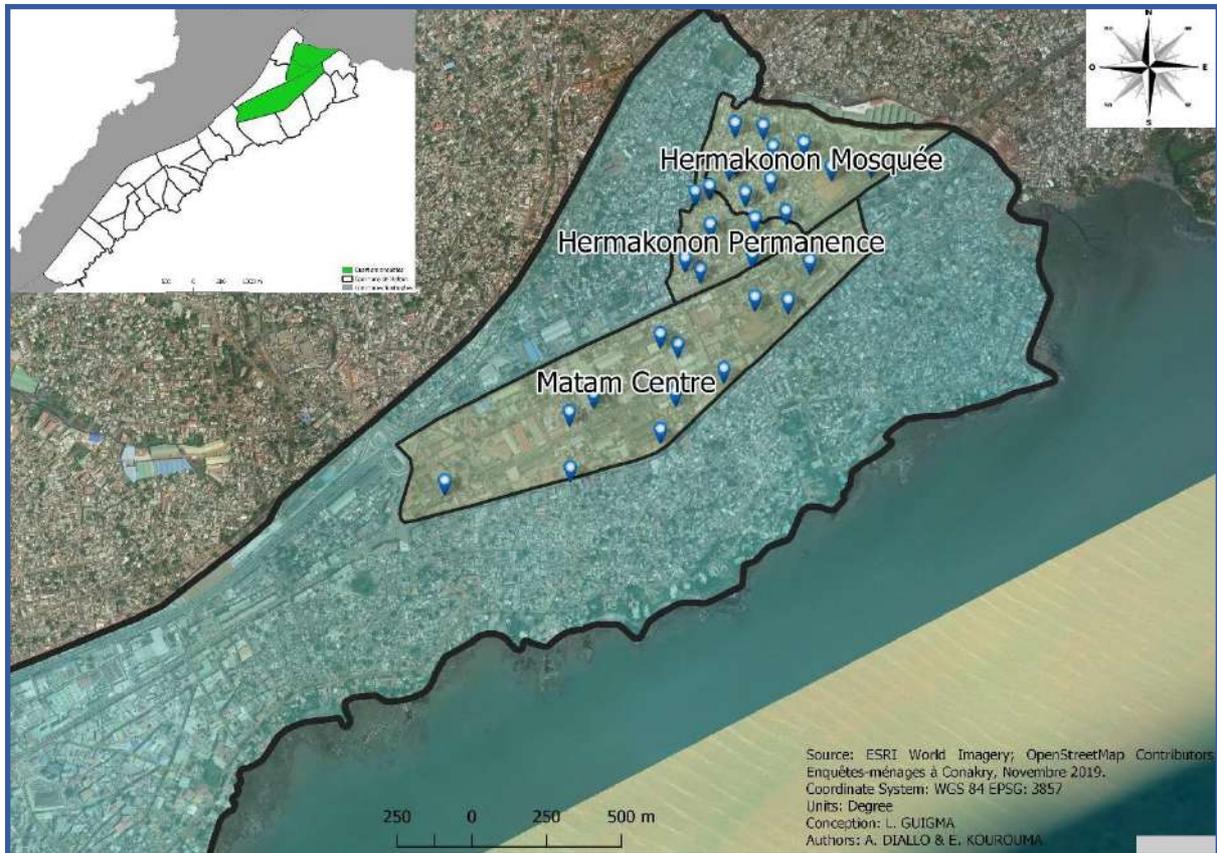
En cas des décès ils enterrent leurs morts dans leurs cimetières.

8. La participation à la vie communautaire

Les habitants organisent fréquemment des travaux communautaires. Ces travaux concernent le plus souvent l'aménagement des pistes. Les 40% des interrogés disent qu'il existe des associations et la plupart des enquêtés font partie 66,67%. Les activités principales des associations de l'île de Kassa sont la salubrité et l'aménagement des rues 27,74% et cela se fait chaque mois. Les 70% des enquêtés sont prêts à participer à des travaux collectifs. Le principal leader est le chef de secteur pour la plupart des enquêtés 56,67%.

40% disent qu'il n'existe pas des bienfaiteurs dans leur secteur.

COMMUNE DE MATAM



La Commune de Matam est voisine au centre-ville de Kaloum. Ici, ce sont 30 ménages qui ont été enquêtés dans trois quartiers différents. Ce sont les quartiers de Hermakono mosquée (14 ménages) ; Hermakono permanence (4 ménages) et Matam Centre (12 ménages).

Tableau A.8 : Répartition des ménages par quartier - Matam

Étiquettes de lignes	Nombre de Ménages
Hermakono Mosquée	14
Hermakono Permanence	4
Matam Centre	12
Total général	30

1. Les Habitants

Dans la commune de Matam sur 30 ménages enquêtés 53,33% sont des hommes et 46,67% sont des femmes ; 23,33% des personnes interrogées sont analphabètes ; 20% des chefs de ménages n'exercent aucune activité génératrice de revenu .13, 33% font le business et 13,33% sont commerçants ; 16,67% sont des ouvriers, seulement 6,67% sont des fonctionnaires d'État. Nombreux

de ces ménages vivent dans les concessions familiales (56,67%) et 126,67% des ménages sont en locations ; les 16,67% ont acheté leur lieu d'habitation. Les domaines ont été achetés entre 400 000 francs (40%) et 750 000 (20%). Les gens se sont installés dans la commune depuis 1960. Les valeurs actuelles des terrains s'étendent jusqu'à plus d'un milliard. Les habitants de ces quartiers viennent le plus souvent d'autres quartiers de Conakry (65,38%) alors que le reste provient de l'intérieur du pays. Cette installation est beaucoup motivée par le travail car les premiers occupants étaient des fonctionnaires qui voulaient se rapprocher de leur lieu de travail (20%). On dénombre en moyenne 11 personnes par ménage dont 8 adultes.

2. Indicateurs socio-économiques

La plupart des ménages ont un revenu mensuel fluctuant 83,33% avec une dépense moyenne d'un million neuf cent vingt mille francs guinéens (1 920 000 GNF). 1/3 des ménages obtiennent les soutiens financiers et matériels (33,33%) qui en général proviennent de la famille (denrées alimentaires). Le montant alloué au logement est en moyenne de 367000 francs guinéens par mois amputé sur le revenu mensuel. La dépense alimentaire mensuelle est de 981 000 francs guinéens en moyenne. Les autres dépenses se résument à : crédits téléphones 40 000 GNF, déplacements 105 000 francs, les dépenses pour l'éducation (725 000 GNF en moyenne), Santé 280000 GNF. 70% des ménages ne parviennent pas à épargner pas car ils arrivent difficilement à couvrir leurs dépenses mensuelles. Les 86,67% des ménages n'ont pas des moyens de déplacements et les 75% des personnes circulent à l'aide de deux roues dans leurs quartiers respectifs. 80% des ménages ont des congélateurs ou réfrigérateurs.

3. Le Terrain

Les propriétés sont pour la moitié des terrains (53,33%) dont les superficies sont comprises entre 100 et 200m² et 56,67% des ménages sont des natifs vivant dans des concessions familiales, 26,67% vivent dans des maisons en location ; 16,67% ont acheté leur domaine d'habitation. Le cout d'achat moyen d'une parcelle est de 615 000 francs guinéens et la valeur actuelle des terrains varie de 670 000 000 à 1000 000 000 francs guinéens. 56,67% des concessions ont un seul ménage, 20% des concessions ont trois ménages et d'autres ont jusqu'à sept ménages dans la concession.

4. L'Habitation

A Hermakono, les habitants ont construits sur des terrains accidentés, non constructibles difficile d'accès. Pour la plupart des habitations, les concessions occupées sont des pièces de trois chambres salon (30%), deux chambres salon (26,67%) et 26,67% vivent dans des maisons d'une chambre-salon. Les maisons sont donc raisonnables par rapport au nombre d'occupants. La plupart des maisons sont construites en briques de ciment (90%) la toiture est en bon état pour 50% d'entre elles. Quant aux baies, elles sont pour plus de la moitié en métal 63,33%

5. Les infrastructures et la gestion de l'environnement

Les quartiers visités à Matam, notamment Hermakono ne sont pas lotis et l'accès est très limité. Dans ce quartier qui est l'un des plus délabrés de Conakry, accéder à son domicile est un véritable parcours de combattant. On est parfois obligé de traverser des cours et concessions pour y parvenir. Les infrastructures de voirie et de desserte sont quasi-inexistantes. Les eaux usées déversées en amont traversent les concessions pour enfin envahir les rues situées un peu plus bas. Les latrines sont quasi-inexistantes et nombreux sont les ménages qui se soulagent à l'air libre lorsqu'ils ne fréquentent pas les latrines du voisin. Le pire scénario est constaté en saison pluvieuse quand les concessions sont envahies par des eaux drainant toutes sortes de déchets, les ménages situés en basse altitude sont les plus affectés. Ils sont obligés d'ériger des barricades en béton au risque de se voir inonder. L'EDG (Électricité De Guinée) 73,33% fournit l'essentiel du courant pour l'éclairage et

autres besoins domestiques ; l'approvisionnement en eau est assurée par la SEG (Société des Eaux de Guinée) 33,33%. Mais cela n'est pas suffisant pour les habitants qui sont obligés de se ravitailler dans des forages. Les services de collectes des déchets sont peu répandus dans la commune 53,33%. La plupart des habitants jettent les ordures dans la rue ou procèdent parfois à l'incinération, surtout en saison sèche.

6. La vulnérabilité aux aléas climatiques et autres risques d'insécurité

Dans cette partie de Conakry les eaux pluviales aggravent constamment le calvaire des habitants, fragilisant ainsi les habitations et rendant le milieu insalubre et propice à la propagation de certaines maladies. Les ménages interrogés seraient prêts à quitter cette zone à la moindre occasion. Mais le manque de choix pour certains qui vivent dans des maisons familiales qui n'ont pas d'autres endroits où aller et les craintes d'accéder à des logements plus proches du lieu de travail pour d'autres les obligent à rester.

7. L'accès aux équipements socio-collectifs

Les équipements socio-collectifs sont insuffisants. Il existe cependant des centres de santé privés par endroit ainsi que des pharmacies. La plupart des écoles sont des établissements publics, les écoles publiques se trouvent dans le quartier voisin de Bonfi où se trouve le collège et le lycée qui sont beaucoup fréquentés par les habitants. L'institut de formation professionnelle (IFORPAK) est voisine de Hermakono.

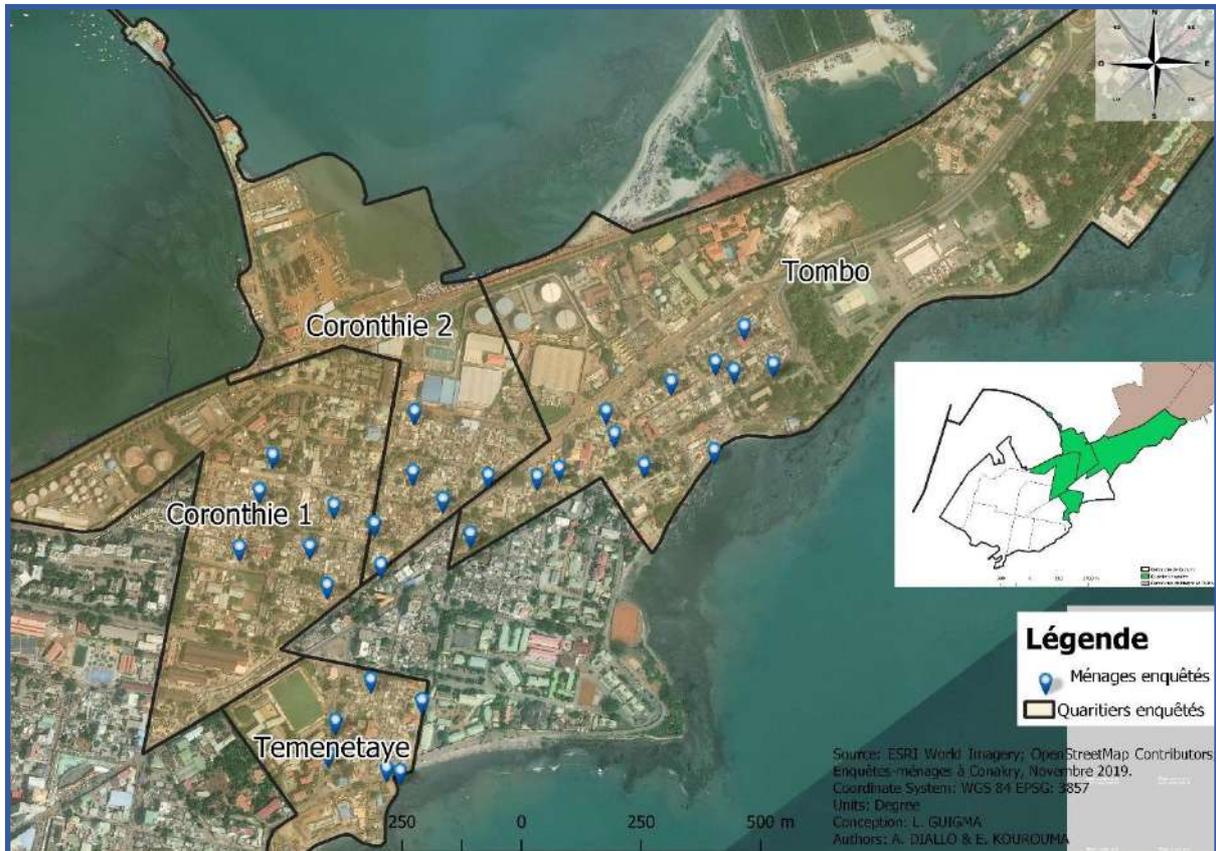
Matam abrite de nombreux équipements marchands dont le marché de Madina (le plus grand de la capitale Conakry), le Grand marché de Conakry, sans oublier le marché de Bonfi ainsi que des banques et gares routières (gare routière de Matam, Madina ...). Certains ménages proches des quartiers de Ratoma fréquentent souvent le marché de Concasseur.

La plupart des enterrements (53,67%) sont effectués dans les cimetières des quartiers voisins.

8. La participation à la vie communautaire

Les organisations communautaires sont peu fréquentes mais des travaux d'assainissement et d'aménagement des rues sont souvent initiés par les habitants. Sous la direction des différents chefs de quartiers, considérés comme principal leader, la mobilisation pourrait s'avérer plus importante. Les habitants se sentent marginalisés car ils ne sont pas associés aux activités des quartiers par les responsables.

COMMUNE DE KALOUM



La commune de Kaloum appelée aussi presqu'île de Kaloum est l'une des cinq communes de Conakry. Elle constitue le centre-ville de la capitale et abrite l'essentiel des centres administratifs. Elle a une superficie estimée à 5,04 Km² et un pourtour de 15km.

Quatre quartiers ont fait l'objet d'enquête dans la commune pour un total de 30 ménages. Il s'agit des quartiers de Coronthie 1, Coronthie 2, Temenetaye et Tombo.

Tableau A.9 :Repartition des menages par quartier - Kaloum

Quartiers	Nombre de Ménages	Fréquence
Coronthie 1	30	23,33%
Coronthie 2	7	16,67%
Temenetaye	5	20,00%
Tombo	6	40,00%
Total général	12	100,00%

1. Les Habitants

Sur les trente ménages enquêtés, 55,33% sont des hommes et 46,67% sont des femmes et sur ce, 40% sont des analphabètes et seulement 13% ont atteint le niveau supérieur et 66,67% n'exercent qu'une seule activité. Dans cette commune on retrouve le plus grand nombre de fonctionnaires d'État (23,33%), les Ouvriers 33,33% et les commerçants 13,33%. 60% des ménages vivent dans les maisons familiales et sont des natifs et les 33,33% sont des locataires. Certains viennent d'autres quartiers de Conakry, mais ils sont moins nombreux. Kaloum étant le plus ancien foyer urbain de la capitale. Des nantis ont racheté de nombreux domaines poussant les moins fortunés vers la périphérie. Les valeurs actuelles des terrains varient de six cent millions à cinq milliard de francs guinéen et le coût de location varie entre cent mille à huit cent mille francs guinéens. 50% des ménages sont installés dans ces quartiers pour se rapprocher de leur famille et les 31,25% pour le travail.

26,67% de ces concessions ont cinq ménages et 13,33% dix ménages dans la cour. Le nombre de ménages dans une concession varie d'un à dix ménages. Le nombre d'enfants varie de 1 à 10 pour un pourcentage de 3,33% à 20% .la moyenne est de 13 personnes.

Tableau A.10 : Les habitants - Kaloum

Étiquettes de lignes	Nombre de Sexe
Femme	46,67%
Homme	53,33%
Total général	100,00%

2. Indicateurs socio-économiques

70% des ménages enquêtés ont un revenu mensuel fluctuant avec une moyenne de 1 200 000 francs guinéens et les 30% ont un revenu mensuel fixe variant de 600 000 à 2 500 000 francs guinéens et cette variation dépend de la nature du travail qu'a le chef de ménage. 70% des ménages n'obtiennent pas d'apports financiers ; seuls les 30% des ménages sont soutenus majoritairement par les membres de leur famille ; 26,67% des ménages obtiennent l'aide matérielle en denrées de première nécessité (riz, sucre). Le prix du logement consomme les 1/10eme des revenus soit 150 000francs guinéens par mois et les dépenses téléphoniques varient de 20 000 à 150 000 francs Guinéens par mois. La dépense alimentaire est autour de quatre cent mille (400 000) francs guinéens, la santé 50 000 francs guinéens et 50% des enfants sont dans des écoles publiques. 76,67% des chefs n'épargnent pas parce que leurs revenus sont insuffisants par rapport aux dépenses seuls 26% des ménages parviennent à verser 20 000GNF pour les cas sociaux. On peut retrouver deux à trois téléphones dans un ménage. Pour le déplacement les 66,67% des ménages circulent à l'aide de deux roues ; 33,33% en voitures. 93,33% des ménages possèdent des congélateurs ou réfrigérateurs.

3. Le Terrain

Les domaines sont grands : 46,67% des domaines sont compris entre 100 à 200m² ; Les 20% des domaines sont compris entre 500 à 700m² ; 13,33% sont entre 300 à 500m² ; seuls 13,33% font moins de 100m². On retrouve des domaines de plus de 700m² (6,67%).

Tableau A.11 :Répartition des parcelles - Kaloum

Superficie par m ²	Pourcentages des terrains
-------------------------------	---------------------------

100 à 200 m ²	46,67%
300 à 500 m ²	13,33%
500 à 700 m ²	20,00%
Moins de 100 m ²	13,33%
Plus de 700 m ²	6,67%
Total général	100,00%

60% des terrains sont des biens familiaux car le grand nombre de ménages sont natifs de cette commune et 33,33% sont des locataires. Les 50% des concessions ont un seul ménage alors que le reste des concessions abritent entre deux et onze ménages dans la cour. 20% des concessions ont une seule dépendance, 23,33% ont trois dépendances, 16,67% ont deux dépendances. Nous pouvons trouver jusqu'à douze dépendances par concessions ça dépend forcément du domaine et les moyens de construire. Ces dépendances sont essentiellement des cuisines des toilettes et des chambres. Les 66,67% des concessions n'exercent aucune activité dans la cour.

4. L'Habitation

Les habitations de la commune sont des anciens bâtiments. Kaloum est la commune se trouvant au cœur de la capitale c'est le centre-ville dont 46,67% des ménages vivent dans une chambre et salon ; d'autres deux chambres-salons (26,67%) et les entrées-coucher (20%). Les 76,67% des habitations sont faites en briques de ciment et 13,33% sont en brique cuite. 76,67% des habitations ont des tôles en mauvais état et les baies sont majoritairement en bois (60%). Aussi, 60% des ménages trouvent la taille de leurs maisons petites et pas confortables. Dans ces quartiers surpeuplés, les poches d'habitations précaires ont fini par combler les espaces. Ce qui a pour conséquence de délocaliser les cérémonies dans les rues.

5. Les infrastructures et la gestion de l'environnement

Les quartiers de la commune de Kaloum sont lotis et accessibles sauf pour certains ménages où l'accès est difficile à cause de la densité du bâti. Dans ces quartiers les infrastructures existantes ne parviennent pas à pallier à l'urbanisation poussée. Les caniveaux sont bouchés et les eaux envahissent les concessions. Les eaux usées sont donc rejetées dans la cour et dans les rues (16,67%) à défaut de caniveaux. L'approvisionnement en eau se fait par la société des eaux de Guinée SEG (80%). 60% des ménages sont fournis en courant par l'électricité de Guinée (EDG), d'ailleurs, la desserte est permanente dans cette partie de Conakry quel que soit le moment de l'année. 40% des ménages utilisent des latrines traditionnelles, 33,33% les latrines améliorées et 26,67% les latrines modernes. 73,33% utilisent les camions de vidange, 20% des ménages font la vidange manuelle. 73,67% des ménages sont abonnés au service de collecte des ordures.

6. L'accès aux équipements socio-collectifs

Les infrastructures de santé sont presque inexistantes car les 26,67% des enquêtés n'ont aucun équipement sanitaire de proximité, 23,33% vont dans les cliniques privées pour se faire soigner. Bon nombre d'habitants de cette commune partent à Ignace-Deen (l'hôpital public) en cas de maladies graves.

L'insuffisance des établissements scolaires est un sérieux problème d'autant plus que les espaces sont rares. Ceux existants sont vétustes et insuffisantes se trouvant par endroit (une école publique pour trois quartiers). Ces établissements sont composés d'écoles primaires, de lycées ou collèges. Il

existe aussi des écoles professionnelles. 60,71% vont à pied à l'école ; 21,43% utilisent la voiture ou les deux roues. Sur ce, 75% des enquêtés sont satisfaits des services rendus parce qu'il y a un bon encadrement et les professeurs sont compétents. 56,67% des enquêtés ne reconnaissent pas l'existence d'équipement marchand tandis que 16,67% pensent à leur existence. Notons aussi l'existence du marché Niger en tant qu'équipement marchand. Des produits divers (alimentaires ou non) y sont vendus d'où la satisfaction des ménages.

7. La participation à la vie communautaire

60% des personnes interrogées confirment l'existence des associations au sein de leurs quartiers. Pourtant, 83,33% ne sont pas membres. Les activités principales de ces associations sont l'aménagement de la rue, la lutte contre l'insalubrité. Ces activités se font au moins une fois par mois.

56,67% des personnes interrogées considèrent le chef de quartier comme leader principal si ce rôle n'est pas endossé par les chefs de secteur (16,67%) ou des personnes tierces (10%). Il faut noter que les habitants ne sont nullement consultés à l'occasion des activités de la mairie sans oublier l'absence de bienfaiteurs du quartier.

B. Fiche d'enquête ménage

Projet SANITA ville durable. Formulaire d'enquêtes ménages

Bonjour Monsieur/Madame... Je me nomme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX je travail au compte de ONU-Habitat en qualité d'enquêteur pour l'élaboration deS profils des quartiers précaires et espaces publics de la ville de Conakry

Introduction

Commune

- kaloum
- dixinn
- matam
- ratoma
- matoto

Quartier

Quartiers de Matoto

- Dabondy
- Gbessia Port 2
- Yimbaya Port

Quartier

Quartiers de Ratoma

- Koloma 1
- Koloma 2
- Ratoma Centre

Quartier

Quartiers de Dixinn

- Hafia 1
- Hafia 2

Quartier

Quartiers de Matam

- Matam Centre
- Hermakono Mosquée
- Hermakono Permanence

Quartier*Quartiers de Kaloum*

- Tombo
- Coronthie 1
- Coronthie 2
- Temenetaye
- Kassa

Secteur*Quel est votre secteur?*

Sexe*Veuillez selectionner le sexe de la personne en face de vous sans toutefois lui poser cette question*

- Homme
- Femme

Age*Pouvez-vous s'il vous plait me dire votre âge?*

Etes-vous le/la chef(fe) de ménage?*Cochez une réponse*

- Oui
- Non

lien de parenté avec le chef de ménage*Quel lien de parenté avez-vous avec le chef de ménage?*

- mari
- femme
- oncle
- tante
- neveux
- nièce
- cousin
- cousine
- autres

Si autres, préciser ?

niveau d'étude

Quel est votre niveau d'étude?

- analphabète
- primaire
- secondaire
- supérieur
- alphabétisé par programme
- école coranique

profession ou activité principale

Quelle est votre profession? Votre activité principale

- commerçant
- fonctionnaire d'état
- salarié dans le secteur privé
- pêcheur
- artisan
- ouvrier
- fonctionnaire international
- business
- autres

Si autres, préciser ?

activités secondaires

Exercez-vous d'autres activités en dehors de votre travail? Avez-vous des activités secondaires annexes à votre activité principale?

- commerçant
- fonctionnaire d'état
- salarié dans le secteur privé
- pêcheur
- artisan
- ouvrier
- fonctionnaire international
- business
- autres
- Aucune

Si autres, préciser ?

superficie du terrain en m²

Quelle est la superficie de votre terrain?

mode d'acquisition du terrain

Comment avez-vous acquis votre terrain?

- bien familial
- bail
- don
- achat
- location
- autres

coût d'achat

Si vous l'avez acheté, à combien l'avez-vous acquis?

coût de location

Si vous êtes locataire, à combien s'élève le montant du loyer?

clôture

la concession dispose t-elle de clôture?

- Oui
- Non

portail

La concession dispose t-elle de portail?

- Oui
- Non

ancienneté d'installation dans le quartier

Dépuis quand êtes-vous installé dans le quartier?

yyyy-mm-dd

lieu de provenance

Où habitez-vous avant de déménager dans ce quartier?

- Region Kankan
- Region Kindia
- Region Mamou
- Region Labé
- Region Faranah
- Region N'Zérékoré
- Region Boké
- un autre quartier de Conakry
- Hors de la Guinée
- Autre

Si autre précisez

motif d'installation

Quel est le motif de votre installation dans ce quartier?

- manque de moyens financier
- proche du travail
- etat de sécurité
- salubrité
- autres

Si autres, préciser ?

nombre de ménages dans la concession

Combien de ménages ya t-il dans votre concession?

nombre de personne dans le ménage

Combien de personnes ya t-il dans votre ménage?

nombre d'adultes

Quel est le nombre d'adultes?

nombre d'enfants

Quel est le nombre d'enfants?

tous de la même famille

Sont-ils tous de la même famille?

OUI

NON

fonction

Quelle est le nombre de pièces de votre bâtiment?

banco

terre stabilisée

parpaing

pierres

briques cuites

autres à préciser

Si autres, précisez?

mur

De quel matériau est fait le mur?

- banco
- terre stabilisée
- parpaing
- pierres
- briques cuites
- autres

Si autres, précisez?

toiture

De quoi est faite la toiture?

- paille
- bâche
- tôles en mauvais état
- tôles en bon état ; tuiles
- dalle en ciment
- autres

Si autres, précisez?

Baies

De quoi sont faites les baies ?

- métalliques
- bois
- matériau de récupération
- autres

Si autres, préciser

bâtiment principal

Combien de personnes vivent dans le bâtiment principal ?

nombre de dépendances

Quel est le nombre de batiments dans la concession ?

fonction des dépendances

Quelle est la fonction des dépendances?

- chambre
- magasin
- cuisine
- toilettes
- autres
- Aucune

Si autres, préciser ?

zone d'activité dans la concession

Existe t-il une zone d'activité dans la concession?

- Oui
- Non

Si oui, lesquelles ?

Quelle activité y est pratiquée?

- agriculture
- élevage
- artisanat
- commerce
- petits métiers
- autres

Si autres, précisez?

quartier l'ôti

Votre quartier est-il aménagé?

- Oui
- Non

accessibilité

Quel est le niveau d'accessibilité de la concession ?

- voiture toute l'année
- voiture uniquement en saison sèche
- 2 roues
- à pieds
- Autre

Si autre précisez

moyen de transport dans le quartier

Quel moyen de transport utilisez-vous pour circuler dans votre quartier ?

- à pied
- 2 roues
- voiture
- autres

Si autres, précisez?

pratique d'éclairage

Comment êtes-vous fourni en éclairage ?

- EDG
- groupe électrogène
- système photovoltaïque
- batterie de voiture
- lampe/torche à piles
- lampe à pétrole/huile
- lampe solaire
- bougie
- autres
- Aucune

Si autres, préciser ?

approvisionnement en eau

Comment êtes-vous approvisionné en eau ?

- SEG
- bidons ou fût à domicile
- borne fontaine
- forage
- puits dans la cour
- puits hors cour
- eau de source
- Autre

Si autre précisez

distance d'approvisionnement en (m)

Si vous êtes approvisionné hors concession, quelle distance parcourez-vous ?

- 0-500 m
- 500 m à 1000 m
- 1000 m à 1500 m

mode d'évacuation des eaux usées

Quel est votre principal mode d'évacuation des eaux usées ?

- fosse septique
- puisard
- rejet dans la cour
- rejet dans la rue
- autres

Si autres, précisez ?

type de toilettes

Quelle est la nature de vos toilettes ?

- toilettes modernes
- latrines améliorées
- latrines traditionnelles
- pas de latrines
- autres

Si autres, préciser ?

vidange

Comment assurez-vous la vidange de vos latrines ?

- camion de vidange
- vidange manuelle
- pas de vidange
- Autre

Si autre précisez

déchets des latrines

Si vous ne faites pas de vidange, comment vous débarrassez-vous des déchets qui y proviennent ?

- déversé dans la cour
- déversé dans la rue
- décharge sauvage
- autres

Si autres, préciser ?

ordures ménagères

Comment évacuez-vous vos ordures ?

- service de collecte
- enfouissement
- incinération
- fosse fumièr(e) (compost)
- décharge sauvage
- rue en tas
- rue pas en tas

élimination des eaux pluviales

Comment sont éliminées les eaux pluviales dans votre quartier ?

- envahissement de la cour
- ruissellement qui sapent les bases des murs
- évaporation des flaques
- flaques stagnantes devant la cour

temps de stagnation

Si stagnation, pendant combien de temps après la pluie ?

solution contre les eaux pluviales

Quelles solutions avez-vous envisagées contre les menaces des eaux pluviales ?

- renforcement des murs
- remblais dans la cour ou devant la cour
- trou dans le mur de clôture
- réalisation de tranchées ou rigoles devant la cour
- Autres

Si autres, préciser ?

ce que vous redoutez le plus

En habitant ici, que redoutez-vous le plus ?

- inondation
- excès d'ordures/insalubrité
- maladies
- grand banditisme
- écroulement de la maison
- autres

taille de votre maison

La taille de votre maison vous convient-elle ?

- Oui
- Non

Si non, pourquoi ?

confort de la maison

Le confort de votre maison vous convient-il ?

- Oui
- Non

Si non, pourquoi ?

revenu mensuel

Avez-vous ?

- un revenu mensuel(fixe)
- un revenu mensuel fluctuant

montant revenu fixe

S'il est fixe, quel est son montant ?

moyenne, si fluctuant

S'il est fluctuant, quelle est son montant moyen et sa périodicité ?

autre apport financier

Avez-vous un autre apport financier en dehors du revenu mensuel ?

- Oui
- Non

Si oui, préciser ?

apport matériel

Bénéficiez-vous d'apport matériel ?

- Oui
- Non

Si oui, de qui provient-il ?

origine de l'apport matériel

- famille
- associations
- organisations
- autres

Si autres, préciser ?

nature de l'apport matériel

Quelle est la nature de l'apport matériel ?

dépense logement

Quelle somme utilisez-vous pour le logement (GNF)?

dépense téléphone

Quelle somme utilisez-vous pour le téléphone (GNF) ?

dépense déplacement (Transport)

Quelle somme utilisez-vous pour le déplacement (GNF) ?

dépense éducation

quelle somme utilisez-vous pour l'éducation (GNF) ?

dépense santé

Quelle somme utilisez-vous pour la santé (GNF) ?

dépense alimentation

Quelle somme utilisez-vous pour l'alimentation (GNF) ?

somme épargne/tontine

Quelle somme utilisez-vous pour l'épargne/tontine?

dépense travaux de maison

Quelle somme utilisez-vous pour les travaux de maison (GNF) ?

téléphones portables

Combien de personnes disposent de téléphone portable dans votre ménage ?

moyen de déplacement

Disposez-vous d'un moyen de déplacement ?

- Oui
- Non

type moyen de déplacement

Si oui, lequel ?

- 2 roues
- véhicule
- les deux

réfrigérateurs/congérateurs

Y a-t-il dans votre ménage des réfrigérateurs/congérateurs ?

- Oui
- Non

organisation travaux communautaires

Les habitants du quartier organisent-ils des travaux communautaires (salubrité, aménagement des rues, d'espaces protégés...)?

- Oui
- Non

association de quartier

Existe-t-il dans ce quartier, une ou des associations qui travaillent et militent pour le développement du quartier ?

- Oui
- Non

êtes-vous membre

Si oui, en êtes-vous membre ?

- Oui
- Non

activités menées par l'association

Quelles activités mènent l'association ?

- salubrité
- aménagement des rues
- aménagement d'espaces protégés
- Autres

Si autres, préciser ?

fréquence des activités

Quelle est la fréquence des activités ?

- hebdomadaire
- mensuel
- trimestriel
- semestriel

participation à des travaux collectifs

Seriez vous prêts à participer à des travaux collectifs d'entretien /d'amélioration ?

- oui
- non
- oui, à condition

à quelle condition?

- rémunération
- disponibilité
- autres

Si autre, précisez

Pourquoi non?

Pourquoi ne Seriez vous prêts à participer à des travaux collectifs d'entretien /d'amélioration ?

- pas de temps
- pas du tout intéressé
- pas rémunérer
- autres

leader du quartier

Qui considérez-vous comme leader du quartier ?

- Chef de quartier
- Chef secteur
- tiers personnes
- autres

Si autres, préciser ?

bienfaiteurs du quartier

Qui sont les bienfaiteurs du quartier ?

- chef de quartier
- chef secteur
- leader politique
- les jeunes leader
- les associations/ONG
- Autre
- Aucun en ma connaissance

Si autres, préciser ?

Leurs réalisations

Quelles sont leurs réalisations ?

- construction d'infrastructures
- création d'emploi
- Don
- autres

Si autres précisez

équipements de santé du quartier

Quels sont les équipements de santé du quartier ?

- clinique
- soins de santé
- hôpital public
- hôpital privé
- cabinet dentaire
- pharmacie
- autres

Si autres, préciser ?

établissements de santé fréquentés

Le(s)quel(s) fréquentez-vous ?

- clinique
- soins de santé
- hôpital public
- hôpital privé
- cabinet dentaire
- pharmacie
- autres

Si autres, préciser ?

moyen de transport pour accéder aux établissements de santé

Par quel moyen de transport y allez-vous ?

- à pied
- voiture
- 2 roues
- autres

Si autres, préciser ?

bonne localisation des centres de santé

Sont-ils bien localisés? accessibles? (site, état de routes d'accès, éloignement des habitations)

- Oui
- Non

satisfaction du service

Êtes-vous satisfait des services rendus ?

- Oui
- Non

équipements éducatifs existants

Quels sont les équipements d'éducation du quartier?

- école primaire
- collège
- lycée
- université
- Ecole professionnelle

établissements fréquentés

Le(s)quel(s) sont fréquentés par les membres de votre ménage ?

- école primaire
- collège
- lycée
- Université
- Ecole professionnelle
- Aucun

moyens de transport vers établissements éducatifs

Par quel moyen de transport s'y rendent-ils ?

- à pied
- voiture
- 2 roues

accessibilité établissements éducatifs

Sont-ils bien localisés, accessibles ?

- Oui
- Non

satisfaction services éducatifs

Êtes-vous satisfait des services rendus ?

- Oui
- Non

équipements marchands du quartier

Quels sont les équipements marchands du quartier?

- marché
- banque
- instituts de microfinances
- autres
- Aucun

Si autres, préciser ?

équipements marchands fréquentés

Le(s)quel(s) fréquentez-vous ?

- marché
- banque
- instituts de microfinances
- autres

Si autres, préciser ?

moyen de transport vers équipts marchands

Par quel moyen de transport y allez-vous ?

- à pieds
- voiture
- 2 roues

bonne localisation des équipts marchands

Sont-ils bien localisés / accessibles?

- très bien
- assez bien
- bien
- moins bien
- pas bien

satisfaction du service des équipements

Êtes-vous satisfait des services de ces équipements ?

- très satisfait
- satisfait
- peu satisfait
- pas satisfait

lieu d'inhumation

Où faites vous l'inhumation en cas de décès ?

- Dans la cour
- Cimetière du quartier
- Cimetière d'un quartier voisin

moyen d'accès au cimetière

Par quel moyen accédez-vous à votre cimetière ?

- à pieds
- voiture
- 2 roues

distance à parcourir pour (en m)

Quelle distance parcourez-vous pour y arriver ?

- 0 à 500m
- 500m à 1000m
- 1000m à 1500m
- 1500m à plus

appréciation des conditions de vie

Comment appréciez-vous les conditions de vie dans votre quartier ?

- Très bonnes
- bonnes
- satisfaisantes
- mauvaises
- Partisan d'améliorer/aménager

consultation

Etes-vous consulté avant toute action de la Mairie ?

- Oui
- Non

Si oui, comment ?

voie de consultation

Si non, pourquoi ?

cause de non consultation

problèmes majeurs du quartier

Quels sont par priorité les Problèmes majeurs en lien avec le quartier ?

- insécurité
- insalubrité
- manque d'électricité
- manque d'eau
- manque d'aménagement des espaces publics
- autres

Si autres, préciser ?

proposition de projets commun/d'espaces publiques

Que souhaiteriez-vous que les autorités municipales fassent pour améliorer les conditions de vie des habitants de votre quartier(Proposition de projets communautaires/d'espaces publiques)?

- aménagement des espaces publics
- lutter contre l'insécurité
- lutter contre l'insalubrité
- fournir les infrastructures sociaux de base
- autres

Si autres, préciser ?

appréciation des autorités communales

Etes-vous satisfait des actions de la mairie dans votre quartier ?

- très satisfait
- peu satisfait
- satisfait
- pas satisfait

velléité de quitter le quartier

Aimeriez-vous quitter ce quartier ?

- Oui
- Non

pour quelle destination ?

- un autre quartier de Conakry
- une autre ville de la Guinée
- hors de la Guinée (Afrique)
- hors de l'Afrique

Causes de départ

Pourquoi Voudriez-vous quitter le quartier?

- Insécurité
- insalubrité
- manque d'infrastructures socio de base
- incivisme
- Autre

idée d'espaces publics

Qu'entendez-vous par espaces publics ?

satisfaction des espaces publics

Est-ce que les espaces publics de votre quartier vous donnent satisfaction ?

- très satisfait
- peu satisfait
- satisfait
- pas satisfait

espace public bien aménagé

Est-ce que l'espace public de votre quartier est bien aménagé ?

- très bien
- assez bien
- bien
- pas bien

Les espaces publics/aires de jeux

Votre quartier dispose t-il ?

- aires de jeux
- espaces verts
- jardins publics
- plages publics
- espaces de rencontre
- autres

Si autres, précisez ?

fréquentation des espaces publics du quartier

Fréquentez-vous les espaces publics de votre quartier?

- Oui
- Non

Si oui, pourquoi ?

espaces publics manquants

Quels types d'espaces manquent dans votre quartier ?

appréciation des espaces publics

Comment appréciez vous les espaces publics du quartier ?

- acceptables
- mal entretenus
- insuffisants
- dangereux
- inutiles
- non fréquentables
- autres

Si autres, préciser ?

perception des espaces

Pourquoi? (justifier votre appréciation)

espaces publics occupés sans autorisation

Quelles sont les espaces publics qui ont été détournés (occupés sans autorisation ou illicitement occupés) ?

- aires de jeux
- espaces verts
- Jardin public
- plage public
- autres

sécurisation des espaces publics

Que proposez-vous pour la sécurisation des espaces publics de votre quartier ?

Coordonnées GPS

latitude (x.y °)

longitude (x.y °)

altitude (m)

accuracy (m)



Merci Madame/Monsieur de nous avoir consacré votre temps pour la réalisation de cette étude d'élaboration de profils des quartiers précaires. Les informations fournies dans cette étude sont anonymes

C. Fiche d'enquête-espace public

Projet Sanita Ville Durable: Formulaire de Géolocalisation des équipements et espaces publics

Bonjour Monsieur/Madame. Je me nomme xxxxxxxxxxxxxx. Je travaille pour le compte de ONU-Habitat en qualité d'enquêteur pour l'élaboration des profils des quartiers et espaces publics de Conakry

Coordonnées Géographiques

Précision 5m

latitude (x.y °)

longitude (x.y °)

altitude (m)

précision (m)



Quel est le type d'espace public concerné?

- Espace vert
- Plage
- Place publique
- Servitudes des berges
- Servitudes des rails
- Servitudes de Haute / Moyenne tension
- Parc urbain
- Terrain de sport
- Loisirs
- Lieu de culte
- Zone inondable
- Piscine
- Servitude de canal
- Rue
- Terrain non habité
- Equipement public
- Autres

Si autre, précisez

Veillez spécifier

Nom du lieu

Quel nom porte l'espace?

Statut

- Public
- Privé
- Communautaire
- Ne sait pas

Quel est/sont le(s) type(s) de son usage?

- Ordures ménagères
- Commerces
- Sport
- Cérémonies sociales (Baptêmes, mariages etc...)
- Culte
- Loisirs
- Proménades/Causeries
- Meeting
- Borne fontaine
- Autre

Si autre, précisez

Est-il fonctionnel ?

- OUI
- NON

Présence journalière des ordures ménagères*Comment est-il fréquenté?*

- A tout moment
- Les matins
- Les après-midis
- Les soirs
- Les nuits

Fréquentation journalière pour le commerce*Comment est-il fréquenté?*

- A tout moment
- Les matins
- Les après-midis
- Les soirs
- Les nuits

Fréquentation journalière pour le sport*Comment est-il fréquenté?*

- A tout moment
- Les matins
- Les après-midis
- Les soirs
- Les nuits

Fréquentation journalière pour les cérémonies sociales*Comment est-il fréquenté?*

- A tout moment
- Les matins
- Les après-midis
- Les soirs
- Les nuits

Fréquentation journalière pour les cultes*Comment est-il fréquenté?*

- A tout moment
- Les matins
- Les après-midis
- Les soirs
- Les nuits

Fréquentation journalière pour les loisirs*Comment est-il fréquenté?*

- A tout moment
- Les matins
- Les après-midis
- Les soirs
- Les nuits

Fréquentation journalière pour les promenades et causerie*Comment est-il fréquenté?*

- A tout moment
- Les matins
- Les après-midis
- Les soirs
- Les nuits

Fréquentation journalière pour les réunions et meetings*Comment est-il fréquenté?*

- A tout moment
- Les matins
- Les après-midis
- Les soirs
- Les nuits

Fréquentation journalière pour la borne fontaine*Comment est-il fréquenté?*

- A tout moment
- Les matins
- Les après-midis
- Les soirs
- Les nuits

Fréquentation journalière pour autre*Comment est-il fréquenté?*

- A tout moment
- Les matins
- Les après-midis
- Les soirs
- Les nuits

Présence dans l'année des ordures ménagères

- Toute l'année
- Certains mois
- tous les jours
- Certains jours

Fréquentation annuelle pour le commerce

- Toute l'année
- Certains mois
- tous les jours
- Certains jours

Fréquentation annuelle pour le sport

- Toute l'année
- Certains mois
- tous les jours
- Certains jours

Fréquentation annuelle pour les cérémonies sociales (baptêmes, mariages, etc...)

- Toute l'année
- Certains mois
- tous les jours
- Certains jours

Fréquentation annuelle pour les cultes

- Toute l'année
- Certains mois
- tous les jours
- Certains jours

Fréquentation annuelle pour les loisirs

- Toute l'année
- Certains mois
- tous les jours
- Certains jours

Fréquentation annuelle pour les promenades/causeries

- Toute l'année
- Certains mois
- tous les jours
- Certains jours

Fréquentation annuelle pour les réunions et meeting

- Toute l'année
- Certains mois
- tous les jours
- Certains jours

Fréquentation annuelle pour la borne fontaine

- Toute l'année
- Certains mois
- tous les jours
- Certains jours

Fréquentation annuelle pour autre

- Toute l'année
- Certains mois
- tous les jours
- Certains jours

Quel est l'état d'aménagement ou d'entretien ?

- très bon
- bon
- passable
- mauvais
- très mauvais

Quel est le taux de fréquentation ?

- très élevé
- élevée
- moyenne
- faible
- très faible

Qui fréquente les lieux ?

- Petits garçons
- Petites filles
- Jeunes hommes
- Jeunes filles
- Hommes
- Femmes
- Personnes âgées (Hommes)
- Personnes âgées (Femmes)

Photo 1

Veillez prendre les photos en mode paysage

Click here to upload file. (< 5MB)

Photo 2

Veillez prendre les photos en mode paysage

Click here to upload file. (< 5MB)

Photo 3

Veillez prendre les photos en mode paysage

Click here to upload file. (< 5MB)

Photo 4

Veillez prendre les photos en mode paysage

Click here to upload file. (< 5MB)

Photo 5

Veillez prendre les photos en mode paysage

Click here to upload file. (< 5MB)

D. Termes de référence



TERMES DE REFERENCE

APPEL D’OFFRES POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS DANS LE CADRE DU PROJET SANITA VILLES DURABLES

VACANCY NOTICE N°	:	
ORGANISATIONAL LOCATION	:	ONU-Habitat, Regional Office for Africa
LIEU D’AFFECTATION	:	Conakry, Guinée et à domicile
TITRE / FONCTION	:	Experts internationaux et nationaux
DURÉE	:	2 mois par étude
DATE DE CLOTURE	:	30 juin 2019
CONNAISSANCES LINGUISTIQUES	:	<ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise du français parlé et écrit est exigée. • La connaissance de l’anglais est un atout.

Cadre organisationnel

Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat) est l’organisme des Nations Unies chargé des établissements humains. Il est mandaté par l’Assemblée Générale des Nations Unies pour promouvoir des villes socialement et écologiquement durables en vue de garantir un logement convenable pour tous. Les postes à pourvoir sont au Bureau régional pour l’Afrique et basés, à Nairobi, au Kenya.

Contexte national

La Guinée a un taux d’urbanisation qui s’inscrit dans la moyenne africaine : 37% en 2014 selon les rapports des Nations Unies (UNDESA, 2014). Ce chiffre, qui était de 28% en 1990, atteindra vraisemblablement 56% en 2050, c'est-à-dire que la population urbaine, estimée à 4.4 million d’habitants en 2014, augmentera de 67,9% et atteindra, selon les prévisions, 13,7 millions d’habitants en 2050. Le pays tend vers sa transition urbaine et doit donc s’y préparer. Pour ce faire, des mesures appropriées doivent être prises, mises en œuvre et régulièrement suivies par les autorités et les populations pour améliorer le processus d’urbanisation qui se poursuit, tant à Conakry que dans les villes secondaires ou tertiaires et dans les villages, majoritairement de façon anarchique. Les nouveaux quartiers, qui constituent le paysage prédominant dans de nombreuses agglomérations urbaines, sont généralement composés d’habitations précaires et insalubres et souffrent d’une insuffisance de services publics de proximité et de l’absence de système d’assainissement intégré et bien fonctionnel.

Dans l’optique de contribuer à l’amélioration des conditions de vie urbaine en Guinée, l’Union Européenne, en collaboration avec le Gouvernement de la Guinée, a adopté l’assainissement urbain comme secteur de concentration dans le Programme Indicatif National (PIN) du 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED). Le programme de développement et d’assainissement urbain en Guinée (en abrégé SANITA) conjointement décidé par les deux parties prenantes se décline en deux résultats spécifiques (OS), à savoir :

(i) renforcer la gouvernance urbaine au niveau local et national qui sera réalisé avec l'appui technique d'ONU-Habitat (composante 1) et (ii) améliorer l'accès des populations urbaines des quartiers de Conakry et Kindia aux services d'assainissement de base avec l'appui de l'Agence de Développement Belge "Enabel" (composante 2).

La composante 2 a été approuvée pour une période de 3 ans et sera placée sous la tutelle du Ministère en charge de la Ville et de l'Aménagement du Territoire. Les activités seront réalisées en collaboration avec Enabel et avec la participation des institutions publiques ou privées nationales et locales incluant les organisations communautaires ou de la société civile. Un accent sera mis sur l'engagement des femmes et des jeunes. Les résultats attendus de cette composante de SANITA sont les suivants :

- Résultat 1 (R1) : Les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et le suivi des documents cadres sont renforcées ;
- Résultat 2 (R2) : Une politique urbaine nationale définissant les orientations stratégiques, les rôles et les responsabilités des différents acteurs est élaborée et validée ;
- Résultat 3 (R3) : La mise en œuvre du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) de 1991 est évaluée et de nouvelles orientations stratégiques (livre blanc) sont définies et validées ;
- Résultat 4 (R4) : Les documents de planification urbaine de la ville capitale, assortis de plans d'actions appropriés prenant en compte les aspects du changement climatique, sont élaborés et validés de manière participative ;
- Résultat 5 (R5) : Des projets pilotes prioritaires sont élaborés et mis en œuvre à travers la création ou le renforcement d'espaces de concertation inclusifs et de dialogue multi-acteurs.

Responsabilités

Sous l'autorité du Conseiller en charge de la Guinée au Bureau Régional pour l'Afrique d'ONU-Habitat, et la supervision directe du Conseiller Technique Principal (CTP) du programme assisté de l'unité de gestion, les bureaux d'études ou groupes de consultants à recruter, seront en charge de l'une des missions ci-après :

1. l'élaboration du diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée ;
2. l'examen participatif de la mise en œuvre et des résultats du SNAT et des effets sur l'urbanisation et le développement économique des pôles régionaux ;
3. l'évaluation de l'état de la mise en œuvre du Plan de Développement Urbain (PDU) intégrant les enjeux du changement climatique et du genre ;
4. l'analyse des profils des quartiers et des espaces publics.

Chaque groupe de consultants au bureau d'études précisera dans son offre les lots pour lesquels il postule. Chaque groupe de consultants au bureau d'études peut soumissionner pour autant de lots qu'il souhaite mais ne pourra être adjudicataire de plus de deux (2) lots. De façon spécifique, il assumera, dans le cadre du lot ou des lots qui lui seront attribués, les tâches suivantes ainsi que toutes les autres qui pourront lui être confiées. Les lots sont décrits comme suit :

LOT N° 1 : Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée

Les *activités à mener* au niveau du lot n° 1 consisteront principalement à :

- a. établir les causes profondes des problèmes prioritaires de l'urbanisation en Guinée en posant une analyse diachronique,
- b. étudier les apports et limites des acteurs institutionnels et des freins à la mise en œuvre efficace du cadre législatif ou des sanctions prévues par la législation (codes des collectivités locales, d'urbanisme, environnementale, fiscalité locale, foncier et domanial),

- c. apprécier les tendances de l'évolution de l'armature urbaine et des pôles régionaux ; le poids et les effets de la macrocéphalie de Conakry sur la croissance urbaine à l'intérieur du pays ;
- d. déterminer les avantages d'une hiérarchie urbaine mieux équilibrée et adossée à un profil industriel et les potentialités de transformation progressive des ressources dans les villes à l'horizon 2040 ;
- e. analyser le système de gestion foncière en ce qui concerne l'évolution des certificats de propriété ; la dynamique des conflits fonciers et l'efficacité des dispositifs légaux et traditionnels pour leur résolution et la prévention, ainsi que la protection des sites naturels et lieux sacrés, marché foncier et les facteurs d'étalement ;
- f. analyser les écarts en matière d'infrastructure, d'équipements socio collectifs, et l'offre des services de base ;
- g. Lister et examiner les difficultés liées à la coordination multisectorielle et la cohérence dans la conception et la réalisation des projets de développement urbain, rural et d'occupation du sol dans les sites miniers ou agropoles ;
- h. décrire brièvement la géographie économique des villes Grand Conakry et des villes secondaires, sur la base d'un examen de la croissance économique, des investissements, du taux de bancarisation ou d'épargne, et de la part des produits intérieurs bruts de ces villes.

Des illustrations graphiques et cartographiques seront incluses dans le texte final y compris la représentation de l'armature urbaine nationale. Le document final décrira les défis prioritaires et leurs implications politiques à retenir de l'étape des prospectives et d'élaboration de la Politique Urbaine Nationale. Sous réserve des suggestions du consultant, le contenu du rapport diagnostic pourrait être structuré comme suit :

Préface

Introduction

- i. Milieu physique et ressources naturelles ;
- ii. Démographie (dynamique de la population) et évolution urbaine ;
- iii. Découpage administratif, définition de l'urbain et évolution des villes ;
- iv. Cadre institutionnel et juridique de la planification, le développement et la gestion urbaine ;
- v. Armature urbaine, systèmes urbains régionaux et relations villes-villages ;
- vi. Gestion foncière et dynamique d'occupation du sol ;
- vii. Enjeux et défis de l'urbanisation : national, régional et local ;
- viii. Planification urbaine et protection de la biodiversité ;
- ix. Habitat, logement et cadre de vie ;
- x. Consommation, production locale et industrialisation ;
- xi. Salubrité, sécurité et respect des normes ;
- xii. Agricultures, technologies de l'information, services et emploi ;
- xiii. Économie locale et financement du développement (géographie économiques des villes) ;
- xiv. Dispositif de coordination et mise en cohérence de l'action publique ;
- xv. Comportements des acteurs et perspectives d'urbanisation durable.

Conclusion

Bibliographie

Annexes

Chaque chapitre mettra l'accent sur les situations actuelles, les défis et enjeux, les difficultés et alternatives pour améliorer les conditions visant à une meilleure gouvernance urbaine et une gestion plus optimisée des ressources. Il se terminera par la proposition des implications ou esquisses de recommandations des mesures à prendre pour rendre l'urbanisme et l'urbanisation plus durable, sûre, résiliente et inclusive des villes aux villages. La conclusion devrait ressortir entre 3 et 5 problématiques prioritaires à retenir lors de la formulation de la politique urbaine nationale dont les effets pourraient être déclencheurs de la transformation plus bénéfique de la dynamique urbaine.

Les critères suivants seront pris en compte lors de cet examen tout comme lors de l'évaluation de la mise en œuvre du PDU : i) **Pertinence** entre les besoins et objectifs, ii) **Efficacité** des impacts et des résultats, iii)

Cohérence entre objectifs, ressources et actions, iv) **Effectivité** entre objectifs opérationnels et actions, v) **Utilité** des impacts.

LOT N° 2 : Examen participatif de la mise en œuvre et des résultats du SNAT et des effets sur l'urbanisation et le développement économique des pôles régionaux

De concert avec les partenaires institutionnels et au développement, le secteur académique et privé et les organisations de la société civile, le groupe de consultants ou le bureau d'études devra :

- a) déterminer le taux d'exécution approximative des projets et recommandations du SNAT (1991) en relevant les Succès, les Echecs, les Potentialités et les Obstacles du SNAT ;
- b) Examiner les efforts de création des pôles secondaires de développement visant à favoriser un développement harmonieux et équilibré du territoire en vue de réduire les disparités régionales ;
- c) analyser les raisons endogènes et exogènes, institutionnels et communautaires ayant bloqués ou favorisés la mise en œuvre du SNAT ;
- d) Lister et examiner les difficultés liées à la coordination multisectorielle et la cohérence dans la conception et la réalisation des projets d'aménagement du territoire ;
- e) faire un examen approfondi des leçons positives et négatives qui débouchera sur des propositions institutionnelles, organisationnelles et financières à adopter ou à éviter afin de réussir la coordination, l'exécution et le contrôle du futur SNAT.

Le rapport final de l'évaluation de la mise en œuvre du SNAT contiendra des documents graphiques illustrant les projets prévus, réalisés, en cours, ou pas du tout initiés. Des tableaux sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces des instances proposées dans le SNAT pour rendre opérationnel le SNAT illustreront les progrès et les limites.

Durant cette activité, une alliance des partenaires désirant collaborer dans le processus du SNAT sera constituée qui adoptera un calendrier des activités de participation aux travaux techniques et qui animera et diffusera des messages au CIAT et des institutions qui ont initié d'élaboration des Schéma nationaux sectoriels.

Deux types *d'approches d'évaluation participative* seront retenus : **(i)** sous l'angle politique la démarche sera inclusive avec pour intérêt la prise en compte des groupes (souvent) marginalisés dans la conception des programmes d'aménagement du territoire en vue de promouvoir le changement social ; **(ii)** sous sa dimension opérationnelle l'évaluation sera axée sur les résultats dans le but de relever les changements induits par le SNAT afin d'en tirer les leçons pour l'amélioration du futur SNAT et surtout des programmes et des politiques de développement.

LOT N° 3 : Evaluation de l'état de la mise en œuvre du Plan de Développement Urbain (PDU) intégrant les enjeux du changement climatique et du genre

Afin de mieux déterminer la contribution des actions du PDU au développement social, économique, environnemental et la gouvernance de Conakry, et surtout de l'amélioration du bien-être des citoyens, le consultant devra :

- a. constituer des normes et grilles des équipements et infrastructures (en 1990 et en 2018) ;
- b. examiner de manière participative la mise en œuvre du Plan de Développement Urbain de Conakry mettant un accent sur les Succès, Echecs, Potentialités, et Obstacles (SEPO) ;
- c. dresser une esquisse des fonds mobilisés jusqu'à présent pour réaliser le PDU ;
- d. déterminer les causes profondes de la faible mise en œuvre et des dérives observées en matière d'occupation du sol, de spéculation foncière et d'envahissement des sites non aedificandi, protégés ou réservés pour les espaces publics ;

- e. analyser les freins ou difficultés à la mise en œuvre ou au respect des réglementations régissant l'occupation du sol, l'octroi des permis de bâtir, et d'autres services d'urbanisme, de foncier, et d'architecture ;
- f. Lister et examiner les difficultés liées à la coordination multisectorielle et la cohérence dans la conception et la réalisation des projets d'urbanisme et de développement urbain y compris l'amélioration des quartiers précaires et des zones d'extension.

Les critères suivants seront pris en compte lors de cet examen tout comme lors de l'évaluation de la mise en œuvre du PDU : i) **Pertinence** entre les besoins et objectifs, ii) **Efficacité** des impacts et des résultats, iii) **Cohérence** entre objectifs, ressources et actions, iv) **Effectivité** entre objectifs opérationnels et actions, v) **Utilité** des impacts.

Les activités seront menées de concert avec les partenaires institutionnels et au développement, le secteur académique et privé, et les organisations de la société civile. Les populations à travers leurs représentants, chef de quartiers ou leaders des jeunes et de femmes, et personnes vivant avec un handicap seront rapprochés.

LOT N° 4 : Analyse des profils des quartiers et des espaces publics

Cette activité commencera après le choix des quartiers et des espaces publics sur la base des critères approuvés par les parties prenantes clés. Il est prévu deux étapes principales :

- a. Mobilisation et engagement des communautés et des élus locaux à l'identification participative des quartiers précaires, espaces publics et des zones d'extension informelle ;
- b. Démarche du diagnostic territorial au niveau des quartiers et espaces publics en tenant compte des normes et des exigences réglementaires et des principes d'ONU-Habitat en matière d'analyse des quartiers.

Sans être exhaustif ou restrictif, l'accent devra être mis sur l'examen des éléments ci-après :

- la qualité du cadre physique suivant les normes établis pour la production des quartiers ou espaces publics décents ;
- la classification des problèmes et les attentes des riverains et des usagers ;
- les défis liés à l'application de la réglementation, les enjeux de la gouvernance ;
- la vulnérabilité des communautés et le niveau d'adaptation des habitats et des espaces publics au changement climatique ;
- le projet de montage institutionnel pour l'amélioration participative des cadres de vie étudiés ;
- la décision des populations et opérateurs économiques à participer à la réalisation, maintenance et gestion des sites améliorés ou des projets d'insertion socioéconomique.

Les diagnostics des quartiers et des espaces publics devront porter également sur l'analyse des données cadastrales existantes sur les modes et types d'occupation du sol, le repérage des espaces publics et leurs empiètements, l'évaluation des besoins en équipements socio-collectifs, l'état de la salubrité, la sécurité, l'éclairage public, l'occupation de la voie publique, l'embellissement et les aspects de centralité comme suggéré par le document Vision Grand Conakry 2040. Il en découlera des projets de plan de localisation des types de travaux d'amélioration à mener.

Des plans d'amélioration des espaces publics, des quartiers et de prévention de la prolifération des quartiers informels adossés aux objectifs d'adaptation, d'atténuation, de résilience, de d'efficacité énergétique devront être produits. Ils contiendront priorisation les types d'action à réaliser, analyse des sources de financement et des approches de maintenance et de gestion ; établissement des plans d'action prioritaire à court et moyen terme.

Compétences des experts à recruter

La réalisation des activités de chaque lot requiert un personnel pluridisciplinaire composé de deux (2) experts internationaux et de deux (2) experts nationaux et structuré comme suit, selon les différents lots :

Lots	Experts internationaux	Experts nationaux associés
Lot n° 1	<ul style="list-style-type: none"> ● Expert en développement urbain ou économiste du développement, Chef de Mission (CM) ● Urbaniste Adjoint au Chef de Mission (ACM) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sociologue urbain ou démographe ● Spécialiste de droit public ou des affaires cadastrales
Lot n° 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Économiste-aménageur ou planificateur public (CM) ● Spécialiste du développement économique local (ACM) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Économiste planificateur ● Géographe ou socio-économiste
Lot n° 3	<ul style="list-style-type: none"> ● Urbaniste ou expert en développement urbain (CM) ● socio-économiste avec une maîtrise des défis et enjeux des programmes d'habitat d'ONU-Habitat (ACM) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Planificateur ou architecte ● Environnementaliste ou sociologue du développement urbain
Lot n° 4	<ul style="list-style-type: none"> ● Urbaniste -architecte (CM) ● Géographe ou socio-économiste (ACM) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Architecte ou socio-économiste ● Environnementaliste ou géographe

Les experts devraient posséder au moins les qualités suivantes :

- **Expert international** : Diplôme universitaire du niveau du master et 15 ans d'expérience professionnelle ;
- **Expert national** : Diplôme universitaire du niveau du master avec 7 ans d'expérience professionnelle.

Seule la durée d'expérience professionnelle développée dans le domaine d'activités lié à la thématique du lot, pour lequel l'expert se présente, est prise en considération.

Supervision et durée des missions

Le groupe de consultants ou le bureau d'études travaillera sous la supervision du CTP et, le cas échéant, du Conseiller en charge de la Guinée au Bureau Régional pour l'Afrique d'ONU-Habitat, à qui il rendra compte régulièrement. Un plan de travail sera préparé conjointement pour servir de référence pour le suivi des résultats et des paiements.

Chaque poste d'expert, dans le cadre de chaque lot, est à pourvoir pour une durée initiale de un mois et demi (1,5 mois), sauf pour le Chef de Mission dont la durée de mission sera de deux (2) mois.

Documentation nécessaire à la préparation des offres

En dehors des présents Termes de Référence, les documents ci-après liés au Programme de développement et d'assainissement urbain (SANITA) sont, entre autres, indispensables à connaître pour une bonne préparation des différentes offres :

Documents N°	Titres des Documents
Document n° 01	Annexe I : Description de l'Action : Programme de développement et d'assainissement urbain en Guinée (SANITA) "Villes durables"
Document n° 02	Liste des candidats aux postes d'experts nationaux classés par poste

Toutefois, les experts internationaux sont encouragés à identifier et contacter directement des experts nationaux ou basés en Guinée qui pourraient faire partir de leur équipe.

Sélection du Groupe de Consultant ou du bureau d'études

La Sélection de chaque groupe de Consultants ou de bureau d'études sera fondée sur la qualité technique et le coût de l'offre, et la procédure se fera en deux phases. L'évaluation des offres techniques précédera

l'ouverture et la comparaison des offres financières. Les offres, ainsi que les rapports que devront produire les consultants dans le cadre de la présente mission, seront rédigés en français.

A. L'offre technique comprendra les renseignements suivants :

- A.1. Une brève description en général du groupe de consultants ou du bureau d'études et, dans le cas d'un groupement, de chaque partenaire ou de l'expertise de son expert principal ;
- A.2. Une présentation des expériences dans le cadre de missions similaires pendant les dix (10) dernières années du groupe de consultants ou du bureau d'études et de celles de chaque expert présenté par le groupe de consultants ou le bureau d'études ;
- A.3. Une note sur la compréhension de la mission et des termes de référence y inclus des suggestions sur les termes de référence dans le but d'améliorer la qualité et l'efficacité de la mission ;
- A.4. Un descriptif de la méthodologie, du plan de travail, de l'organisation et des affectations du personnel proposé pour exécuter la mission ;
- A.5. La composition de l'équipe proposée, les spécialités, ainsi que le poste et les tâches qui sont confiées à chacun des experts membres ;
- A.6. Des estimations du temps de travail du personnel clé, local et étranger, nécessaire à l'exécution de la mission, ventilé par travail sur le terrain c'est-à-dire en Guinée Conakry et au siège c'est-à-dire à domicile ainsi que par personnel étranger et personnel local ;
- A.7. Des curricula vitae signés par le personnel-clé proposé ou par le représentant habilité du personnel-clé ;
- A.8. Toute pièce administrative exigée par la réglementation en vigueur.

L'offre technique sera évaluée selon les critères, les sous-critères et les pondérations suivants :

Expérience du groupe de consultants ou du bureau d'études pour la prestation : 25 points

- Références dans l'exécution des études d'évaluation des plans de développement : 10 points ;
- Références sur les études urbaines ou régionales en Afrique : 15 points.

Qualité du Plan de travail et de la méthodologie proposée : 40 points

- Approche technique et méthodologique : 25 points ;
- Plan du travail et compréhension des Termes de Référence : 15 points.

Qualifications et compétences du personnel-clé : 35 points

- Chef de Mission: 20 points ;
- Adjoint au Chef de Mission : 15 points.

Total Général : 100 points

Le score technique minimum requis sera *de soixante-dix (70) points*.

B. L'offre financière présentera le coût global de l'étude et énumérera tous les coûts afférents à la prestation, dont la rémunération du personnel. La formule utilisée pour établir les scores financiers sera la suivante :
 $S_f = 100 \times F_m / F$, S_f étant le score financier, F_m la proposition la moins disant et F le montant de la proposition considérée.

C. Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière dans l'évaluation globale seront :
70 % et 30 %.

Sélection des experts nationaux

Les experts nationaux seront recrutés, pour chaque mission, par le Chef de Mission, au début de son séjour à Conakry. Le processus de recrutement évoluera comme suit. Dès la réception de la lettre de notification de l'adjudication de son lot, chaque Chef de Mission procédera à la présélection de trois candidats à chaque poste à partir de la liste des candidats aux postes d'experts nationaux classés par poste (Cf. tableau ci-dessus). Cette présélection sera envoyée au Conseiller en charge de la Guinée au Bureau régional pour l'Afrique d'ONU-Habitat et au Conseiller technique principal (CTP) du Programme SANITA avec indication de la date probable d'organisation d'un test en vue du recrutement des deux (2) experts nationaux. L'organisation de ce test est l'une des premières activités à exécuter, par le cadre de sa mission par le Chef de Mission.

Constitution de dossier de soumission

L'ONU ne perçoit de frais à aucun stade du recrutement (dépôt ou traitement de la candidature, entretien, formation, etc.), et elle ne demande aucune information bancaire.

Il est à noter que depuis le 15 avril 2010, les candidats à des consultations doivent faire partie de la liste électronique d'ONU-HABITAT pour que leur candidature soit prise en compte. Vous pouvez accéder à l'e-Roster via le lien suivant : <http://e-roster.unhabitat.org>

Toutes les demandes doivent être soumises à : Madame. Agnes Ogana ; ONU-Habitat ; P.O. Box 30030, 00100 Nairobi, Kenya ; Email : agnes.ogana@un.org et mettre en copie : alain.ngono@un.org

ONU-Habitat ne facture aucun frais à aucun stade du processus de recrutement. Si vous avez des questions concernant des personnes ou des entreprises prétendant recruter pour le compte de ces bureaux et demandant le paiement d'une rémunération, veuillez contacter : recruitment@unon.org

Modalités de paiement des prestations

Les paiements seront effectués en trois (3) versements sur la base du calendrier ci-après :

Versement	Jalons	Pourcentage à verser
1 ^{er}	Rapport de démarrage comprenant la méthodologie, calendrier incluant les dates ou période de concertation, table des matières annotée	35%
2 ^{ème}	Rapport provisoire incluant les personnes rencontrées et la liste de présence aux réunions	35%
3 ^{ème}	Rapport final ayant une note sur les difficultés rencontrées, les mesures prises et les suggestions pour le futur	30%
Total des versements		100%

Appui à l'exécution de la Mission

Le CPT et l'Unité de Projet organiseront les rencontres du groupe de consultants ou du bureau d'études avec les Responsables Gouvernementaux et les institutions impliquées dans le Programme SANITA. Ils apporteront également, au groupe de consultants ou bureau d'études, le support administratif et logistique nécessaire.

Le Gouvernement participera activement aux travaux du groupe de consultants ou bureau d'études, à tous les stades, et mettra, à sa disposition, tous les documents administratifs, cartes, rapports, statistiques et autres spécifications utiles et nécessaires à la réalisation de la mission.

Résultats attendus de la Mission

Le groupe de consultants ou bureau d'études discutera avec les Autorités Gouvernementales et du Programme notamment les aspects techniques, financiers et organisationnels qu'il juge nécessaires.

Cependant, il n'est autorisé à prendre des engagements, ni au nom du Programme SANITA, ni au nom du Gouvernement, ni au nom d'ONU-HABITAT.

Il formulera ses conclusions et recommandations préliminaires qu'il discutera avec les Autorités Nationales concernées et du Programme, avant son départ de Conakry, Capitale de Guinée. Il devra examiner aussi, avec ces dernières, tous les aspects de l'assistance technique, financière et logistique nécessaire à la mise en œuvre des recommandations à formuler dans son rapport.

Le groupe de consultants ou bureau d'études devra soumettre, au plus tard un (1) mois après son départ de Conakry, une version provisoire électronique du Rapport, à ONU-Habitat qui se chargera de sa distribution aux différentes parties impliquées, dans le programme. La version finale du rapport sera transmise, à ONU-HABITAT, deux semaines calendaires, après la réception des commentaires des parties.

Une réunion de validation finale du Rapport sera organisée en concertation avec la Mission, le Programme et ONU-Habitat : la Mission y fera une présentation sur place de son Rapport.

ANALYSE DES PROFILS DES QUARTIERS ET ESPACES PUBLICS DE CONAKRY

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET D'ASSAINISSEMENT EN GUINÉE
SANITA - VILLES DURABLES



ONU HABITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

